Les fins d'empires : Michel IV, Byzantin de la décadence

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14777 – 7 F

SAMEDI 1er AOUT 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'Inde à petits pas

DE petites victoires en habiles compromis, le premier ministre indien, M. Narasimha Rao, se forge une image de plus en plus consistante. Désigné, il y a quinze mois, pour succéder à Rajiv Gandhi, assassiné, il vient d'annoncer sans fanfaronnade son plus récent succès : l'acceptation, par les intégristes hindous, d'arrêter la construction d'un temple sur le site d'une mosquée dans la ville d'Ayodhya. Cette décision éloigne la menace de nouveaux affrontements entre les zélateurs de la religion dominante et la forte minorité musulmane.

Les dirigeants de l'organisation fondamentaliste VHP (Congrès hindou mondial) ont effectivement suspendu leurs pieux mais dangereux travaux dans la ville sainte de l'Uttar-Pradesh. Leur décision a suivi de peu une rencontre entre des brahmanes et M. Rao, au cours de laquelle le président du Parti du Congrès, attaché à une conception laïque de l'Inde, a su amadouer des interlocuteurs au zèle religieux chauffé à blanc. Si l'affaire est explosive, c'est que l'édifice projeté devrait prendre la place d'un sanctuaire islamique édifié au seizième siècle sur une colline que les hindous tiennent pour le lieu de naissance de Rama, l'une des divinités les plus révérées de leur panthéon. Fin 1990, l'affaire avait déjà donné le signal d'émeutes qui ont fait des centaines de morts.

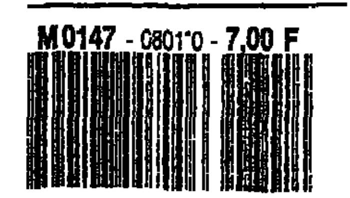
M. RAO a promis une décision de justice rapide et claire. Et, comme le chef d'un exécutif démocratique ne peut pas engager le judiciaire, il a dû agiter aussi la menace d'une reprise en main par New-Delhi des commandes en Uttar-Pradesh, un Etat depuis 1991 aux mains de la droite hindouiste du BJP, désormais principal parti de l'opposition. Même si le risque d'un renouveau de violences entre communautés religieuses n'est écarté que pour trois mois, le rusé septuagénaire qui gouverne l'Inde n'est pas homme à dédaigner ce genre de répit.

Il y a deux semaines, déjà, M. Rao avait résisté à une motion de censure visant à le faire trébucher sur un grave scandale financier qui a secoué la Bourse de Bombay. L'opposition n'est pas parvenue à démontrer l'incurie ou la malhonnêteté du gouvernement. Elle est divisée : certains, dont le BJP, approuvent le virage libéral imprimé l'an dernier par M. Rao. L'ouverture au marché mondial et la déréglementation qu'elle implique irritent en revanche la gauche communiste et le centre nationaliste et populiste, appuyés par ceux, nombreux au sein du Congrès, qui y voient un outrage aux mânes des grands ancêtres et une menace pour leurs privilèges.

DANS la colonne des échecs de M. Rao figure surtout une gestion à peine moins désastreuse que celle de ses prédécesseurs des conflits sanglants qui déchirent le Cachemire et le Pendjab. Le premier ministre est engagé dans une recomposition « en douceur » d'une diplomatie chamboulée par la disparition de son unique allié, l'URSS.

Au total, le premier ministre peut faire état, à ce jour, d'un bilan globalement positif. Les pessimistes eux-mêmes estiment qu'il devrait « passer la mousson » de 1992. A l'aune des dernières années, si troublées, en Inde, ce n'est déjà pas si mal.

M 0147 - 0801 0 - 7,00 F



Premières élections en Croatie depuis l'indépendance

M. Tudjman proclame « la victoire » sur la Serbie

Des élections présidentielle et législatives – les premières depuis l'indépendance, – doivent se tenir, dimanche 2 août, en Croatie, dont un quart du territoire est toujours occupé par les Serbes. Après avoir proclamé la « fin de la guerre » et la « victoire » diplomatique et militaire croate contre la Serbie, le président Franjo Tudjman espère être réélu pour cinq ans.



Lire nos informations page 3

Quatre chefs d'Etat africains à l'Elysée

Paris décide de ne pas dévaluer le franc CFA

M. François Mitterrand a reçu, vendredi 31 juillet à l'Elysée, une délégation de quatre chefs d'Etat africains, MM. Abdou Diouf (Sénégal) Félix Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire), Omar Bongo (Gabon) et Blaise Compaoré (Burkina-Faso). A l'issue de cette rencontre, M. Compaoré a affirmé que le franc CFA ne serait pas dévalué, contrairement à certaines rumeurs.

Pôle de stabilité sur un continent en pleine ébullition, la zone franc est avant tout une union monétaire entre quatorze pays d'Afrique francophone et l'ancienne puissance coloniale. Cette construction repose sur trois principes majeurs : la libre convertibilité du franc CFA en franc français ; la libre transférabilité (qui permet aussi les fuites de capitaux en Suisse...) ; la parité fixe, restée inchangée depuis 1948, à raison de 50 francs CFA pour un franc français.

Grâce à ce mécanisme, géré par le Trésor dans un compte d'opérations aujourd'hui équilibré, les pays africains membres peuvent obtenir les devises nécessaires au financement de leurs importations et à la couverture de leurs déficits. Aussi restent-ils dans leur ensemble farouchement attachés à cet instrument monétaire, le billet CFA étant à leurs yeux *« du pouvoir blanc qui circule dans les mains »*.

Paris a toujours réaffirmé sa volonté de maintenir la parité entre le CFA et le franc, soucieux d'encourager en Afrique la création d'une véritable zone d'intégration économique et commerciale sur la base de cette stabilité monétaire.

A l'inverse de l'édifice européen, qui parachève sa construction par une monnaie unique, l'Afrique francophone a eu pour premier ciment le franc CFA. Il aurait été surprenant que, cédant à la demande de la Côte-d'Ivoire, elle-même pressée par le FMI et la Banque mondiale, la France décide de revoir sa politique monétaire en direction de l'Afrique.

Lire page 18 le billet d'ÉRIC FOTTORINO

JEUX OLYMPIQUES

Kimono d'or

C'est sur les tatamis de judo que les Français ont gagné leur première médaille d'or aux Jeux olympiques de Barcelone. Dans une discipline où les Françaises se sont régulièrement illustrées depuis 1979, Catherine Fleury a eu la faveur de deux juges sur trois dans la catégorie des moins de 61 kg à l'issue d'un combat indécis avec l'Israélienne Arad. Chez les messieurs, Bertrand Damaisin est parvenu à arracher une médaille de bronze dans la catégorie des moins de 78 kilos où il ne comptait pas parmi les favoris. Le judo français obtenait ainsi une septième place de podium depuis le début des Jeux.

Le concert sportif national a pourtant produit une énorme fausse note : en raison d'une bévue administrative, le sprinter Bruno Marie-Rose n'a pas été engagé dans les qualifications du 100 mètres qui devaient lui servir de préparation en vue du relais 4 × 100 mètres.

Lire pages 8 et 9 les articles de nos envoyés spéciaux
GÉRARD ALBOUY
MICHEL BOLE-RICHARD
JÉROME FENOGLIO
CORINE LESNES
et BÉNÉDICTE MATHIEU

Le retour des pirates

Les nouveaux boucaniers des détroits du Sud-Est asiatique attaquent cargos et porte-conteneurs.

Lire page 5 l'article de JEAN-CLAUDE POMONTI

L'euthanasie des nouveau-nés aux Pays-Bas

Des pédiatres préconisent « d'interrompre la vie » en cas de malformations graves.

Page 17

SANS VISA

▪ Varengeville, des morts à la mer ▪ La table ▪ Les jeux

Pages 13 à 16

Le sommaire complet se trouve page 24

Les vagabonds du pavé londonien

Avec le démembrement de l'« Etat-providence » et la crise économique la pauvreté est de plus en plus visible en Grande-Bretagne

LONDRES

de notre correspondant

La loi sur le vagabondage avait été adoptée en 1824 pour combattre le fléau grandissant des soldats errants que les guerres napoléoniennes avaient jetés, sans ressources, sur les chemins et le pavé des villes. Elle tomba en désuétude au dix-neuvième siècle, l'Ecosse préférant l'abolir en 1982. Pas l'Angleterre. Prudence ? Cette législation pour temps de crise connaît, en effet, un regain de jeunesse depuis quelques années. Le nombre des personnes poursuivies au titre du *Vagrancy Act* s'est élevé à 1 268 en 1989. Appréhendées à Londres, la plupart sont jeunes, sans-abri et sans ressources. L'année dernière, 66 % des inculpés ont *été punis d'une peine d'amende*. Depuis quelques années, cette « armée des gueux » se renforce sans cesse, prenant ses quartiers, hiver comme été, sous les porches des avenues du centre de Londres, du côté du Strand et de Waterloo. Ce sont les *rough sleepers*, ceux qui dorment à la dure.

Ils ne sont que la partie émergée, la plus choquante, de cet iceberg des nouveaux pauvres de Grande-Bretagne, enfants de la crise et de l'appauvrissement constant des couches les plus vulnérables de la population, lui-même nourri de l'idéologie individualiste en vigueur depuis le début des « années Thatcher ». Laissés-pour-compte de la loi de la jungle du « tout-libéral », ils sont les scories du démembrement du *Welfare State*, cet « Etat-providence » dont l'Angleterre fut longtemps fière d'être à l'avant-garde. *Mais les rough sleepers* du pavé londonien cachent une infinie variété d'indigents, regroupés dans cette classification des *homeless*, contraints aux logements temporaires, et dont le nombre a doublé en dix ans. Dépossédés de leur foyer, des milliers d'entre eux sont relégués dans les *bed and breakfast*, dont l'imagerie populaire, en France, fait une forme de logement commode à bon marché, en en gommant les aspects les plus sordides et précaires. Il y a tous les autres, hôtes obligés des auberges de jeunesse, des *day centers* et des *night shelter* tenus par les organisations charitables et qui offrent un repas ou un abri pour la nuit.

Il y a aussi les pensionnaires des dortoirs parfois si « kafkaïens » de l'Armée du salut, les illégaux des « squats » et les non-recensés de ces centaines de caravanes et de roulottes, phénomène inconnu sur le continent, dont les campements défilent derrière les vitres des trains qui montent vers le nord, jadis industrieux, de l'Angleterre.

LAURENT ZECCHINI

Lire la suite page 19

Demain dans « le Monde »

Chez les peintres

Le Monde reprend, à partir de demain, les visites hebdomadaires d'ateliers de peintres, inaugurées l'an dernier. Cet été, Philippe Dagen a rencontré Joan Mitchell et Martial Raysse, Claude Viallat et Jean-Michel Alberola, Camille Saint-Jacques et Jean-Paul Riopelle. Ils appartiennent, ou ont appartenu, à l'*abstract expressionism*, au Nouveau Réalisme ou à *Supports/Surfaces*. Ils œuvrent selon des méthodes et des ambitions différentes, mais parlent avec la même passion d'une peinture qu'ils adorent et jugent en danger.

► « Chez les peintres » paraîtra toutes les semaines jusqu'au 6 septembre dans *le Monde* daté dimanche-lundi. Notre première visite sera pour Joan Mitchell.

Une mode amnésique

Perdant sa mémoire, la haute couture de l'hiver est marquée par une américanisation violente du goût

par Laurence Benaïm

La présentation des collections de haute couture de l'hiver 1992-1993 s'est déroulée dans une atmosphère inhabituelle. Tout se passe comme si un grand changement allait se produire d'ici peu, marquant cette fois de façon bien nette la fusion de deux mondes : celui de l'artisanat et celui du marketing. L'un parle de métier, l'autre de compétence ; le premier prend son temps, le second n'a qu'un objectif : en gagner. A chercher des rentabilités exagérées qui passent par une guerre de l'image, où le photographe est plus important que la robe, et le mannequin que la femme, ne risque-t-on pas d'asphyxier un monde déjà déboussolé ? Chez les couturiers, la crise a deux effets contradictoires. Pour les uns, elle rime avec une austérité relative, le retour au joli, au détail, après des bouffées de lyrisme.

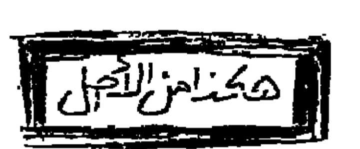
Lire la suite page 11

L'ÉTÉ FESTIVAL

Dernier événement chorégraphique à Avignon : *Mozart/Concert Arias* d'Anne-Teresa de Keersmaeker. Naples à Paris : chansons, théâtre.

Page 10

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $



هكذا من الأصل

LES FINS D'EMPIRES



ARXIU-MAS

Miniature représentant la victoire de Michel IV et des Byzantins (à gauche de la barricade) sur les Bulgares.

11. – Michel IV, Byzantin de la décadence

Constantinople, 10 décembre 1041. Retiré depuis quelques heures au monastère des Saints-Anargyres, Michel IV meurt dans l'indifférence générale, et nul n'a songé depuis à magnifier sa mémoire. Car à Byzance, si glorieuse depuis qu'en 395 les fils de Théodose s'étaient partagé le monde romain, les grandes familles n'ont plus le sens de l'Etat. Cet empereur est venu trop tard dans un monde qui décline.

Par **MICHEL KAPLAN**

Seize ans seulement se sont écoulés depuis la disparition de Basile II, le plus glorieux des empereurs byzantins depuis Justinien. Basile a mené une grandiose politique de reconquête qui lui vaut le surnom de « *tueur de Bulgares* » : il a pris littéralement à la gorge l'empire du tsar Samuel; en 1014, la dernière armée bulgare était écrasée puis la Bulgarie annexée; l'Empire retrouvait la frontière danubienne.

En Orient, il s'est approché à moins de 200 kilomètres de Jérusalem et a touché aux confins arméniens. Il domine la Méditerranée orientale, la mer Noire et de plus en plus l'Italie méridionale, gage de la prochaine reconquête de Rome, et donc de la reconstitution de l'Empire des Césars. La papauté cherchait désespérément à s'attirer les bonnes grâces de Constantinople malgré sa méfiance envers le patriarche. Il n'est pas jusqu'à la Russie de Kiev, convertie en 989, qui ne reconnût en Byzance le successeur de l'Empire romain.

A l'intérieur, Basile II a conduit une politique rigoureuse. Il a maté les grandes familles aristocratiques, défendu les petites exploitations paysannes contre les puissants et tenté de limiter l'accroissement des fortunes monastiques. Il laisse un Empire considérablement accru, dont les caisses sont pleines. Le commerce, principalement celui de la capitale, éclate de prospérité. Basile II n'a d'ailleurs pas hésité à conférer à ses lointains sujets vénitiens une remise partielle du droit de circulation, le *kommerkion*. Au bout d'un demi-siècle de règne, Basile II n'était pas vraiment populaire, mais la population était fortement attachée à cette dynastie macédonienne, en place depuis 867, qui avait rendu à l'Empire des Romains plus que l'illusion de son universalité.

Quarante-six ans plus tard, l'année 1071 mérite, pour l'Empire, l'appellation d' « année terrible ». En Italie, les Normands, installés depuis 1012, en prenant Bari, achèvent d'éliminer la puissance byzantine; depuis 1061, la papauté, d'abord rétive, joue la carte normande. En Asie Mineure, la formidable armée byzantine, supérieure en nombre, en matériel et en science militaire, mais trahie de l'intérieur par une partie des membres de l'aristocratie et par un usage excessif des mercenaires étrangers, subit le 19 août, face au Turc Alp Arslan, une écrasante défaite, qui ouvre aux envahisseurs les deux tiers de l'Asie Mineure. En 1085, Antioche, la « *ville de Dieu* », comme l'appelaient les Byzantins, tombe entre leurs mains. Au même moment, pour se sauver des Normands, qui ont débarqué en Epire, l'Empire doit acheter le secours de la flotte vénitienne. Car la déconfiture est apparemment totale : le sou d'or, le fameux *nomisma*, qui, depuis Constantin, sert d'étalon monétaire dans le monde entier, avec ses 4,54 grammes d'or fin, stable depuis huit siècles, connaît en cinquante ans une dévaluation qui le conduit, en 1081, misérable pièce blanche, à n'avoir plus que le tiers de sa valeur. Alexis Comnène rétablit en dix ans la monnaie sous le nom d'hyperpère (« *qui brille plus que le feu* »). Mais, porteur de la réaction aristocratique, il prive les bourgeois de la capitale, qui avaient réussi à se glisser dans les rangs du Sénat, preuve de leur réussite économique, de tous leurs titres et dignités. Au même moment, il ouvre aux Vénitiens les ports de l'Empire, leur concède un quartier à Constantinople et leur offre les avantages fiscaux qu'il refuse aux Byzantins. Comme, par ailleurs, les empereurs multiplient les mesures d'exemption des impôts fonciers, base des finances de l'État, on ne s'étonnera pas de la banqueroute des finances publiques. Basile II n'aurait certes pas reconnu son Empire.

Comment les successeurs du grand empereur ont-ils pu en arriver là? Basile II avait un seul défaut : il ne s'était jamais marié. Quand son frère Constantin VIII meurt en 1028, il ne laisse que des filles. L'aînée, Eudocie, s'est retirée au monastère; Zoé, âgée de cinquante ans mais encore assoiffée de plaisirs et de gloire, recueille donc l'héritage de la légitimité macédonienne, ce qui lui vaut, auprès du peuple de la capitale, une popularité illimitée, peu en rapport avec son mode de vie. Par mariage et par adoption, elle va faire, de 1028 à sa mort en 1050, quatre empereurs, discutables et discutés.

Le premier, Romain III Argyre, ancien éparque (préfet) de Constantinople, homme cultivé, n'a pas l'énergie d'assurer le ferme gouvernement de l'État qui avait fait la grandeur de Basile II. Le pouvoir revient à la nouvelle éminence grise, l'eunuque et moine Jean l'Orphanotrophe, ainsi nommé pour être à la tête de l'orphelinat de Constantinople. Mais ce poste bien rémunéré ne confère pas d'habitude à son titulaire d'influence politique. Or le nouveau favori est un authentique parvenu. Non qu'il soit pauvre, car sa famille donne dans la banque; mais, justement, un véritable aristocrate ne pratique pas le commerce, surtout celui de l'argent, et Jean rencontre le mépris des autres membres de la cour, tous issus de famille de hauts fonctionnaires, de surcroît grands propriétaires fonciers. Son pouvoir repose donc uniquement sur la faveur impériale, et il s'agit de l'asseoir. Jean introduit donc auprès de Zoé, que Romain III délaisse, son jeune frère Michel, réputé pour sa beauté. Le succès couronne l'entreprise. La mort de Romain Argyre dans son bain, le 11 avril 1034, n'est sans doute pas entièrement naturelle. Le jour même, Zoé épouse Michel, qui devient Michel IV.

La fonction impériale est peut-être la seule pour laquelle la modestie des origines ne soit pas un handicap; Basile Ier, fondateur de la glorieuse dynastie qui se meurt, était le fils d'un paysan macédonien. La nature même du pouvoir impérial explique cette apparente anomalie. La cité terrestre est l'image terrestre de la cité de Dieu; l'empereur y occupe la place de Dieu dans la cité céleste : il est, au sens plein du terme, son lieutenant. Et le choix de Dieu est parfaitement libre : c'est à ses succès, à la qualité de sa politique, non à la naissance, que l'on reconnaît l'élu de Dieu.

Or Michel IV force l'admiration des plus farouches partisans de l'aristocratie traditionnelle, comme celle de notre informateur le plus précieux pour la vie de la cour au onzième siècle, le chroniqueur, philosophe, juriste et polygraphe Michel Psellos. Issu d'une famille de fonctionnaires modestes, il doit toute sa carrière à son immense talent. Dans sa chronographie, il a généralement la dent dure envers les empereurs de son temps, même ceux qui ont fait sa carrière. Or, de tous, Michel IV est le seul qui échappe à sa vindicte : « *Autant je n'ai vu aucun de ceux qui régnèrent de mon temps (et le nombre est grand des empereurs que je compte au cours de ma vie) conduire libéralement son pouvoir jusqu'au bout – ils furent tous mauvais, les uns à cause de leur caractère, les autres par suite de certaines amitiés, les autres enfin cédant à quelque habitude –, autant cet empereur fut bon par lui-même.* » Et Psellos de tracer le portrait du bon prince. « *Il a sa place au rang des monarques de choix. Certes, il était totalement étranger à la culture hellénique, mais de mœurs bien mieux réglées que les philosophes qui s'en réclament... S'il fallait se référer aux lois et aux canons, qu'il y eût à décider ou à convaincre, il était dans l'embarras, et sa facilité de parole ne lui servait alors à rien. Mais si le point devait aboutir par le raisonnement à une décision immédiate, il argumentait d'une façon variée... Quand il eut considéré la grandeur du pouvoir, qu'il eut compris la complexité du gouvernement et la masse énorme de difficultés que le souci des affaires accumule devant le véritable empereur, il changea tout d'un coup : comme un homme passé de l'adolescence à la maturité, il prit en charge le gouvernement de la façon la plus courageuse et la plus noble.* »

« *Et d'abord*, poursuit-il, *voici un trait du souverain que j'ai admiré : il s'est élevé de la condition la plus humble à la plus élevée, mais cela n'a point égaré sa raison. Il ne s'est pas montré inférieur à sa fortune et il n'a rien changé à l'ordre des choses établi... En effet, il n'a introduit aucune nouveauté dans les pratiques ordinaires; il n'a pas abrogé de lois ni n'en a édictées de contraires à celles de son prédécesseur; il n'a destitué aucun membre du Sénat, toutes choses qui ont coutume de se faire sous les nouveaux princes.* »

La campagne contre les Bulgares achève de ruiner la santé de l'empereur : son épilepsie s'aggrave. Il cherche le secours de la religion, multiplie les actes de piété et les pèlerinages.

Ce plaidoyer pour le conservatisme exprime la conception politique qui fait l'unanimité des Byzantins : le changement est mauvais par essence, car il bouleverse l'ordre voulu par Dieu. A ce souci idéologique s'ajoute une condamnation du *spoil system* pratiqué par maints empereurs. Au onzième siècle, où l'Empire change deux fois de dynastie, cette pratique affaiblit la continuité de l'État, notion romaine fortement ancrée et qu'incarne Zoé. Le mariage légitime ainsi l'intrigue de Jean l'Orphanotrophe et de son frère Michel.

Pourquoi, dès lors, et malgré les évidentes qualités politiques des nouveaux gouvernants, la réussite n'est-elle pas au rendez-vous et le règne de Michel IV dégage-t-il un aussi fort parfum de décadence?

C'est qu'il doit faire face à un lourd handicap. Contrairement à ses prédécesseurs, il ne peut compter sur le réseau d'influence des familles aristocratiques; il n'a pas de *génos* sur lequel s'appuyer. Dans ses conseils et récits adressés à ses petits-enfants, Katakalôn Kékauménos, général en retraite partisan de l'aristocratie de souche, insiste sur l'humble origine de Michel IV, un exemple à ne pas suivre. Et même Psellos qualifie ailleurs la famille de cet empereur de « servile ». Le handicap n'est pas uniquement, ni même principalement, idéologique. Dès son arrivée sur le trône, Michel IV éprouve cruellement le manque de relais à son pouvoir. Michel et Jean doivent confier à leurs trois frères des positions essentielles. Nicétas et Constantin se succèdent comme duc d'Antioche; Constantin devient chef des armées; le troisième, Georges, reçoit un commandement en Occident. Un de leurs neveux est envoyé à Thessalonique, tandis que leur beau-frère prend le commandement de la flotte de Sicile. Ils se montrent efficaces dans la répression des révoltes; mais le népotisme, en faveur d'individus de valeur discutable, remplace le service de l'État et attire une condamnation unanime.

Reste Jean. Avec lui, Michel IV peut certes compter sur un administrateur de talent et un politique roué, homme de terrain et fiscaliste rigoureux. Mais Jean ne sait pas récompenser ceux qui, malgré tout, l'aident à servir l'État; il use même de son goût excessif pour les beuveries, profitant de sa bonne résistance à l'alcool pour recueillir des confidences d'ivresse. Il est donc rapidement l'homme à abattre.

Le pouvoir de Michel IV repose donc sur une base étroite. Nul règne n'a connu autant de complots et de révoltes pour une telle durée. Certains ont des mobiles fiscaux, d'autres sont la traduction des tentatives des grandes familles pour reprendre le pouvoir; d'autres sont facilités par la situation délicate en Italie du Sud, face aux Normands.

Le danger le plus pressant vient de la Bulgarie. Implacable dans la lutte armée, Basile II s'est montré un vainqueur intelligent, offrant aux vaincus deux concessions essentielles : continuer à payer leurs impôts en nature et conserver une large indépendance à l'archevêché d'Ochrida. Or Michel IV exige l'impôt en espèces dans cette région encore faiblement monétarisée et nomme un Grec pour remplacer un Slave à Ochrida. C'est la révolte.

Pierre Deljean, petit-fils de Samuel, l'adversaire de Basile II, se fait proclamer tsar au printemps 1040; Alousianos, neveu de Samuel, élevé comme otage à Constantinople, le rejoint et s'associe à lui. Une grande partie des Slaves des Balkans se révoltent; nombre des contingents balkaniques les suivent. Michel IV se porte en Bulgarie; la mésentente entre les chefs, notamment la rivalité entre Deljean et Alousianos, le courage et la valeur militaire que montre l'empereur lui permettent de mater définitivement la révolte à l'automne 1041. Mais aux yeux des sujets, malgré la victoire, c'est l'héritage de Basile II que l'on brade. Les fatigues de la campagne achèvent de ruiner la santé de l'empereur : son épilepsie s'aggrave. Il cherche le secours de la religion, multiplie les actes de piété, fondations et pèlerinages; il s'entoure d'ascètes. Le 10 décembre 1041, il se retire au monastère et meurt le jour même. Jean l'Orphanotrophe parvient à faire adopter par Zoé son neveu Michel, couronné le soir même. Mais Michel V entend se débarrasser de sa famille, son seul soutien. Quand il tente d'écarter Zoé, la foule, fidèle à la dynastie macédonienne, se révolte et prend d'assaut le Grand Palais, le 20 avril 1042; son pouvoir n'a survécu que cent trente-deux jours à la mort de Michel IV.

Contrairement à ce qui s'est produit en 867 à l'avènement de Basile Ier, l'arrivée sur le trône d'un homme de valeur ne produit pas une régénérescence du régime et Michel IV ne laisse qu'un souvenir médiocre. C'est que, dans l'aristocratie de fonction qui formait l'armature de l'administration, les intérêts familiaux l'emportent sur le sens de l'État; érigé en mode de gouvernement, le système familial pourra créer l'illusion sous les Comnène (1057-1185). Mais le règne de Michel IV porte bien la marque du déclin de l'Empire de Byzance.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Chronographie*, de Michel Psellos, édition et traduction Emile Renaud, Les Belles Lettres, 1967.
- *Cinq études sur le XIe siècle byzantin*, de Paul Lemerle, Editions du CNRS, 1977.
- *Pouvoir et contestation à Byzance (963-1210)*, de Jean-Claude Cheynet, Publications de la Sorbonne, 1990.

Sous la direction de Jean-Pierre Rioux

Prochain épisode : « La horde croisée à Constantinople »

CROATIE : premières élections depuis l'indépendance

M. Franjo Tudjman et l'Union démocratique croate tentent de consolider leur pouvoir pour cinq ans

A la veille des premières élections législatives et présidentielle en Croatie qui doivent avoir lieu, dimanche 2 août, le président Franjo Tudjman a déclaré que la Croatie avait « gagné la guerre ». Trente-sept partis politiques se présentent à ces élections tandis que huit candidats sont en lice pour la présidence. Alors que de nombreuses incertitudes demeurent quant à l'organisation du scrutin dans un pays partiellement occupé par les forces serbes, il va tenter, avec l'Union démocratique croate (HDZ), de bénéficier des effets de sa politique qui a conduit à l'indépendance.

ZAGREB

correspondance

« Ecoutez, ce n'est pas sérieux de faire des élections en été, en plein Jeux olympiques et, pour comble, en guerre », déclare Goyko Marinkovic, analyste politique de l'hebdomadaire indépendant croate *Novi Danas*, boycotté par les autorités et imprimé à l'étranger. Mais les premières élections en Croatie indépendante auront quand même lieu, dimanche 2 août, car le président Franjo Tudjman, soixante-dix ans, est pressé d'être réélu pour cinq ans.

L'opposition considère, en effet, que c'est la dernière chance pour M. Tudjman d'être réélu. Les mois qui s'annoncent seront très difficiles pour qui sera au pouvoir, dans un pays où 40 % de l'industrie a été détruite par la guerre, où l'inflation s'accroît à un rythme de 2 000 % par an et où la guerre n'est pas terminée, même si M. Tudjman répète qu'elle est finie, tandis que le commandant en chef de l'armée croate, le général Anton Tus, préfère dire qu'elle est presque finie. Les violations du cessez-le-feu sont si fréquentes que l'on peut se poser la question de savoir si la guerre est réellement finie ou si M. Tudjman la déclare telle pour gagner les élections. En tout état de cause, le feu continue de brûler en Bosnie-Herzégovine, où les Croates constituent plus de 17 % de la population.

Or, ces élections vont se jouer sur la question de la paix et de la guerre, plus que sur les problèmes économiques du pays. Pour sa part, le président Tudjman assure qu'il a tenu ses promesses : la guerre est donc, selon lui, terminée ; la Croatie est indépendante, a été reconnue par la CEE et a été admise à l'ONU.

Nombreuses incertitudes

Le Parti populaire croate (HNS), conduit par Mme Savka Dapcevic Kucar (soixante-huit ans), ex-dirigeante communiste qui avait, par son nationalisme, osé défier Tito en 1971 lors du « printemps croate » bénéficierait, selon les sondages, d'environ 11 % des suffrages. La formation de M. Drazen Budisa, l'un des étudiants qui embrassa la cause nationale croate en 1971 – le Parti social-libéral croate – est, elle, créditée de 18 % des intentions de vote. Il resterait 32 % pour l'Union démocratique croate (HDZ) de M. Tudjman, qui, dans le système électoral en vigueur, pourraient lui donner la majorité absolue au Parlement.

« Je n'ai pas du tout confiance en lui [M. Tudjman] *comme démocrate, mais je crois qu'il est le mieux placé pour faire la paix »*, estime, quant à lui, le professeur Zarko Puhovski, politologue croate très respecté en Europe. Plus jeune général communiste de Yougoslavie dès 1960, M. Tudjman se fit historien dans les années 60, et, devenu dissident, fut emprisonné dans les années 80. A soixante-dix ans, il a deux buts, selon le professeur : l'indépendance de la Croatie, même privée d'une partie de son territoire, et être élu premier président d'une Croatie indépendante.

De source très proche de M. Tudjman, on assure qu'il se fâche dès qu'on insinue qu'il pourrait obtenir, dimanche, moins de 60 % des suffrages. Possible pour Zagreb et pour les régions de Croatie éloignées de la guerre, un tel résultat n'est guère probable dans les zones ravagées par le conflit, de même qu'en Istrie (nord-ouest), oasis de paix.

Jeudi 30 juillet, M. Dobroslav Paraga (trente-deux ans), chef des ultra nationalistes du Parti croate du droit, a, lui, crié vengeance contre les Serbes, place de la Révolution-Française à Zagreb, vingt-quatre heures après que sa femme eut accouché d'une petite fille qu'il a appelée Drina. Drina est le nom du fleuve frontière entre la Bosnie et la Serbie, où M. Paraga promet de jeter les Serbes pour marquer la *« frontière historique de la Croatie avec la Serbie, jadis frontière entre les empires d'Orient et d'Occident et aujourd'hui rivière frontalière entre le Bien et le Mal »*. Quant à certains de ses auditeurs, ils ne se sont pas privés de saluts fascistes, reprenant le vieux slogan oustachi : *« Toujours prêts pour la patrie. »* Selon des sondages, M. Paraga, pourrait recueillir 10 % des suffrages.

Restaient, à deux jours du scrutin, de nombreuses incertitudes – abondamment critiquées par l'opposition – quant aux procédures de vote. On ne connaissait, notamment, toujours pas le nombre d'inscrits. A cet égard, l'existence de centaines de milliers de personnes déplacées ainsi que la possiblité de voter à l'étranger représentent autant de possibilités de fraude.

Si aucun candidat à l'élection présidentielle ne parvient à obtenir la majorité dimanche, un deuxième tour sera organisé. En ce qui concerne les 124 députés de l'une des deux Chambres (la Chambre territoriale ne sera élue que dans six mois), soixante seront élus à la proportionnelle et soixante au scrutin majoritaire à un seul tour. Quatre sièges sont réservés aux minorités nationales, serbe surtout, qui représente 12 % de la population de Croatie. La Communauté européenne avait, en effet, insisté auprès des autorités croates pour que les Serbes soient protégés, électoralement, en Croatie.

JUAN FERNANDEZ ELORRIAGA

Tandis que les bombardements ont redoublé d'intensité à Sarajevo

Le HCR étudie la possibilité de créer des zones de protection pour les réfugiés de Bosnie

Les combats ont redoublé d'intensité, jeudi 30 juillet, en Bosnie-Herzégovine, au lendemain de l'échec à Londres d'une nouvelle série de pourparlers entre Lord Carrington, le médiateur européen, et les représentants des communautés musulmane, croate et serbe de Bosnie (*le Monde* du 31 juillet). Plusieurs quartiers de Sarajevo ont notamment été touchés, dans la nuit de mercredi à jeudi, puis dans celle de jeudi à vendredi, par les bombardements les plus violents que la population, assiégée par les forces serbes, ait connus depuis plusieurs semaines.

Difficultés techniques et politiques

A Genève, l'idée, avancée par la France, de créer des *« zones neutres de protection »* en faveur des personnes déplacées de l'ex-Yougoslavie, fait son chemin après la réunion organisée mercredi par le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata (*le Monde* du 31 juillet). Un porte-parole du HCR a annoncé que Mme Ogata s'entretiendrait de la création de zones de protection avec le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali. De telles zones, similaires à celles instaurées pour les Kurdes irakiens après la guerre du Golfe, viseraient à faciliter l'accès des réfugiés aux convois de secours et à les protéger d'agressions éventuelles. Le porte-parole a toutefois souligné qu'il fallait faire en sorte qu'elles jouent un rôle préventif et ne se transforment pas en zones de rebut ou en ghettos réservés aux indésirables.

La création de ces *« zones neutres de protection »* se heurte en effet à des difficultés – techniques et politiques – que plusieurs pays ayant participé à la réunion de Genève ne se cachent pas, étant donné la pratique dite de *« purification ethnique »* menée en Bosnie-Herzégovine et en Croatie afin de créer des régions *« homogènes »* susceptibles de servir de base à des découpages à l'occasion de négociations ultérieures (une Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie doit se tenir à Londres du 26 au 28 août).

Pour des experts britanniques, notamment, ces zones risquent de se transformer en pièges pour les forces qui seraient chargées de les protéger. Ainsi, le colonel Michael Dewar, de l'Institut international d'études stratégiques, basé à Londres, souligne que pour protéger les zones de sécurité des incursions d'irréguliers, les troupes de protection devraient être prêtes à combattre. Or, observent le colonel Dewar ainsi que l'expert militaire britannique Don Kerr, la création de zones de protection pour les Kurdes dans le nord de l'Irak n'a pu réussir que grâce au soutien de la Turquie voisine, à l'écrasement de l'armée irakienne et à la détermination de la coalition anti-irakienne. La situation en Bosnie-Herzégovine est, elle, radicalement différente, tant sur le plan politique que militaire.

« Des enclaves sont la dernière chose dont nous ayons besoin. Des zones de sécurité finiraient par ressembler à des bidonvilles palestiniens », estime pour sa part M. Jonatahn Eyal, directeur d'un groupe de réflexion britannique, pour qui, *« en traçant des lignes sur une carte, on institutionnalise le problème. Dans dix ans, ils seraient des foyers de mécontentement, de terrorisme même »*. – *(AFP, Reuter.)*

ITALIE : après la démission du ministre des affaires étrangères

M. Scalfaro dénonce un « délit contre l'Etat »

Au cours d'un discours improvisé à Gênes, jeudi 30 juillet, le président de la République italienne, M. Oscar Luigi Scalfaro, a vivement critiqué la démission, la veille, de M. Vincenzo Scotti, ministre des affaires étrangères, qui a préféré conserver son mandat de député plutôt que rester au gouvernement, conformément aux nouvelles règles d'incompatibilité édictées par son parti, la Démocratie chrétienne (*le Monde* du 31 juillet). M. Scalfaro a affirmé que *« c'est un délit contre l'Etat de faire prévaloir ses intérêts personnels »* et a souligné la *« grave culpabilité »* de *« qui oublie le sens de l'Etat »* au moment où *« la patrie traverse des épreuves terribles »*.

Jeudi soir, devant le Parlement, le président du Conseil, M. Giuliano Amato, a estimé que la démission de M. Scotti ne pose pas de problèmes de stabilité à son gouvernement. De nombreux parlementaires avaient demandé la comparution du président du Conseil devant le parlement à la suite de cette démission. M. Amato a souligné que la question ne recouvrait aucune dissension au sein du gouvernement, mais *« était une affaire personnelle, qui se mêle aux développements internes au parti démocrate-chrétien qui maintient intact son soutien au gouvernement »*.

Jeudi, M. Renato Altissimo, secrétaire du parti libéral (PLI), membre de la coalition gouvernementale quadripartite, a demandé à M. Amato de maintenir le cap, car *« une crise en ce moment ferait précipiter le pays dans le chaos économique »*. Dans l'opposition, M. Achille Occhetto, secrétaire du PDS (ex-PCI), a retenu que la DC est en train de *« répercuter de façon irresponsable ses contradictions internes sur le pays »*. – *(AFP.)*

□ **La France et l'Italie demandent une réunion européenne contre la Mafia.** – Face aux défis lancés par la Mafia, la France et l'Italie ont demandé à la présidence britannique de la CEE de convoquer une réunion sur la lutte contre le crime organisé, ont annoncé jeudi 30 juillet à Rome les ministres de la justice français et italien. Cette conférence, qui réunira les ministres de la justice et de l'intérieur de la CEE, pourrait être organisée en septembre, ont suggéré les ministres, MM. Michel Vauzelle et Claudio Martelli. – *(AFP.)*

□ **ARMÉNIE : M. Khosrov Aroutounian, nouveau premier ministre.** – Le président arménien, M. Levon Ter-Petrossian a nommé, jeudi 30 juillet par décret, au poste de premier ministre, M. Khosrov Aroutounian, a annoncé l'agence Itar-Tass. – *(AFP.)*

ALLEMAGNE : selon son avocat

L'ancien chef de l'Etat est-allemand aurait quitté Moscou contre son gré

L'ancien chef de l'Etat est-allemand, M. Erich Honecker, a passé, jeudi 30 juillet, sa première journée à la prison centrale de Moabit, à Berlin, où il s'est vu notifier les chefs d'inculpation retenus contre lui. Son avocat a affirmé qu'il avait quitté Moscou contre son gré.

BERLIN

de notre correspondant

Au lendemain de son retour en Allemagne, M. Honecker a été officiellement inculpé – en tant que responsable des tirs contre les fugitifs qui tentaient de franchir le mur de Berlin ou la frontière interallemande – de quarante-neuf meurtres et de vingt-cinq tentatives de meurtre.

M. Honecker a également été inculpé d'escroquerie et d'abus de biens sociaux. On lui reproche d'avoir indûment puisé dans les caisses de l'ancienne RDA pour l'approvisionnement des hauts dirigeants de son régime dans leur cité réservée de Wandlitz, et d'avoir ainsi lésé l'Etat est-allemand de quelque 15,5 millions de deutschemarks en 1988 et 1989. L'ouverture de Wandlitz, à l'automne de 1989, lorsque le régime communiste vacillait, avait permis de découvrir que les dignitaires communistes disposaient pour leurs besoins quotidiens de fruits et de produits de consommation occidentaux introuvables en RDA. Ces révélations avaient profondément choqué à l'époque la population est-allemande.

M. Honecker partage avec un prisonnier de droit commun une cellule située dans l'infirmerie de l'établissement pénitentiaire. Il a rejoint à Moabit plusieurs autres dirigeants communistes, dont Erich Mielke, l'ancien chef de la Stasi.

Un prisonnier ordinaire

Tout est fait à Berlin pour présenter M. Honecker comme un prisonnier ordinaire, qui devra répondre de ses crimes au même titre que n'importe quel citoyen. Le chancelier Kohl, qui est en vacances, a seulement fait dire par son porte-parole qu'il était satisfait de voir que la justice pourra enfin suivre son cours. Les responsables des principaux partis assurent, à l'unisson, qu'il ne s'agit pas de juger M. Honecker pour ses responsablités politiques, mais pour les violations du droit qu'il a commises en tant que chef de l'Etat. Il doit être jugé selon le droit en vigueur dans l'ancienne RDA, comme il est prévu par le traité de réunification. Tous souhaitent, spécialement à l'attention des ex-Allemands de l'Est, un procès exemplaire du fonctionnement de l'Etat de droit.

Certains critiques, notamment dans le quotidien berlinois alternatif *Tageszeitung* ou dans *Neues Deutschland*, l'organe du Parti du socialisme démocratique (ex-communiste), se demandent si un tel procès permettra réellement de poser les vraies questions. Quelques commentateurs n'ont pas manqué de relever que cela évitait notamment aux responsables de l'Ouest d'avoir à s'interroger sur leurs relations passées avec les anciens dignitaires communistes avant l'effondrement de la RDA.

M. Friedrich Wolf, l'avocat est-allemand de M. Honecker, qui a rencontré son client jeudi à la prison, a rappelé au cours d'une conférence de presse qu'il considérait ce dernier comme un prisonnier politique. Il a affirmé que, contrairement à la version officielle, ce dernier avait été expulsé de l'ambassade du Chili à Moscou et rapatrié en Allemagne contre son gré. M. Honecker a été informé la veille de son départ par des représentants chiliens qu'il devrait quitter la légation et a été alors pris en charge par les services de sécurité russes.

HENRI DE BRESSON

« Rien ne résiste désormais aux exigences du maître allemand », affirme le PCF

Le Parti communiste français a protesté, jeudi 30 juillet, contre l'extradition de M. Erich Honecker en Allemagne. Il estime que celle-ci *« ne répond nullement à une exigence des populations allemandes »* mais laisse en revanche espérer au pouvoir *« la tenue d'un procès politique « sur mesure » contre l'ex-RDA dans son entier »*. Elle vise en outre selon le PCF, *« à faire une nouvelle fois la démonstration que rien ne résiste désormais aux exigences du maître allemand : ni le droit d'asile, naguère accordé à Erich Honecker par Mikhaïl Gorbatchev, ni l'offre d'hospitalité initialement faite par le gouvernement du Chili à l'ancien chef d'Etat d'un pays qui en son temps ne ménagea pas sa solidarité aux victimes de la dictature de Pinochet »*.

L'Humanité, organe central du PCF, explique, dans son numéro du 30 juillet, à propos des quarante-neuf meurtres et vingt-cinq tentatives de meurtre reprochés à M. Honecker à l'encontre d'Allemands de l'Est qui tentaient de franchir la frontière : *« Aussi condamnables que soient ces pratiques du point de vue des libertés et des droits de l'homme, c'était là le résultat de l'application de dispositions légales d'un Etat souverain, reconnu en tant que tel et dont le président, actuellement victime de cette machination, fut officiellement reçu à Bonn mais aussi à Paris. »*

M. Anicet Le Pors, membre du comité central du PCF, ancien ministre, a estimé jeudi 30 juillet, sur RTL, que la position du PCF portait *« la marque d'un retard »*. A propos des personnes abattues en tentant de franchir le mur, il a jugé *« inacceptable »* l'argument de *« l'Etat de droit »*. *« Le droit à la libre circulation est un droit universel et aucune considération nationaliste ou juridique ne saurait prévaloir face à lui »*, a-t-il déclaré. S[illegible] M. Le Pors, le PCF mani[illegible] encore *« un attachement au* [illegible] *qui n'arrive pas bien à faire* [illegible] *entre ce qu'il peut y avoir* [illegible] *gnements intéressants dan*[illegible] *rience des pays d'Europe d*[illegible] *les graves préjudices qu'ils* [illegible] *tés à un idéal de liberté,* [illegible] *nouissement humain »*.

Mme Margot Honecker au Chili

SANTIAGO

correspondance

Pour le ministre des affaires étrangères chilien, M. Enrique Silva Cimma, c'est une simple touriste, *« avec passeport allemand et visa en règle »*, qui devait arriver, vendredi 31 juillet, à Santiago, en provenance de Moscou. Mme Margot Honecker devrait cependant chercher à s'installer durablement au Chili, chez sa fille Sonja, afin d'échapper aux accusations portées à son encontre sur son rôle en tant que ministre de l'éducation de la RDA, entre 1963 et 1989.

Pour les partis communiste et socialiste chiliens, le fait que Mme Honecker ne soit pas accompagnée de son époux constitue une réelle déception. *« Nous n'approuvons pas la solution consistant à livrer M. Erich Honecker aux autorités allemandes, elle est contraire aux meilleures traditions de ce pays en matière de droit d'asile »*, a déclaré M. Ricardo Nunez, président du PS chilien. De nombreux membres de ces partis – mais aucun membre de l'actuel gouvernement – avaient obtenu le statut de réfugié politique en RDA pendant la dictature du général Pinochet et se sentent redevables envers l'ancien chef de l'Etat est-allemand.

C'est le cas de l'ambassadeur du Chili à Moscou, le socialiste Clodomiro Almeyda, qui avait accepté d'accueillir les époux Honecker le 11 décembre. La décision de M. Almeyda, qui obéissait plus à un sentiment de reconnaissance qu'à des motifs politiques, avait mis les autorités chiliennes devant le fait accompli et le président Aylwin dans l'embarras. Soucieux de ne pas porter ombrage aux relations entre le Chili et l'Allemagne, le président devait aussi veiller à maintenir l'unité de sa coalition gouvernementale, dont le Parti socialiste est un élément-clé. Les plus hautes instances de cette formation, certains de ses chefs historiques, tel M. Altamirano, ainsi que les ministres socialistes du gouvernement avaient exprimé leur solidarité avec l'ambassadeur chilien. D'où sans doute la décision qui fut prise de ne pas désavouer M. Almeyda et d'attendre son départ à la retraite avant de nommer, en juin, M. James Holger pour le remplacer. D'où aussi peut-être cette solution « mi-figue mi-raisin » consistant à accueillir l'épouse, après avoir finalement accepté de livrer le mari.

BRUNO ADRIAN

Le gouvernement serbe place le quotidien « Politika » sous son contrôle

Le personnel du quotidien *Politika*, le journal le plus influent de Serbie, s'est mis en grève, jeudi 30 juillet, pour protester contre une loi qui le place sous le contrôle de l'Etat. *« Le gouvernement de Serbie et le Parti socialiste au pouvoir commettent une importante violation des droits de* Politika, *et c'est le premier ministre serbe Radoman Bozovic qui exécute l'ordre de confiscation et de pillage »*, a déclaré le directeur du journal, M. Zivorad Minovic.

Le gouvernement serbe, qui cherchait à éviter un conflit ouvert avec le personnel de *Politika*, avait retiré une première fois le projet de loi pour l'amender. Le nouveau texte a été adopté, jeudi soir, par le Parlement. Cette loi représente un défi ouvert au nouveau premier ministre de Yougoslavie – réduite à la Serbie et au Monténégro – M. Milan Panic, dont le programme de réformes garantit la liberté d'expression. De retour à Belgrade après une tournée à l'étranger (destinée à redresser quelque peu l'image de la Yougoslavie), M. Panic a réaffirmé son engagement en faveur de la liberté de la presse. – *(Reuter.)*

□ **M. Bernard Antony (FN) souhaite une intervention armée contre les « serbo-communistes ».** – M. Bernard Antony, député européen, membre du bureau politique du Front national et président du mouvement intégriste Chrétienté-solidarité, qui rendait compte, jeudi 30 juillet, au cours d'une conférence de presse, en compagnie de M. Alain Sanders, vice-président de ce mouvement, d'un voyage en Croatie, a mis la *« dégradation rapide de la situation »* sur le compte du *« fanatisme fédéraliste des institutions européennes »* et préconisé contre *« les serbo-communistes, qui pratiquent l'éradication des humains et du patrimoine aux portes de Venise, l'intervention armée des puissances »*.

□ **ESPAGNE : la révision constitutionnelle est définitivement adoptée.** – La révision de la Constitution destinée à adapter celle-ci aux accords de Maastricht a été définitivement adoptée après le vote, à l'unanimité, du Sénat, jeudi 30 juillet à Madrid. La révision de l'article 13, alinéa 2, de la loi fondamentale espagnole de 1978 permettra aux résidents de la CEE en Espagne d'être éligibles aux élections municipales. Le Congrès des députés (chambre basse) av

EUROPE

TCHÉCOSLOVAQUIE : alors que la loi sur la partition est en préparation

Le troisième tour de l'élection présidentielle se solde par un nouvel échec

La Tchécoslovaquie, qui avance chaque jour un peu plus sur la voie de sa partition, est toujours sans président après la démission de M. Vaclav Havel, le 20 juillet, et l'échec annoncé, jeudi 30 juillet, de la troisième tentative d'élire un nouveau chef d'Etat. L'opposition tchèque et slovaque aux partis au pouvoir à Prague et Bratislava tente néanmoins d'empêcher l'éclatement de la fédération, ou du moins de le retarder. En revanche, la population commence à se lasser des discussions sur le sort du pays.

PRAGUE

de notre correspondant

Les candidats présentés par deux fractions rivales du Parti républicain (extrême droite) et la candidate de l'Union sociale libérale (LSU, centre gauche), présidente du mouvement pour l'égalité des femmes, ont été boudés par les députés. Ils n'ont obtenu, ensemble, qu'une soixantaine de suffrages sur trois cents députés.

Cet échec étant plus qu'attendu, l'assemblée avait décidé avant le vote d'organiser un quatrième tour dès la semaine prochaine et un cinquième à la fin du mois de septembre. A cette date, le sort de la Tchécoslovaquie devra être définitivement tranché, selon l'accord passé entre les premiers ministres tchèque et slovaque, MM. Vaclav Klaus et Vladimir Meciar.

Ce dernier, qui suit au jour près le calendrier de son programme d'*« émancipation nationale slovaque »*, a remis solennellement, mercredi, le projet de nouvelle Constitution slovaque au Conseil national (Parlement) de Bratislava. Cette Constitution, dont l'adoption est prévue d'ici à la fin août, est celle d'un Etat indépendant et non d'une République fédérée. Elle prévoit un régime de démocratie parlementaire avec un président élu au suffrage universel, une *« économie de marché, sociale et écologique »*, et de larges libertés civiques, y compris pour les minorités nationales.

De son côté, M. Klaus a communiqué, jeudi 30, au Parlement de Prague les thèses de la Constitution de la future République tchèque, dont la rédaction débute seulement. Ce document a été examiné en début de semaine par l'ex-président Havel, qui a reçu dans sa maison de campagne le vice-premier ministre chargé des questions législatives, M. Jan Kalvoda.

Le gouvernement fédéral a d'autre part commencé à préparer la loi sur la liquidation de la Tchécoslovaquie, dont le principe avait été décidé le 23 juillet dernier par le Parti démocratique civique de M. Klaus et le Mouvement pour une Slovaquie démocratique de M. Meciar. Cette loi doit, entre autres, assurer l'inventaire et le partage des biens de la Tchécoslovaquie dans le pays et à l'étranger et définir le transfert de pouvoirs des institutions fédérales vers les nouveaux Etats.

L'opposition, de gauche en pays tchèque et de droite en Slovaquie, réalisant que la séparation est quasi inéluctable, a réagi ces derniers jours pour tenter de renverser le cours des événements. Le Parti social-démocrate tchèque, qui appelle à arborer des couleurs tchécoslovaques aux boutonnières, et les chrétiens-démocrates slovaques de l'ex-premier ministre, M. Jan Carnogursky, ont de nouveau réclamé l'organisation d'un référendum en Tchécoslovaquie, avec comme question : *« Etes-vous pour la séparation de la Tchécoslovaquie en deux Etats indépendants ? »* MM. Klaus et Meciar, qui n'excluent pas le recours au référendum, estiment néanmoins qu'une consultation – avec cette question – n'apporterait aucune solution au problème actuel.

Contre l'« Etat Klaus-Meciar »

Les communistes tchèques et d'autres groupes de leur entourage envisagent quant à eux de lancer un appel à la désobéissance civile contre l'*« Etat Klaus-Meciar »*. Ils attendent néanmoins avec impatience la fin de l'été pour organiser des manifestations en faveur de la Tchécoslovaquie, et la fin de l'année, lorsque la cote de popularité des premiers ministres, MM. Vaclav Klaus et Vladimir Meciar, actuellement élevée (respectivement 72 % et 70 % d'opinions favorables) s'effritera sous l'effet des premières complications économiques et politiques.

Les premières réactions à ces appels montrent qu'ils ont peu de chances d'aboutir. Les Tchèques, qui préféreraient majoritairement une fédération, et les Slovaques, qui penchent pour deux Etats plus ou moins indépendants, sont un peu las de ces négociations sur l'organisation de la Tchécoslovaquie. Selon un dernier sondage de l'institut officiel IVVM, près de 60 % des Tchèques et des Slovaques souhaitent une solution *« quelle qu'elle soit, mais le plus tôt possible »*.

MARTIN PLICHTA

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : avec la baisse de popularité du président Bush

Le camp républicain est atteint par l'angoisse et les dissensions

Alors que les mauvaises nouvelles s'accumulent pour son camp, le président George Bush a lancé, jeudi 30 juillet, l'une de ses plus violentes attaques contre les démocrates à Anaheim, près de Los Angeles, les accusant de mettre la sécurité des Etats-Unis en danger. Les coupes proposées par les démocrates dans le budget de la défense – supérieures, selon ses calculs, de 60 milliards de dollars aux réductions envisagées par les républicains – ramèneront cette enveloppe *« au-dessous du minimum nécessaire pour assurer la sécurité du pays »* et entraîneront la suppression d'un million d'emplois à l'industrie de l'armement, a-t-il estimé.

La Californie, Etat-clé où le nombre de grands électeurs est le plus important, pourrait échapper cette année aux républicains : les derniers sondages donnent une avance de 34 points (62 % des intentions de vote contre 28 %) au candidat démocrate Bill Clinton. M. Bush, dont les vacances prévues dans le Maine en août ont été écourtées, devait se rendre, vendredi, dans son bastion du Texas, autre Etat en danger : sa cote de popularité est tombée à 43 % à Houston, où 77 % des électeurs avaient voté en sa faveur en 1988.

Par ailleurs, l'ancien président du Parti républicain en Floride, M. Tommey Thomas, a fait paraître jeudi dans *The Washington Post*, une annonce d'une pleine page d'un coût de 45 000 dollars demandant au vice-président Dan Quayle de se retirer pour le bien du pays. *« Plus qu'abattus »*, les représentants républicains ont tenu, mercredi une réunion houleuse avec le directeur de la campagne du président, dans laquelle ils se sont plaints du *« vide politique »* et du *« manque d'agressivité »* de la campagne républicaine, avant la convention de Houston qui s'ouvrira le 17 août. Ils ont dit craindre un raz-de-marée démocrate en novembre, qui menacerait leurs propres sièges. – *(AFP, Reuter, AP.)*

□ **Exécution d'un condamné à mort dans l'Utah.** – M. William Andrews, âgé de trente-sept ans, condamné à mort pour un triple meurtre perpétré en 1974 au cours d'un hold-up dans un magasin, a été exécuté, jeudi 30 juillet, par injection d'une dose mortelle de penthotal. Andrews et ses complices avaient ligoté cinq personnes, les avaient forcées à boire un produit chimique de débouchage de canalisations et leur avaient tiré une balle dans la tête. Le principal accusé avait été exécuté il y a cinq ans. Andrews est la quatrième personne exécutée dans l'Utah depuis 1976, date à laquelle la Cour suprême a de nouveau autorisé les Etats à appliquer la peine de mort, et la cent soixante-dix-neuvième pour l'ensemble des Etats-Unis. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

IRAK : la fin de la mission sur le désarmement et la situation des minorités

L'inspection de l'ONU a été « un succès total »

De retour à New-York, jeudi 30 juillet, après avoir supervisé en Irak la mission d'inspection du ministère irakien de l'agriculture, M. Rolf Ekeus, chef de la commission spéciale de l'ONU chargée de superviser le désarmement de l'Irak, a informé le Conseil de sécurité que les experts de l'ONU n'ont rien trouvé dans le bâtiment du ministère qui soit lié à des armes de destruction massive.

Dans un rapport oral, M. Ekeus a confirmé les premiers éléments de l'enquête qui avaient été révélés à Bagdad, tout en soulignant que le rapport définitif serait remis la semaine prochaine à partir des éléments apportés par M. Achim Biermann, le chef de l'équipe qui a inspecté le bâtiment. *« La mission a été un succès total »*, a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse, puisque, malgré le refus initial de Bagdad, la commission avait pu en définitive pénétrer dans le bâtiment soupçonné d'abriter des données et du matériel liés aux programmes irakiens de missiles balistiques.

Il a exprimé son scepticisme quant aux affirmations de l'Irak, selon lesquelles toutes les informations liées aux programmes d'armement ont été remises à la commission. Il en veut pour preuve, par exemple, le fait que Bagdad refuse toujours de remettre des documents concernant ses fournisseurs à l'étranger. *« Nous poursuivrons les inspections au même rythme »*, en toute indépendance et sans tenir compte des esprits qui s'échauffent à l'approche de l'élection présidentielle américaine, a-t-il souligné.

Chargé par ailleurs par le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, de s'enquérir de l'état d'avancement des négociations avec Bagdad sur le renouvellement de l'accord quant à la présence de personnels humanitaires en Irak, M. Ekeus a affirmé que ces pourparlers étaient au point mort. *« Je ne dis pas qu'ils refuseront »* de reconduire l'accord, mais le vice-premier ministre, M. Tarek Aziz, *« m'a remis un catalogue impressionnant des raisons pour lesquelles ils estiment que les gardes de l'ONU ne sont plus nécessaires sur leur territoire »*, a-t-il dit. – *(AFP.)*

ISRAEL : la réouverture du Centre d'études arabes de Jérusalem-Est

Geste ou manœuvre de M. Rabin ?

JERUSALEM

de notre correspondant

L'élite palestinienne est perplexe. La réouverture, jeudi 30 juillet, à Jérusalem-Est, du fameux Centre d'études arabes, jadis dirigé par M. Fayçal Husseini (*le Monde* du 31 juillet) et arbitrairement fermé par les autorités israéliennes il y a quatre ans, relève-t-elle de la bonne volonté politique dont M. Itzhak Rabin se veut le champion ? Ou bien s'agit-il d'une manœuvre destinée à diviser un peu plus les Palestiniens ?

Entre deux éternuements de poussière, accumulée depuis si longtemps, sur ces milliers de livres, de revues et de dossiers, le directeur du Centre, M. Ishaq Boudeiri, estime qu'il s'agit *« peut-être »* un peu des deux. *« D'un côté la réouverture est un signe de l'atmosphère nouvelle. De l'autre, la télévision israélienne elle-même a annoncé, mercredi soir, que M. Rabin espérait ainsi renforcer le statut de Fayçal aux dépens de Tunis »* (où siège M. Yasser Arafat).

Président fondateur de ce précieux organisme d'études et d'archives ouvert en 1980, M. Husseini, principale figure des Palestiniens dits *« de l'intérieur »*, n'était pas à Jérusalem cette semaine pour juger de la signification du geste fait dans sa direction par le nouveau premier ministre d'Israël. Mais nul doute qu'il retrouvera son siège de président, au premier étage de ce vieux bâtiment de pierre, avec une certaine émotion.

« Tant de choses ont changé depuis quatre ans », soupire M. Boudeiri. C'était le soir du 28 juillet 1988. L'Intifada faisait rage depuis plus de six mois déjà et M. Husseini, qui venait de sortir de prison, se reposait dans sa petite villa du mont des Oliviers. Les policiers israéliens sont venus et l'ont amené à son bureau du Centre d'études, ont fouillé ses dossiers, saisi quelques documents – dont un projet de déclaration d'indépendance de la Palestine, laquelle devait être proclamée quatre mois plus tard par l'OLP à Alger – et puis ils l'ont ramené en prison pour une nouvelle détention administrative de plusieurs mois.

Deux jours plus tard, se souvient encore le directeur, les policiers sont revenus à dix ou douze. Ils ont fouillé partout, ont prélevé quelques dossiers – dont une boîte d'archives de presse au nom de « Carlos », le fameux terroriste international – et puis les scellés ont été apposés sur les portes, préalablement murées. Les quatre-vingts employés, chercheurs, archivistes et documentalistes du Centre se sont retrouvés au chômage. Renouvelé chaque année depuis cette date, l'ordre de clôture, cette fois, n'est pas arrivé chez l'avocat palestinien chargé de l'affaire.

A la fois craintifs et pressés, les dirigeants du Centre ont préféré défoncer les portes plutôt que d'aller réclamer les clés à ceux qui les avaient saisies.

Piqués d'humidité, les murs, les matériels de bureau et les dossiers sont toujours à leur place, mais, pour l'essentiel, inutilisables. Ordinateurs, machines à écrire et photocopieuses sont bonnes à jeter.

Une suggestion très peu discrète

En dépit de plusieurs demandes, les autorités n'ont jamais permis que les équipements soient entretenu. sur place ou sortis du lieu par leur propriétaire. *« Grosso modo, nous estimons à au moins deux cent cinquante millions de francs les dommages causés par cette fermeture illégale »*, dit M. Boudeiri, avec l'intention déclarée d'attaquer le gouvernement en justice pour obtenir réparation.

En attendant, M. Fayçal Husseini va devoir prendre une décision capitale. Reviendra-t-il occuper son siège de président du Centre ? Ou bien acceptera-t-il la très peu discrète suggestion israélienne de transformer l'organisme en siège permanent de la délégation palestinienne au processus de paix ? Certains de ses membres, dont M. Saeb Oreiqat, proche du Fatah, ont déjà fait savoir qu'ils étaient opposés à cette hypothèse. Pour au moins deux raisons, soufflées par un dirigeant qui tient à rester anonyme : *« D'abord, avec une structure fixe et une adresse comme celle-ci, nous nous transformerions vite en véritable bureau des pleurs pour toutes les victimes quotidiennes de l'Intifada et des injustices commises contre nos gens. Ensuite, il y a seulement quinze jours, lorsque nous avions suggéré l'idée de louer quelques bureaux en ville pour notre délégation, Tunis nous avait fait savoir que « le vieux » était contre. »*

En clair, M. Yasser Arafat craint que ce ne soit là une occasion de marginaliser l'OLP.

PATRICE CLAUDE

LIBAN

Démission des deux ministres druzes du gouvernement de M. Rachid Solh

BEYROUTH

de notre correspondant

La récupération par l'Etat libanais des bâtiments publics occupés par les milices rivales entre 1975 et 1990 (*le Monde* daté 26-27 juillet) a conduit, jeudi 30 juillet, à la démission des deux ministres druzes du gouvernement, MM. Walid Joumblatt et Marwan Hamadé.

M. Hamadé a souligné qu'il était outré de la façon dont l'armée a investi dans le Chouf trois bâtiments publics occupés par les druzes, alors même qu'il était chargé, avec son collègue M. Chaouki Fakhoury, ministre des travaux publics, de régler l'affaire à l'amiable.

Les trois bâtiments réoccupés par l'armée étaient tombés dans l'escarcelle des leaders druzes. L'un, ancienne demeure d'un émir druze, avait été transformé en palace hôtelier, géré par une société d'obédience « joumblattienne ».

« Réconciliation nationale »

L'autre, ancienne résidence d'été du président de la République, éta[illegible] devenu le Palais du peuple où M. [illegible]oumblatt organisait des exposi[illegible]s et des spectacles folkloriques [illegible] théâtraux. Quant au troisième bâtiment, ancien sérail de Ba[illegible], il était devenu la Biblio[illegible]ationale du secteur druze.

[illegible] [illegible]mblatt s'est montré menaçant [illegible] *« soit à une véritable réconciliation nationale, soit à l'insurrection druze »*. Tout comme les ex-milices chrétiennes des Forces libanaises, c'est contre la manière employée que le chef druze s'élève. Déjà, la récupération du local de la LBC, la station de télévision des Forces libanaises, et de la Quarantaine, QG de l'ex-milice chrétienne, dont le chef est M. Geagea, avait été fortement contestée. La manière forte utilisée à l'égard des chrétiens et des druzes est d'autant plus récusée que la restitution du troisième autre grand « symbole milicien », la caserne Abdallah du Hezbollah, à Baalbek, s'était faite avec ménagements. Au total, l'Etat a repris une douzaine de bâtiments.

LUCIEN GEORGE

Bagdad est accusé de multiplier les attaques contre les Kurdes et les chiites

Quelques jours seulement après l'accord intervenu entre l'Irak et les Nations unies concernant l'inspection du ministère de l'agriculture irakien, les Etats-Unis et le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'Homme, M. Max van der Stoel, ont accusé, jeudi 30 juillet, Bagdad d'avoir nettement augmenté les opérations de répression dans le nord et le sud du pays.

« Les opérations de contre-insurrection militaire irakienne continuent contre les populations civiles irakiennes dans le Nord et le Sud, et cela semble être un effort pour intimider et maîtriser les populations », a déclaré le porte-parole du Pentagone, M. Pete Williams, selon lequel ces efforts *« sont plus importants que ce que nous avons vu durant les précédents mois »*. Il a notamment cité un bombardement aérien, le 23 juillet, sur des positions chiites du sud du pays. *« C'est le seul jour où des avions irakiens ont été utilisés »* pour ces opérations, *« mais à plusieurs reprises après cette date, les Irakiens ont continué à utiliser des hélicoptères pour attaquer les positions chiites »*, a poursuivi M. Williams. Rappelant que la résolution 688 de l'ONU ordonne l'arrêt de la répression des populations civiles en Irak, il a estimé qu'une offensive terrestre contre les populations du Sud représenterait une violation de cette résolution.

De son côté, M. van der Stoel a appelé le gouvernement irakien à *« mettre fin immédiatement »* aux attaques indiscriminées à l'artillerie lourde contre des zones habitées dans la région des marais du sud du pays. Les zones et hameaux y sont soumis à un blocus économique qui empêche même l'entrée de l'aide humanitaire d'urgence, les autorités irakiennes se livrant par ailleurs au détournement et au drainage des cours d'eau, ce qui *« menace l'habitat local et la culture de cette ancienne civilisation »*, a-t-il souligné.

Remaniement ministériel

Par ailleurs, le président Saddam Hussein a procédé jeudi à un remaniement ministériel. Trois portefeuilles sensibles, ceux des affaires étrangères, des finances, ainsi que celui de l'enseignement supérieur et de la recherche ont changé de titulaires. Ainsi, M. Mohammad Saïd as-Sahhaf, qui était vice-ministre des affaires étrangères, accède-t-il au rang de ministre, en lieu et place de M. Ahmad Hussein al-Khodair, qui devient ministre des finances, remplaçant M. Majid abdel Jaafar – auquel seraient reprochées les difficultés économiques consécutives à l'embargo des Nations-unies. Le sort de ce dernier n'a pas été précisé, de même que celui du ministre sortant de l'enseignement supérieur et de la recherche, M. Abderrazak al Hashimi, ancien ambassadeur en France. – *(AFP.)*

□ **ISRAEL : trois morts dans l'explosion d'une usine d'armement.** – Une explosion, après un incendie dans un dépôt d'explosifs souterrain, a tué, jeudi 30 juillet, trois personnes et blessé une cinquantaine d'autres sur le site d'une usine d'armement, au nord de Tel-Aviv. L'incendie s'est déclaré au cours d'un *« test »* mené dans ces installations, ont indiqué des responsables des industries militaires israéliennes. Plusieurs bâtiments de l'usine ont été complètement détruits. – *(AFP.)*

ASIE

En visite « officieuse » à Pékin

M. Strauss-Kahn devrait discuter avec les dirigeants chinois de la vente de Mirage à Taïwan

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre français de l'industrie et du commerce extérieur, est arrivé, vendredi 31 juillet, à Pékin pour une visite-éclair entourée de mystère. Il devrait évoquer avec les dirigeants chinois l'affaire des avions de chasse Mirage 2000-5 que Paris pourrait fournir à Taïwan.

PÉKIN

de notre correspondant

Le contentieux franco-chinois à propos des fournitures d'armements françaises à Taïwan est entré dans une phase cruciale. La visite de M. Strauss-Kahn se veut *« officieuse »*. On a parlé, à propos de sa venue, d'une volonté de *« clarification »* dans les rapports houleux entre Paris et Pékin. Mais on ignore encore la teneur du message dont le ministre est nécessairement porteur : le gouvernement français va-t-il, ou non, autoriser la firme Dassault à proposer formellement, dans des conditions commerciales qui restent elles aussi inconnues, son Mirage 2000-5 à Taïwan ?

M. Strauss-Kahn est familier du dossier. Les Chinois lui en avaient déjà parlé lors de sa visite officielle à Pékin, en décembre dernier, alors qu'il leur avait fait part des doléances françaises en matière d'achats d'avions civils par la Chine, qui s'équipe principalement chez Boeing. Depuis, l'affaire a été portée sur la place publique et Pékin a brandi la menace d'une *« vive réaction »* – de nature non spécifiée – en cas de fourniture des Mirage à Taïwan.

On croit savoir que les négociations commerciales avec Taïpeh à propos de cette affaire sont entrées dans une phase active, en dépit du silence maintenu par Paris sur ce sujet ; mais leur état d'avancement reste une inconnue, de même que les formules envisagées. Il se pourrait, en effet, que, plutôt qu'à une vente pure et simple, la France préfère une solution de location-vente du type déjà utilisé par les Etats-Unis pour certains équipements cédés à l'armée de la Chine nationaliste.

Une telle formule ne met cependant pas le pays fournisseur à l'abri de la colère de Pékin. Le ministère chinois des affaires étrangères vient ainsi de protester contre l'acquisition par Taïwan aux Etats-Unis, par le biais d'une location-vente autorisée le 19 juillet par le président George Bush, de trois frégates de classe Knox, construites en 1972. *« Ce geste est totalement inacceptable pour la partie chinoise »*, a-t-il indiqué. Le département d'Etat a rétorqué qu'il ne considérait pas l'affaire comme sortant du cadre des accords liant Washington et Pékin sur les ventes d'armes à l'île nationaliste.

Les achats d'armes

Dans le cas de la France, l'éventuelle fourniture d'avions de combat très sophistiqués permettant à la défense taïwanaise non seulement de faire face à une attaque continentale, mais également de porter l'offensive sur le continent, représenterait une démarche nettement plus osée, rompant avec près de trois décennies d'une politique privilégiant systématiquement Pékin. L'affaire se présente alors que, des deux côtés du détroit de Taïwan, le marché des armements connaît une effervescence accentuée par les tentatives russes d'y engranger des devises.

Taïpeh justifie ses achats d'armements modernes par le besoin de se renforcer face à une armée continentale lancée dans une politique d'armement intensive. La Chine populaire a commencé ainsi à prendre livraison de chasseurs russes Sukhoi-27, et pourrait avoir également commandé des Mig-31. Elle passe aussi pour chercher à acquérir des Ilyouchine de transport à longue distance et des chars T-72.

Selon certaines informations qui n'ont pas été confirmées officiellement en Occident, les Chinois seraient aussi intéressés par un porte-avions actuellement en construction en Ukraine, le *Varyag*. Le navire était initialement destiné à la marine soviétique, et la disparition de l'URSS le rend en principe disponible. La marine chinoise ne dispose pas de porte-avions à l'heure actuelle.

Taïpeh, de son côté, a également accueilli, début juillet, deux hauts responsables de la marine de guerre russe, alimentant des spéculations locales sur la possibilité pour le régime nationaliste d'acheter, lui aussi, certains équipements militaires que les Etats-Unis ne veulent pas lui fournir.

Selon notre confrère du *Washington Post* Jim Hoagland, le premier ministre japonais, M. Kiichi Miyazawa a personnellement exprimé au président Bush, lors de leur rencontre du 1er juillet, l'inquiétude du Japon devant l'effort d'armement chinois. Les jugeant menaçantes pour l'archipel nippon comme pour Taïwan, Tokyo souhaiterait un soutien américain plus appuyé à une offensive diplomatique visant à limiter les ventes d'armes russes à Pékin.

FRANCIS DERON

Le retour des pirates des mers du Sud

Les nouveaux boucaniers des détroits du Sud-Est asiatique montent à l'abordage des cargos et pillent les porte-conteneurs

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

« J'étais pétrifié », a rapporté Peter Newton quand, en pleine nuit, il a été réveillé par un homme qui le menaçait de son sabre. *« N'ayez pas peur, capitaine. Si vous criez, je vous tue »*, lui a-t-il dit dans un excellent anglais. L'*Australian Star*, un cargo de 17 000 tonnes, se trouvait alors à une cinquantaine de kilomètres de Singapour, dont il avait quitté le port la veille, et faisait route vers la Nouvelle-Zélande. Peter Newton avait pris la relève du commandement à Singapour.

Une demi-douzaine de pirates, a-t-il raconté, ont rattrapé son cargo en hors-bord et se sont hissés à bord à l'aide de grappins. *« De vrais professionnels, disciplinés comme des militaires »*, a ajouté le capitaine. L'agencement du cargo leur était familier. Ils sont parvenus à ouvrir le coffre-fort sans en déclencher l'alarme et sont repartis avec un butin de plusieurs milliers de dollars, laissant l'officier terrorisé sur le pont. L'opération n'avait pas duré un quart d'heure.

C'était le 22 avril. Depuis, les attaques n'ont pas cessé. Les pirates sont même devenus plus entreprenants. Dans un cas au moins, ils ont eu recours – sans succès il est vrai – à des bombes explosives. Dans un autre, ils étaient armés de fusils d'assaut. L'un de leurs secteurs favoris d'intervention est le canal Philips, limite entre les eaux territoriales de Singapour et celles de l'archipel indonésien de Riau. Son étroitesse – 4,5 kilomètres au mieux et 1,3 en un point – contraint surtout les gros navires à ne pas dépasser les 10 nœuds à l'heure.

Mais les pirates sont également présents dans d'autres archipels, notamment celui des Anambas, à mi-chemin entre la Malaisie occidentale et Bornéo. C'est au large de l'île voisine de Tioman que vingt-cinq pirates, armés de fusils M-16, ont arraisonné l'an dernier un porte-conteneurs, le *Springstar*, et l'ont délesté, en l'espace de deux jours, d'une cargaison évaluée à 2 millions de dollars.

L'essentiel du volumineux trafic maritime entre le Proche-Orient et le Japon passe par le détroit de Malacca et la mer de Chine méridionale. Dotés souvent de hors-bord, mais se servant parfois de simples bateaux de pêche, les pirates utilisent des grappins et des cordes pour se hisser à bord des cargos. Ils se contentent d'échelles rudimentaires en bambous quand les bateaux sont chargés.

Des centaines de millions de dollars par an

Plus les tankers sont grands, plus ils sont vulnérables car rien ne permet à un équipage d'une vingtaine de membres de surveiller, surtout de nuit, des navires dont la coque peut atteindre 480 mètres de longueur. Et l'on redoute désormais le pire : qu'un tanker privé de direction, s'échoue et provoque une catastrophe écologique majeure. En novembre dernier, l'*Eastern Power*, un pétrolier de 240 000 tonnes, a ainsi navigué sans pilote pendant une heure dans le canal Philips alors que son équipage était ligoté par des pirates. Les armateurs redoutent, entre autres choses, une flambée des prix des assurances en cas d'accident.

Le Bureau maritime international (BMI) de Londres a rapporté cent trente actes de piraterie en 1991, contre trente-cinq en 1990 et trois seulement en 1989. Plus de cinquante ont également été rapportés pendant les cinq premiers mois de cette année. Face aux protestations et à l'exaspération croissante des associations concernées, les Etats riverains ont commencé à s'organiser. Jusqu'ici, les patrouilles maritimes ne pouvaient pénétrer les eaux territoriales d'un pays voisin que moyennant une autorisation, ce qui laissait aux pirates le temps de s'évanouir entre les dizaines d'îlots de la région.

L'Indonésie et Singapour ont réagi en signant un accord, rendu public le 30 juillet, pour coordonner leurs efforts contre ce fléau. Il porte notamment sur l'autorisation pour les patrouilles maritimes des deux pays de ne plus tenir compte des limites des eaux territoriales en cas de poursuite des pirates.

De nombreux cas de piraterie intervenant dans leurs eaux territoriales, les Indonésiens ont démenti avec vigueur les spéculations selon lesquelles les pirates bénéficieraient de complicités. *« Dire que les militaires indonésiens sont impliqués* [dans la piraterie] *est entièrement faux et je démens avec force les rapports selon lesquels une coopération existe entre les pirates et les opérateurs de radio »*, a récemment déclaré l'amiral Yusuf Effendi, commandant de la flotte occidentale indonésienne, en annonçant que vingt-huit suspects avaient déjà été arrêtés. Dix autres, qui opéraient dans le canal Philips, se sont rendus depuis, selon la marine indonésienne.

Mais, une piraterie d'une autre dimension est en train de resurgir au large des Philippines, avec des détournements en haute mer de bateaux que les boucaniers utilisent, après les avoir vidés de leurs cargaisons, comme repaires flottants. Selon le BMI, des gangs de Chinois originaires de Hongkong et de Taïwan, seraient derrière cette piraterie d'un tout autre acabit, puisque les détournements de cargos auraient rapporté à leurs auteurs quelque 200 millions de dollars par an pendant trois ou quatre ans.

JEAN-CLAUDE POMONTI

AFRIQUE

Fièvre électorale au Congo

Pour la première fois de leur Histoire, les Congolais vont, dimanche 2 août, élire librement leur président

BRAZZAVILLE

de notre envoyée spéciale

Ni meetings, ni grand-messes. A moins de quarante-huit heures du premier tour de l'élection présidentielle, la capitale congolaise et ses quelque huit cent mille habitants ne vivent plus qu'au rythme des *« carnavals »*. A pied, en minibus, voire en camion, c'est par dizaines que les groupes de supporters sillonnent la ville, scandant le nom de leur candidat favori, brandissant banderoles, drapeaux ou parapluies portant les « armoiries » de chacun des partis.

Il y a les trois palmiers de M. Pascal Lissouba et de son Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS), le soleil de M. Bernard Kolelas et de son Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI), la faucille et le marteau du président sortant Denis Sassou-Nguesso et de son Parti congolais du travail (PCT, ex-parti unique). Il y a les tee-shirts et les marinières, les autocollants et les casquettes, sans oublier les pagnes, eux aussi imprimés à l'image des principaux leaders, et que l'on trouve sur les marchés, entre les pyramides de pâte d'arachide et les étals de foufous. C'est ce qu'un chroniqueur local a méchamment baptisé la *« démocratie péripatéticienne »*. En tout cas, elle séduit. Le Congo a la fièvre.

Sortant de l'ère du monopartisme, le Congo va élire librement, pour la première fois de son histoire, son président de la République : premier tour dimanche 2 août, le second le 16. Des dix-huit candidats initiaux n'en restent, si l'on ose dire, « que » dix-sept, le dirigeant syndicaliste Jean-Baptiste Bokamba-Yangouma ayant finalement préféré se retirer de la course.

Tous les présidentiables ne brillent pas par leur sérieux ni par une grande sûreté d'éloquence. Tandis que l'un propose aux électeurs *« un projet de société léger »*, un autre annonce, la voix brisée, que *« les Congolais sont au bord de la clochardise »* ; mais un troisième assure que *« si nos mains se joignent, le Congo sera sauvé »*. Sourires mis à part, les candidats les plus crédibles ne sont pas les plus sûrs de remporter l'épreuve.

Le vainqueur sera-t-il M. Lissouba, comme pourrait le laisser supposer le succès de ses partisans lors des élections législatives de juillet ? Avec trente-neuf députés – contre vingt-neuf au MCDDI et seulement vingt au PCT – l'UPADS a réalisé un beau score. Mais il reste très éloigné de la majorité parlementaire (la future assemblée comptera cent vingt-cinq sièges). Quant au caractère national de la puissante UPADS, il reste encore à démontrer. L'essentiel des suffrages récoltés l'ont été dans le Nibolek (contraction du nom des trois régions du sud : Niari, Bouenza et Lekoumou), dont est originaire M. Lissouba, ancien chef du gouvernement sous la première et la deuxième République.

Tel parti telles tribus

En cas de succès au premier tour de la présidentielle, le chef de file de l'UPADS devra, s'il veut durer, conclure des alliances. Il le sait et l'a dit à l'avance, promettant publiquement la formation d'un gouvernement national en cas de victoire. *« Il faut faire attention aux pronostics, on ne vote pas ici comme on vote en France*, affirme un jeune Brazzavillois, *aux municipales et aux législatives, les gens ont voté pour un logo, et Lissouba avait le meilleur, il a réussi à mettre la plupart des grands chefs des régions dans sa poche. C'était des votes à la fois tribalistes et militants. Pour la présidentielle, on va choisir un homme, c'est différent... le résultat est complètement imprévisible. Des candidats indépendants comme Paul Kaya ou André Milongo* (premier ministre du gouvernement de transition mis en place en juin 1991) *ou encore Jean-Pierre Thystere-Tchicaya* (dirigeant du Rassemblement pour la démocratie et le progrès social, RDPS) *ont leurs chances ! »*, poursuit-il avec fougue.

Tel n'est pas tout à fait l'avis du professeur Bikindou-Milandou, enseignant de sociologie à l'université de Brazzaville. Celui-ci estime le pays *« coupé en quatre : le Nord, le Pool, le Nibolek et le Kouillou* (la région de Pointe-Noire, la capitale économique) *»*. Chacune de ces régions exprimerait non pas quatre tribus, mais quatre ensembles composés de diverses ethnies. Ainsi, pour *« la majorité de la population »* du Nibolek *« le parti, l'unique, c'est l'UPADS »*. En revanche, *« pour les Lari, les Congo, les Teke, les Hangala, les Suundi, etc. »*, le parti serait le MCDDI. *« Pour les Vili, les Cabinda, les Yombe »*, le parti n'est autre que le RDPS. Et pour *« les Mbosui, les Kouyou, les Ngangulu, les Bomitaba, les Kwele, les Mbeti, etc. »*, ce ne peut être que le PCT ou le RDD (Rassemblement pour la démocratie et le développement, dirigé par l'ancien président Joachim Yuombi-Opango).

De prime abord, cet inventaire à la Prévert revu et corrigé à la mode africaine a de quoi inquiéter les esprits cartésiens. *« L'enjeu de la compétition politique actuelle*, précise le professeur Bikindou-Milandou, *peut en effet se résumer en une seule question : à quelle région voire à quelle tribu doit revenir dorénavant le pouvoir ? »* Une question que d'aucuns préfèrent éluder d'une boutade : *« Je préfère être à Brazzaville qu'à Sarajevo ! »*, omettant un peu vite les tragédies de la Somalie et du Liberia ou les dérapages sanglants du Rwanda, du Burundi ou du Kénya...

L'apprentissage de la démocratie

Brandi comme un épouvantail par des générations de politologues et de chefs d'Etat africains, le fait tribal est désormais posé ouvertement sur la table des débats. *« Pourquoi avoir voulu nier que nous sommes un pays polyethnique ? »*, s'insurge le professeur Antoine Lipou, chef de département de linguistique. Moins pessimiste que son collègue sociologue, M. Lipou n'en redoute pas moins des lendemains difficiles : *« Soit le nouveau régime se décide vraiment à l'ouverture, soit nous risquons de nous retrouver dans une situation de morcellement avec des revendications micronationalistes. »*

Le Congo dispose néanmoins d'acquis démocratiques plus anciens, voire plus ancrés, que nombre d'autres pays africains. *« Pour le moment, on fait l'apprentissage. On parle de démocratie, mais ça n'est pas vraiment cela. Disons qu'on a la liberté, c'est le premier pas ! »* Celui qui s'exprime ainsi n'a rien d'un militant. Fonctionnaire au ministère des finances, Rodriguez, vingt-huit ans, est un *« sapeur »* avant toute chose. Son univers, c'est celui de *« la fringue »*, celui des *« deux-plis »* (pantalons à pinces), celui des dimanches après-midi passés à *La Main bleue* à siroter une *« cravatée »* (bière) en regardant passer les filles *« sapées à la garçonnette »* (large costume masculin et corsage féminin).

Rodriguez est un mélange de golden boy candide et de dandy méticuleux. *« Avant, à l'époque du mono* (monopartisme), *les sapeurs étaient considérés comme des délinquants. On se faisait interpeller pour un rien. Maintenant, c'est fini, on peut s'éclater comme on veut... »*, sourit-il. Parmi les présidentiables les mieux *« sapés »*, Rodriguez n'hésite pas une seconde : *« C'est Milongo et Kolelas. Ils sont à jour : ils portent des chemises bleu de France* (bleu ciel). *»* Ce qui ne l'empêchera pas de voter *« pour le seul candidat qui ne soit pas l'otage d'un clan »*, lance-t-il, le sourire mystérieux.

CATHERINE SIMON

□ **NIGER : Pékin a suspendu ses relations diplomatiques avec Niamey.** – La Chine a annoncé, vendredi 31 juillet, la suspension de ses relations diplomatiques avec le Niger, à la suite de la décision de Niamey de reconnaître Taïwan. L'ambassade de Taïwan s'était installée la semaine précédente à Niamey, après plusieurs semaines d'incertitude causée par des désaccords au sein du régime nigérien, avivés par de fortes pressions de Pékin pour que le Niger renonce à sa décision (*le Monde* du 25 juillet). – *(Corresp.)*

TOGO : après la mort d'un opposant

Une vingtaine de blessés lors de manifestations à Lomé

Au lendemain de la mort de Tavio Amorin, un dirigeant de l'opposition au président Eyadéma, blessé dans un attentat six jours auparavant (*le Monde* du 31 juillet), une vingtaine de personnes ont été blessées, jeudi 30 juillet, à Lomé, lors d'accrochages entre la police et des manifestants qui avaient déclenché une opération *« ville morte »*.

Ce mouvement de protestation a été déclenché par le Mouvement patriotique du 5 octobre (MO5, radical) et le Collectif des associations de femmes (CAF), qui réclament la démission du chef de l'Etat, le général Gnassingbé Eyadéma. Des centaines de manifestants, pour la plupart des jeunes, armés de bâtons et de barres de fer, bandeau rouge autour du front en signe de deuil et de colère, ont dressé des barrages de bois et de pneus enflammés dans le centre et les quartiers populaires. En milieu d'après-midi, le calme était revenu.

Le Collectif de l'opposition démocratique (COD-2), un mouvement qui regroupe des partis politiques, des syndicats et des groupes de pression, a lancé un appel à la grève générale pour vendredi. Le COD-2 exige que le chef suprême des armées, le général Gnassingbé Eyadéma, et le ministre de la défense (poste détenu par le premier ministre de transition, M. Joseph Kokou Koffigoh) engagent les forces armées *« à proclamer leur neutralité et à ne plus intervenir dans la vie politique »*

A Paris, le porte-parole du Quai d'Orsay, M. Daniel Bernard, a déclaré jeudi que la France *« déplore la mort de M. Tavio Amorin »* et *« réaffirme son désir de voir les auteurs de cet attentat découverts et traduits en justice »*. – *(AFP, Reuter.)*

TUNISIE

Le procès des islamistes d'Ennahdah est à nouveau reporté

TUNIS

de notre correspondant

Accédant à la requête de la défense, la première chambre du tribunal militaire de Tunis a, jeudi 30 juillet, reporté de quatre jours la reprise du procès contre le mouvement islamiste Ennahdha. Les débats avaient été ajournés le 21 juillet.

Avant le réquisitoire du colonel-major Mohammed Guezguez, prévu pour le 3 août prochain, les avocats ont demandé à prendre connaissance des procès-verbaux des interrogatoires de leurs clients, comme des résultats des nouveaux examens médicaux pratiqués à la demande des accusés. Au cours de leur interrogatoire, la plupart de ces derniers s'étaient, en effet, plaints de tortures subies dans les locaux de la police (*le Monde* du 23 juillet).

Jeudi, le tribunal n'a siégé que très brièvement. Introduits dans le prétoire avant les juges, les 134 accusés – 34 autres sont jugés par contumace – ont mis à profit l'attente du tribunal pour se livrer, comme le 10 juillet, lors de l'ouverture du procès, à une bruyante démonstration, mêlant chants fondamentalistes, hymne national, versets du Coran et slogans divers. Doigt pointé vers le coin de la salle où se trouvaient quelques policiers en civil, un accusé s'est écrié : *« Voici les tortionnaires ! »* Ses camarades lui ont aussitôt fait écho aux cris de *« Faites sortir les tortionnaires ! »*, *« Jugez les tortionnaires qui viennent jusqu'ici nous défier ! »*

MICHEL DEURÉ

□ **Le Soudan ferme son ambassade à Tunis.** – Le régime de Khartoum est en train de rompre ses relations diplomatiques avec Tunis, qui l'accuse de soutenir les activités des islamistes en Tunisie. Le ministère soudanais des affaires étrangères a annoncé, jeudi 30 juillet, la fermeture de son ambassade à Tunis. Il n'a pas donné de motif précis, mais a parlé d'une *« campagne injuste des médias tunisiens sur le Soudan »* et fait état, sans autres précisions, de *« mauvais traitements envers des ressortissants soudanais de passage sur le territoire tunisien »*. – *(AP.)*

POLITIQUE

La préparation du référendum du 20 septembre

M. Giscard d'Estaing affirme que le traité de Maastricht permettra « une croissance économique plus forte »

M. Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, a réagi, jeudi 30 juillet, sur RTL, à la publication de certaines conclusions d'un rapport du Fonds monétaire international (FMI) relatif à l'impact du traité paraphé à Maastricht sur les économies européennes (*le Monde* du 30 juillet). Cette étude montre, selon lui, que *« si le traité était en application, finalement la Communauté européenne connaîtrait une croissance économique plus forte, donc un emploi amélioré »*. M. Giscard d'Estaing a estimé que *« la deuxième indication »* du rapport est qu'*« il va falloir remettre les choses un peu en ordre dans différents pays »*. Il a admis que *« cette remise en ordre va avoir un effet de freinage sur la croissance »*, mais il a aussi souligné, pour justifier la ratification du traité sur l'Union européenne, que *« si on ne fait pas le traité de Maastricht, ces pays devront quand même remettre leurs affaires en ordre. »*

« Oui » à l'Europe, pas au pouvoir socialiste

Le président de l'UDF a également évoqué la campagne référendaire pour la ratification du traité de Maastricht, en affirmant que l'UDF doit *« convaincre les Français de dire « oui » à l'Europe, sans que ce « oui » comporte un couplage avec la réponse au pouvoir socialiste. »*

M. Pierre-André Wiltzer, délégué général des adhérents directs de l'UDF, a, lui aussi, invité les électeurs à ne pas mêler la construction européenne à la politique intérieure. *« Ne nous trompons pas d'échéance,* écrit M. Wiltzer dans le journal *des adhérents directs. Le 20 septembre, votons et faisons voter pour l'Europe. Nous réglerons nos comptes avec François Mitterrand et les socialistes en mars 1993, lors des élections législatives. »*

M. Toubon : la solidarité à l'égard de M. Chirac

Autre partisan du traité de Maastricht, M. Yvon Briant, président du CNI, qui va faire campagne au cours du mois d'août *« pour un « oui » de droite »* à l'Union européenne, a estimé jeudi que *« plus nombreux seront les électeurs de l'opposition à se prononcer pour la ratification, et moins François Mitterrand sera en mesure de revendiquer pour lui-même le bénéfice du oui. »*

Au RPR, M. Jacques Toubon, député de Paris, affirme, dans la lettre qu'il édite à l'intention de ses électeurs : *« Dans notre famille, la question est posée, derrière la détermination pour ou contre Maastricht, de la solidarité à l'égard de Jacques Chirac, candidat à la présidence de la République. Qui, au RPR, dans l'opposition, veut que Jacques Chirac gagne l'élection pour clore quatorze ans de pouvoir mitterrandien ? (...) Qui veut changer de stratégie, d'alliances, de candidat, à deux ans de l'élection présidentielle ? Le moment est venu de le dire, sans farder aucune déception ni aucune ambition. La responsabilité de chacun est de répondre à la question que Jacques Chirac doit lui-même poser : qui m'aime me suive ! »*

Les deux animateurs gaullistes du Rassemblement pour le « non » à Maastricht, MM. Charles Pasqua, sénateur RPR des Hauts-de-Seine, et Philippe Séguin, député des Vosges, ont de leur côté lancé, grâce à une souscription publique, une campagne nationale d'affiches, avec pour slogan : *« Liberté, je chéris ton non »*. Cette campagne répond à celles lancées par le gouvernement et par le Parti socialiste en faveur du « oui ».

Les affiches du PS, qui montrent notamment le monde dominé par un catcheur américain et par un sumotori japonais, n'ont pas été appréciées par l'ambassade des États-Unis à Paris. Des diplomates américains devaient se rendre au siège du PS, vendredi matin 31 juillet, pour faire part de leurs remarques à M. André Billardon, député de Saône-et-Loire, qui dirige la campagne socialiste pour le référendum.

La Coordination rurale, qui s'est constituée il y a quelques mois, en réaction contre la réforme de la politique agricole commune, a *« officiellement »* appelé, jeudi 30 juillet, à voter contre le traité qui consacre *« la toute-puissance de la Commission de Bruxelles »*, dont elle déplore *« l'évolution de plus en plus totalitaire et bureaucratique »*. M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, qui s'est également prononcé contre le traité, a adressé, le 29 juillet, une lettre au président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, M. Jacques Boutet, pour qu'il veille au respect, sur les écrans, de *« l'expression de toutes les familles politiques »* à propos du traité sur l'Union européenne.

□ **MM. Pasqua et Séguin mettent en place un comité d'orientation.** – Le Rassemblement pour le « non » au référendum, animé par MM. Charles Pasqua et Philippe Séguin, vient de mettre en place un « comité d'orientation de la campagne du non ». Il se compose de dix députés RPR : MM. Jacques Baumel, Jean Besson, Franck Borotra, Serges Charles, Bernard Debré, François Fillon, Mme Elisabeth Hubert, MM. Etienne Pinte, Eric Raoult, Mme Suzanne Sauvaigo ; et de dix sénateurs RPR : MM. Michel Caldaguès, Philippe François, Georges Gruillot, Yves Guéna, Gérard Larcher, Mme Hélène Missoffe, MM. Paul d'Ornano, Jean Simonin, Martial Taugourdeau, Serge Vinçon.

□ ***M. Toubon considère le plan anti-corruption de M. Bérégovoy comme « une affiche électorale ».*** – M. Jacques Toubon, député RPR de Paris, a affirmé, jeudi 30 juillet, dans un communiqué, que le plan de lutte contre la corruption présenté par M. Pierre Bérégovoy *« se présente essentiellement comme une affiche électorale accompagnée d'une nouvelle tentative de renier la décentralisation »*. *« Ce que les Français attendent des socialistes,* a-t-il ajouté, *ce sont des actes et non des paroles. »*

Ancien ministre, ancien maire de Béziers

Pierre Brousse est mort

Pierre Brousse, ancien ministre, ancien sénateur, ancien maire de Béziers (Hérault), est mort jeudi 30 juillet, à Paris, à l'âge de soixante-cinq ans

Limousin d'origine, Pierre Brousse avait trouvé en Languedoc le mandat local qu'il recherchait à l'occasion d'une élection partielle, en septembre 1967, qui lui avait permis de devenir maire de Béziers, succédant ainsi au sénateur Emile Claparède à la tête d'une municipalité de gauche, puis conseiller général. L'année suivante, également à la faveur d'une partielle, les grands électeurs de l'Hérault en avaient fait un sénateur.

Entré à vingt-deux ans dans la famille radicale, Pierre Brousse s'était situé à la charnière des deux tendances du vieux parti républicain, l'une attirée par la gauche, l'autre par la droite. Alternativement, il oscilla entre les deux : délégué général de la FGDS (Fédération de la gauche démocrate et socialiste) de M. François Mitterrand de 1966 à 1969, il avait alors opté pour la candidature de M. Alain Poher à l'élection présidentielle.

Ce fut plus par opposition aux méthodes de direction de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, alors président du parti valoisien, que par engouement pour l'union de la gauche qu'il avait rallié le Mouvement des radicaux de gauche en février 1974. Précédée par son abstention sur le vote du projet de relance de l'économie proposé par le premier ministre, M. Jacques Chirac, alors que la gauche dans son ensemble votait contre, sa rencontre à l'Elysée, en novembre 1975, avec M. Valéry Giscard d'Estaing, dont il avait salué le courage, le sang-froid et le libéralisme, avait marqué un nouveau revirement. Quelques semaines plus tard, il quittait le MRG... qui avait engagé une procédure d'exclusion à son encontre.

Considérant que la politique est « l'art du possible », il préconisait *« des réformes profondes mais progressives »*. Il n'avait guère eu l'occasion de mettre en application ce souhait lors de son passage au gouvernement d'août 1976 à mars 1977, où il s'était contenté de gérer les affaires courantes des commerçants et artisans. Les Bitterrois ne l'avaient pas suivi dans son cheminement politique et lui avaient préféré la liste d'union de la gauche conduite par un communiste aux municipales de mars 1977.

[Né le 30 novembre 1926 à Limoges (Haute-Vienne), licencié ès lettres et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Pierre Brousse avait présidé l'Association des étudiants radicaux en 1948, puis les Jeunesses radicales-socialistes en 1955. Membre du bureau du Parti républicain radical et radical-socialiste en 1955, puis secrétaire général adjoint en 1958, secrétaire général de 1960 à 1969, date à laquelle il était devenu vice-président, avant d'assurer la présidence du parti par intérim en 1971, Pierre Brousse avait rejoint le Mouvement des radicaux de gauche en 1974. Deux ans plus tard, il quittait le MRG pour revenir place de Valois et entrer au gouvernement comme ministre du commerce et de l'artisanat en août 1976. Après son échec aux municipales de mars 1977 à Béziers, dont il était le maire depuis 1967, il quittait le gouvernement avant d'être nommé conseiller d'Etat en service ordinaire en 1977. Chargé de mission au ministère de l'industrie de 1954 à 1958, puis au cabinet du président du Sénat jusqu'en 1968, il avait été élu cette année-là sénateur de l'Hérault, département où il fut conseiller général de 1967 à 1982. Pierre Brousse était membre de plusieurs organismes dont la Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux et de l'association Espaces pour demain qu'il présidait.]

A Saint-Pierre-et-Miquelon

Les élus refusent un « permis de pêcher à points »

De nouvelles négociations franco-canadiennes se sont déroulées, lundi 27 et mardi 28 juillet, à Paris, pour la fixation de quotas de pêche dans les parages de Saint-Pierre-et-Miquelon. Selon le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, bien que le Canada ait « assoupli » sa position, ces discussions n'ont pas encore permis de parvenir à *« une conclusion satisfaisante pour les intérêts français »*. La population de l'archipel français doute de son avenir. Son député, M. Gérard Grignon (UDC), a dénoncé, mercredi 29 juillet, *« la mauvaise foi du Canada, son mépris des traités, des arbitrages internationaux et de la parole donnée »*.

Les élus de Saint-Pierre-et-Miquelon n'en finissent pas d'écoper leur amertume à la suite du jugement, rendu le 10 juin par le tribunal arbitral de New-York, qui a réduit à une peau de chagrin la zone économique conditionnant la pêche entre leur archipel et les provinces maritimes du Canada (*le Monde* du 12 juin). Ils ont le sentiment d'avoir été *« sacrifiés sur l'autel des bonnes relations franco-canadiennes »* et revendiquent *« le droit de travailler et de vivre dignement sur la dernière terre française d'Amérique du Nord »*. C'est ce qu'ils sont venus clamer haut et fort, ces jours-ci, à Paris, en rappelant à la métropole que la population qu'ils représentent (six mille trois cents personnes dont 38 % ont moins de vingt ans) s'accroche désespérément à sa citoyenneté française depuis 1604.

Mais ils ne sont pas venus *« demander l'aumône à la France »*. C'est ce qu'ont tenu à souligner, mardi 28 juillet, au cours d'une conférence de presse, le président (apparenté socialiste) du conseil général, M. Marc Plantegenest, le sénateur de la collectivité territoriale, M. Albert Pen, maire de Saint-Pierre (apparenté socialiste), et M. Jean Lebailly, le directeur commercial de la seule société de pêche saint-pierraise, Interpêche, qui commercialise la production de sept chalutiers et deux usines en employant plus de quatre cent cinquante personnes et en dégageant un chiffre d'affaire annuel de 160 millions à 170 millions de francs.

« M. Sarre en pire »

« Cette activité de pêche s'autosuffit et dégage des profits ; elle ne marche pas à coups de subventions », a martelé M. Plantegenest, qui a du mal à comprendre pourquoi le gouvernement semble se désolidariser de sa collectivité. *« La question est : est-ce que le gouvernement français est prêt à sacrifier une partie de ses bonnes relations avec le Canada ? Il semble que non. Dans ce cas, qu'il le dise clairement et n'entretienne pas, vis-à-vis des Saint-Pierrais et des Miquelonnais, des illusions. Si la pêche doit être abandonnée, qu'il dise ce qu'il compte faire par la suite. »*

M. Plantegenest a adressé aux pouvoirs publics une mise en garde à propos des négociations en cours sur l'application des accords de 1972 qui permettent aux chalutiers de l'archipel de moins de 50 mètres de pêcher au large de Terre-neuve, sous réserve de quotas de morue ou de cabillaud : *« Le gouvernement a subi un échec dans cette affaire de délimitation des zones et il va, s'il n'y prend garde, subir un autre échec dans ces négociations. En estimant que les accords de 1972 sont* « hors de proportion par rapport à la position de Saint-Pierre-et-Miquelon », *le Canada renie totalement ce qu'il avait affirmé devant le tribunal de New-York, et la France apparaît résignée à accepter une fois de plus le diktat canadien, et cela malgré les propos tenus, en 1987, par M. François Mitterrand lui-même. Le Canada va se trouver (...) dans une situation où il pourra maîtriser toute la pêche dans l'ouest Atlantique, ce qui signifie qu'il aura le contrôle des cours du poisson. »*

M. Pen a ironisé à propos de l'attitude du gouvernement : *« M. Dumas imite M. Sarre en pire : il nous donne un permis de pêcher à points, mais sans capital de départ. »* M. Lebailly, lui, a insisté sur l'effort de modernisation accompli par la flotte locale. *« Bien sûr,* a ajouté M. Plantegenest, *Saint-Pierre-et-Miquelon est une « danseuse de l'empire » comme toutes les autres. Mais, parmi tous les DOM-TOM, au niveau de la balance des paiements, elle est arrivée à l'équilibre alors que les autres n'y sont pas parvenues. »*

Ces élus amers ne prêchent-ils pas dans le désert maritime ? Au moment même où ils plaident pour la survie de la pêche, leur seule activité industrielle, le gouvernement, pour sa part, donne l'impression d'anticiper déjà sur la disparition de celle-ci. Présent à la même conférence de presse, le délégué du ministère de l'économie et des finances en charge de ce dossier, M. Bernard Dujardin, a insisté surtout, en aparté, sur les possibilités de diversification des activités locales. Il est question de créer à Saint-Pierre un institut de la francophonie, d'y développer le tourisme, d'y créer de nouvelles activités de services, de moderniser le statut de l'archipel... Mais la vraie question n'est-elle pas de savoir si Saint-Pierre-et-Miquelon pourrait vraiment exister sans pêcheurs ?

V. C.

Dans le Vaucluse

Démission du maire de Mornas accusé de harcèlement sexuel

M. Claude Fontès, maire de Mornas (Vaucluse), s'est démis, mardi soir 28 juillet, de son mandat de premier magistrat municipal, après avoir été accusé de *« harcèlement sexuel »* par une secrétaire employée par le syndicat intercommunal. Dans la lettre de démission qu'il a envoyée au préfet, M. Fontès s'estime victime d'une *« cabale »*, ainsi que d'un *« manque de confiance »* de la part des élus municipaux.

Lors d'une réunion extraordinaire du conseil municipal, le premier adjoint, M. Robert Triat, qui assume l'intérim, a toutefois rendu hommage au maire en précisant que les autres élus n'avaient *« rien à reprocher »* à M. Fontès *« sur sa gestion »*. Le conseil a estimé qu'*« il s'agit là d'une affaire privée »* et que c'est *« à la justice de se prononcer »*.

Mercredi matin 29 juillet, à la gendarmerie locale, on se montrait réservé sur cette affaire et on indiquait que *« dans l'état actuel de l'enquête, il faut rester prudent »*.

□ **Le Conseil constitutionnel estime que la loi d'adaptation du RMI est conforme à la Constitution.** – Saisi par un groupe de soixante-deux sénateurs, le Conseil constitutionnel a examiné, au cours de sa séance du 29 juillet, la loi d'adaptation du RMI. Le Conseil a constaté que la majoration rétroactive, prévue par la loi, de la contribution versée par les employeurs en cas de licenciement d'un salarié âgé gardait le caractère juridique d'une cotisation sociale. Il a estimé que la majoration du montant de cette contribution ne revêtait pas le caractère d'une peine, comme le soutenaient les requérants – dans ce cas, le dispositif aurait été contraire au principe de non-rétroactivité de la loi pénale – et il a donc jugé la loi conforme à la Constitution. Le Conseil constitutionnel a également jugé conformes, au cours de la même séance, les dispositions d'une loi organique modifiant le bureau du Conseil économique et social, et affirmant l'autorité de son président et de son secrétaire général.

Au terme d'une première « conférence régionale »

Les Amérindiens de Guyane se regroupent en fédération pour défendre leurs droits

CAYENNE

de notre correspondant

Les Amérindiens de Guyane ont décidé de marquer, à leur façon, l'anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Ils ont tenu, les 25 et 26 juillet, à Awala-Yalimapo – la nouvelle commune créée en 1988 près de Mana, au nord du département, et dirigée par les représentants des Galibis, les descendants des Caraïbes, – une « première conférence régionale », dont les conclusions confirment la volonté de réveil politique des différentes communautés indiennes de la région.

Les « ateliers », réunis à huis clos, avaient été précédés de « missions d'explication », entreprises auprès des villages les plus reculés de la forêt amazonienne à l'initiative de l'Association des Amérindiens de Guyane française, présidée par M. Félix Tiouka, porte-parole des Galibis d'Awala-Yalimapo, puis organisés avec l'accord des vingt et une autres associations amérindiennes et des dix-huit chefs coutumiers de la zone. Parmi les invités figuraient un délégué surinamien et un délégué vénézuélien mandaté également par certains péruviens. Les difficultés de déplacement inhérentes à la géographie locale n'ont pas permis à chacune des communautés d'envoyer ses propres émissaires, mais les quatorze présidents d'associations et les quatre chefs coutumiers présents à Awala-Yalimapo étaient mandatés par les autres ethnies.

Les échanges de vues ont mis en évidence des revendications dans lesquelles la recherche de la modernité s'équilibre avec le besoin de pérenniser les traditions culturelles en débouchant sur une aspiration à l'émancipation politique dans le respect des institutions. Il a été question, tout à la fois, de sauvegarder la pratique du chamanisme (1) en la perpétuant par une *« institution de formation des jeunes »*, d'assurer la protection des plantes médicinales, de *« mettre en écriture »* le patrimoine linguistique, de *« mettre en garde »* les communautés amérindiennes *« contre les institutions d'évangélisation qui font reculer la lutte plutôt que de l'aider »*, d'*« internationaliser »* le *« mouvement amérindien »* en *« officialisant une ou deux langues amérindiennes pour améliorer la communication »*, etc.

Ces débats ont abouti à la décision de regrouper les vingt-deux associations actuelles au sein d'une même « fédération des organisations amérindiennes de Guyane » qui se propose d'*« unir les forces »* pour *« faire reconnaître »*, en général, les droits des groupes ethniques *« en tant que premiers habitants du continent »* et, en particulier, *« le droit d'affirmer leur propre vision de la société »*.

Le chef coutumier des Galibis d'Awala-Yalimapo, M. Michel Thérèse, responsable de la coopérative de pêche, mandaté par ses pairs des autres communautés, nous a expliqué : *« Nous devons maîtriser l'intégration du progrès en milieu amérindien. Nos associations ont huit ans d'existence et nous voulons aller plus loin pour mieux affronter la dimension régionale et internationale de nos problèmes. L'apport à nos débats du représentant kalinya* [équivalent de galibi] *venu du Venezuela, M. Enis José Tamanaico, qui nous a raconté tout ce qui se fait dans son pays – les éditions de livres, les études, les recherches de langues anciennes dans les écoles, à l'université,... – a influencé positivement notre décision de créer une nouvelle structure susceptible de permettre la mise en valeur pragmatique de notre patrimoine culturel, sans trahir l'héritage de nos ancêtres. Il s'agit d'adapter, non de copier. »*

Mais il s'agit également de présenter un front aussi uni que possible sur le terrain politique pour *« donner un visage amérindien à la Guyane »*, selon l'expression de M. Paul Suitman, le maire wayampi de Camopi, conseiller régional du PS. C'est M. Tiouka qui a été élu président de cette fédération, dont le bureau exécutif comprendra un ou plusieurs représentants des chefs coutumiers. Dans sa *« déclaration finale »*, cette « première conférence régionale » a exprimé la détermination de tous les participants d'*« avancer vers une ère nouvelle »*.

EDMOND FRÉDÉRIC

(1) Religion caractérisée par le culte de la nature et la croyance aux esprits.

JUSTICE

Le procès des responsables de la transfusion sanguine au tribunal de Paris

« Nous continuerons »

Dans l'affaire de la transfusion sanguine, bon nombre d'avocats des parties civiles ont envisagé, jeudi 30 juillet, un nouveau procès devant une cour d'assises, voire devant la Haute Cour de justice. Le substitut du procureur de la République devait pour sa part requérir, vendredi, devant la 16e chambre correctionnelle du tribunal de Paris.

Justice. Au terme des plaidoiries des parties civiles, Me Georges-Paul Wagner a tout simplement prié les juges de *« rendre justice »* aux victimes. Une expression qui signifie bien que cette justice-là, un jour, leur avait été indûment volée. Justice pour les maux subis, les douleurs endurées, les deuils pleurés. Justice pour le petit Laurent Gaudin décédé le 31 janvier sous l'œil amoureux de la caméra de son père, justice pour son frère Stéphane, survivant, justice pour ses parents qui ont assisté au procès de bout en bout, ont demandé Mes Annie Botta-Aubert (Grenoble) et Jean-Simon Aubert (Valence).

Justice pour le petit Olivier, mort le 6 février, dont les parents avaient appris la séropositivité par courrier et qui ont chargé Me Evelyne Lassner de suggérer aux juges de condamner le docteur Michel Garretta *« à un travail d'intérêt général, comme brancardier au service des malades du sida, pour qu'il voie leurs souffrances de près »*.

Justice pour tous ! Justice parce que, dira Me Sabine Paugam, *« les inculpés ont vendu, ou permis la vente du sang contaminé, du sang empoisonné »*. Justice pour que le mot simple et fort de responsabilité conserve un sens. Et Me Michael Zaoui, sur ce point, a récusé avec force le système de défense des quatre prévenus. *« Le discours du rouage, on l'a déjà entendu dans d'autres circonstances, mais je ne peux l'accepter,* a-t-il lancé. *Nous ne sommes pas dans un système totalitaire. Pour en sortir, il faut être un héros. Pour sortir du système bureaucratique en démocratie, il suffit d'être un homme de conscience. Ce qui a tué ici, c'est le poignard de la terrible indifférence, le poignard des compromis, le poignard de la démission. »*

Justice de la part du tribunal correctionnel, à défaut d'une cour d'assises qui ne fut pas invitée à juger les docteurs Garretta, Jean-Pierre Allain, Robert Netter et le professeur Jacques Roux. Et sur ce thème, il y eut bien des remarques adressées, par-delà le président Jean-Louis Mazières et ses deux assesseurs, à la... Justice. Me Paugam, on le sait, fut la première à militer en faveur d'une procédure criminelle. Elle persiste et signe : *« Il faut un nouveau procès. Les plaintes pour empoisonnement vont fleurir. Ce n'est pas fini, cela commence ! Un jour viendra où un juge d'instruction ira jusqu'au bout du droit et renverra l'un ou l'autre en cour d'assises. »*

Ce ne serait que justice pour Me Paugam, frêle silhouette, qui lance : *« N'importe quel citoyen lambda serait devant une cour d'assises depuis longtemps. »*

Quelques absents

Un thème repris à la volée et amplifié par Me Max Lecoq : *« Ce n'est pas une affaire correctionnelle, mais une affaire d'Etat. La France est-elle le seul pays où les hommes politiques n'ont jamais à répondre de leurs actes ? Les Français sont lassés de cette République des fusibles. Les ministres doivent comparaître devant la Haute Cour. »*

Un thème déjà abordé *mezza voce* par Me Pierre Chaigne : *« Nous ne resterons pas sur le seul terrain de la loi de 1905 visant la tromperie industrielle. C'est une étape, une étape importante, mais nous continuerons. M. Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé, non sans courage, a reconnu à votre barre avoir été informé de la contamination des produits du CNTS. Vous devrez vous demander s'il ne faut pas transmettre ce dossier aux parlementaires. »*

Un thème bientôt récurrent, affleurant dans toutes les plaidoiries. Ainsi Me Jean-Pierre Bernhard (Strasbourg) fera-t-il observer que les dépositions de M. Hervé et de Mme Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales, devront avoir des suites judiciaires, tout en observant : *« Nous ne sommes pas à la chasse, il ne nous appartient pas de chasser le prévenu. »* Ainsi Me Wagner formula questions et réponses : *« Tous ceux qui sont ici sont coupables, mais est-ce à dire que tous les coupables sont ici ? Je ne le crois pas. »*

Et l'avocat, après avoir évoqué quelques médecins absents sur le banc des prévenus comme le docteur Bahmam Habibi, ancien responsable de la diffusion des dérivés sanguins au CNTS, s'étonna de l'irresponsabilité d'ex-ministres *« qui ne reçoivent jamais les informations essentielles »*. Me Wagner suggérait alors aux juges : *« En vertu de la Constitution, vous êtes certes incompétents. Mais votre jugement pourrait inspirer à d'autres juridictions le besoin de se former. »*

LAURENT GREILSAMER

Au tribunal de Grenoble

Le maire de Charvieu-Chavagneux est condamné pour incitation à la haine raciale et religieuse

GRENOBLE

de notre correspondant

Lors de la campagne pour les élections régionales de mars 1992, la liste « Union des libéraux républicains », conduite par le maire de Charvieu-Chavagneux, M. Gérard Dezempte (RPR), et dans laquelle figurait, en seconde position, l'adjoint aux finances de la ville de Grenoble, M. Jean Nemoz-Rajot (CNI), avait dénoncé dans ses documents électoraux *« les mosquées et l'islam* [qui] *représentent un véritable danger pour notre société et n'ont rien à faire dans notre pays. Notre civilisation n'a rien à attendre de soi-disant cultures venues du tiers-monde »*. Au nom des *« valeurs et traditions »* qu'ils soutenaient, les membres de cette liste exprimaient la volonté de *« défendre notre culture, la culture européenne judéo-chrétienne, véritable fondement de notre société, face aux interculturalismes, face aux divers envahissements notamment islamiques »*.

Le tribunal correctionnel de Grenoble a estimé que ces documents jetaient *« une suspicion méprisante sur les personnes pratiquant l'islam, ou héritières d'une culture différente de la nôtre (...). Cette présentation dépasse largement les limites admissibles du débat en période électorale »*.

Chacun des six candidats, poursuivis par la Ligue des droits de l'homme, le Comité d'information interpeuples (CIP) et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), a été condamné à 5 000 F d'amende. D'autre part, M. Dezempte devra verser, à titre de dommages et intérêts, 10 000 francs à la Ligue des droits de l'homme. Une somme d'un même montant a été attribuée au MRAP et à la CIP à la charge des colistiers du maire de Charvieu. Ce dernier a annoncé qu'il ferait appel de cette décision.

C. F.

Ils avaient molesté des touristes qui avaient contourné leur barrage

Peines d'amende et suspension de permis de conduire pour des routiers brutaux

Le PDG d'une entreprise de transport de Haute-Savoie, M. Gérard Guebey, son fils Georges, ainsi qu'un employé de la société, M. Jean-Lou Darnault, qui avaient malmené des touristes étrangers lors de la grève des camionneurs, ont comparu, jeudi 30 juillet devant le tribunal correctionnel de Bonneville. Inculpés d'entrave à la circulation, de violence avec préméditation et dégradation mobilière, ils ont été condamnés à des peines d'amende comprises entre 5 000 francs et 10 000 francs francs et à la suspension de leurs permis de conduire pour une durée variant de deux à trois mois. L'épouse d'un des chauffeurs, auteur elle aussi de violences, a été condamnée à 3 500 francs d'amende.

BONNEVILLE

de notre envoyé spécial

L'incident survenu au péage de l'autoroute Chamonix-Genève, le 2 juillet, alors que la grève des transporteurs paralysait un grand nombre de routes et d'autoroutes, avait été révélé grâce aux images tournées par une télévision locale, *Canal-Cluses*. L'un de ses journalistes enregistra des scènes de violence commises par quelques camionneurs à l'encontre de touristes étrangers circulant dans une voiture immatriculée à Berlin. Après plusieurs tentatives, le conducteur de celle-ci était parvenu à dépasser les cinq camions de l'entreprises Guebey qui, sous la conduite de leur PDG, avaient organisé une *« contre-manifestation »*, en roulant au pas sur l'autoroute. Il entendait ainsi protester contre le blocage, dans la région parisienne, par les routiers en colère, de quatre poids lourds de sa société, chargés de denrées périssables et non assurées en cas de grève.

Absence de plaintes

Ce 2 juillet la principale préoccupation de M. Gérard Guebey, qui estime que les routiers *« peuvent faire grève mais avec les camions à la maison »*, était donc d'obtenir le retour chez lui, et au plus vite, de ses « bahuts ». *« L'opération escargot »* qu'il organisa et que le président du tribunal de Bonneville, M. Jacques Ranchin qualifia, à l'audience, *« d'action à la Don Quichotte »* allait être en quelque sorte malmenée par une petite voiture qui contourna son barrage roulant. Les touristes étrangers ont-ils, comme l'affirmeront à l'audience les prévenus, nargué les chauffeurs après leur passage ? Ces derniers devaient les retrouver quelques instants plus tard, puis les cerner au péage de l'autoroute. Les camionneurs, dont l'un était en possession d'une arme blanche, molestèrent pendant plusieurs minutes les occupants de la voiture qui purent finalement s'échapper lorsque la barrière du péage fut enfin relevée.

Ce sont les images diffusées le soir même sur toutes les chaînes de télévision qui alertèrent les gendarmes et les magistrats. Elles permirent d'identifier très rapidement les auteurs des violences. Interpellés, ils furent placés en garde à vue pendant trente-six heures, ainsi que l'employé du poste de péage de l'autoroute qui n'avait pas jugé utile de relever la barrière. Ce dernier, inculpé de non assistance à personnes en danger, a été relaxé par le tribunal.

En l'absence de plaintes déposées par les victimes – celles-ci n'ont pas été identifiées, – le tribunal n'a pas pu évaluer les préjudices qu'elles ont éventuellement subis. Cette situation a incontestablement favorisé les auteurs de l'agression, qui ont, dès lors, pu bénéficier d'une requalification des faits qui leurs étaient reprochés. Les magistrats ont notamment écarté la notion de violence et retenu celle de rixe. En « décorrectionnalisant » les actes brutaux commis par les camionneurs le tribunal pouvait dès lors se contenter de leur infliger de simples amendes et pour les principaux responsables, la suspension de leurs permis de conduire.

CLAUDE FRANCILLON

□ RECTIFICATIF. – Le pirate de l'air Hussein Hariri, repris par la police suisse, mercredi 29 juillet, après son évasion du pénitencier de Bochuz, est chiite libanais, et non pas iranien comme nous l'avons indiqué par erreur (*le Monde* du 31 juillet).

□ **Peine de prison pour des manifestants contre le tunnel du Somport.** – Depuis le début du mois de juillet, il ne se passe guère de jours sans que des incidents aient lieu, soit dans la vallée d'Aspe, soit à Pau (Pyrénées-Atlantiques), à l'initiative des militants opposés au projet de tunnel du Somport. Dernière opération en date des anti-tunnel : l'occupation, mardi 28 juillet, de la direction départementale de l'équipement, à Pau, suivie d'une intervention musclée de la police. Le tribunal de cette ville a condamné six manifestants, dont cinq Allemands, à trois mois de prison, dont deux mois et vingt-cinq jours avec sursis pour « séquestration de personnel et rébellion aux agents de la force publique ». La sévérité de ces condamnations a entraîné une protestation de l'avocat des écologistes, Me Jean-François Blanco, qui dans un communiqué parle d'une *« répression judiciaire et policière insupportable »*. D'autre part, les associations dénoncent la présence dans la vallée d'Aspe d'un groupe d'hommes *« armés de barres de fer »* qui tentent d'intimider les opposants au tunnel. – *(Corresp.)*

Interruption de l'instruction

Des élus mis en cause dans le dossier de l'affaire de la tour BP

M. Jean-Luc Delahaye, le juge d'instruction parisien chargé du dossier concernant à la fois la société Eurocen, le brigadier-chef de police Daniel Voiry qui s'est suicidé en 1990, et la vente de la tour BP de La Défense en 1988 pour laquelle le promoteur Christian Pellerin est inculpé, a interrompu, mercredi 29 juillet, son instruction après que les noms de plusieurs élus de la région parisienne soient apparus dans le dossier.

Le code de procédure pénale impose dans ce cas la transmission du dossier à la Cour de cassation qui désignera la juridiction compétente pour poursuivre l'information judiciaire, entraînant le désaisissement du juge Delahaye. Quatorze personnes sont inculpées dans ce dossier, dont M. Christian Pellerin, PDG de la SARI.

DÉFENSE

POINT DE VUE

Le nœud gordien du renseignement

par Jean-Charles Brisard

LA loi de programmation militaire qui sera discutée à l'automne prochain au Parlement fait de l'amélioration du renseignement une priorité engagée au mois de mai de cette année avec la création d'une direction du renseignement militaire, confiée au général Heinrich.

Cette mesure marque une volonté de prise en compte de l'interdépendance de nos services et convient à ce titre d'être saluée. En effet, au-delà de l'exigence quantitative qui s'inscrirait dans le cadre d'un effort budgétaire (accroissement des capacités de renseignement de sources satellitaire, électronique, électromagnétique et humaine), l'amélioration qualitative des services passera par une coordination effective. Force est pourtant de constater que cette nouvelle structure ne règle rien des difficiles relations des services entre eux ni même avec le pouvoir politique.

Il était d'abord question d'intégrer à cet organisme tous les services relevant du ministère de la défense. Le projet retenu est très en retrait, puisqu'il maintient sous la tutelle directe du ministre la DGSE et la DPSD (direction de la protection et de la sécurité de la défense), faute d'avoir procédé à une véritable redéfinition de leurs missions. La DGSE a par exemple un champ d'action beaucoup plus large que le seul renseignement militaire.

En fait, loin de réaliser une centralisation de l'outil de coordination, la réforme actuelle met en place une double structure, l'une politique, l'autre militaire ou opérationnelle, au sein de laquelle les services de renseignement seront répartis. Pourquoi n'avoir pas créé, à l'instar de ce qui existe aux Etats-Unis, un organe unique sous l'autorité du ministre de la défense en temps normal, et concourant aux besoins opérationnels en temps de crise sous l'autorité du chef d'état-major des armées ? La confusion qui en résultera au ministère de la défense ne fera, en second lieu, qu'exacerber le conflit larvé qui oppose encore services civils et militaires.

En l'absence d'une structure unique au sein des armées, il est à redouter que la nouvelle organisation n'entretienne des relations orageuses avec le secrétariat général de la défense nationale du premier ministre, ainsi qu'avec la DST du ministère de l'intérieur, sans parler des « dysfonctionnements présidentiels ».

Cette réforme pose plus de questions qu'elle n'en résout, faute d'avoir tranché le nœud gordien des rapports entre le politique et le militaire d'une part, le renseignement d'autre part. Elle perpétue le mythe d'un renseignement cloisonné, à l'heure où la plupart des grands pays occidentaux ont doté leur exécutif d'un organe central en matière de renseignement, et à l'heure où l'on constate, notamment dans le domaine de la gestion des crises, un renforcement des pouvoirs présidentiels qu'aucune structure ne permet d'accompagner.

Seul un outil moderne, rapide, autonome et interministériel de traitement de l'information, de gestion des crises et d'aide à la décision serait en mesure de prendre en compte les deux réalités qui se conjuguent aujourd'hui : une coordination insuffisante et une place prépondérante prise par le président de la République en ces matières.

► **Jean-Charles Brisard est attaché parlementaire, spécialiste en relations internationales.**

Le médecin-général Philippe Renon à la tête de l'école du service de santé des armées

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Pierre Joxe, le conseil des ministres du mercredi 29 juillet a approuvé les nominations suivantes :

● **Terre.** – Est nommé commandant les transmissions du 3e corps d'armée, le général de brigade Gwenaël Rolland.

● **Marine.** – Est nommé adjoint au directeur chargé des affaires stratégiques, le contre-amiral Philippe Mallard.

● **Service de santé.** – Est nommé commandant à l'école du service de santé des armées de Bordeaux, le médecin général Philippe Renon.

● **Délégation générale pour l'armement.** – Sont nommés : adjoint au directeur, chargé des programmes et de la coopération internationale, l'ingénieur général de 1ère classe de l'armement Yves Bertrandias ; chef du service industriel, l'ingénieur général de 1ère classe de l'armement Hervé Cheneau ; adjoint scientifique du directeur de l'établissement d'études et de projets DCN-Ingénierie, l'ingénieur général de 1re classe de l'armement Claude Bulte ; adjoint spécialisé au directeur des constructions navales chargé de la maîtrise des armements, l'ingénieur général de 2e classe de l'armement François Simon ; conseiller chargé du contrôle et de la sécurité nucléaire et pyrotechnique, l'ingénieur général de 2e classe de l'armement Alfred Dumez ; adjoint spécialisé au directeur des constructions navales chargé des questions internationales, l'ingénieur général de 2e classe de l'armement Jacques Lys ; chef du service technique des systèmes navals, l'ingénieur général de 2e classe de l'armement Philippe Remon ; adjoint au directeur des constructions navales chargé de l'administration générale, l'ingénieur général de 2e classe de l'armement Pierre Gaudilliere.

Sont chargés : de la sous-direction des marchés, l'ingénieur général de 2e classe de l'armement Xavier Duclaux ; de la sous-direction de la prospective, des études et de la coopération internationale, l'ingénieur général de 2e classe de l'armement Pierre Salles ; de la sous-direction des programmes, l'ingénieur général de 2e classe de l'armement Daniel Reydellet.

Le droit au taudis

Dans le 10e arrondissement de Paris, un immeuble insalubre doit être détruit. Des habitants s'accrochent à leur misérable logement

Ils ne sont pas partis cet été. Le père, chauffeur routier, fera des heures supplémentaires. La mère restera cloîtrée avec ses trois jeunes fils dans leur chambre commune. Ils ont peur de s'absenter, l'immeuble pourrait être détruit, ils se retrouveraient à la rue.

Certes, ils ne sont pas fiers de leur petite chambre au 4e étage du 59, rue de Lancry. Pas de table. Pas de chaise. Seuls deux lits collés occupent la moitié de la pièce, l'un pour les parents, l'autre pour l'un des enfants. Les deux plus petits dorment par terre. La fenêtre cassée laisse entrer l'eau de pluie et l'odeur de poussière. L'évier est prêt à tomber. Les enfants tournent en rond, à la recherche de cafards pour jouer.

Certaines chambres voisines viennent d'être murées. Le relogement est automatique pour les personnes expulsées qui peuvent prouver leur droit ou leur bonne foi. L'un a été relogé pour 2 000 francs par mois à Aubervilliers. Un autre, dans un studio à 1 500 francs, pas loin d'ici. Ces gens-là ont eu de la chance. Ils payaient des loyers et ont pu présenter les justificatifs nécessaires. Souvent, c'est la Mairie de Paris qui était propriétaire. Au milieu des années 80, elle avait repris des chambres autrefois louées par une vieille dame.

Cependant, pour quelques foyers, la quittance de loyer, sésame nécessaire à tout relogement, n'arrivera jamais. Les « propriétaires » sont inconnus, ont disparu dans la nature ou ont laissé une fausse adresse. Devenus « illégaux » de fait, les occupants se barricadent pour sauver leurs taudis.

De toute façon, même avant l'enquête d'utilité publique, ils ne s'aventuraient guère dans les couloirs sans redoubler de précautions. De peur de rencontrer la bande de jeunes dealers qui vient juste d'être appréhendée par la police. A chaque étage, il fallait régulièrement enlever les seringues dans les toilettes communes.

La nuit, les souris effraient les enfants. Dans cet immeuble peuplé de familles nombreuses, les moins de six ans sont majoritaires. Les accidents sont fréquents. Trois incendies en trois ans. Des familles entières se sont retrouvées à l'hôpital. La petite Aminata, née en 1989, a également été hospitalisée, mais pour une autre raison : elle a été victime de saturnisme en avalant des morceaux de la peinture qui s'écaille. Un médecin a noté que son état résultait des conditions de logement.

Depuis six ans, la Mairie de Paris n'a engagé aucuns travaux dans l'immeuble, car elle prévoyait déjà sa démolition. Les associations de quartier auraient préféré que le 59, rue de Lancry soit réhabilité, afin de préserver le droit au logement des habitants. Elles n'ont guère d'illusions. L'utilité publique pourrait être décrétée dès l'automne, afin de permettre la construction rapide d'un parking, premier volet de l'opération immobilière. A ce moment, la liste des personnes relogées sera close, à défaut d'être complète.

GUILLAUME CLÉMENT

Ri-di-cu-le !

Lorsqu'un boxeur iranien est éliminé du tournoi olympique parce qu'il a oublié ses gants, la France pouffe de rire. Lorsqu'un sprinter français est exclu des qualifications du 100 mètres parce que son engagement n'a *pas été* confirmé, la France crie au scandale. Pourtant ces deux péripéties ont un dénominateur commun, une – sinon la – bêtise. Petite négligence ou grain de sable aux conséquences insoupçonnées et disproportionnées.

Quatre ans après la mésaventure des kayakistes Pascal Boucherit et Philippe Boccara, que les cadres fédéraux avaient oublié de réveiller avant la série qualificative de l'épreuve dont ils *étaient les grands favoris*, on pensait que tout avait été mis en œuvre pour que la délégation nationale aux Jeux de Barcelone ne se voie pas une nouvelle fois attribuer la médaille d'or du ridicule. Mais ce qui, à Séoul, *était resté matière à sarcasmes*, est en passe de devenir à Barcelone une affaire d'Etat. Mme Frédérique Bredin, ministre de la jeunesse et des sports, a demandé une enquête administrative.

Les faits paraissent établis. Bruno Marie-Rose est membre de l'équipe de relais 4×100 mètres qui a battu le record du monde de la spécialité lors des championnats d'Europe 1991 et qui a reçu la médaille d'argent aux championnats du monde 1992. En raison d'une blessure à un tendon d'Achille, le coureur du Racing a néanmoins du mal à réaliser le temps minimal qualificatif pour le 100 mètres (10 s 30). Il n'y parvient que deux jours avant la date limite des inscriptions, lors du meeting de Lausanne. Son *engagement, qui est déjà fait* pour le 4×100 mètres, est confirmé pour le 100 mètres aux organisateurs des Jeux par téléphone. Le fax qui doit valider cet appel n'est pas parti. Quand il s'en aperçoit, le directeur *technique de la Fédération* d'athlétisme, Serge Bord, essaie de rectifier cette bévue. Sa requête semble acceptée mardi, mais elle est définitivement repoussée mercredi.

Les causes de ce gâchis restent à établir. Impéritie des services administratifs de la Fédération d'athlétisme dont Serge Bord assume la direction ? Celui-ci a endossé la responsabilité de l'affaire sans rechigner. Mauvaise coordination avec les services du Comité national olympique et sportif français, où les engagements sont centralisés ? Son président, M. Nelson Paillou, s'est déclaré navré mais impuissant. Bévue de la Préparation olympique qui *aurait dû vérifier la conformité* des engagements sur place ? Son responsable, Jean Poczobut, se consacre surtout à des tâches de maître d'hôtel sur le bateau où la délégation française traite ses invités.

Reste que Bruno Marie-Rose devait regarder des tribunes ses camarades participer, vendredi matin, aux séries du 100 mètres au lieu d'être sur la piste. Il pouvait à juste titre penser qu'il est victime d'une *« connerie »*. *De là à dire que sa carrière* sportive est irrémédiablement gâchée, il y avait une marge. A vingt-sept ans, il a écrit les plus belles pages de son palmarès avec notamment un record du monde du 200 mètres en salle qui tient toujours. Sur 100 mètres à Barcelone, il n'aurait sans doute pas passé le cap des demi-finales. Au reste, *sa participation au relais* qui, lui, peut prétendre au podium n'est pas remise en cause. Bruno Marie-Rose aura alors tout loisir de faire étalage de son talent.

A. G.

JUDO : la première médaille d'or française

La nouvelle gloire de Catherine Fleury

Catherine Fleury a gagné la première médaille d'or française des Jeux olympiques en battant, en finale des moins de 61 kilos, l'Israélienne Yael Arad, jeudi 30 juillet. C'est le premier titre olympique du judo féminin fran*çais (pour la première fois au* programme officiel), après les trois remportés chez les messieurs. Le Français Bertrand Damaisin a reçu la médaille de bronze de la catégorie des moins de 78 kilos, dominée par le Japonais Hidehiko Yoshida.

« C'est pas bon », murmurait David Douillet d'une voix inquiète. A côté du poids lourd, ils étaient tous là, soudés par l'anxiété dans la tribune des entraîneurs. Les médaillés de bronze et d'argent, les rares vaincus aussi, des jours précédents. Tous s'époumonaient, hurlaient des conseils qui devaient parvenir bien embrouillés jusqu'à Catherine Fleury. Tous voulaient la voir ajouter enfin un épi un peu plus doré à *la formidable moisson du judo fran*çais, complétée quelques instants plus tôt par la troisième place de Bertrand Damaisin. Mais tous l'avaient vue, dans les derniers instants de sa finale, glisser au sol sous l'Israélienne Arad.

David Douillet et les autres le savaient : il *n'est jamais bon*, lorsque les arbitres doivent désigner le vainqueur, de finir son combat sous l'adversaire. Cette petite bévue de Catherine Fleury, sans incidence au tableau d'affichage, pouvait annuler le bénéfice d'une clé au bras presque parfaite dans les première secondes de l'affrontement.

Il n'y avait plus qu'à attendre, à regarder les arbitres lever simultanément leurs drapeaux. L'un était favorable à la Française. L'autre désignait son adversaire. *Le bras de* l'arbitre central fit donc pencher la décision. La première médaille olympique jamais remportée par un *sportif israélien serait d'argent. La* première médaille d'or française de ces Jeux de Barcelone appartiendrait à Catherine Fleury. La judokate mit *une seconde à déchiffrer les signaux* de ces sémaphores annonciateurs de victoire. Elle semblait marquer un temps d'arrêt à l'orée de sa gloire, *une légère hésitation entre l'intensité* du combat et l'euphorie du succès. Elle explosa enfin. Images mille fois vues, éternellement émouvantes. « Cathy » Fleury rebondissait d'une tribune à l'autre, passait de joues en joues jusqu'aux bras de Christian *Vachon, le judoka qu'elle épousera* dans deux mois.

Elle venait d'offrir le plus beau des festins à la boulimie du judo français. *Un* combie pour une athlète qui souffrait depuis deux ans d'une disette de victoires. Car les larmes de félicité de jeudi soir ren*voyaient à d'autres sanglots, dans un* couloir sombre de la salle Pierre-de-Coubertin à Paris, il y a seulement deux mois. Prostrée sur un escalier, Cathy Fleury pleurait sa splendeur défunte.

Pendant ces championnats d'Eu*rope, les drapeaux qui lui ont* accordé l'or à Barcelone l'avaient repoussée à deux reprises hors des tatamis, prolongeant une longue traversée du désert. Catherine Fleury ne gagnait plus pour avoir trop gagné. Elle ne s'était jamais vraiment relevée de cette année 1989 qui l'avait vue remporter, à vingt*trois ans*, les championnats de France, d'Europe et du monde. En additionnant les titres, Catherine Fleury avait pensé pouvoir se soustraire à la discipline des judokas. *« Elle a cru que c'était arrivé,* dit Christian Dyot, l'entraîneur de l'équipe féminine. *Il est toujours difficile de se remettre au travail, surtout si jeune. Elle trouvait toujours des excuses pour ne pas venir s'entraîner. »* En termes moins diplomatiques, elle avait la « grosse tête ».

Recommencer comme une débutante

Catherine Fleury avait renoué avec l'instabilité de ses débuts. Celle de l'enfant qui voulait abandonner le judo, à l'âge de douze ans, et n'en fut dissuadée qu'*in extremis* par son père. Celle de l'adolescente qui a quitté six clubs, avant de se fixer, en 1987, à l'ACBB de Boulogne-Billancourt. Celle de l'étudiante qui, après avoir passé son baccalauréat, a tâté successivement de l'informatique, de l'action commerciale et de l'éducation physique, sans jamais pouvoir se décider.

Malgré ses qualités physiques, cette *« densité musculaire exceptionnelle »* que décrivent ses entraîneurs, Catherine Fleury ne parvenait pas non plus à s'imposer totalement dans sa catégorie. Longtemps devancée par Céline Géraud, de deux ans sa cadette, elle « craquait » souvent *dans les compétitions importantes* : en 1987, elle fut ainsi la seule à revenir les mains vides des championnats d'Europe.

1989, l'année de tous les succès, a marqué une pause dans ce chemin cahotant, en même temps que le signal d'une rechute. Mais dans la succession de déconvenues qui ont suivi son triomphe, Catherine Fleury a fini par trouver la force de se rappeler à l'ordre. La championne, qui s'est initiée à son sport dans un *presbytère transformé en dojo, s'est* souvenue que le judo est d'abord une ascèse. *« A force de perdre,* explique Christian Dyot, *elle a fini par se remettre en question. Et elle a recommencé à s'entraîner comme une débutante. »*

La judokate qui avait tant de mal à définir ses objectifs ne s'est plus fixé qu'une seule échéance : celle du titre olympique. Elle l'aura atteint sans jamais se désunir, sans se poser de questions, en écartant, d'un judo hargneux à défaut d'être toujours élégant, toutes ses adversaires. Elle semblait enfin se trouver en harmonie avec son corps massif, *« un physique d'homme pour un judo de femme »*, selon ses entraîneurs, taillé d'un bloc pour résister à tous les assauts.

A vingt-six ans, Catherine Fleury semble aujourd'hui mieux préparée à éviter les errements d'une notoriété subite. Elle sait que sa médaille d'or, la récompense qui manquait à *la félicité complète du judo* français, va attirer vers elle micros et caméras. Elle s'en dit *« ravie »*.

Parmi le petits cadeaux qui accompagnaient son trophée, Catherine Fleury a trouvé une paire de lunettes de soleil . *« Elles tombent bien,* ajoutait-elle en souriant, *elles me permettront peut-être de me déplacer incognito. »* Catherine Fleury pensait déjà à ne plus succomber au vertige de la victoire.

JÉROME FENOGLIO

Bertrand Damaisin fait le poids

En judo, où tout commence par des histoires de poids, le chemin de croix des kilos s'effectue presque toujours en descente. Les combattants, parfois aux prix de régimes impitoyables, se glissent dans la catégorie inférieure où ils espèrent profiter de leur supériorité morphologique. Bertrand Damaisin, lui, est allé à contre-courant, un peu par hasard.

L'an dernier, à la veille d'une rencontre de Coupe d'Europe des clubs, le Racing lui a demandé s'il pouvait se rendre utile en montant chez les moins de 78 kilos. Damaisin n'en pèse que 75, ce qui ne l'avait pas empêché de battre d'entrée le vice-champion olympique à Séoul. Depuis, Bertrand Damaisin s'est installé dans cette catégorie qui lui va comme une armure trop large. Alors que ses concurrents se battent pour rester sous la limite autorisée, lui ne sait trop comment faire pour s'en rapprocher.

Il a tout de même remporté la troisième place des derniers championnats d'Europe, gagnant du même coup son billet pour Barcelone. Jeudi soir, il donnait l'impression de s'être trompé de jour de compétition, au milieu de combattants auxquels il rendait parfois plus de dix centimètres. Cela ne l'a pas empêché de faire le poids. Le Français a écarté toutes les montagnes qui se dressaient devant lui, en trébuchant une seule fois.

Dans son combat pour la *médaille de bronze, il a montré au* géant Adolfsson que la légèreté n'est pas forcément un défaut. Le Suédois a eu la surprise de le voir voler autour de son épaule chaque fois qu'il tentait une prise, et de se retrouver déséquilibré par son propre élan. Le Français lui a *prouvé que le judo, s'il commence* par des affaires de kilos, finit souvent par récompenser l'astuce.

J. Fe.

NATATION : 50 mètres nage libre messieurs

Dix de der pour Matt Biondi

Deux records du monde ont encore été améliorés, jeudi 30 juillet, à l'occasion de la cinquième journée, par le relais féminin 4×100 mètres 4 nages américain (Loveless, Nall, Ahmann-Leighton, *Thompson) en 4 min 2 s 54 et par* la Chinoise Li Lin sur 200 mètres 4 nages (2 min 11 s 65). Les Américains ont obtenu deux autres médailles d'or avec Mel Stewart sur 200 mètres papillon (1 min 56 s 26) et Janet Evans sur 800 mètres (8 min 25 s 52), mais ils ont été devancés sur 100 mètres dos par le Canadien Mark Tewksbury (53 s 98) et sur 50 *mètres par* le Russe Alexandre Popov (21 s 91).

Le silence s'est soudain abattu sur la piscine olympique. Un de ces silences qui précèdent les grandes explosions. Sur les plots de départ, les huit finalistes du 50 mètres nage libre sont aux ordres du starter. Plus *de dix mille regards convergent* vers les trois lignes d'eau centrales où le Soviétique Alexandre Popov, déjà couronné sur 100 mètres, est flanqué à sa gauche de Tom Jager, record*man du monde du 50 mètres* (21 s 81), et à sa droite de Matt Biondi, premier champion olympique sur cette distance à Séoul (22 s 14). *Les regards s'attardent sur ce dernier.* Le plus grand nageur des années 80 (neuf médailles, dont six d'or, aux Jeux) dispute sans doute là sa dernière course olympique. L'ultime occasion de devenir le premier nageur américain à rapporter de l'or de trois Jeux consécutifs.

Le *bip électronique* a libéré les huit finalistes. Les tribunes métalliques résonnent maintenant des encouragements du public, mêlés au martèlement des bras et des pieds des nageurs sur l'onde. Les premiers, qui n'ont levé la tête qu'une ou deux fois pour prendre leur respiration, semblent percuter le mur d'arrivée, comme un obstacle placé trop tôt. Instantanément leurs regards se portent vers le tableau lumineux qui affiche déjà les temps : *« Popov A 21 s 91. Biondi M 22 s 09. Jager T 22 s 30. »* Tétanisés par la violence de l'effort, les trois hommes semblent figés. Matt Biondi est le premier à tendre la main vers Alexandre Popov. *Comme pour une passation* de pouvoir.

Le même pari que Spitz

Quelques instants plus tard, le champion olympique et son dauphin se retrouvent côte à côte pour la conférence de presse. L'Américain est le premier sur la sellette. Est-il déçu ? *« Plutôt surpris, mais Popov est un grand champion. 22 s 09, c'est un temps excellent pour moi. Je suis ravi de ma course. »* Implique-t-il sa défaite à son âge (vingt-six ans) ? L'agacement le gagne. *« Nous ne sommes pas des machines mais des êtres humains. Parfois nous gagnons, parfois nous perdons, mais j'estime avoir fait de mon mieux. »* L'explosion est proche. Elle survient avec la référence à Mark Spitz.

Avec onze médailles, dont sept en or pour les seuls Jeux de Munich (1972), le nageur américain avait réussi une performance inégalable. Sauf pour Matt Biondi. A Los Angeles (1984), le jeune Californien avait obtenu, à dix-neuf ans, une pre*mière médaille d'or avec le relais* 4×100 mètres. Quatre ans plus tard, il avait tenté le même pari que Spitz en s'engageant dans sept épreuves. *S'il s'était imposé* sur 50 et 100 mètres nage libre et dans les trois relais, il n'avait gagné que l'argent sur 100 mètres papillon et le bronze sur 200 mètres nage libre. Mais la pression avait été telle qu'il avait annoncé sa retraite après les Jeux.

Après *une expérience* avec l'équipe américaine de water-polo, l'appel de la compétition avait été le plus fort pour ce spécialiste d'écologie marine. *« J'ai constaté une évolution dans l'organisation de notre sport. Pour un champion, il devenait possible de vivre de la pratique de la natation en dehors du système universitaire américain. »* Invaincu sur 100 mètres dans toutes les grandes compétitions depuis 1984, il pouvait raisonnablement espérer quatre nouvelles *médailles à Barcelone sur 50* et 100 mètres et dans les relais 4×100 mètres et 4×100 mètres 4 nages. Avec douze médailles, il aurait alors dépassé Spitz. Mais son *échec dans le 100 mètres,* où il a dû se contenter de la cinquième place (*le Monde* du 30 juillet), l'a également écarté du relais 4 nages au profit de Jon Olsen.

« D'accord, je n'ai pas rattrapé Mark, mais j'ai quand même dix médailles, dit-il. *Je suis fier de ce résultat. Je me sens bien dans ma peau et je ne regrette rien. Quand je lis les journaux et que je regarde mes dix médailles, ça me fait rigoler. »* Avant de se retirer, Matt Biondi aura eu le privilège de rencontrer son probable successeur. Tom Jager, qui conserve son record du monde, ne tarissait pas d'éloges sur ce jeune Soviétique qu'il rencontrait pour la première fois dans une grande compétition. *« Il a probablement une force assez extraordinaire,* disait-il. *C'est la clé du succès dans le 50 mètres. Des brassées longues et puissantes. Il y a peu de gens qui savent le faire. Une grande carrière l'attend. »*

GÉRARD ALBOUY

Médaille de bronze sur 200 mètres papillon

Esposito, des coussins au podium

En 1988, Franck Esposito avait posé un bon fauteuil devant l'écran de sa télévision. Chaque nuit, il se calait sur des coussins et avalait d'un trait le spectacle des finales de natation des Jeux olympiques de Séoul. Des Jeux, il en rêvait. Mais se jugeait bien *modeste. Et n'en* finissait plus de soupirer d'admiration à la lecture des performances. Sa dernière mise à l'eau dans le bassin des championnats de France n'avait éclaboussé personne. Treizième temps du 200 mètres papillon, il nageait à l'écart du grand monde. Et osait à peine espérer une place en finale nationale.

Quatre ans plus tard, c'est pourtant bien pour saluer sa performance (1 min 58 s 51, nouveau record de France) que le drapeau français a été hissé, jeudi 30 juillet, dans le ciel de Barcelone. En lisant son nom en troisième ligne sur le tableau des résultats, Franck Esposito a essuyé quelques larmes. Puis ses mots ont détaillé sa joie. *« C'est fou, c'est un rêve. Une médaille olympique, quel merveilleux plaisir. Depuis deux ans, j'ai l'impression de vivre sur un nuage. »*

Impression pas si trompeuse. En 1990, l'équipe de France le reçoit par hasard, mais ne tarde pas à lui ouvrir les bras. Dès son premier plongeon dans le grand bain, aux championnats du monde de Perth, en janvier 1991, il mord les talons des cracks du papillon. Quatrième, il avoue sa surprise, mais s'en émeut à *peine. L'été suivant, il résiste aisé*ment au trac d'une première finale européenne. Mais fond en larmes sitôt jouées pour lui les premières notes de *la Marseillaise*.

Le temps d'une olympiade, ses épaules ont forci. Il s'en explique à peine. Et lâche, sur le brouillon d'un discours ému mais euphorique, les noms de Dieu, de sa défunte grand-mère et d'un solide entraîneur. *« J'ai la foi,* avance-t-il d'un pas encore hésitant, *je sais que Dieu m'a donné du talent. Je pense souvent à lui. Je prie. Et cela fait partie de ma motivation. »* La prière l'accompagne jusque dans les ultimes instants qui précèdent la course. A genou sur le bord du bassin d'échauffement, il s'abandonne longuement à son recueillement.

De sa grand-mère, Franck Esposito ne parle qu'à mots couverts. *« Elle me disait toujours que je devais être le meilleur. Quand elle est morte, en 1985, j'ai promis à mes parents que pour elle j'irais un jour aux Jeux olympiques. »* La promesse est tenue. Il le doit à lui-même, à des années d'un travail rigoureux et à la rencontre, au lendemain des Jeux de Séoul, d'un nouvel entraîneur. Avec Jacky Pellerin, *compagnon discret mais volontiers* loquace, Franck Esposito va muscler son quotidien de nageur. *« Jusque-là, je faisais surtout du foncier. Avec Jacky, j'ai découvert l'entraînement spécifique. »*

La leçon à l'UCLA

Quatre années vont suffire aux deux hommes pour élargir le cadre de leurs ambitions. *« Franck ne rechigne jamais au boulot,* note l'entraîneur. *Dans l'eau, c'est un bosseur, un gars terriblement obstiné. Alors j'en ai profité. »* Le temps presse mais Jacky Pellerin s'arme de *patience. Un à un, il rectifie chaque* geste de son élève. Et se donne pour première mission de lui apprendre à nager. *« Sa technique était assez fantaisiste. Ensemble, on a tout repris depuis le début. »*

A Six-Fours, un gros village varois posé non loin de Toulon, les deux hommes se préparent *« à l'abri des remous de la capitale »*. Le nageur bosse, prie et se met à rêver. L'entraîneur guide ses pas et corrige son mouvement. A la fin de l'an dernier, ils bouclent leurs malles et se posent à Los Angeles. Là, sur le campus d'UCLA, ils prennent la leçon de Ron Ballaton, vieux maître californien à qui Mark Spitz confia un temps son destin de nageur. *« On est resté deux mois,* raconte Esposito. *C'était génial. J'ai appris des tas de choses. »*

A Barcelone, Franck Esposito a traversé ses premiers Jeux olympiques d'un pas si léger qu'il a cru parfois évoluer sur un nuage. Sa médaille de bronze autour du cou, il a porté ses regards vers le bassin de Picornell, où *nageaient* encore ses camarades de l'équipe de France. Il a vu Christophe Kalfayan se glisser à la quatrième place du 50 mètres (22 s 50, record de France) et Franck Schott poser le pied sur la sixième marche du 100 mètres dos. Et s'est dit que ces deux bonnes nouvelles n'étaient sûrement pas de celles *qui le feraient redescendre sur* terre.

ALAIN MERCIER

CYCLISME : l'élimination de Jeannie Longo

Poursuite et fin

Jeannie Longo ne sera jamais championne olympique. Après avoir obtenu la médaille d'argent de *l'épreuve sur route disputée* dimanche 26 juillet, elle a été éliminée jeudi en quarts de finale de la poursuite sur piste par l'Américaine Rebecca Twigg, vice-championne olympique sur route aux Jeux de Los Angeles (1984). La Française avait pourtant pris un bon départ, puisqu'elle était passée en tête au premier kilomètre avec 107/1 000 de seconde d'avance. C'est dans le deuxième kilomètre qu'elle a faibli, en accusant un retard de 208/1 000. Malgré un sursaut dans l'ultime kilomètre, Jeannie Longo gardait un retard de 39/1 000. Son temps (3 min 46 s 547) était loin du record du monde en plein air (3 min 41 s 640) qu'elle détient depuis le 5 octobre 1989. Un record qu'elle avait ravi à... Rebecca Twigg. Celle-ci est une vieille rivale, puisqu'elle a déjà battu la Française à trois reprises en finale du championnat du monde. Pour son retour à la compétition après une interruption de trois ans, l'Américaine aura mis un terme définitif aux ambitions olympiques de Jeannie Longo.

G. A.

OLYMPIQUES D'ÉTÉ

De nos envoyés spéciaux à Barcelone

GYMNASTIQUE : Tatiana Goutsou médaille d'or du concours général

Echec aux reines

L'Ukrainienne Tatiana Goutsou a remporté, jeudi 30 juillet, le concours général féminin devant l'Américaine Shannon Miller et la Roumaine Lavinia Milosovici. Cinquième de l'épreuve, la Biélorusse Svetlana Boguinskaïa quitte la carrière sans avoir pu ajouter à son impressionnant palmarès le titre roi de la gymnastique. Désillusion pour la favorite de l'épreuve, l'Américaine Kim Zmeskal, qui termine à la dixième place.

Longtemps Svetlana Boguinskaïa a cru tenir le titre olympique du concours général individuel entre ses mains, ce précieux joyau, sacre des sacres, couronnant la gymnaste complète, idéale. Longtemps, elle s'est vue en héritière du trône occupé par Nadia Comaneci en 1976, Mary-Lou Retton en 1984 ou Elena Shoushounova en 1988 derrière qui elle avait terminé troisième. Elle est pleine d'espoir, Boguinskaïa. Sa rivale directe, l'Américaine Kim Zmeskal, n'existe pas ce soir.

D'entrée, lors de l'exercice au sol, la protégée de Bela Karoly a mis un pied hors des limites du tapis. La confiance semble avoir changé de camp. Boguinskaïa croit tenir sa revanche pour laver l'affront d'Indianapolis, quand Zmeskal lui avait raflé le titre de championne du monde, effacer le mauvais souvenir des championnats du monde par agrès de Paris, en avril, où elle avait terminé sixième à la poutre et deuxième au saut de cheval, celui des championnats d'Europe de Nantes en mai, où elle échouait à la cinquième place. Deuxième du classement individuel lors du concours par équipes, mardi, elle en remontrait à tous ceux qui étaient venus à Barcelone pour écouter un triste chant du cygne. L'introduction éclate comme une ouverture d'opéra. Zmeskal effacée, Boguinskaïa est reine au sol, ballerine et gymnaste, femme et acrobate, aérienne au saut de cheval, s'envolant sous les acclamations d'un public amoureux. Parfois, comme un éclair d'orage, fugitif et lumineux, un sourire vient éclairer son visage d'ordinaire si grave. C'est bon signe. A l'entracte, après les deux premières rotations, Boguinskaïa est en tête.

Et puis, un grain de sable grippe soudain la marche au sacre de la Biélorusse. Il ne faut pas grand-chose en gymnastique pour empêcher une victoire, rien du tout : seulement une cabriole de plus au bout de la diagonale du tapis de sol ou un saut périlleux arrière supplémentaire tenté avec succès au bord de la poutre. Ces petits riens ont jeté la gymnastique de Svetlana dans un autre monde. Désuette, la Boguinskaïa... à dix-neuf ans. Parce que plus ballerine que gymnaste, justement, plus femme qu'acrobate quand ses dauphines éclatent d'un dynamisme moins esthétique mais plus spectaculaire.

La gymnastique est une discipline terrible, aux envies capricieuses. Il y a deux ans, aux championnats du monde d'Athènes, Svetlana Boguinskaïa réussissait l'impossible. Médaille d'or du concours général individuel, elle raflait ensuite les quatre premières places du concours par agrès. En ce temps-là, cette beauté aux yeux de chat révolutionnait la gymnastique en détrônant les petits ressorts américains. Ses prestations à la poutre et au sol étaient des chefs-d'œuvre inimitables, inégalables.

Plus femme qu'enfant

Danseuse de formation, Boguinskaïa aura toujours été plus femme qu'enfant, contrairement à la plupart des gymnastes. De temps en temps, après ses six heures d'entraînement quotidien, elle allait retrouver les ballerines du Bolchoï pour arrondir d'un geste ou d'un regard le mécanisme des exercices mille fois répétés. Une gymnaste étoile.

En deux ans, son talent ne s'est pas éteint. Les « petites » l'ont rattrapée. Elles ont mis des œillades dans leur regard et de l'harmonie dans leur gymnastique-dynamite. La comparaison est douloureuse, mais inévitable. A côté de ces gamines qui lui rendent 15 centimètres, la championne semble trop grande pour les barres asymétriques du haut de ses 161 centimètres. A la poutre, elle paraît trop lourde, presque gauche avec ses 41 kilos, quand les autres menacent de décoller au moindre courant d'air. Tout va trop vite ! Svetlana Boguinskaïa a vécu le temps d'une olympiade. Quatre ans, quatre petites années pour éclore, briller, disparaître et abdiquer en faveur de Tatiana Goutsou.

Championne d'Europe du concours individuel à Nantes, en mai, cette athlète toute blonde, les yeux bleus de candeur, a pris le pouvoir avec l'air de ne pas y toucher. Elle a enroulé son corps frêle autour des barres asymétriques et survolé la poutre avec une régularité proche de la perfection : pas une note en dessous de 9,912 sur 10.

Un programme idéal, émouvant, auquel il aura juste manqué un frisson, une onde de choc comme les deux 9,975 de Shannon Miller et de Lavinia Milosovici au saut de cheval, envols si magnifiques que la salle entière, chavirée, les a vite vues couronnées de la note maximale. Les juges n'ont pas décerné de 10. Ils ne savent sans doute plus où la perfection commence désormais avec des enfants prêtes à tous les sacrifices pour repousser encore les limites d'un sport qui n'en connaît plus.

Les gymnastes sont prêtes à risquer tous les dangers pour grappiller quelques centièmes de points, quitte à briser reins et carrière. Il suffit de regarder les entraîneurs protéger leur chute éventuelle aux barres asymétriques pour comprendre que les évolutions de ces gamines tiennent parfois de la tentative de suicide. Il leur faut pour cela une sacrée dose de confiance. C'est cela qui fait aujourd'hui la différence entre les meilleures.

Aux championnats du monde de Paris, Kim Zmeskal ignorait, et avec quelle espièglerie, qu'elle avait une poutre sous les pieds. Mais la confiance est nomade. Jeudi, la petite Texane a eu peur, son assurance grignotée par la tension qui pesait sur ses épaules de favorite. Elle a terminé à la dixième place du classement. Très déçue, elle n'a pas démissionné pour autant, laissant pour quelques mois – quelques heures ? – le fauteuil de meilleure Américaine à Shannon Miller.

A seize ans, Kim Zmeskal peut encore fomenter quelques révolutions de palais. Reine déchue, Svetlana Boguinskaïa glanera sans doute quelques médailles, samedi, au concours individuel par engin, piètres joyaux, vains ornements d'une couronne dont elle est aujourd'hui orpheline.

BÉNÉDICTE MATHIEU

La retraite du général Karoly

Bela Karoly, l'ancien entraîneur de Nadia Comaneci ou de Mary-Lou Retton, actuel coach de Kim Zmeskal, a annoncé mercredi 29 juillet qu'il prendrait sa retraite après les Jeux.

A cinquante ans, après trente ans de carrière, il affirme décrocher à la demande de sa femme. Bela Karoly est devenu célèbre pour avoir mené Nadia Comaneci à la victoire au concours général des Jeux de Montréal, en 1976. Passé à l'Ouest en 1981, ce Roumain colossal sert de pygmalion aux athlètes américaines.

Dans son centre de Houston, il entraîne Mary-Lou Retton qui devient championne olympique à Los Angeles, en 1984. Entre Comaneci et Retton, Bela Karoly a révolutionné la gymnastique. A l'inverse des modèles filiformes des pays de l'Est, il façonne des petites boules de muscles bondissantes à qui il répète huit heures par jour qu'elles sont les meilleures.

La formation quasi-militaire de ces jeunes filles lui vaut d'être surnommé « général Schwarzkopf » de la gymnastique, du nom du commandant en chef de la coalition alliée pendant la guerre du Golfe. Les détracteurs de Karoly lui reprochent de développer une concurrence agressive entre les filles, une féroce émulation ajoutée à des cadences de travail intolérables.

Certaines d'entre elles n'ont pas supporté ce régime. Betty Stoke, qui a claqué la porte du centre en automne dernier, affirme souffrir de troubles psychologiques. Quatrième des sélections olympiques, Kim Kelly reproche à l'entraîneur de l'avoir privée de Jeux en lui préférant des braves soldats au petit gabarit comme Kim Zmeskal, championne du monde en titre qui a perdu jeudi son pari de devenir championne olympique du concours général.

Bela Karoly peut pourtant se vanter d'avoir anobli la gymnastique américaine. En onze ans, il a apporté sept médailles d'or olympiques et quinze titres de championnes du monde aux Etats-Unis.

B. M.

BOXE : les nouvelles règles d'arbitrage

Le K.-O. à l'heure électronique

Julien Lorcy (léger) s'est qualifié facilement, jeudi 30 juillet, face au Marocain Kamal Marjouan, pour les huitièmes de finale. Trois autres Français sont encore en lice : Patrice Aouissi (mi-lourd), Philippe Wartelle (coq) et Djamel Lifa (plume). En revanche, Saïd Bennajem (super-welter) s'était fait battre par le Cubain Juan Hernandez dès le premier tour.



M. Juan Antonio Samaranch, président du Comité olympique international (CIO), est satisfait. « *Les installations de boxe sont parfaites* », a-t-il déclaré lors de sa visite, jeudi 30 juillet, au pavillon de la jeunesse de Badalona, à proximité de Barcelone, qui a été reconstruit et adapté pour devenir le ring olympique. Rien à dire, en effet, sauf que les voisins ne sont pas contents. Les habitants de la rue d'Ausias-Marc en ont plus qu'assez du bruit, de la pollution et de la gêne occasionnés par tous les amateurs de boxe. Une passerelle a été installée au-dessus de la rue pour accéder au centre de presse. Les moteurs des générateurs ronronnent sans arrêt. Le va-et-vient sous leurs fenêtres est permanent. Alors, ces citoyens excédés demandent, au moyen de calicots accrochés à leurs fenêtres, de pouvoir vivre en paix.

M. Samaranch n'a pas pu ne pas voir ces protestations. Mais pour lui l'essentiel est que les combats aient lieu comme il se doit. Sur ce point, il a été parfaitement rassuré. « *C'est la meilleure compétition de boxe de tous les Jeux*, a-t-il déclaré, *et le nouveau système de comptage de points est intéressant. Il me plaît bien.* » Les Jeux de Barcelone inaugurent en effet un nouveau procédé pour... compter les coups. Tout un appareillage informatique très sophistiqué pour simplement enregistrer les « gnons » et essayer d'éviter ainsi les fraudes, les contestations et surtout les partis pris.

Un vrai scandale s'était produit aux Jeux de Séoul, en raison justement de la partialité manifeste de certains arbitres en faveur des Coréens. Bien que l'Américain Roy Jones eut infligé une punition au Sud-Coréen Park Si-hun, ce dernier fut déclaré vainqueur à la surprise générale. Cette affaire et beaucoup d'autres ont obligé l'Association internationale de boxe amateur (AIBA) à trouver un système plus fiable que le jugement, pour le moins très influençable, d'arbitres. M. Samaranch était fermement décidé à exclure la boxe du programme olympique si un peu d'ordre n'était pas mis dans la maison.

Menace d'exclusion

C'est ainsi qu'en 1989, l'AIBA adopta cette nouvelle technique plaçant la boxe sous le contrôle de l'électronique. Enfin, presque, parce que, en premier lieu, c'est tout de même le juge qui décide de l'attribution d'un point en appuyant sur une des deux touches, correspondant à chaque pugiliste, d'un boîtier relié à un ordinateur. Si trois des cinq juges appuient au même moment, l'auteur du coup bénéficie d'un point. Pas facile, direz-vous, de compter les coups quand ils pleuvent à verse. C'est là que les choses se compliquent un peu. Seuls les coups portés avec la surface de frappe autorisée (tête des métacarpiens) sur la cible autorisée du corps (face antérieure du corps, de la ceinture au front), et donnés avec toute la puissance du corps, sont effectivement comptabilisés. C'est ainsi qu'au cours d'un match de trois rounds de trois minutes chacun les points du vainqueur dépassent rarement vingt.

Cette boxe informatisée ne fait pas que des heureux. Elle fait la part belle aux puncheurs au détriment des stylistes, aux aligneurs par rapport aux esquiveurs, aux laboureurs face aux danseurs. Les enchaînements rapides et peu appuyés, le travail au corps, la petite sape avant l'attaque, tout cela ne risque pas d'être pris en compte. « *On revient à la boxe des années 20* », avait dit René Acquaviva, l'entraîneur des Français, pour qui « *l'intelligence du ring ne compte plus* ». Frapper, frapper, voilà désormais ce qu'il faut, et éviter le plus possible de boxer dans les cordes pour que les juges voient bien et que les uppercuts ne soient pas dissimulés par le corps de l'adversaire.

Enrique Steyners, le responsable de l'équipe cubaine, ne l'aime pas beaucoup, cette *machina* qui « *laisse de côté l'art de la boxe* ». En plus, le pourtour du ring ressemble désormais à un poste de commande électronique. Il faut bien reconnaître, souligne un juge tunisien, que l'ancien système avait énormément de défauts. Karl-Heinz Wehr, le secrétaire général de l'AIBA, a admis qu'il y avait encore quelques mises au point à effectuer, mais que, jusqu'à présent, il n'avait pas reçu de plaintes. Deux juges vont néanmoins être sanctionnés pour décisions irrégulières, un Ghanéen et un Danois. Le mariage de l'électronique et de l'impact n'est pas encore parfait.

MICHEL BOLE-RICHARD

OBLIQUES

Petit rat

En voilà au moins une qui ne pleure pas. Il en coule tellement, des larmes, au pied des podiums olympiques, des larmes de joie et même, parfois, des larmes d'homme, celles qui s'arrêtent en chemin, que l'on ne peut qu'admirer la sécheresse des joues d'une enfant de quinze ans, à l'heure de la remise d'une médaille d'or de gymnastique que les bookmakers *ne* lui destinaient pas.

Tout encourage pourtant Tatiana Goutsou à l'esquisse d'un laisser-aller. Le drapeau bleu et jaune de l'Ukraine, une nouveauté. L'hymne ukrainien, que la gymnaste, surmenée, il est vrai, ne reconnaîtra pas d'entrée. L'ovation dans la salle malgré l'injustice abominable faite par le jury aux concurrentes espagnoles. Les applaudissements de la reine Sophie et du roi Magic, encore lui, mais les rois de cœur, on ne s'en lasse pas. Et rien du côté de Tatiana. Pas un petit bond de joie. Pas un entrechat. Le petit rat des agrès ne pleure pas.

Pas d'expansion, pas d'émotion, du moins dans ces occasions-là. Car, l'autre jour, Tatiana Goutsou a versé des larmes. Un déluge nerveux, après une chute à la poutre pendant le concours par équipe. Elle n'aurait jamais dû participer à la finale individuelle. Et, miracle, la troisième s'est subitement blessé le genou.

Apesanteur émotionnelle

Une médaille d'or après un signe du destin aussi extraordinaire, cela devrait la rendre doublement débordante, la championne. Mais non. « *Je suis pleine de joie* », dira-t-elle. Une joie à la mesure de ses 32 kilos. Impalpable. Sur le podium, Goutsou, Miller et Milosovici pèsent 101 kilos à elles trois, l'équivalent d'un modeste joueur de basket.

Et les deux autres médaillées sont dans le même état d'apesanteur émotionnelle. Rien ne déborde en gymnastique. Il n'est question que de barres, d'encadrement, d'exercices imposés. A force de le chasser, le naturel en oublie de revenir sur le podium dissiper l'impression de personnalités écrasées. Un petit rat, Tatiana, au visage diaphane et pointu, venu d'Odessa.

Mais déjà maquillée comme la danseuse étoile, Boguinskaia, la princesse aux yeux de Chine, qui fait un grand écart prodigieux entre les barres asymétriques, juste pour aller enduire de magnésie la barre du haut. De la catégorie des petites gymnastes toutes plates, et acrobates, qui volent au-dessus du tapis en y posant parfois trois doigts et un orteil. Mais il faut bien retomber sur terre, et l'école primaire s'en va alors derrière le chef de classe dire sa récitation à la poutre ou au saut.

Entraînée à mort

« *Les gymnastes changent de rotation* », annonce en quatre langues la maîtresse. La classe se range devant le jury. Dix-huit pieds nus au garde-à-vous. Les grandes ont davantage de grâce mais elles donnent l'impression d'avoir redoublé. Et la plupart ont un sourire glacé. Un sourire, ou l'idée qu'elles s'en font. Ce par quoi commence un exercice. Le salut au jury. Ou ce par quoi il se termine. Le réconfort du petit soldat dans les bras immenses du général entraîneur.

Six heures de gymnastique par jour depuis dix ans, autrement dit depuis l'âge de cinq ans. « *J'ai travaillé très dur pour arriver à un équilibre mental de stabilité* », dit Tatiana, médaille d'or de la contraction. Il n'y a guère que les Chinoises pour rester un peu rigolotes. Comme Lu Li et Li Li, qui font de la gymnastique sans trop de pathos. Lu Li tombe de la poutre. Elle n'est pas crucifiée. Elle effectue trois petits bonds arrière sur les fesses avant de s'étaler tout à fait. C'est gracieusement effectué. Mais moins savant qu'un grand tour, lâcher de barre, changement de face, avec double rotation. Et elle ne figurera pas sur le podium refroidissant des petits rats. « *Je me suis entraînée à mort* », dit encore Tatiana. Où est la vie, en effet, dans ces corps de poupées anémiées ?

CORINNE LESNES

Les résultats

ÉQUITATION

Concours complet individuel. – 1. Ryan (Aus.), 70 pts ; 2. Blocker (All.), 81,30 ; 3. Tait (N-Z), 87,60.

Concours complet par équipes. – 1. Australie, 288,80 pts ; 2. Nouvelle-Zélande, 290,80 ; 3. Allemagne, 300,30.

ESCRIME

DAMES

Fleuret individuel. – 1. Trillini (Ita.) ; 2. Hui-feng (Chine) ; 3. Sadovskaïa (CEI) ; 4. Modaine (Fra.).

FOOTBALL

GROUPE C

Suède et Corée du Sud, 1-1 ; Paraguay b. Maroc, 3-1.

Qualifiés pour les quarts de finale : Paraguay et Suède.

GROUPE D

Australie b. Danemark, 3-0 ; Ghana et Mexique, 1-1.

Qualifiés pour les quarts de finale : Ghana et Australie.

Programme des quarts de finale. – Espagne-Italie ; Pologne-Qatar, Suède-Australie ; Ghana-Paraguay.

GYMNASTIQUE

DAMES

Concours général individuel. – 1. Goutsou (CEI), 39,737 pts ; 2. Miller (E-U), 39,725 ; 3. Milosovici (Rou.) 39,687.

HALTÉROPHILIE

Catégorie 75 kg. – 1. Kassapu (CEI), 357,5 kg (155 + 202,5) ; 2. Lara Rodriguez (Cub.), 357,5 kg ; 3. Myong-nam (Corée du Nord), 352,5 kg.

HANDBALL

DAMES

Groupe A. – Allemagne b. Nigéria, 32-17 ; CEI b. Etats-Unis, 23-16.

Groupe B. – Autriche b. Espagne, 20-16 ; Corée du Sud b. Norvège, 27-16.

JUDO

DAMES

Catégorie 61 kg. – 1. Fleury (Fra.) ; 2. Arad (Isr.) ; 3. Zhang (Chine) et Petrova (CEI).

MESSIEURS

Catégorie 78 kg. – 1. Yoshida (Jap.) ; 2. Morris (E-U) ; 3. Byung-joo (Corée du Sud) et Damaisin (Fra.).

LUTTE GRÉCO-ROMAINE

Catégorie 57 kg. – 1. Han-bong (Corée du Sud) ; 2. Yildiz (All.) ; 3. Zetian (Chine).

Catégorie 62 kg. – 1. Pirim (Tur.) ; 2. Martinov (CEI) ; 3. Maren Delis (Cub.).

Catégorie 82 kg. – 1. Farkas (Hon.) ; 2. Stepien (Pol.) ; 3. Toufiykhanov (CEI).

Catégorie 90 kg. – 1. Bullmann (All.) ; 2. Basar (Tur.) ; 3. Kogouachvili (CEI).

NATATION

DAMES

800 mètres nage libre. – 1. Evans (E-U), 8 min 25 s 52 ; 2. Lewis (Aus.), 8 min 30 s 34 ; 3. Henke (All.), 8 mn 30 s 99.

4x100 mètres 4 nages. – 1. Etats-Unis (Loveless, Nall, Ahmann-Leighton, Thompson), 4 min 2 s 54 (nouveau record du monde, ancien record : 4 min 3 s 69) ; 2. Allemagne, 4 min 5 s 19 ; 3. CEI, 4 min 6 s 44.

200 mètres 4 nages. – 1. Lin (Chine), 2 min 11 s 65 (nouveau record du monde, ancien record : 2 min 11 s 73) ; 2. Sanders (E-U) 2 min 11 s 91 ; 3. Hunger (All.), 2 min 13 s 92.

MESSIEURS

200 mètres papillon. – 1. Stewart (E-U), 1 min 56 s 26 ; 2. Loader (N-Z), 1 min 57 s 93 ; 3. Esposito (Fra.), 1 min 58 s 51 (nouveau record de France, ancien record : 1 min 58 s 75).

100 mètres dos. – 1. Tewksbury (Can.), 53 s 98 ; 2. Rouse (E-U), 54 s 04 ; 3. Berkoff (E-U), 54 s 78... 6. Schott (Fra.), 55 s 72.

50 mètres nage libre. – 1. Popov (CEI), 21 s 91 ; 2. Biondi (E-U), 22 s 09 ; 3. Jager (E-U), 22 s 30 ; 4. Williams (AfS) et Kalfayan (Fra.), 22 s 50 (nouveau record de France, ancien record : 22 s 70).

TENNIS

Lors du deuxième tour, le Français Forget a été éliminé en trois sets par le Suédois Larsson (6-3, 6-3, 6-1). En revanche, son compatriote Santoro a sorti l'Argentin Frana (4-6, 6-2, 6-1, 6-1). En double messieurs, la paire Forget-Leconte s'est qualifiée pour le deuxième tour en battant les Portugais Couto et Mota.

TIR

DAMES

Carabine petit calibre trois positions, 50 mètres. – 1. Meili (E-U), 684,3 pts ; 2. Matova (Bul.), 682,7 ; 3. Ksiazkiewicz (Pol.), 681,5.

MESSIEURS

Pistolet vitesse olympique, 25 mètres. – 1. Schumann (All.), 885 pts ; 2. Kuzmins (Let.), 882 ; 3. Vokhmianine (CEI), 882.

VOLLEY

MESSIEURS

Groupe A. – Italie b. Japon, 3-0 ; Canada b. France, 3-0 ; Etats-Unis b. Espagne, 3-2.

Groupe B. – Corée du Sud b. Algérie, 3-0 ; Brésil b. Pays-Bas, 3-0 ; Cuba b. CEI, 3-1.

Après trois journées, l'Italie, le Brésil et Cuba sont déjà qualifiés pour les quarts de finale.

CULTURE

L'Été festival

Avignon

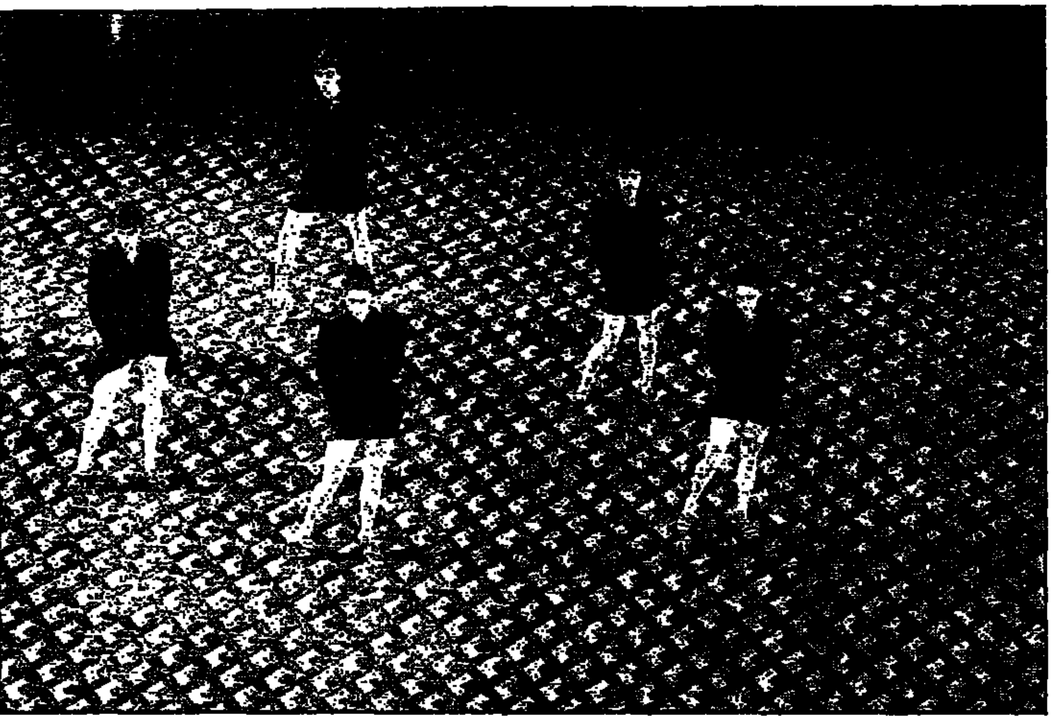
Un amour impertinent

Anne Teresa de Keersmaeker écoute, aime, prend ses distances avec la souffrance

MOZART/CONCERT ARIAS
à la Cour d'honneur

La première pièce importante d'Anne Teresa de Keersmaeker, il y a dix ans (elle n'avait fait qu'un galop d'essai dans une salle confidentielle, deux ans auparavant) s'appelait *Fase, Four Movements on the Music of Steve Reich.* Déjà, dans le titre, le nom du compositeur. Toutes ses œuvres, depuis, ont témoigné de la relation passionnelle, donc inquiète et tourmentée, qu'elle entretient avec la musique, et c'est sans doute cette relation et ses résultats qui constituent l'élément le plus captivant de *Mozart/Concert Arias.*

C'est sur une suggestion de Gérard Mortier, alors directeur de la Monnaie de Bruxelles où Keersmaeker venait de s'installer, qu'elle s'est attaquée au compositeur qui est bien, sous ses airs faussement angéliques, le plus intimidant de tous pour les vrais artistes. Avec l'aide du chef d'orchestre Philippe Herreweghe, elle a choisi dix des airs de concert pour soprano, entrelardés de trois pièces pour pianoforte, une cassation et un divertissement pour instruments à vents. Et pris, avec Jean-Luc Ducourt – qui signe avec elle la conception du spectacle et tout seul la mise en scène – un parti de base : celui de non seulement traiter la musique, interprétée en direct sur un pied d'égalité avec la danse, mais de laisser aux chanteuses l'espace physique et dramatique que réclament ces airs de bravoure, et donc de les intégrer au spectacle.



MARC ENGUERAND

Veste noire sur jambes nues : le costume emblématique des danseuses de Keersmaeker.

La virtuosité d'un champion

Nul décor (ô bonheur!) devant l'illustre mur de la Cour d'honneur; un simple et très beau plateau en marqueterie, de forme ovale. Au fond, l'Orchestre des Champs-Elysées dirigé par Philippe Herreweghe. Pareillement vêtues de robes de velours bleu nuit, les trois chanteuses, Charlotte Margiono, Isolde Siebert et Janet Williams – toutes les trois ont quasiment fait leurs débuts et continuent de briller dans des opéras de Mozart, – vont et viennent, chantent dans diverses positions et ne répugnent pas à flirter avec les danseurs . L'un d'eux emporte dans ses bras, après l'avoir embrassée dans le cou, l'interprète du premier aria, qui éclate d'un rire ravi. Plus loin, c'est le danseur qui sautera dans les bras d'une autre chanteuse. Et l'on verra même l'une d'elles esquisser un petit pas de *danse entre trois filles.*

Avec la virtuosité d'un champion de slalom, Keersmaeker évite aussi bien le principe «un pas sur chaque note», dont un Balanchine pouvait se tirer parce qu'il avait du génie mais qui ridiculise tant de ses épigones, que celui de l'indépendance totale, prônée par Merce Cunningham et John Cage. Mais c'est trop peu dire : l'invention, la variété et la subtilité avec lesquelles la danse prend ses distances avec la musique sans cesser de l'écouter tiennent du prodige, impossible d'en faire le tour. L'une peut commencer, ou finir, avant ou après l'autre. L'une parfois s'emballe tandis que l'autre rêve. Des cassures se produisent sur des «legatos», des décalages de toute espèce dérangent le confort de l'auditeur-spectateur. L'impertinence se mêle au plus tendre respect. Tout est possible, sauf la redondance, le pléonasme, *l'illustration.*

Bien que la pièce soit sous-titrée *«un moto di gioia»* (c'est le titre de l'un des arias), la plupart des airs de Mozart chantent la douleur de la rupture amoureuse, de la séparation et de l'absence. Cette séparation des *sexes semble opérée d'avance : pendant* une bonne moitié du spectacle, les sept filles et les six garçons vont danser en groupes séparés, paraissant s'ignorer. Ce n'est que dans la seconde partie que commencent, *fugitifs, des regards, des attentions,* des petits gestes de désir, des ébauches de rapports amoureux, culminant dans un unique (et superbe) pas de deux. L'affliction n'est pas le sentiment exprimé avec le plus d'évidence par les danseurs, ou alors elle est traitée avec l'humour distanciateur qui règne : si, par deux fois, une danseuse sanglote, ce sont des sanglots exagérés, enfantins, qui provoquent le rire de la salle plutôt que sa compassion.

Un public divisé

La chorégraphie proprement dite laisse un peu perplexe. Keersmaeker fait grand usage de chutes, de roulades, suivies tantôt de lestes rebondissements, tantôt de prostrations et de mouvements au sol; de marches, de courses avec savants changements de direction. Mais au bout d'une *demi-heure, on a le sentiment qu'on* a tout vu de son vocabulaire, ici plus limité que dans ses pièces précédentes. Ce sentiment a beau être souvent contredit par des trouvailles inattendues et délicieuses, elles ne suffisent pas à maintenir l'intérêt pendant deux heures trente, le répétitif l'emporte et l'ennui parfois se faufile.

Reste à dire le charme et la fantaisie des innombrables costumes à tranformation (on en change à peu près à chaque nouvelle entrée) de Rudy Sabounghi, qui vont de la provocante veste noire sur jambes nues, emblématique des danseuses de Keersmaeker, à *toutes les variations* imaginables sur le vêtement dix-huitième siècle. Cour d'honneur encore une fois divisée : pas mal de spectateurs se sont éclipsés avant la fin, les autres ont acclamé les chanteuses, *puis adressé à la chorégraphe autant* de huées que de bravos.

SYLVIE DE NUSSAC

▶ 31 juillet et 1er août, 22 heures.

Albi

Renouveau lyrique

Une manifestation qui retrouve son lustre grâce au musicologue américain H.C. Robbins Landon

ALBI
de notre envoyé spécial

Bien longtemps avant que la France ne se transforme en une immense salle de concert à ciel ouvert, Albi créait un festival de musique. C'était il y a dix-huit ans et, dès ses débuts, cette manifestation se distinguait par une programmation inventive qui associait avec bonheur la musique instrumentale et la redécouverte du répertoire lyrique du dix-huitième siècle.

Les années passant, Albi a cependant perdu de sa superbe. Il était dommage que le palais de la Berbie n'accueille plus de concerts ambitieux. Ce lieu le mérite. Installé au fond d'une cour fermée par les hauts murs de brique de l'archevêché, le public bénéficie d'une *acoustique exceptionnelle,* aussi claire que celle d'un théâtre lyrique, et de la climatisation naturelle apportée par une brise légère qui tombe du ciel pour s'engouffrer sous le haut portail d'entrée.

Le festival d'Albi renaît donc à la musique de qualité avec l'aide de H.C. Robbins Landon. Le célèbre musicologue américain, à qui l'on doit d'importants travaux sur Haydn et Mozart (il est notamment l'auteur de *la Dernière Année de Mozart,* publié en France par Lattès), qui vit dans une petite ville voisine, a accepté de mettre ses connaissances et son carnet d'adresses au service du festival.

Parasols et tables de jardin

Pour sa première collaboration, ce savant à l'enthousiasme contagieux a pris le risque de monter *l'Infedelta delusa,* un opéra de Haydn. On le sait, les œuvres lyriques ne se sont jamais imposées durablement à la scène pour des raisons qui tiennent à l'absence de progression dramatique, à ces grandes pièces de bravoure vocale qui distinguent celles de Mozart.

Risque calculé cependant, car l'*Infedelta* est, de tous les opéras de Haydn, celui qui a eu la plus belle carrière depuis sa reprise au festival de Hollande, en 1963. Et parce que Robbins Landon est allé en Hongrie choisir une distribution de jeunes chanteurs, frais émoulus de l'académie de Budapest, et un orchestre de jeunes musiciens menés par Tamas Pal.

Le 29 juillet, ces interprètes ont prouvé, et Landon avec eux, que l'on pouvait, avec des bouts de ficelles, monter un spectacle lyrique frais, inventif et captivant. Quelques éléments de décor (deux parasols, quelques tables de jardin, des sièges, *des costumes* très simples), l'orchestre sur scène, un chef détendu, précis, qui semble danser en dirigeant, des chanteurs alertes, se déplaçant avec aisance et la magie du théâtre opère, comme elle devait opérer à l'époque héroïque du festival d'Aix, quand les idées, le désir s'y muaient en or.

Avec grâce et vivacité, cinq excellents jeunes chanteurs inconnus (Zsolt Derceski, Ingrid Kertesi, Anna Korondi, Jozsep Mukk et Tamas Altorjai) ont donné vie à des personnages stéréotypés du théâtre du dix-huitième (l'histoire *raconte les aventures d'un père qui* refuse que sa fille épouse l'homme qu'elle aime, parce qu'il est pauvre, et la façon dont il sera berné) comme ne l'auraient peut-être pas fait de grands noms. Leur jeu de scène, leur chant témoignaient de ce travail d'équipe qui fond les individualités en ce tout harmonieux que l'on cherche en vain sur la scène des plus grands théâtres.

Ils étaient aidés dans leur tâche par un orchestre aussi précis qu'enthousiaste, aussi subtil que déterminé à participer à la fête. Et par Tamas Pal, un chef dont la capa*cité à pousser de l'avant l'action* nous a paru déterminante. Mais Robbins Landon pouvait-il se tromper? L'homme qui connaît le mieux Haydn au monde a d'autres projets pour l'année prochaine : six concerts qui associeront la famille Haydn à Haendel, la musicologie la plus savante au sens de la fête.

ALAIN LOMPECH

▶ Le Quatuor Ysaye donnera un concert Mozart, le 4 août, à l'église de Rabastens (à mi-chemin, sur la route de Toulouse à Albi). Pas de location, vente des billets le soir du concert. 75 F.

Montpellier

Les rois du rétablissement

L'Orchestre de Paris pour la première fois au Festival de Radio-France

MONTPELLIER
de notre envoyée spéciale

Le Festival de Radio-France-Montpellier est, depuis neuf ans, la résidence d'été des orchestres de la radio, et une source de concerts retransmis en direct sur les antennes de France-Musique. Pour la première fois cette année, l'Orchestre de Paris était son invité. Signe d'ouverture dont il faut se réjouir : l'heure n'est plus à la concurrence entre les formations parisiennes. Elles ont toutes leurs difficultés.

Les auditeurs de France-Musique ont donc pu entendre mercredi 29 juillet, à partir de 22 heures, le programme qui remplissait à la même heure les fauteuils durs comme fer dressés sur des gradins dans la cour du palais Jacques Cœur. Un petit vent humide s'était levé. Public euphorique, d'entrée. Et il faut bien dire qu'on n'a jamais à ce point admiré l'Orchestre de Paris pour sa science du rétablissement, son art de la débrouille dans les rangs.

Jerzy Semkow est (ou était) un grand mozartien. Polonais, c'est un chef rompu au grand répertoire russe. Mais le Semkov que l'on a retrouvé à Montpellier a mis une réticence marquée à accompagner Lilya Silberstein dans le *Second Concerto pour piano* de Rachmaninov (que la jeune Moscovite joua trop vite, sans se donner le temps d'articuler ni de respirer). Semkov mit aussi une obscure application à se présenter au public de profil, l'œil fixé sur les premiers violons, battant les temps avec constance et raffinement, picorant quelques entrées de la main gauche par-ci par-là, comme on vole un sucre dans un sucrier.

Malheur. Les neuf cors mobilisés par la *Troisième Symphonie* (page nietszchéenne sous-titrée «Divin Poème») de Scriabine étaient massés à sa droite : livrés avec les altos, les violoncelles, les contrebasses à leur seul métronome intérieur. On put craindre le cafouillage majeur. La première sonnerie de cuivres brinquebala, formidable. Et puis la capacité d'autonomie, la maturité individuelle des musiciens de l'Orchestre de Paris prit le dessus. Divin poème? ce serait exagérer. Mais près d'une heure de belle et bonne musique, en pilotage quasi automatique.

ANNE REY

▶ L'Orchestre de Paris, toujours sous la direction de Jerzy Semkov, donne le *Requiem* de Verdi, le 1er août, à partir de 22 heures; aux arènes de Nîmes, avec Margaret Price (soprano), Diane Curry (mezzo), Edmund Barham (ténor), Francesco Ellero-d'Artegna (basse), tél. : (16)-66-76-70-01.

Paris

Naples à cœur ouvert

Une tragédie passionnante présentée par Teatri Uniti

RASOI
au Centre Georges-Pompidou

L'homme est là, sur un tabouret *devant un rideau rouge. Pantalon* fripé, tee-shirt déchiré. Il chante Naples. Plainte : *«J'ai une nouvelle grande et triste à vous annoncer : je suis mort.»* Le tabouret, l'homme et le rideau, reculent doucement, sans bruit; apparaissent des personnages, des esquisses de personnages, des gens comme vous et moi et d'autres sublimement mythiques : un énergumène seulement vêtu d'un slip blanc; un vagabond aveugle; une femme qui n'arrive pas à dormir; la reine Marie-Caroline de Naples; une statue de la Madone qui se met à parler; le roi Ferdinand; une gouape en costume rayé qui mourra de mort violente, trois coups de feu, et puis, plus rien, plus de vie.

Quiconque a un jour arpenté les rues de Naples, emprunté cette myriade de ruelles qui s'élèvent au-dessus de son port, bu et mangé au cœur de ce volcan en pleine activité, si près et si loin d'ici, honte d'une Italie et d'une Europe qui tolèrent sa déviance violente, bague à poison posée sur la mer, celui-là aura le coup de cœur pour le spectacle présenté à Beaubourg par la compagnie Teatri Uniti.

Rasoi, «Rasoirs» en français, est une opération à cœur ouvert. Son auteur, Enzo Moscato, qui est aussi l'interprète des chansons du spectacle – physique équivoque, voix rauque, – nous emmène au plus près, au plus vrai de Naples. Tous ces personnages nous disent les mirages passés, présents et à venir, la souffrance des humbles comme des possédants, le vice rédhibitoire d'une cité qui ne serait sauvée que par son enfouissement sous les cendres ou sous les eaux de la mer, qui n'est jamais parvenue à laver ses plaies.

L'auteur Enzo Moscato a pris tous les risques en portant à la scène ce poème mêlé de chansons napolitaines, sans début ni fin, à la trame uniquement émotionnelle, patient travail d'écrivain qui magnifie une langue, la sienne, un dialecte que personne ne parle et personne ne comprend?

Un humour au couteau

Rasoi est un pari stylistique, mais aussi dramaturgique : tragédie qui ne s'interdit pas un humour au couteau, elle dit l'insupportable, l'intolérable, la violence, la haine, *la mort. Elle dit l'âme d'un peuple* aussi, ultime refuge de son espoir.

Les metteurs en scène Mario Martone (par ailleurs décorateur inspiré) et Toni Servillo (acteur aussi, excellent interprète du per*sonnage de la gouape) servent ce* texte avec une passion, un engagement partagés par une troupe soudée et fort à son aise : tous les rôles ont été écrits pour chacun de ses membres. L'effet de réalité est saisissant. On désespérait que nous viennent d'Italie d'autres compagnies que celles menées par les deux maîtres européens que sont Giorgio Strehler et Luca Ronconi. Teatri Uniti est une grande nouvelle venue de la Péninsule.

OLIVIER SCHMITT

▶ Jusqu'au 2 août à 21 heures. Tél. : 42-74-42-19 et 40-28-40-33.

Sur un fil

L'histoire de la chanson napolitaine dans la voix de Pina Cipriani

PINA CIPRIANI
au Centre Georges-Pompidou

Ici, ce n'est pas le vin qui monte *à la tête, c'est la ville. Pina* Cipriani, la chanteuse, et Franco Nico, le metteur en scène de *Rosa Preta e Stella,* pour un récital d'une vingtaine de chansons parmi les plus populaires à Naples, ont épinglé les partitions sur une cordelette tendue à travers la scène. L'exercice consiste à les détacher une à une, avec toute la délicatesse qu'exige une ville aujourd'hui en haillons.

Curieux spectacle, sophistiqué, contradictoire – la recherche et le naturel, l'humour et la douleur, la sobriété et l'exagération – qui commence par une très ancienne chanson (probablement du douzième siècle), *Canto delle Vandaie del Vomero.* Le décor (Tata Barbalato) – cathédrale de bouteilles de vin bien pleines qui s'allument, s'éteignent, lancent des éclairs de guerre – joue sur la symbolique religieuse, maritime, culinaire de Naples. Des extraits de films projetés au hasard contre ce fragile édifice soulignent le parti pris chronologique, du dix-huitième siècle à nos jours, de cette histoire en chansons (*Carosello Napoletano,* d'Ettore Giannini, Charlie Chaplin, un discours du Duce...).

Fluide, extrêmement travaillée, la voix de Pina Cipriani se glisse dans les mues d'un genre que l'on qualifierait de «chanson à texte», abordant l'amour et ses corollaires (les rêves de femmes, le cocu, la rumeur publique), la guerre et ses ravages (*Munasterio'e Santa Chiara,* de Galdieri et Barberis, superbe supplique de 1945), les forfaits amoureux des soldats américains (*Tammurriata Nera,* le petit Noir né en 1944...), l'immigration (*Santa Lucia Luntana,* de Mario, en 1919).

Naples a l'âme voyageuse et transversale, on le savait déjà. Elle fut espagnole, et la *nostalgie* des navigateurs au long cours l'a marquée au fer. Rouge. Mais qu'il y ait de tels accents de *fadista* chez Pina Cipriani, surtout dans son interprétation de chansons antérieures au *siècle,* est étonnant. Les modulations de la voix, le sens du tragique font immanquablement penser à un fado portugais et atlantique qui aurait été arrondi par le dialecte napolitain où le mot *paura,* la peur, prend la forme d'un cercle parfait. Avec le swing américain, les rumbas latinos, la tension retombe. La musique légère, de danse, sied mal à la poésie napolitaine. Jusqu'aux années 70, où une nouvelle génération émerge (Enzo Gragniello, Pino Daniele).

Pina Cipriani, complice de la Compagnie du Sancarluccio que dirige Salvatore Palomba, a créé *Rosa, Preta e Stella* en Italie en 1990, sur des orchestrations inventives, des arrangements très travaillés – l'album (Napoli CDS 01) en témoigne, mais il est difficile de le trouver en France. A Paris, elle a choisi de chanter sur une bande orchestre, nous privant d'un suspens musical si précisément napolitain.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Jusqu'au 1er août, à 19 heures, petite salle, Centre Georges-Pompidou. Du 31 juillet au 2 août, à 18 heures, au kiosque à musique du Luxembourg : Il gruppo Operaio e Zezzi, traditions ouvrières et carnavalesque des environs de Naples. Tél. : 40-28-40-33.

CULTURE

Le gouvernement répond aux intermittents du spectacle

Les ministres de la culture et du travail lancent une « vaste concertation » avec les professionnels

Après la publication du rapport de M. Jean-Pierre Vincent (*le Monde* du 29 juillet), M. Jack Lang, ministre de l'éducation et de la culture, et Mme Martine Aubry, ministre du travail, ont tenu conjointement une conférence de presse, le jeudi 30 juillet au ministère du travail, sur les conditions de travail et d'emploi des professionnels intermittents du spectacle. L'inquiétude de ces professionnels, qui s'est manifestée par l'occupation, depuis le 1er juillet, du Théâtre de l'Odéon à Paris et par l'annulation de toutes les représentations du Festival d'Avignon le 16 juillet, devrait trouver des réponses dans *« la vaste concertation »* qu'ont annoncée les deux ministres.

« Je propose l'organisation dès le mois de septembre d'une réunion des organisations d'employeurs, des organisations syndicales, d'experts des métiers du spectacle et des pouvoirs publics, a annoncé Mme Aubry. *Trois thèmes principaux pourraient alimenter des groupes de travail : la connaissance de la réalité de l'emploi dans le secteur culturel, l'établissement d'une transparence plus grande des données et l'établissement d'une prospective des métiers et des qualifications ; l'application du droit social avec un inventaire des mesures à prendre pour assainir les pratiques et simplifier les procédures ; une réflexion sur les conditions d'accès aux différentes professions, sur la formation, sur les carrières et les conventions collectives. Si chacun est prêt à prendre ses responsabilités, nous serions amenés à prendre très vite des décisions et, au plus tard à la fin de l'année, à faire le bilan de cette réflexion. »*

« Nous voulons introduire de la raison dans un débat qui a hésité entre confusion et hyper-émotivité », a expliqué M. Lang, qui a insisté sur les acquis des premières négociations entre les partenaires sociaux qui ont eu lieu le mercredi 29 juillet : *« l'acceptation – qui n'allait pas de soi – d'un régime d'indemnisation spécial ; le maintien de la solidarité interprofessionnelle ; la perspective d'un nouveau régime qui prenne en compte les revendications légitimes et introduit la garantie de sa pérennité »*.

« Explorer l'idée d'une billetterie unique »

Le ministre de la culture a rappelé les progrès réalisés depuis le début des années 80 pour les conditions de vie des professions culturelles – modification du statut fiscal des artistes en 1984 qui leur permet l'étalement de leur revenu ; loi de 1985 sur les droits d'auteur et des artistes-interprètes ; loi de 1986 modifiant les droits au bénéfice d'indemnités maladie. M. Lang a annoncé, suivant en cela les premières conclusions du rapport de M. Jean Marimbert, ancien patron de l'ANPE et maître des requêtes au Conseil d'Etat, un certain nombre de mesures qui pourraient être mises en œuvre rapidement : la création d'un observatoire permanent du travail intermittent ; le regroupement des différents paiements des cotisations patronales (SACEM, URSAFF, GRISS, congés spectacles) dans un « guichet unique » ; la création d'un centre d'aide à la gestion des entreprises de spectacle ; l'assainissement des pratiques sociales, qui devraient être mieux surveillées par les inspections du travail afin de lutter contre le travail au noir.

Le ministre de la culture a décidé, d'autre part, *« d'explorer rapidement l'idée d'une billetterie unique du spectacle »*, préconisée par le rapport de M. Jean-Pierre Vincent sur le modèle du système en vigueur dans le cinéma. Cela a supposé *« une qualité d'exigence dans l'organisation de la profession du cinéma qui pourrait être profitable à celle du spectacle »*.

O. S.

Une mode amnésique

Suite de la première page

Redingotes de crêpe, petits plis et basques fragiles chez Scherrer. Beaux tailleurs pantalons gris chez Dior. Femmes dentelle chez Ungaro qui dansent le charleston dans une alcôve de poupée, toute garnie de franges, de broderies de jais.

Pour d'autres, elle se traduit par une surenchère visuelle. Il faut frapper fort, il faut du spectaculaire, avec des images qui cognent. Les années 80 ont ouvert la voie à toutes les impostures. Aujourd'hui, après la ruée vers l'art, la flambée du luxe et la récupération de toutes les nostalgies, le ressort est un peu cassé. On s'agite, on se cherche, on secoue la boîte à trucs, pleine de vieux démons puritains : les petits corsets, les gros seins, les jupes trotte-menu, une vision très appauvrie de la femme.

Il en résulte une grande confusion, liée à la manière dont certains veulent, à tout prix, être les témoins d'une époque alors qu'ils n'en sont malheureusement que les victimes. *« Il est dangereux d'exagérer l'éternité d'un style. On met sa survie en péril »*, annonce Karl Lagerfeld chez Chanel, qui présente des pantalons transparents en mousse de laine gratteuse, des jupes-cloche en velours, des sacs à poil, des chemises de nuit et des mitaines, des matelassages sacs-poubelle et des poupées de fête foraine. Une fête de la bière version rap.

Tristes tenues olympiques

Quand Jean-Paul Gaultier raconte les années 70, les concierges, la banlieue, c'est avec l'humour et l'intelligence de celui qui a vu, observé, transformé, et fait de tous ces mondes les siens. Le problème, ici, c'est que tout est brut : c'est la grosse farce, le chapeau de poisson d'avril, avec tampon-jex et camélias. On croit renouer avec la liberté et le laisser faire des années 70, mais on plaque des images grossièrement coloriées, avec la peur de ne jamais paraître assez jeune, et le culte affecté des oripeaux. Les broderies de Lesage sont des compressions de dentelle d'or, de métaux froissés et de chenilles scintillantes : *« C'est comme si on avait déversé les restes d'une soirée fabuleuse sur les tissus »*, dit en riant le parurier, qui a spécialement fait faire aux Etats-Unis des échantillons détruits au laser.

La mémoire s'en va, comme éventée. Les noms magiques de la couture justifient bien des compromis. On ne peut qu'être attristé par les tenues de la délégation française aux Jeux olympique de Barcelone. Sous la prestigieuse griffe Balenciaga, les ensembles sont médiocrement signés par Franckie Tacque. Les petites jupes plissées, les petits chemisiers avec le mini-coq brodé sur la poche poitrine évoquent plutôt une fade copie de tailleur Chanel.

Narcissisme inquiet

Tout s'accélère, dans l'urgence d'une époque qui, ne voyant rien venir, décide pour parer au plus pressé, d'exploiter la filière de l'auto-citation, du narcissisme inquiet. Thierry Mugler, qui lance un parfum à la fin de l'année, a choisi de défiler au Ritz. Il y a toujours, chez lui, cette violence noire, cloutée, ces crinolines de travestis hollywoodiens, des visions diaboliques de chauve-souris en grain de poudre, et de veuves de loubards dans un perfecto à traîne de mousseline. Mais il semble se restreindre lui-même, ce qui doit sans doute correspondre à une vision juste du moment.

Christian Lacroix reste fidèle à ses extravagances décoratives, ses mélanges de matières rustiques et soyeuses qu'il anime par d'autres visions : combinaison de cuir aux couleurs des automates de Richard Lindner, blouson boule en taffetas, et longue jupe paréo de tweed, dandy à sceptre d'or pour un Carnaby Street chauffé au soleil de l'Afrique.

Mais ailleurs, la vision voyage a quand même sérieusement rétréci : combien de Venises recadrées pour un téléfilm, combien de faux hommages à Paris. La référence s'épingle comme un pin's : le Saint-Germain-des-Prés 1950 vu par Olivier Lapidus, poches en forme de couverture Gallimard intitulée *« Les petites mains »*, tailleurs de Simone et robes de Juliette Gréco copiés par une couturière comme pour une entrée au musée Grévin.

L'album du luxe se feuillette comme un guide pratique. Pour rentabiliser sa maison, Lesage – dont les commandes sont redescendues au niveau d'avant 1987 – a décidé de créer dans ses locaux, en octobre, une école de broderie. D'une durée de 30 à 90 heures, des stages d'initiation ou de perfectionnement, ouverts à tous les amateurs, y seront dispensés moyennant des tarifs allant de 7 200 francs à 21 600 francs. C'est la première fois qu'un parurier annonce une telle initiative. Plus que jamais, la mémoire apparaît comme le dernier des luxes. Mais un luxe qui n'échappe pas, malgré tous ses feux d'artifices, à une américanisation violente du goût.

LAURENCE BENAÏM

Le bal de Saint Laurent

C'est une collection de cinquante modèles, la plus brève jamais réalisée par Yves Saint Laurent, depuis la création de sa maison en 1962. Il faut remonter à l'été 1972, à l'époque où le couturier avait présenté une collection « particulière » exclusivement montrée à ses clientes, un an après le scandale provoqué par sa mode rétro.

Yves Saint Laurent condense une nouvelle fois les principes d'un style dont la fantaisie fait oublier les conditions particulières qui l'ont vu naître. C'est cinglant comme une réponse, cette manière qu'il a de réconcilier Paris, le diable et la femme par une merveilleuse mise en scène. Le rideau se lève dans une ambiance électrisée par toutes les rumeurs sur l'état de santé du maître, il retombe sur une mariée en rouge.

La force de Saint Laurent est de raconter des histoires qu'il est aller puiser au fond de lui-même, tous ces souvenirs jaillis de l'intérieur, comme une mousseline absinthe sous un velours noir. *« Ainsi celui qui paraît être le plus éloigné de son époque, de son temps, est celui qui la reflète le mieux, parce qu'il a dépouillé la vie de ce qui est accidentel et provisoire, de cette brume du quotidien qui nous rend la vie si obscure »*, notait Oscar Wilde.

On dirait qu'Yves Saint Laurent retrouve dans ses robes l'émotion avec laquelle il se souvient des femmes qui les portaient. C'est la mémoire qui les rend vraies, là où ailleurs elles sembleraient anecdotiques, ou démodées. Il se souvient de l'élégance d'une femme remarquée au Ritz, des noirs dramatiques des *Dames du Bois de Boulogne*, des folies de Carmen Miranda, avec ses colliers, ses ongles rouges, ses bustiers à paillettes. Toutes les allures se frôlent sans se brouiller, sans se perdre, unies par le regard d'un homme.

Une sandale à plate-forme rose shocking. Des lignes et des bijoux. Une robe smoking a quatre boutons. Les années quarante vues en 1992 par Yves Saint Laurent. D'une manière immédiatement moderne, il restitue leur part de drame et de frivolité. C'est une saison de bas noirs, de vestes longues aux épaules légèrement froncées, de tailleurs d'ombre et d'orage, avec des blouses aux couleurs de bijoux précieux – saphir, rubis – dont les plis se fondent dans le mouvement du corps. Rouge, or, le soir brille de pantalons de brocarts, de failles réhaussées par la fantaisie de petits toupets d'organza et d'aigrettes sorties d'une aquarelle de Domergue. Et puis, c'est un théâtre, c'est l'opéra, c'est le bal où s'avancent fièrement des beautés de tulle et de gazar noir, Scarlett. Ce métier, qu'il respecte au point de le considérer comme *« une histoire de millimètres »*, tout d'un coup, il l'oublie, les étoffes semblent teintes dans un sang violacé, le satin se drape dans un jaune citron, la jupe est rose, la ceinture framboise, le boléro vert anis. Alors la forme est une couleur.

L. B.

CARNET DU Monde

Naissances

– Valérie MICHÉ
et
Didier MORIN,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Martin,

le 26 juillet 1992.

– Jean-Louis PERRIER
a le plaisir d'annoncer la naissance de

Suzanne,

le 27 juillet 1992, chez
Marion et Jean-François CAMPER.

20, rue de Le Nostre,
76000 Rouen.

Décès

– Robert et Yveline Baticle,
Noelle et Franklin Berrebi,
Gilles Baticle,
Sophie et Alice Berrebi,
Floryan Baticle,
sont dans la peine à la suite du décès de

Mme Germaine BATICLE,
née Mercier,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère, survenu le 30 juillet 1992, au seuil de sa quatre-vingt-seizième année, à Cannes.

Elle a fait don de son corps à la science.

– Mme Edmée Brousse,
sa femme,
Sa famille,
Sa belle-famille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre BROUSSE,
conseiller d'Etat,
ancien ministre,
ancien sénateur de l'Hérault,

survenu le 30 juillet 1992, dans sa soixante-sixième année.

Un office religieux sera célébré le lundi 3 août, à 8 h 30, en la chapelle du Val-de-Grâce, à Paris.

L'enterrement aura lieu dans la stricte intimité familiale en Corrèze.

Ni fleurs ni couronnes.

14, rue Ernest-Psichari,
75007 Paris.

– Mme Marianne Bérard-Quelin,
président-directeur général,
Mme Jacqueline Bérard-Quelin,
vice-président-directeur général,
Les administrateurs de la Société générale de presse, de documentation, d'édition et de communication (SGP),
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur collègue et ami,

Pierre BROUSSE,
conseiller d'Etat,
ancien ministre,
ancien sénateur,
administrateur de la société,

survenu le 30 juillet 1992, dans sa soixante-sixième année.

Ils rendent hommage à la part importante qu'il a prise dans le développement de la Société générale de presse, fondée au lendemain de la Libération par son ami Georges Bérard-Quelin, décédé le 24 janvier 1990.

(Lire page 6.)

– M. et Mme Xavier Halna du Fretay,
Mlle Anne Fischer,
ses filles,
Thomas, Manon,
ses petits-enfants,
Mlle Antoinette Berger,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Mme veuve Jacques FISCHER,
née Claude Monget,

survenu le 28 juillet 1992, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Ses obsèques religieuses auront lieu le lundi 3 août, à 14 heures, en l'église de Paris-l'Hôpital, où l'on se réunira.

Condoléances sur registre.

Incinération suivie de l'inhumation au cimetière de Paris-l'Hôpital.

– Le président
Jean-Claude Bousquet,
Et les membres du conseil économique et social de la région Languedoc-Roussillon,
ont la grande tristesse de faire part du décès du

président Philippe LAMOUR,

survenu à Bellegarde, le samedi 25 juillet 1992.

Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

(Le Monde du 28 juillet.)

– Abelle et Gérard Nouis,
Jérôme Nouis,
Antoine et Armelle Nouis,
Olivier et Isabelle Pincemaille,
Laurent et Anna Nouis,
Anne et Jean-Jacques Grob,
Jeanne-Laure et Marc Vadé,
Frédéric et Isabelle Pincemaille,
Valérie et Pierre Dumaine,
Marie, Martin, Simon, Victor, David, Lucie, Yann, Quentin, Anaïs, Rémy, Nicolas, Sarah, Abigail, Leslie,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Raymond NOUIS,
née Marthe Courdesse,

à Calvisson, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 31 juillet 1992.

45, rue Notre-Dame-des-Champs,
75006 Paris.
2, route de la Cave,
30430 Calvisson.

Anniversaires

– Le 1er août 1991,

Mathieu PÉTRY

nous a quittés.

Sa famille,
Ses amis de Villedomer, Limoges, Tours, Rennes et Saint-Quentin-en-Yvelines pensent à lui.

Communications diverses

– L'Association crématiste de Strasbourg organise, les 2 et 3 septembre 1992, un colloque consacré à la crémation ou incinération des morts :
1) Essor actuel, répartition ;
2) Origine et histoire ;
3) Problèmes et perspectives.
Si cela vous intéresse, écrivez à : ACS, BP 110, 67028 Strasbourg Cedex.

PHILATÉLIE

Le programme 1993 des émissions de timbres

Jacques Tati, Django Reinhardt...

Le programme philatélique définitif pour l'année 1993 comprend l'émission de quarante timbres-poste commémoratifs, dont huit avec surtaxe. L'affiche du film de Jacques Tati, *Jour de Fête*, un facteur cycliste, a été retenue pour illustrer le timbre de la Journée du timbre. La série européenne d'art contemporain poursuit son chemin, avec six nouveaux artistes qui succéderont à Bacon (Grande-Bretagne), Tapiès (Espagne), Burri (Italie) et Delvaux (Belgique), avec, peut-être, une œuvre d'Olivier Debré pour la France.

Parmi les « premières », signalons les célébrations de Django Reinhardt, du tunnel sous la Manche et de l'Ecole nationale du cirque à Châlons-sur-Marne. Plus classique, la Corse est de nouveau à l'honneur avec un timbre sur le 50e anniversaire de sa Libération ; Lille, ville d'accueil du congrès national des Sociétés philatéliques françaises, aura son timbre (le Lille moderne avec le TGV ?), de même que le bateau *La Poste* (un nouveau voilier étant engagé dans la Whitbread).

● **Timbres-poste avec surtaxe :** Journée du timbre (métiers de La Poste, le service de la distribution) ; personnages célèbres, écrivains français (Maupassant, Alain, Cocteau, Pagnol, Chamson et Yourcenar) ; Croix-Rouge : Metz.

● **Timbres-poste sans surtaxe :** Série artistique (art contemporain, quatre timbres) ; « Europa » (art contemporain également, France et Luxembourg, deux timbres) ; abbaye de La Chaise-Dieu (Haute-Loire) ; Chinon (Indre-et-Loire) ; Montbéliard (Doubs) ; village de Minerve (Hérault) ; espèces protégées de canards (quatre timbres) ; congrès de la FSPF à Lille ; inauguration du tunnel sous la Manche ; bicentenaire de la création du Muséum national d'histoire naturelle ; relations franco-suédoises au dix-huitième siècle ; bicentenaire du télégraphe Chappe ; bicentenaire du Musée du Louvre ; bicentenaire de l'hôpital du Val-de-Grâce ; centenaire de l'ordre maçonnique Le Droit humain ; Louise Weiss (1893-1983) ; Héros et martyrs de la Résistance ; 50e anniversaire de la Libération de la Corse ; Django Reinhardt (1910-1953) ; Ecole nationale du cirque à Châlons-sur-Marne ; XIIes Jeux méditerranéens du Languedoc-Roussillon ; petit train d'Artouste (Pyrénées-Atlantiques) ; Jacquemart-de-Lambesc (Bouches-du-Rhône) ; bateau *La Poste* ; Maurice Denis (1870-1943).

P. J.

En filigrane

● **« Distingo », un entier postal à succès.** – Plus de 500 000 enveloppes « Distingo » ont été vendues depuis leur lancement, le 4 novembre 1991 (*le Monde* du 2 novembre 1991). « Distingo » est une enveloppe pré-affranchie avec une figurine sans valeur faciale (dessinée par Charles Bridoux), existant en deux formats, vendue 20 F ou 25 F, mais qui bénéficie de tarifs dégressifs en fonction de la quantité achetée.

● **L'Australie, pays viticole.** – L'Australie, pays de vignobles... La philatélie locale le proclame à l'aide de cinq timbres à 45 cents qui représentent des paysages des principaux terroirs viticoles : Hunter Valley, Barossa Valley, Margaret River, North Eastern Victoria et Coonawarra.

● **Elvis Presley à Saint-Vincent.** – Saint-Vincent a émis, le 25 mai, un feuillet de neuf timbres et un bloc à l'effigie d'Elvis Presley (1935-1977)... en attendant le timbre que les Etats-Unis doivent lui consacrer l'année prochaine.



● **France, quelques chiffres de tirage.** – Parmi les chiffres de tirage publiés par La Poste pour les timbres émis en 1991 et retirés du service, à noter les 2 451 507 exemplaires vendus du bloc *Révolution* (10 F). La vente la plus importante revient au 2,50 F *Congrès de la FSPF à Perpignan* avec 10 319 163 unités qui devance le 2,50 F *Pont de Cheviré* (10 104 448).

Rubrique réalisée
par la rédaction du mensuel
le Monde des philatélistes
1, place Hubert-Beuve-Méry
94852 Ivry-sur-Seine Cedex
Téléphone : (1) 49-60-33-28
Télécopie : (1) 49-60-33-29
Spécimen récent sur demande
contre 15 F en timbres

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du jeudi 30 juillet 1992 :

UN DÉCRET

– n° 92-726 du 28 juillet 1992 portant application des articles 37, 38 et 41 de la loi d'orientation pour la ville (n° 91-662 du 13 juillet 1991).

Sont publiés au *Journal Officiel* du vendredi 31 juillet 1992

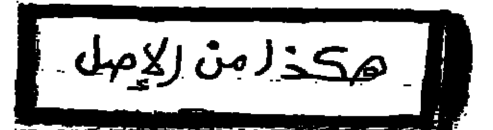
DES DÉCRETS

– n° 92-736 du 30 juillet 1992 relatif aux contrats emploi-solidarité, aux allocations du régime de solidarité et à l'allocation de revenu minimum d'insertion ;

– n° 92-739 du 29 juillet 1992 relatif à l'exercice en commun de la profession de sage-femme sous forme de société d'exercice libéral ;

– n° 92-740 du 29 juillet 1992 relatif à l'exercice en commun de la profession de chirurgien-dentiste sous forme de société d'exercice libéral ;

– n° 92-741 du 29 juillet 1992 relatif à l'exercice en commun des professions paramédicales sous forme de société d'exercice libéral.



Le Monde

SANS · VISA

Varengeville, des morts à la mer



PHOTOS TRISTAN VALÈS

A Varengeville, les morts sont prêts à tirer leur révérence. Telle une nef sur le point d'appareiller, l'église et son cimetière marin glissent insensiblement en direction des flots.

ICI, les tombes sont des esquifs, impatients à prendre le large, dès que les hommes ont le dos tourné et relâchent leur attention. Alors les vivants multiplient les amarres pour empêcher les fugitifs de s'offrir une belle cavale une de ces nuits d'encre, répondant aux appels d'une mer trop pressante. A Varengeville, les vivants ont pour les morts des préoccupations d'ordre géologique. Le souci d'éternité est tributaire de la tectonique. La falaise est déjà presque une épave.

Georges Braque est un peu le capitaine du navire. Le curé du village aurait, paraît-il, manœuvré habilement pour obtenir l'embarquement du maître. *A vrai dire*, l'établissement mortuaire n'a jamais manqué d'illustres postulants. A l'entrée, un grognard de l'Empire, quatorze ans de campagne, continue de monter la garde sous une guérite de pierre. Albert Roussel, sous un énorme pavé de bronze, et l'auteur de théâtre Georges de Porto-Riche, qui, prudent, a fait graver qu'il ne brigue qu'une place dans *« l'histoire du cœur »*, sont les plus proches de l'abîme. Braque – au chevet de sa tombe il y a une mosaïque qui représente un oiseau stoppé dans son vol, – lui, est très entouré, faisant profiter ses voisins de son immortalité. Alors dansent les mots de Prévert : *« Et Braque un peu de cette écume dans sa main/Regarde longuement cette couleur de vague/Cette couleur de rien. »*

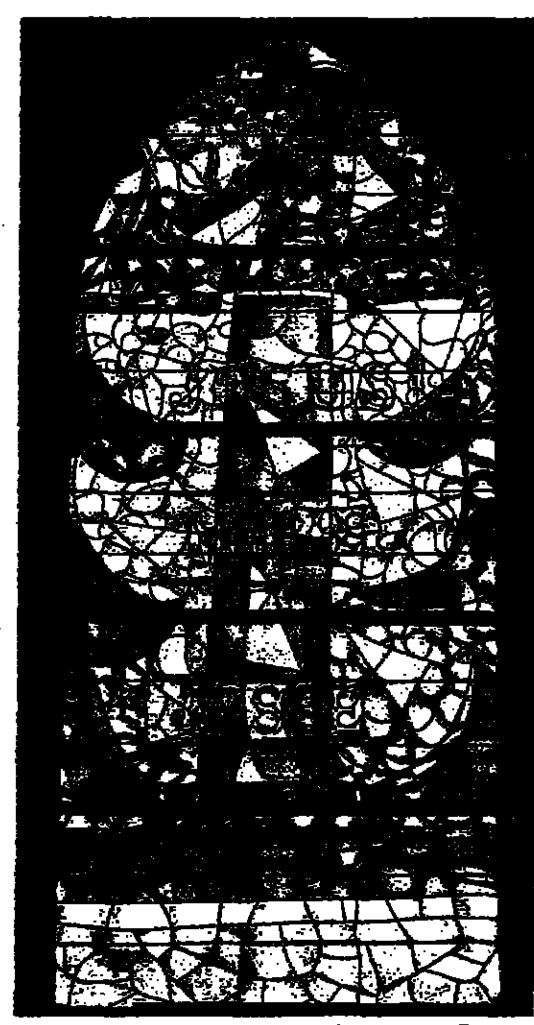
Le séjour élyséen de Varengeville ne se gagne qu'après avoir traversé le monde de Maupassant. *C'est-à-dire qu'il faut se glisser* sous la chape des grands arbres, apercevoir un tilbury, conduit par un gros homme à figure rouge, dont la blouse se gonfle à la bourrasque comme un ballon bleu. Qu'il faut accepter les ciels bas et l'averse, et le noir des hommes qui stagne comme du mauvais brouillard dans les chemins creux. Et il est surprenant que cette traversée débouche sur une telle lumière sur la falaise, comme si les petitesses et les traîtrises humaines étaient balayées soudain par le grand souffle de la mer.

Alors on arrive sur ce cap, qui n'en est pas un, devant ce sanctuaire, tourné non pas franchement vers le large mais vers *Dieppe, comme pour se rassurer*, retenant avec peine sa cargaison humaine, et dont il faut bien expliquer l'étrange attrait. Les peintres, qui avant de se mettre à l'œuvre ont l'habitude de structurer le paysage, l'ont bien compris. En ce lieu, l'équation est parfaite entre la terre, le ciel et la mer. Les éléments constitutifs de notre univers se répartissent équitablement l'espace, en un *partage harmonieux*. Chacun se jauge du regard, affiche sa force, et se respecte. C'est un paysage sans faiblesse, prêt à des luttes extrêmes. Il y a le spectacle de cette mer, courant à perdre haleine, qui semble toujours avoir un rendez-vous urgent. La côte dessine une très large courbe. En forme de « faucille », faisaient remarquer les frères Tharaud, *qui ajoutaient : « Varengeville est un des beaux endroits du monde. »* Ils n'employaient pas le superlatif. Parce que, sans doute sous le coup de l'émotion, ils n'avaient pas envie de s'en sortir par un cliché.

On vient depuis toujours à Varengeville pour mesurer le pouvoir de l'immensité. Déjà, lorsqu'au siècle passé la duchesse de Berry, sur la plage de Dieppe, entourée d'une cour de naïades, s'expose « à la lame », retenue par des bras vigoureux, lorsque les châteaux se vident et que les bonnes aussi *vont à la plage*, que l'on compte ses bains comme des ave maria, que l'on découvre l'émouvante fraîcheur du sable, le fouet troublant de la vague qui prend le corps par surprise, le Guide du baigneur (1), aussi épais qu'un missel, recommande l'excursion à Varengeville. En particulier à son église désolée : *« Elle aura beau avoir été sanctifiée par sept siècles de prières, rien de tout cela ne sera assez fort pour conjurer la mer, pour exorciser ce dragon terrible qui se rue sur sa proie, et qui, de sa bouche géante, semble prêt à l'engloutir pour toujours ! »*

C'est qu'à l'époque le spectacle de la mer, malgré ces jeux timides du désir qui commencent à naître sur le sable, n'est pas encore maîtrisé, et continue de terrifier. Envers désordonné du monde, relique de la catastrophe du Déluge, instrument de la punition divine, *la mer révulse. C'est un* espace ambigu qui recèle le Mal, mais où aussi s'anéantit le Mal. La mer est surtout *« la perpétuelle figure du chaos »*, elle symbolise un monde inachevé, dont la construction tragique peut reprendre à tout moment. C'est un espace porteur d'une mort sans trace, et son affrontement nécessite le recours à la protection *céleste*.

Mais voici que la duchesse a paru en costume aquatique. La mer désormais se civilise, autorise les émois corporels, et la contemplation. Sur les hauteurs de Varengeville, au faîte de cette roche Tarpéienne, les hommes, les esthètes, apprennent à regarder la mer autrement, à la regarder bien dans les yeux. Jusque-là, les pieux observateurs des rivages avaient l'œil fixé sur la rassurante borne divine. Désormais, le regard se porte sur l'horizon, et tente de prendre la mesure de l'incommensurable. Et cet incommensurable fait éprouver à l'homme sa « finitude », lui ouvre les portes d'un nouveau sublime (2).



Un vitrail de l'église, œuvre de Georges Braque.

Le promeneur sur le rivage s'adonne à la lecture des énigmes du monde. Grimpant sur les rochers, marquant son empreinte sur le sable humide qui se dérobe sous son pied, se glissant et frottant son corps aux anfractuosités de la falaise, le promeneur parcourt des lieux à première vue chaotiques mais qui lui *« parlent de l'origine du monde »*. Et sa curiosité se fait plus grande à l'égard de ce sous-sol qui *« n'est plus seulement matrice imaginaire ou tombeau de l'homme, mais possible révélation d'une terre indifférente »*, qui porte son propre ferment de destruction. A l'image de cette falaise en sursis, dont la *force n'est qu'apparente. Et cette* lecture verticale du rivage, des *« falaises sublimes du noir gothique de la mer »*, est autrement plus enivrante que celle de la plage, *« simple texte de surface »*, moins signifiant (2). Voilà sans doute *pourquoi depuis près de deux siè*cles des générations de promeneurs se sont pressées sur la butte de Varengeville, ont erré dans la valleuse de Vasterival, qui semble *avoir été ouverte d'un coup* d'épée, se sont égarées dans ce brouillard d'écume, dans cet espace incertain où la terre et la mer s'entrechoquent, où la mer *apparaît toujours possible vain*queur. En sortant de ce spectacle géologique, on rentre très vite dans l'histoire des hommes. L'obscurité végétale reprend le passant. Là, dans une échancrure qui descend cette fois doucement vers la mer, s'étend le bois des Moutiers. On passe un tourniquet. On longe *sur la pointe des pieds* une large villa aux toits en pagode, qui tient du Bauhaus et des Tudor, qui change heureusement des manoirs de brique de Maupassant. Dans un jardin-serre, des ladies de passage mettent le nez dans les pétales. Le parc rebondit de clairière en clairière. Des groupes ont posé leur chevalet. Derrière une boule de rhododendrons de l'Himalaya, *on croit apercevoir un* casque colonial, la silhouette dandinante d'un cornac. On se prépare sûrement pour une chasse au tigre.

L'architecte Edwin Lutyens, la paysagiste Gertrude Jekyll, le célèbre duo anglais, et un esthète talentueux, Guillaume Mallet, propriétaire du domaine, issu de la lignée des fameux banquiers protestants, sont les créateurs, à la fin du siècle dernier, de cette capiteuse robinsonnade. Lutyens s'en fut ensuite construire le palais du vice-roi des Indes à Dehli. Varen*geville valait bien une folie pour* tenter d'apaiser la mer dans l'esprit des hommes.

De notre envoyé spécial
Régis Guyotat

---

(1) *Le Guide du baigneur dans Dieppe et ses environs pour 1858.*

(2) *Le Territoire du Vide, l'Occident et le désir du rivage, 1750-1840*, par Alain Corbin, Aubier, « Collection historique », 1988.

▶ Le Bois des Moutiers, domaine inscrit à l'inventaire supplémentaire des *Monuments historiques*, est ouvert tous les jours du 1er janvier au 31 décembre de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Adresse : 76119 Varengeville-sur-Mer. Tél. 35-85-10-02.

هكذا من الإهل

Helvétie

HELVÉTIE c'est le titre du dernier roman de Maurice Denuzière (Denoël éditeur), premier tome d'une «saga» qui nous éloigne de sa Louisiane. L'histoire débute en l'an 1800, avec l'arrivée des troupes napoléoniennes en pays vaudois. A Vevey plus précisément. Ce serait bonne occasion, aujourd'hui, pour découvrir la cuisine helvétique «vraie», de moins en moins courante là-bas dans les *restaurants et sans ambassade* valable à Paris. Comme on regrette alors la chère Marthe Combat, qui, aux Sciernes-d'Albeuve, proche de Gruyère, célébrait la «Bénichon» (fête des récoltes) et l'occasion d'utiliser l'excellente et rare «moutarde de Bénichon»!

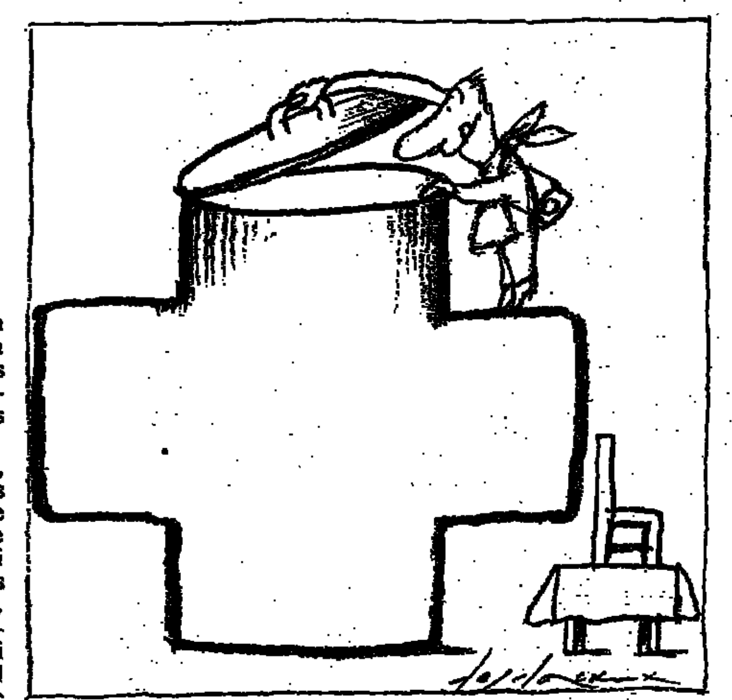
Les grands et bons cuisiniers ne manquent certes point en Helvétie. De Hans Stucki, en son *Bruderholz* à Bâle, à Henri Large, de *l'Auberge du Lion d'Or* de Cologny, proche de Genève, comme aussi Joseph Righetto à *l'Hostellerie de la Vendée* du Petit-Lancy; de Roland Jöhri, de *l'Hôtel Haus Paradies* à Ftan, dans les Grisons, à Jean-Paul Ganne, cuisinier de Suzy Mahrer à *l'Hôtel de la Rochette* de Boncourt (dans le Jura); de Jaeger-Soong, en son *Fischerzunt* à Schaffhouse, à Gérard Perriard, du *Centenario*, au bord du lac Majeur, à Locarno; de Roland Pierroz, au *Rosalp* de Verbier, à P. Baermann, de la *Grappe d'Or* de Lausanne; de Bernard Ravet, de *l'Ermitage* de Vufflens-le-Château, à H. Petermann *(Petermann's Kunststuben)*, à Küsnacht (proche de Zurich). Quelques autres encore que j'oublie ou ignore. Et puis, bien sûr, Freddy Girardet, le Bocuse de là-bas, la vedette internationalisée de Crissier, au nord-ouest de Lausanne.

Mais ce n'est point chez eux que l'on découvrira le bouttefas au papet de poireaux, le potage grison à l'orge, la friture tessinoise, les filets de veau zurichoise, le guggeli (jeune poulet) à l'emmental, la tarte au vin et les bricelets du dessert, etc. Passons!

Une grande variété de crus, souvent petits vins de pays, mais délicieux, peuvent escorter cette cuisine. Le long du Léman les blancs sont renommés; mais aussi ceux des coteaux surplombant Neuchâtel, le rouge (Cortaillod) et le blanc d'Auvernier; dans le Valais, la Dôle, dans le Tessin comme dans les Grisons et la Suisse alémanique, on trouve, dans les «pintes», à se régaler de quelques «décis» de ces vins alléchants et frais.

C'est à Vevey que se déroule, tous les quarts de siècle, la Fête des Vignerons. Les vieux Veveysans se souviennent encore de celles de 1904, 1927, 1955... Pour moi, j'ai assisté à celle de 1977 depuis les fenêtres du *Restaurant du Raisin*, alors tenu par Pierre Beta. Aujourd'hui, c'est Philippe Corsaletti qui vous délectera ici de son canard aux raisins, lie d'épesses (vin blanc né à l'abri du château de Chillon et qui devait déjà régaler les personnages de Denuzière). En 1934, *le Guide gastronomique* citait quatre hôtels à Vevey, donc celui des Trois Sifflets, à la cuisine régionale très bonne. Que sont-ils devenus? Pour se documenter et écrire son *Helvétie*, l'auteur a dû séjourner longtemps à Vevey. Il faudra que je le lui demande. Ou que j'attende *la prochaine Fête des vignerons*, en 1999!

L'héroïne du livre va quelquefois passer une semaine à Lausanne (19 km de là) chez une parente, du côté de la rue de Bourg. Ici, les bons hôtels ne manquent point, mais la palme revient au Beau Rivage d'Ouchy, au bord du lac.



Genève, en l'an 1800, devait sembler fort loin pour les Veveysans, encore que Bonaparte s'y soit arrêté, *le 11 mai, logeant* chez Mme de Saussure, où il reçut la visite de Necker. Un siècle plus tard, c'était ici le soleil de l'hôtellerie helvétique: les Bergues, le Beau Rivage, le Richemont s'imposèrent, puis, modernité oblige, vinrent les caravansérails hôteliers: l'Intercontinental, le Rhône, le Warwick, le Hilton, ce dernier face au fameux jet d'eau restant de bonne cuisine en son restaurant *Le Cygne* (une étoile Michelin) et abritant le magasin de MM. Gérard père et fils, les «cigariers» superbes que l'on sait (havanes exclusivement).

Mais la nouveauté est la transformation de l'Hôtel du Rhône, ses chambres modernes et ses prestations sérieuses (on termine actuellement l'aménagement du cinquième étage et de deux salles de conférence autour d'un hall de séjour avec accès direct sur le parking). MM. Marco Torriani et Glattfelder peuvent se réjouir d'avoir en Gilles Dupont un chef de grande classe. J'en parle plus loin.

La Reynière

Ouvert en août

Impardonnable! Dans ma liste de la semaine dernière j'ai oublié le Van Gogh. C'est le soir, les projecteurs illuminant la verdure des bords de Seine, dans l'île où peignait *le grand peintre, une terrasse-*spectacle paisible et de grande cuisine. Et si, comme moi, la chaleur vous invite à manger froid, notez le tartare de poissons fines herbes, le carpaccio de foie gras sur lit de choux vert, le rable de lapin et sa salade aux girolles, la soupe de melon aux fraises, etc. Comptez 300/400 F.

▶ Le Van Gogh, 2, quai Aulagnier à Asnières (92600) tél.: 47-91-05-10 fermé samedi et dimanche. Parking.

Oui au vin de... Maastricht

Voilà *qui peut réconcilier* les pour et les contre. Si, dès le seizième siècle, on cultivait la vigne dans le sud de l'actuelle province hollandaise du Limbourg, Napoléon mit fin à cette culture. Mais un siècle et demi plus tard Frits Bosch prôna la replantation de vignes (cépage müller-thurgau), et aujourd'hui, depuis 1870, le vignoble de Maastricht (guère plus de *7 hectares !) est quasi le seul* valable des les Pays-Bas. Vous le trouverez en exclusivité au Verger de la Madeleine (4, bd Malesherbes - tél. : 49-24-05-22) où Jean-Pierre Legras – tout en rappelant que d'Artagnan est mort à Maastricht en l'an 1673, vous le fera découvrir.

L. R.

Tables genevoises

Le Neptune

C'est le restaurant gastronomique de l'Hôtel du Rhône. Heureux Gilles Dupont qui règne sur une cuisine immense, claire, entièrement meublée d'inoxydable, permettant d'envoyer en salle les créations du « maître ». Une salle bien décorée, aux tables espacées, avec une terrasse sur le Rhône bouillonnant en sortant du lac.

La carte fait honneur à l'enseigne et le poisson y est roi, du ceviche de thon rouge au citron vert au tartare de bar au sevruga, de la soupe mousseuse de homard à la piperade de dorade, du homard rôti pommes mousseline au corail à la grillade de blanc de turbot poivrade d'artichauts. Mais les carnivores apprécieront le carré d'agneau d'Ecosse à la broche, la gratinée de blanc de poularde, etc. Fromages de Suisse et de France, excellents desserts *du chariot. Le chef sommelier* Pierre Bourdon vous proposera de « tester » les vins genevois, vaudois, valaisans, tessinois et grisonnais au verre. Belle cave, de bordeaux notamment. Sept variétés de pains maison. A la carte, compter 120-140 FS.

▶ Le Neptune, 1, quai Turrettini. *Tél. : 022-731-98-31.* Fermé samedi et dimanche et du 24 juillet au 15 août. Parking. A.E.-D.C.-C.B.

Le Café Rafael

C'est la belle et grande brasserie du même hôtel du Rhône, avec un gentil service féminin, une belle terrasse jouxtant sa voisine du Neptune. Et c'est le même infatigable Gilles Dupont régnant en cuisine. Aux déjeuners, un menu (55 FS) propose entrée, plat, fromage ou dessert avec des vins en « décis ». *Et la carte de toute la* journée (carpaccio, tartare de saumon, vitello tonnato, gaspacho, *spaghetti bolognaise, napolitaine* ou « au pesto », poissons poêlés ou grillés, coquelet à la diable, carré d'agneau à la broche, curry à l'indienne, tartare, etc. Fromages et desserts de qualité. A la carte, compter 70-90 FS.

▶ Le Café Rafael, 1, quai Turrettini. Tél. : 022-731-98-31 (t.l.j.). Parking. A.E.-D.C.-C.B.

Restaurant du Parc des Eaux-Vives

C'est incontestablement le plus beau parc et la plus belle vue sur le lac de Genève. La terrasse rajeunie (avec une fontaine jaillissante) est le repos des repas d'été. Menu du déjeuner à 55 FS (champagne et 2 « décis » de vin et café compris). Menu « des amis » à 78 FS et carte (compter 150F-180 FS et plus si vous faites *appel aux merveilles de la cave*, sélectionnée depuis des lustres par François Perret). C'est aujourd'hui *sa fille et son gendre qui vous* recevront très aimablement, et vous apprécierez le foie gras à la *cuillère, le gratin de cuisses de grenouilles*, le canard nantais en deux services du chef (entre autres). *Mais surtout quelle cave !*

▶ Restaurant du Parc des Eaux-Vives, 82, quai Gustave-Ador. Tél. : 022-735-40-40. Fermé lundi midi. Parking. A.E.-D.C.

Le Mazot d'Alleves

Une occasion (rare) de « goûter » l'assiette valaisanne, les fondues, les filets de perche du lac, le steak de veau Mazot (veau, jambon cru, fromage), etc., arrosés d'un fendant « patron » (qui est aussi vigneron). Ambiance familière. Compter 90 FS avec un menu à 36 FS.

▶ Le Mazot d'Alleves, passage Kléber. Tél. : 022-732-15-30.

L. R.

ACCOMPAGNEMENT

Mangez des fleurs

« *Il y a des jours où l'on n'a envie de rien. Ces jours-là, on casse deux œufs, on les bat, on les assaisonne, on trempe les fleurs de courgettes dans cette préparation, et l'on fait frire dans une poêle, à l'huile d'olive* [bien sûr]. *Et l'on mange* (1) ». Manger des fleurs, c'est un vœu d'abeilles : *Cucurbita pepo L.* est une plante généreuse, pro*fuse, un peu désordre. Mais la* beauté des fleurs de courge, à profusion sur les marchés de Provence, invite à renouer avec un usage culinaire très ancien. Jacques Maximim, du Negresco au Diamant Rose, nous a régalés de ses magnifiques fleurs de courgette nacrées, crémées et truffées. Nous le retrouverons *bien un jour*...

En attendant, dansons la capucine ! Ou, plutôt mangeons-la ! *Qui ne se souvient* des enfances à la campagne, où l'on aime la drôlerie de la fleur et la saveur de la graine, de ce « cresson d'Inde » ? Il vient de la Colombie et du Pérou : *Trophaelum majus L.* On trouve, chez *Marks and Spencer*, fleurs et feuilles de capucines mêlées au mesclun, à la mâche et à la laitue. Boutons floraux et fruits sont confits dans le vinaigre. La petite capuche – capucine – de la fleur eut l'heur de plaire à *Madame de Maintenon, qui en* égaya, si l'on peut dire, la fin du règne du Roi-Soleil. Le dahlia est une plante à rhizome . Elle vient *de l'Amérique aztèque*. C'est en 1712 qu'elle est considérée comme plante comestible. Auparavant, les Aztèques en consommaient les tubercules, semblables à la pomme de terre. Au début du XIXe siècle, on les faisait cuire sous la cendre. Aucun chef aujourd'hui, à notre connaissance, n'a ravivé cet usage. *Le dahlia pourtant*, avec sept mille variétés recensées, est la gloire de l'automne au jardin.

Mangez vos soucis ! Non, ce n'est pas une nouvelle thérapie à la *mode* ! *C'est la coutume* du douzième au seizième siècle. « *Chez certains épiciers, on trouve des barils pleins de pétales de souci séchés* », dit Jean-Baptiste de Vilmorin (2). *Calendula officinalis*, le souci, *dont le pétale jaune remplace* le safran, est utilisé en cosmétologie. Au restaurant *le Franklin*, à Saint-Malo (chaussée du Sillon, tél : 99-40-50-93), parmi la dizaine de fleurs rares cultivées par Nadia Romé, Robert Abraham *emploie le souci et bien* d'autres fleurs, telles que la monarde, la capucine, le chrysanthème, *le géranium-pomme*. Et même *l'Aquilegia vulgaris*, l'ancolie, renonculacée chère à Ophélie, et qui n'arrive même pas à *intéresser Hamlet*. Au temps de Shakespeare, le souci, donc, se servait en potage. Il colorait de jaune le beurre et le *fromage*.

Aux cuisines de l'Asie, il y a la glycine. C'est une légumineuse herbacée. *La Chine et le Japon la* cultivent aussi pour la table. « *Mais une civilisation qui a cru que nous pourrions devenir des glycines dans une autre vie ne regarde pas les fleurs comme nous...* » Malraux *(Miroir des limbes)*. Le robinier faux acacia – le vrai, c'est le nom scientifique du mimosa ! – est une légumineuse aussi. *Les grappes de* fleurs parfumées font des beignets d'or, servis avec de la mandarine Napoléon ou le jus d'une orange.

Jacques Manière nous avait étonné avec une salade de haricots aux pétales de chrysanthème (3). Sur la table du Japon, *shungiku*, le chrysanthème des *potagers, donne fleurs et feuilles* comestibles. Au restaurant *Ko* (10, rue du Marché Saint-Honoré, Paris-1er, tél. : 42-60-10-24), la fleur du sisso et la feuille, mêlées à la sauce de soja, ont des saveurs inédites *de menthe fumée. A la même* table, le rhizome de l'iris est confit et émincé. Il se sert, comme le gingembre, en accompagnement du *sushi*, poisson cru, qu'il agrémente. *Ikeba*, c'est l'art de disposer les fleurs sur la *table, selon l'ordre des saisons. Ko*, comme aucun autre restaurant japonais de Paris, ne manque à ce devoir. A défaut de *maîtriser* l'art de la *tempura*, vous ferez une pâte à frire avec une livre de farine tamisée, deux jaunes d'œuf, une pincée de sel et deux cuillerées à bouche d'huile d'olive. En délayant le tout avec deux verres d'eau, vous obtiendrez une pâte lisse, qu'il conviendra de laisser reposer. Au moment de l'utiliser, *vous ajouterez doucement* les blancs montés en neige. Les fleurs de la violette, de l'aubépine, du lilas, du genêt, du sureau ou de l'arbre de Judée se consomment ainsi, en beignets. La Belle-d'un-jour, qui est salifère, sera saupoudrée de sarriette pilée. On usera avec modération, toutefois, de cette herbe aromatique aux vertus équivoques, connue des Romains déjà, sous le nom de *satureia*, herbe à satyre ».

Jean-Claude Ribaut

(1) *Les Fleurs – Dix façons de les préparer*. Le Couteau dans la plaie et A Tempera éditions (Solin 1991).

(2) *Le Jardin des hommes*. J.-B. de Vilmorin (Belfond 1992). Ouvrage remarquable autant qu'abordable : 142,50 F.

(3) *300 recettes de légumes, fruits et fleurs*. Jeannine Coureau et Denise Laroutis (Calmann-Lévy 1988). Excellent recueil de recettes parmi lesquelles la «salade fleurie» de Manière, l'omelette aux fleurs de pissenlit, les beignets de fleurs de courge et les fleurs de courgette farcies.

هكذا من الآخر

ESCALES

Les rails du souvenir

Jouer au train avec de vrais trains voilà bien un rêve de grande personne... qui est devenu réalité pour certains passionnés de la technique ferroviaire. C'est dans les années 60 que cette idée un peu insensée commence à prendre forme, alors que les petites lignes disparaissent une à une et que l'électricité et le diesel supplantent définitivement la vapeur. Plusieurs associations voient alors le jour qui se donnent pour double objectif de sauver de l'oubli locomotives, voitures de voyageurs et wagons de marchandises, puis de les remettre sur les rails.

Dans un premier temps, ces enthousiastes consacrent le plus clair de leurs loisirs à acquérir et à restaurer tout ce qui, par chance, a pu échapper au chalumeau des ferrailleurs. Au prix de mille difficultés, ils reconstruisent les chaudières et les mouvements de locomotives, repeignent les caisses, réaménagent des voitures – si possible dans leur état d'origine. Ensuite, ils se lancent dans de longues démarches pour trouver les voies où faire circuler «leurs» trains. La SNCF distribuant chichement les autorisations, l'idéal consiste, bien évidemment, à obtenir la concession d'une ligne désaffectée. Quelques années plus tard, le goût pour l'insolite connaissant de plus en plus de succès, certains «réseaux» en sont venus à recruter du personnel, les seuls bénévoles ne pouvant plus suffire à la demande de la «clientèle».

Parmi les pionniers de la réhabilitation du patrimoine ferroviaire, figure en bonne place le Musée des transports de Pithiviers (Loiret). En 1966, il rachète une partie de la ligne à écartement de 60 centimètres du tramway de Pithiviers à Toury, qui avait, jusqu'en 1964, servi au transport des betteraves vers les sucreries et avait même assuré, jusqu'en 1952, un service omnibus de voyageurs. Dans l'ancienne remise de la compagnie, l'association présente de nombreux matériels. Pendant les week-ends d'été, les cinq locomotives du musée tractent des navettes sur un tronçon de voie de quelques kilomètres.

Deux ans plus tard, l'Association des jeunes pour l'exploitation et la conservation des trains d'autrefois (AJECTA) dépose ses statuts. En 1971, elle devient locataire de l'ancienne rotonde SNCF de Longueville, près de Provins, en Seine-et-Marne. Elle ne possède alors qu'une seule locomotive. Aujourd'hui, elle se trouve à la tête de quatre-vingt-quinze véhicules, dont un tiers sont classés monuments historiques. Plusieurs fois par an, elle organise des voyages en trains spéciaux admis à circuler sur des lignes peu utilisées par la SNCF.

Plus étonnante encore, la ligne de 33 kilomètres à écartement de 1 mètre qu'exploite le Chemin de fer du Vivarais, un réseau privé, créé en 1969 par la société des Chemins de fer touristiques de montagne (CFTM), elle-même issue d'une association d'amateurs. La CFTM utilise une portion de l'ancien réseau des chemins de fer départementaux, qui reliait, jusqu'en 1968, Tournon à Lamastre (Ardèche). Ayant récupéré une quantité impressionnante de matériel, elle peut faire circuler des trains comportant jusqu'à quatorze voitures. Ses six locomotives à vapeur et ses cinq autorails lui permettent d'être l'un des réseaux touristiques les plus actifs d'Europe.


MARCEL BOVIS/MINISTÈRE DE LA CULTURE

Une Pacific 231, gare Saint-Lazare, en 1950

D'autres associations, plus modestes, se «contentent» de sauvegarder une seule machine, comme le Pacific Vapeur Club de Sotteville-lès-Rouen, qui remet périodiquement en chauffe l'un des fleurons de la ligne Paris-Le Havre, une Pacific 231 restaurée par les amateurs éclairés de l'Amicale des chefs de traction du réseau de l'Ouest.

On peut trouver adresses, horaires et, éventuellement, tarifs de toutes ces associations et musées dans l'édition 1992 du *Guide de l'amateur* (1), de Michel Braun. On y relève également de nombreux renseignements sur les lignes des Alpes, des Pyrénées, de Provence et de Corse assurant encore une activité régulière de transport de voyageurs. S'y ajoutent les lignes et musées de Belgique, du Luxembourg et de Suisse, le pays sans doute le mieux pourvu en chemins de fer touristiques. Ce guide, très complet, serait encore plus pratique si sa table des matières proposait un classement plus clair et si sa parution (deuxième quinzaine de juin) était moins tardive, la plupart des trains touristiques reprenant du service dès le mois de mai.

J.-C. R.

(1) *Le Guide de l'amateur*, éditions du Cabri, Quartier Verpierre, 06540 Breil-sur-Roya. 192 pages. 89 francs franco de port.

Route bouddhique

Un voyage très élitiste, puisqu'il s'agira d'une croisière en Corée du Sud et au Japon intitulée «Les routes du bouddhisme». Un thème universel, vu ici sous son angle culturel, et un regard neuf sur ces deux pays, abordés par la mer. Vision inaugurale de cette architecture de toits, de jardins et d'eau, en Corée, au palais de Kyongbok, construit en 1392. A Kyongju, au temple de Sokkuram, un Bouddha de granit regarde le soleil levant. Une journée de navigation en mer du Japon conduit à Kanazawa, première des douze escales qui permettront de découvrir des maisons de samouraïs et l'un des plus anciens châteaux du Japon (il date de 1607-1611), à Matsue, le temple chinois de Sofuki-Ji édifié en 1647, le volcan toujours en activité de Sakurijima, l'île de Miyajima que l'on considère comme sacrée depuis la fondation du sanctuaire Itsukushima au IXe siècle dont les différents édifices sont reliés par des passerelles submergées à marée haute, Kyoto, l'ancienne capitale impériale, les temples shintoïstes de Ise, d'innombrables jardins et, en permanence, la vue du pont supérieur du bateau. Dernier regard de ce pèlerinage, la statue géante, coulée en bronze il y a sept cent trente ans, du Bouddha Daibutsu, à Kamakura. Du 9 au 27 septembre, de 37 900 F à 41 100 F tout compris, notamment les vols Paris-Séoul et Tokyo-Paris et le logement en pension complète sur l'Aurora 1, un bateau de luxe de 44 cabines. A bord, conférences de Mme Danielle Elisseeff, professeur à l'Ecole du Louvre. Cette croisière est préparée par Apsara (1, cité Paradis, 75010 Paris, tél. : 42-70-26-55), spécialiste en la matière

De Rodez à Compostelle

Trois été durant, de 1988 à 1990, Rodez a vibré au spectacle d'*Antoine Colinet, compagnon bâtisseur*, présenté à l'ombre de la cathédrale. L'an dernier, pour leur nouveau spectacle, la Ville et l'association Le Parvis ont décidé de rechercher un espace scénique à la mesure de leur ambition. Ainsi est né en pleins champs, dans le parc de Combelles, un théâtre d'été avec la terre pour plancher et le ciel pour plafond. Un théâtre baptisé Théâtre du Champ d'étoiles et où l'on pourra assister, du 5 au 15 août (relâche le 9), à une version renouvelée de *Guilhem de Peire, sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle*, parcours initiatique, à la fin du treizième siècle, d'un jeune homme sur la route du célèbre pèlerinage. Le texte est de Marc Censi, maire de Rodez, la mise en scène de Claude Moreau, directeur des Productions de l'Abaque. Avec, cette année, les masques et personnages créés par l'Arche de Noé, une compagnie de Moissac. La partition musicale, associant luth et électronique, est interprétée par Cyrille Gerstenhaber, soprano, René Zosso, récitant, chanteur et joueur de vielle à roue, l'Ensemble médiéval et l'Orchestre du Capitole de Toulouse, ainsi que le Chœur régional de Midi-Pyrénées. Renseignements et réservations au 65-68-02-27.

TÉLEX

La marche en revue. Le premier numéro de *la Marche* vient de paraître. Editée par le groupe Voisin-Desclaux (*Mondial basket, Jogging international...*), cette nouvelle revue consacrée aux plaisirs de la marche s'adresse en priorité au grand public. A son sommaire, les Cévennes du réalisateur Marcel Bluwal, vingt-cinq parcours fleuris en France, les 17 200 kilomètres à pied de René Flinois entre Paris et Pékin ou le Haut Atlas marocain (un sujet souvent traité dans la presse), un guide d'achats des chaussures et des conseils pratiques santé et technique. Des débuts en forme de mise en train qui mériteraient quelques aménagements pour un numéro 2 prévu au mois d'octobre. En kiosque, 30 F.

La troisième Egypte. Nombre de visiteurs de retour du pays nilotique se plaignent qu'on ne leur ait montré que les pharaons et l'islam. *Quid* de cette autre Egypte, la chrétienne, toujours bien vivante avec quelque six millions de personnes ? La revue *le Monde copte*, qui vient de fêter son vingtième numéro et se consacre aux questions historiques, culturelles et sociales, et également le petit livre d'Edris Abdelsayed, *les Coptes d'Egypte, premiers chrétiens du Nil*, permettent de répondre aux questions du voyageur curieux.

Le Monde copte, revue trimestrielle, no 20, 140 pages illustrées, 100 F, 5, rue Champollion, 87000 Limoges.

Edris Abdelsayed, *les Coptes d'Egypte, premiers chrétiens du Nil*, Publisud, 75 pages, 55 F. Avec huit photographies en noir et blanc.

Une nouvelle publication pour la francophonie. – Le Groupe d'études sur la francophonie de l'université de Laval (Québec) et le Centre international d'études francophones de Paris-Sorbonne viennent de lancer, sous les auspices de l'Agence de coopération culturelle et technique, une nouvelle publication, *l'Année francophone internationale*. Ce bilan annuel – celui de 1991 vient de paraître – complétera utilement *l'Etat du français dans le monde*, régulièrement publié par le Haut Conseil de la francophonie.

L'Année francophone internationale, CIEF, 1, rue Victor-Cousin, 75005 Paris, 170 p., le numéro 50 F.

Le Mexique en vol charter direct, le premier à partir de la France : Paris-Mexico, retour Mexico-Cancun-Paris, ce qui permet de clore le voyage par un séjour au bord de la mer des Caraïbes. A partir de 4 220 F A/R, départ le lundi, en Boeing-767, pour onze heures de vol environ. Deuxième rotation prévue le jeudi à partir de février 1993. Une initiative d'Amerimex qui permet à ce tour-opérateur de diminuer de 1 000 F les prix de ses séjours mexicains (brochure Amerimex dans les agences de voyages et renseignements au 49-20-76-80) : quinze jours à travers le Mexique colonial, moderne et archéologique, 9 990 F.

L'Amant de Colette

A la suite de l'article « Colette chez Sido », paru dans « le Monde sans visa » du samedi 4 juillet, M. Foulques de Jouvenel nous a fait parvenir une lettre nous demandant de préciser que le futur Musée littéraire Colette serait constitué sur la base d'une donation qu'il a faite avec son oncle Bertrand, en janvier 1987, et qui porte sur ce qui se trouvait dans l'appartement de la rue de Beaujolais lors du décès de Colette. Il nous demande également de préciser que *« le très jeune amant de Colette n'a pas été Renaud, mais son demi-frère Bertrand »*.

Les ponts de Marseille

Des lettres de plusieurs lecteurs du Midi, à propos des noms des ponts de Marseille (« le Monde sans visa » du 18 juillet), il ressort que certains Marseillais donnent à tort le nom de « pont de la Fausse-Monnaie » à l'ouvrage enjambant la crique du Vallon-des-Auffes. La toponymie officielle (voir le Guide Laffitte de Marseille) attribue ce nom gidien au pont dit couramment du « Petit-Nice », par référence à un établissement voisin.

Bridge

nº 1495

DUEL FRANCO-POLONAIS A DEAUVILLE

Même au plus haut niveau, de grands champions ne trouvent pas toujours la ligne de jeu gagnante, *comme ce fut le cas dans le* match France-Pologne au bridge-rama du casino de Deauville.

♠ V 9
♡ A 10 7 3
◇ D 9 2
♣ A D 8 4

♠ R D 7 2
♡ D V 8 5 2
◇ A 10 7 6
♣ —

N / O E / S

♠ 10 6 4
♡ R 6 4
◇ 8 5 4
♣ 10 9 6 3

♠ A 8 5 3
♡ 9
◇ R V 3
♣ R V 7 5 2

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Mouiel	Lesniew.	Levy	Przybora
1 ♣	1 ♡	contre	2 ♡
passe	3 ◇	3 SA	passe
4 ♣	passe	4 ♡	passe
4 ♠	passe	5 ♣	passe...

Ouest ayant entamé la Dame de Cœur, *comment Sud peut-il gagner* CINQ TRÈFLES contre toute défense ?

Réponse :

Il y a une ligne de jeu imparable. Le déclarant prend avec l'As de Cœur et décide qu'il faudra *couper deux fois Pique* (avec les atouts du mort) et faire deux Carreaux. Il commence donc par jouer le Valet de Pique, qu'il laisse courir. Ouest prend et continue Cœur. Sud coupe, tire l'As de Trèfle et comprend qu'il faudra *terminer en double coupe* après avoir fait deux Carreaux : Sud joue donc le Valet de Carreau, Ouest prend et continue Cœur coupé par le 7 de Trèfle. Alors le déclarant *réalise les deux Carreaux maîtres* et l'As de Pique, puis il coupe le 5 de Pique avec le 4 de Trèfle et joue le quatrième Cœur :

♡ 10 ♣ D 8 — ♣ 10 9 6
♠ 8 ♣ R V

Le déclarant coupe le 10 de Cœur avec le Valet de Trèfle, puis le 8 de Pique avec la Dame de Trèfle, *et il fait encore le Roi de* Trèfle, soit au total trois Piques dont deux coupes (avec le 8 et la Dame de Trèfle), quatre Cœurs dont l'As de Cœur et trois coupes de la main (avec le 5, le 7 et le Valet de Trèfle), deux Carreaux, l'As de Trèfle (au début) et le Roi de Trèfle (à la fin).

On notera qu'il était capital de *faire deux Carreaux* dès que l'on a constaté la mauvaise répartition des atouts.

A l'autre table le contrat de 3 SA avait chuté parce que le déclarant avait mis l'As de Cœur sur l'entame à Cœur.

UNE TECHNIQUE ÉTONNANTE

Ce chelem a été brillamment gagné par le champion américain Larry Cohen au cours d'une tournée en Europe. C'est un superbe exemple d'une technique parfaite, mais étonnante.

♠ 2
♡ D V 10 5 4
◇ R V 8 4
♣ R D 3

♠ V
♡ A R 8 7 6
◇ D 7 6
♣ 9 5 4 2

N / O E / S

♠ 10 7 6 5
♡ 9 2
◇ 10 9 3
♣ V 10 8 7

♠ A R D 9 8 4 3
♡ 3
◇ A 5 2
♣ A 6

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
2 ♣	passe	2 SA	passe
3 ♠	passe	4 ♡	passe
4 SA	passe	5 ♡	passe
6 ♠	passe	passe	passe

Ouest entama le Roi de Cœur pour *le 9* d'Est et *il* rejoua l'*As* de Cœur dans l'espoir que Sud (et non pas Est) aurait encore le 2 de Cœur ; mais le déclarant coupa, ensuite il tira As, Roi de Pique (sur lesquels Ouest fournit le Valet de Pique sec, puis défaussa un Cœur). *Comment Cohen en Sud a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Note sur les enchères

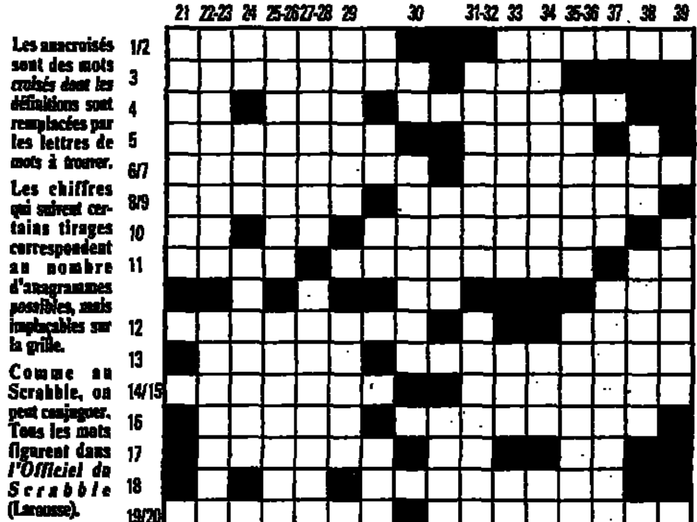
La main de Sud n'est pas tout à fait assez forte pour ouvrir de « 2 Trèfles » forcing de manche, mais la couleur de base était Pique, et Sud était décidé à jouer la manche. On comprend donc qu'il ait choisi cette ouverture.

Philippe Brugnon



Anacroisés (R)

nº 726



Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. AACLOPR. – *2. DEINSS.* – 3. AEGILOSV (+ 2). – 4. AAELSTX. – 5. AELNRSV. – 6. ADEEIORS (+ 1). – 7. AEMORST (+ 3). – 8. EIIRSS. – 9. AIMOPTUX. – 10. ACEEGRTU. – 11. AADEILNR (+ 1). – 12. EELORRVV. – 13. CDEIIILMO. – 14. AABEGGS. – 15. ADMNORT (+ 1). – 16. EINNOPRS. – 17. AEEHLS. – 18. AACHOPPR. – 19. DEEISST (+ 1). – 20. AEEINSSU.

VERTICALEMENT

21. ACCINNOV. – 22. AEEGIRRU. – 23. *ACCEEEH.* – 24. *AAGINUV.* – 25. AEEILOSV. – 26. ACELORS (+ 3). – 27. AADERSS (+ 3). – 28. ABEGLNTU (+ 1). – 29. AEELNS. – 30. ADDORSU. – *31.* AEOPRTT. – 32. AEEMMRT. – 33. ADEIILMT. – 34. AEELMRTX. – 35. AAEEGR (+ 1). – 36. BCDEHIO. – 37. AAEILMNU. – 38. ABINSU. – 39. EIPTTU.

SOLUTION DU Nº 725

1. NARRATIF. – 2. VRILLER. – 3. VINIFIERA. – 4. CLITORIS. – 5. TSARISTE (ARTISTES...). – 6. EPIGENIE, changement de nature d'un minéral. – 7. ESBIGNEE. – 8. LORETTE. – 9. ECALEES. – 10. SIRTAKI. – 11. PINCEUR (PINÇURE). – 12. MEGISSE (GEMISSE). – 13. TENDRES (REDENTS RETENDS TENDERS). – 14. ETALASSE (ALESATES). – 15. TEINTURE. – 16. EPIROTE (PETOIRE POTIERE POTERIE). – 17. ALCOTEST (CALOTTES). – *18. ARASAI.* – *19. SLAVISTE, spécialiste* des langues slaves (LESSIVAT). – 20. PLEUTRE (LEPTURE REPLEUT). – 21. NUCLEOLE. – 22. PETRELS (REPLETS). – 23. PROCTITE, inflammation de rectum. – 24. REIFIERA, transformera en chose. – 25. NANTIRA (RAINANT). – 26. ELUCIDER. – 27. AVOCETTE. – 28. TEGUMENT. – 29. INITIEES. – 30. RESTENT (STERENT TERSENT). – 31. FISSES. – 32. BONIFIERA. – 33. VITRAIN. – 34. RASTEL, dans le Midi, réunion où l'on boit, (ARTELS RATELS). – 35. IRISANT (NITRAIS). – 36. AMELIORE. – 37. LATTEE (ATTELE). – 38. ERECTILES (CELERITES ELECTRISE). – *39. RIPATON (PIORNAT PRONAIT).* – 40. MODESTIE.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Dames

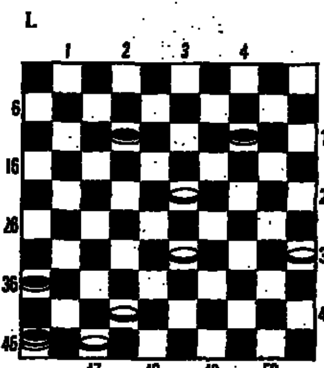
nº 436

LE COIN DU DÉBUTANT

Coup Manoury (sur le thème dit du « Cul-de-sac »)

• *Exemple de schéma* (1770) :

I.

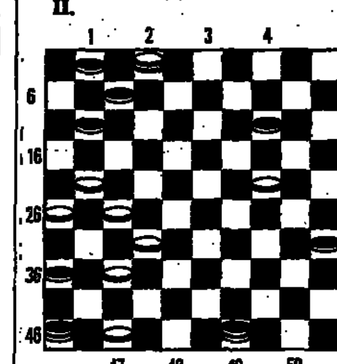


Les Blancs jouent et gagnent.

• SOLUTION : 23-18 [et non 23-19] (12 × 23) 33-28 (23 × 32) 42-37 (32 × 41) 49-44 [et non 49-43], etc., +.

• **Exemple d'application** (juin 1992) :

II.



Les Blancs jouent et gagnent.

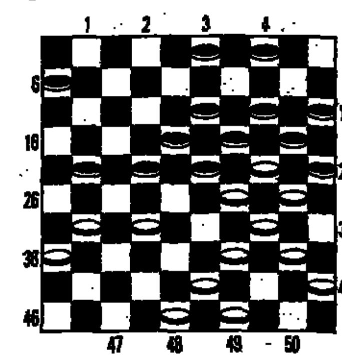
Prenez un damier numéroté pour suivre le final particulièrement instructif.

• SOLUTION : 24-19 (14 × 23) 32-28 (23 × 41) [le thème du « Cul-de-sac »] 21-16 (49 × 21) 26 × 6 (35-40) 2 × 11 qui s'ouvre sur le final (1-6*) [forcé car si (40-45) 6-50, + immédiat] 11 × 2 (40-44*) 2-8!! *[la pointe du mouvement stratégique]* (44-49*) 8-21 (49-35) [si (49-40) suite analogue] 6-1 (35-44), a 1-6 (44-40...) 6-44 (40 × 49) 21-27 (49 × 21) 16 × 27,+.

a) (35-30...) 21-8 suivi de 1-7,+.

L'UNIVERS MAGIQUE

Tournoi international de Paris, *mai 1992 (espace Jemmapes,* quai de Jemmapes). Dans le diagramme ci-dessous, les Blancs (LAUNAY) viennent de jouer 37-31 face à OUDSHORN.



Les NOIRS gagnèrent comme suit : (22-27) ! 31 × 22 (18 × 38) 29 × 9 (4 × 13) 43 × 32 (20 × 29) 34 × 23 (25 × 43) 49 × 38 (19 × 37) !+.

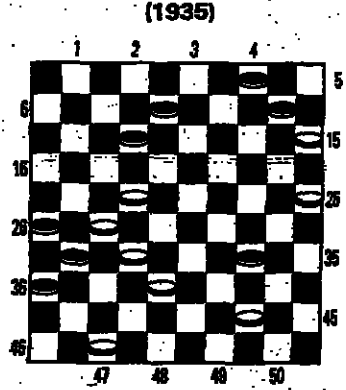
SOLUTION DU PROBLÈME nº 435
G. POST (Lyon) 1992

Blancs : pions à 32, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45.

Noirs : pions à 12, 13, 14, 17, 21, 23, 25, 28.

38-33 !! (17-22*) 32-27 (21 × 32*) 39-34 !! imposant un troisième coup forcé (28 × 48*) 37 × 10 (48 × 46) 10-5 !! le final inattendu (25-30, ou... ?) 5 × 28 (46 × 40) 45 × 25!,+. *Au bonheur... des connaisseurs.*

ÉTUDE Nº 1498
A. TROITSKY (1935)



Les Blancs jouent et gagnent.

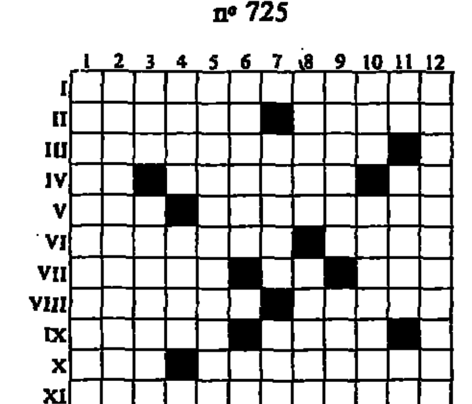
Nouvelle pièce d'art composée par ce grand maître problémiste pour les lecteurs du *Monde.*

SOLUTION DANS LA PROCHAINE CHRONIQUE.

Jean Chaze

Mots croisés

nº 725



HORIZONTALEMENT

I. Stoppe ou laisse passer, ça dépend de sa position. – II. Tranquille depuis Rocard. Danse d'Amérique. – III. Peuvent aussi bien être bonnes que désespérées. – IV. Conjonction. On s'y plaint. Note. – V. Tint longtemps la barre. Sensibles donc... – VI. Sa garde-robe est plus que modeste. Adverbe. – VII. A ses fans. Se sera répandu. Un peu d'audace. – VIII. Elaguera. L'étoffe en est moelleuse. – IX. Ce n'est pas parce qu'il est petit qu'on peut le traiter sans précaution. Porte un certain intérêt. – X. Dans un certain sens et doublé, apporte du réconfort. Très décriée de nos jours. – XI. Piles.

VERTICALEMENT

1. Veilleur de nuit malgré lui. – 2. *Un nom* pour une vache. Pronom. – 3. Ne dit mot. Flatte un sens. – 4. On l'a touchée. Très petite terre. – 5. Comprendrons. – 6. N'atteignent pas leur but. Nous les apprécions. – 7. *Réduits en cendres. Européenne* bouleversée. – 8. Toujours chassée. Bonnes manières. Club. – 9. Maillons de chaînes. Doit bien faire. – 10. Pour les eaux. Balzacien. – 11. Avalé de travers. Pleurent misère. – 12. Captivantes somme toute.

SOLUTION DU Nº 724

Horizontalement

I. Transparence. – *II. Retourné. Erg.* – III. Acheté. Avoua. – IV. Nil. UDF. Inel. – V. Stéarines. Li. – VI. Fatras. Pabst. – VII. Unes. Prisa. – VIII. St. Emois. Toi. – IX. Anisé. Peur. – X. Occident. Aïe. – XI. Narcissiques.

Verticalement

1. Transfusion. – 2. Récitant. Ça. – 3. Athlète. Acr. – 4. Noé. Arsenic. – 5. Sutura. Midi. – 6. Prédisposés. – 7. An. FN. Riens. – 8. Réa. Epis. Ti. – 9. Visas. – 10. Néon. Bateau. – 11. Cruels. Ouïe. – 12. Egalitaires.

François Dorlet

Echecs

nº 1498

OLYMPIADE de Manille, 1992.

Blancs : G. Kasparov.
Noirs : P. Nikolic
Gambit D. Défense slave.

	Blancs	Noirs		Blancs	Noirs
1.	d4	d5	20.	g4 (n)	Dç8 ! (o)
2.	ç4	ç6	21.	Dxç8 (p)	Taxç8
3.	Cç3	é5 (a)	22.	g5	C8-h7 (q)
4.	dxé5 (b)	d4	23.	é4 !	Tç-d8 (r)
5.	Cé4	Da5+	24.	Td-f1	Rf8
6.	Fd2 (ç)	Dxé5	25.	gxf6	Fxf6 (s)
7.	Cg3	Dd6 (d)	26.	é5 !	Fg7 (t)
8.	Cf3	Cf6	27.	Th-g1	ç5
9.	Dç2	Fé7	28.	Rç2	Té6 (u)
10.	0-0-0	0-0	29.	Tg4	Fh8 (v)
11.	é3	dxé3	30.	b4	b6
12.	fxé3 (f)	Dç7	31.	bxç5	bxç5
13.	Fç3	Fg4 (g)	32.	Tb1	Ta6
14.	Fd3	Cb-d7	33.	Tb2	Fg7
15.	Ff5 ! (h)	Fxf5 (i)	34.	Tb7	Txa2+
16.	Cxf5	Tf-é8	35.	Rb3	Ta6
17.	Cxg7 !! (j)	Rxg7	36.	é6	Txé6 (w)
18.	Df5	Cf8 (k)	37.	Txg7	abandon
19.	h4 ! (l)	h6 (m)			

NOTES

a) Ce contre-gambit Winawer, que les Blancs auraient pu éviter par 3. Cf3, a toujours été considéré, depuis son apparition à Monte-Carlo en 1901 dans la partie Marshall-Marco, comme prématuré et favorable aux Blancs. Cependant, il jouit, à nouveau, depuis deux ans, d'une certaine popularité et connaît des succès divers.

b) Ou 4. çxd5, çxd5 ; 5. Cf3, é4 ; 6. Cé5, f6 ; 7. Da4+, Cd7 ; 8. Cg4 !, Rf7 !! une nouvelle idée d'Engqvist ; 9. Cé3 (si 9. Cxd5, Cb6 ! ; 10. Cxb6, Dxb6 ; 11. Cé3, Fb4+), Cb6 et les Noirs ont égalisé (Wiedenkeller-Engqvist, Championnat de Suède, 1990).

ç) Une nouveauté. Le champion du monde se méfie des suites théoriques mises en cause dans des tournois récents : 6. Cd2, Ch6 (si 6..., *Dxé5 ; 7. Cg-f3 et si 6..., Cd7* ; 7. é6 !, fxé6 ; 8. g3, é5 ; 9. Fg2, Cg-f6 ; 10. Cf3, Fé7 ; 11. 0-0 avec avantage aux Blancs selon la théorie mais est-ce sûr ?) ; 7. Cf3, Cf5 ; 8. g3, Cd7 (8..., Cé3 ne donne rien après 9. fxé3, dxé3 ; 10. Fg2, Fç5 ; 11. a3 !, *éxd2+ ; 12. Fxd2, Db6 ; 13.* b4) ; 9. é6 !, fxé6 ; 10. Fg2, é5 ; 11. 0-0, Cf6 ; 12. Cg5 et les Blancs seraient mieux, mais ici aussi ce point de vue est actuellement en discussion.

d) Ou 7..., ç5.

é) Les Blancs ont rejeté la suite 11. Fç3 non pas à cause de 11..., Df4+ ; 12. é3, dxé3 ; 13. fxé3, *Dxé3+ ; 14. Rb1 mais à cause du* sacrifice de D 11..., dxç3 ; 12. Txd6, çxb2+ ; 13. Rb1, Fxd6 qui semble intéressant pour les Noirs.

f) Plus prometteur que 12. Fxé3, Dç7. La variante 12. Fç3, Dç5 ; 13. b4, Db6 ; 14. ç5, Dç7 ; 15. Fé5 est amusante mais les Noirs peuvent répondre 12..., Dç7 !

g) Kasparov critique ce développement du F-D. 14..., Ca6 forçant 15. a3 était meilleur.

h) Avec la menace 16. Txd7 !

i) Quoi d'autre ? 15..., Ta-d8 ne vaut pas mieux : 16. Fxg4, Cxg4 ; 17. Fxg7, Cxé3 ; 18. Dd2 !, Cxd1 ; 19. Cf5, Cç5 ; 20. Fd4 !, f6 ; 21. Dg5+ !, Rf7 ; 22. *Dh5+, Rg8* ; 23. Dg4+ ! (surveillant la case f4), Rf7 ; 24. Txd1 avec une terrible attaque. Si 17..., Rxg7 ; 18. Cf5+, Rf6 ; 19. Th-f1 !

j) Toute la férocité de Kasparov est dans ce sacrifice qui ne laisse aucun répit à son adversaire.

k) 18..., Ta-d8 ; 19. Td-f1, Cf8 ; 10. Dg5+, Cg6 ; 21. Ch4 ! n'offre aucun espoir aux Noirs ; de même, si 18..., Rf8 ; 19. Cg5, h6 ; 20. *Txd7* !!, Dxd7 ; 21. Ch7+ !! et les Blancs gagnent.

l) La variante 19. Th-f1, Rg8 ; 20. Fxf6, Fxf6 ; 21. Dxf6, Dé7 ne suffisait pas aux Blancs.

m) Y a-t-il une meilleure défense ? Si 19..., Rg8 ; 20. h5, b6 ; 21. *Fxf6*, Fxf6 ; 22. Dxf6, Té6 ; 23. Dç3, Ta-é8 ; 24. Td4 ! et si 19..., Ta-d8 ; 20. Td-f1, Rg8 ; Dg5+, Cg6 ; 22. h5, Cé4 ; 23. hxg6 !, Cxg5 ; 24. Cxg5, f6 ; (si 24..., fxg6 ; 25. Txh7) ; 25. gxh7+, Rh8 ; 26. Txf6 !, Fxf6 ; 27. Fxf6+, Dg7 ; 28. *Cf7 mat.*

n) Il valait mieux poursuivre l'attaque par 20. Dg4+, Cg6 ; 21. h5, Db6 ; 22. hxg6, Dxé3+ ; 23. Rh1, fxg6 (ou 23..., Dxç3 ; 24. Df4) ; 24. Dh4 !

o) Et non 20..., Rg8 ; 21, g5 !

p) Là aussi l'attaque sur le R noir devait continuer par 21. Dç2, Rg8 ; 22. g5, Cg4 ; 23. gxh6, f5 ; 24. Th-g1, Kasparov préfère récupérer la pièce sacrifiée.

q) Et non 22..., Cf8-d7 ? ; 23. Txd7.

r) 23..., Rf8 ; 24. gxf6, Cxf6 ; 25. Th-g1, Té-d8 semble assurer une meilleure défense.

s) Si 25..., Cxf6 ; 26. Cé5 !

t) 26..., Fé7 permettant l'avance é5-é6 est trop dangereux.

u) Essayant de tenir la sixième rangée.

v) Si 29..., h5 ; 30. Tf4, Fh6 ; 31. Txf7+ !!, Rxf7 ; 32. Cg5+, Ré7 ; 33. Tf7+, Ré8 ; 34. Cxé6 avec gain.

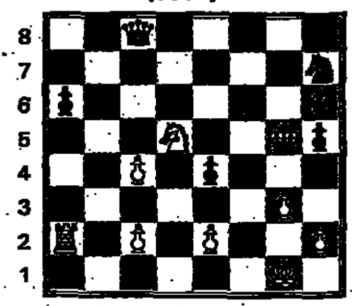
w) Si 36..., Fxç3 ; 37. Txf7+, Ré8 ; 38. Tg8+, Cf8 ; 39. Tgxf8 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1497
L. KUBBEL (1924)

(Blancs : Rf8, Fa4, Cg1, Pb7. Noirs : Rf1, Pa5, d7, d6, h2.)

1. Cé2 !, Rxé2 ; 2. Fd1+ !, Rxd1 ; 3. b8=D, h1=D ; 4. Db1+ avec gain ou bien 2..., Rf2 ; 3. Ff3 !, Rxf3 ; 4. b8=D, h1=D ; 5. Db7+ avec gain.

ÉTUDE
A. TROITSKY
(1935)



Blancs (8) : Rg1, Ta2, Cd5, Pç2, ç4, é2, g3, h2.

Noirs (7) : Rg5, Dç8, Ch7, Pa6, é4, h6, h5.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

RELIGIONS

Au Festival de Salzbourg

Les vérités du dalaï-lama

SALZBOURG

de notre envoyé spécial

« N'oublions pas qu'à quelques centaines de kilomètres d'ici le canon tonne et des gens, vieillards, femmes et enfants, errent sur les routes pour fuir les combats. N'oublions pas non plus l'Afrique ni le fossé toujours plus béant entre le Nord et le Sud. » En invitant le chef spirituel et temporel du Tibet comme hôte d'honneur de la cérémonie d'ouverture, la nouvelle direction du Festival de Salzbourg ne croyait pas si bien illustrer sa volonté de renouveau. Le dalaï-lama a décidé de mettre de côté le discours préparé.

Rappelant les souffrances de la guerre, si près de la cité médiévale confite dans le culte de son enfant prodige, le lauréat du prix Nobel de la paix a insité sur la nécessité de *« surmonter la haine et la peur »*. C'est ce qu'il appelle le *« désarmement intérieur »*, étape obligée du *« désarmement extérieur »*. A ses yeux, il importe sans plus attendre de proscrire le commerce des armes, puis d'entamer progressivement une authentique démilitarisation.

Le bonze souriant s'est étonné de voir autant de statues de généraux parsemer l'Europe et avoue ne pas comprendre cet engouement. *« C'est peut-être parce que le Tibet a eu tendance à négliger cet aspect des choses et à privilégier la recherche spirituelle qu'il se retrouve aujourd'hui occupé. Mais, pour moi, les forces armées en elles-mêmes représentent l'institutionnalisation de la violation des droits de l'homme. »*

Contrôle des naissances

Le dalaï-lama fonde sa réflexion sur le notion de responsabilité universelle. *« Plus que jamais,* explique-t-il, *nous dépendons les uns des autres. Avec le développement technique, la planète a singulièrement rapetissé, et nul ne peut se permettre d'ignorer sa part de responsabilité. A la conférence de la Terre, à Rio, j'ai découvert avec stupeur la puissance des égoïsmes nationaux. Leur temps est pourtant révolu et, pour relever les défis de demain, le monde a besoin d'une vision globale. »*

Le dalaï-lama s'est encore prononcé pour un contrôle des naissances *« sans violence »*, afin de prévenir *« une surpopulation de la planète, mortelle pour l'humanité »*. *« Nos ressources ne sont pas illimitées et même si chaque vie humaine est précieuse, il faut réfléchir avant de mettre un enfant au monde, si on ne peut pas lui assurer des conditions de vie et d'éducation décentes »,* devait-il ajouter.

JEAN-CLAUDE BUHRER

WEEK-END D'UN CHINEUR

Samedi 1er août

Cahors, 10 h, 14 h : mobilier, objets d'art ; Divonne-les-Bains, 21 h 30 : mobilier, tableaux, objets d'art.

Dimanche 2 août

Divonne-les-Bains, 21 h 30 : mobilier, tableaux, objets d'art ; Gourdon (42), 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; Les Andelys, 14 h : mobilier, argenterie.

Foires et salons

Avranches.

MÉDECINE

Pour des cas de malformations graves

Des pédiatres néerlandais préconisent l'euthanasie pour les nouveau-nés

Les travaux d'un groupe de six éminents pédiatres préconisant *« d'interrompre la vie »* de nouveau-nés en cas de malformations graves, ont relancé, mardi 28 juillet, la polémique déclenchée aux Pays-Bas, au printemps (*le Monde* des 2, 9 et 11 avril), autour de la réglementation de l'euthanasie active adoptée par les députés.

AMSTERDAM

correspondance

Pour répondre aux nombreuses questions que se posent les médecins confrontés à des nourrissons gravement handicapés, le groupe de travail, spécialisé dans les aspects éthiques de la néonatalogie, décrit les cas où une euthanasie peut se justifier, ainsi que la procédure à suivre alors.

Il écrit, dans un projet de rapport qui sera porté devant l'Association néerlandaise de pédiatrie (NVK) en septembre, qu'il doit être possible, pour des pédiatres se trouvant dans une situation d'urgence, *« d'interrompre la vie »* de nouveau-nés présentant des malformations congénitales particulièrement graves.

Il s'agit par exemple de nourrissons atteints de spina-bifida ou d'hydrocéphalie, ou encore présentant de graves lésions des encéphales. Le groupe met l'accent sur le fait qu'il ne s'agit là que de cas tout à fait exceptionnels.

Il y a trois ans, une première version du projet abordait la question du commencement et de la poursuite ou non de traitements médicaux sans perspective de guérison. Mais les pédiatres parlent aujourd'hui des formes d'euthanasie actives, médicamenteuses, pratiquées envers des nourrissons de moins de quatre semaines, qui peuvent continuer à vivre sans traitement médical, mais qui auront, leur vie durant, besoin d'être assistés, et dont la vie pourrait constituer une plus grande souffrance que la mort.

Si chaque année trois cents bébés gravement handicapés meurent de l'arrêt d'un traitement ou de sa non mise en œuvre, les euthanasies actives sur ceux-ci ne se monteraient, selon M. Versluys, président du groupe, qu'à environ 10 % par an. Or, *« il n'existe pas, pour de tels cas, de perspectives de pouvoir un jour vivre avec une certaine qualité de vie »*, affirme un médecin.

Les critères déterminants pour la qualité de la vie, élaborés antérieurement par le groupe, ont été repris dans ce dernier projet : l'enfant pourra-t-il plus tard penser et communiquer de lui-même ? Pourra-t-il s'occuper un tant soit peu de lui-même ? Pourra-t-il être traité chez lui ou devra-t-il rester à vie dans le circuit médical ? Souffrira-t-il ? Combien de temps vivra-t-il ?

Un acte de décès inexact

La décision ne devra cependant jamais être prise par le médecin seul, mais toujours après une discussion très approfondie avec les parents du nourrisson, des collègues et la commission d'éthique de l'hôpital. Un médecin qui n'est pas prêt à interrompre la vie du nourrisson, alors que les parents le souhaitent, devrait indiquer à ceux-ci un confrère convenant mieux à leurs convictions.

Mais le point le plus controversé du projet de rapport est la recommandation que les pédiatres font à ceux qui pratiqueront l'euthanasie de dresser un acte de décès inexact faisant état d'une mort naturelle du nourrisson, au lieu de remplir le questionnaire mentionnant à la justice les circonstances du décès, obligatoire lorsqu'il y a eu euthanasie.

Cette entorse à la loi est motivée par le fait que le projet de loi, adopté par les députés en avril, maintient l'euthanasie dans le code pénal, et stipule l'ouverture d'une enquête judiciaire dans tous les cas où il s'agit d'*« interrompre la vie »* d'une personne ne pouvant exprimer sa volonté de mourir. Or une enquête judiciaire pourrait, selon le groupe, provoquer des troubles importants dans l'hôpital, perturber gravement le deuil des parents et soumettre le médecin à de fortes pressions.

Ce dernier pourrait alors décider, contre sa conscience de médecin, de ne pas effectuer l'euthanasie par peur des poursuites judiciaires.

Deux députés du parti réformé GPV (protestant-orthodoxe), ont vivement réagi, mercredi 29 juillet. Ils demandent au ministre de la justice, M. Hirsch-Ballin, chrétien-démocrate, si les pédiatres ne se sont pas rendus coupables d'incitation à des faux en écriture. Le ministre, lui, ne s'est pas alarmé, et ne réagira au rapport que lorsque celui-ci aura pris une forme définitive.

(Intérim.)

Les cas d'urgence

Le groupe de travail néerlandais estime que quatre cas constituent une *« situation d'urgence »* qui justifie une *« interruption active de la vie »*.

– Lorsqu'un nouveau-né gravement malade ne meurt pas immédiatement après l'interruption d'un traitement médical désespéré.

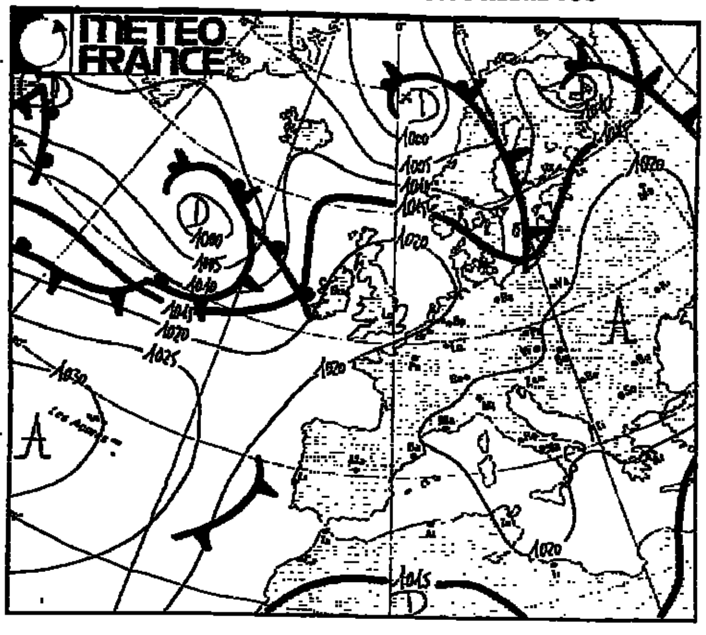
– Lorsque, après plusieurs jours ou plusieurs semaines, il s'avère que les soins prodigués ne sont plus dans l'intérêt du nouveau-né car les malformations sont plus graves que ce que les médecins pensaient initialement.

– Lorsque, juste après la naissance, la solution d'un traitement médical est abandonnée, et que l'enfant souffre sans mourir immédiatement.

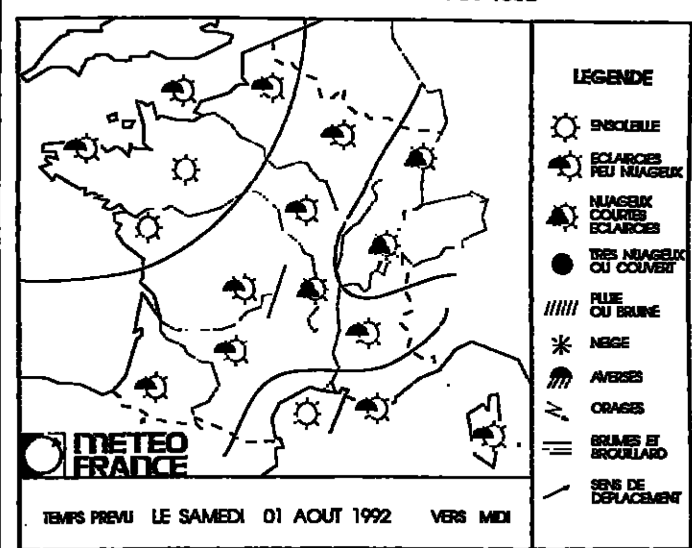
– Lorsqu'un nouveau-né survit sans traitement médical, mais que ses malformations sont tellement graves que les médecins et les parents s'interrogent sur la qualité de la vie future de l'enfant.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 31 JUILLET 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 1er AOUT 1992



Samedi : soleil et chaleur sur le pays. – Le matin, le temps sera brumeux sur les côtes de la Manche. Des pays de Loire à la Normandie, des nuages élevés voileront le ciel. De l'Alsace au Jura jusqu'au nord des Alpes, le ciel sera nuageux avec des éclaircies. Sur les Pyrénées occidentales, des nuages persisteront dans les vallées. Sur le reste du pays, le soleil sera au rendez-vous. L'après-midi, quelques nuages se maintiendront de l'Alsace au nord des Alpes, avec une impression de beau temps. Ailleurs, le ciel sera peu nuageux avec beaucoup de soleil et encore de la chaleur. Les vents resteront faibles sur le pays.

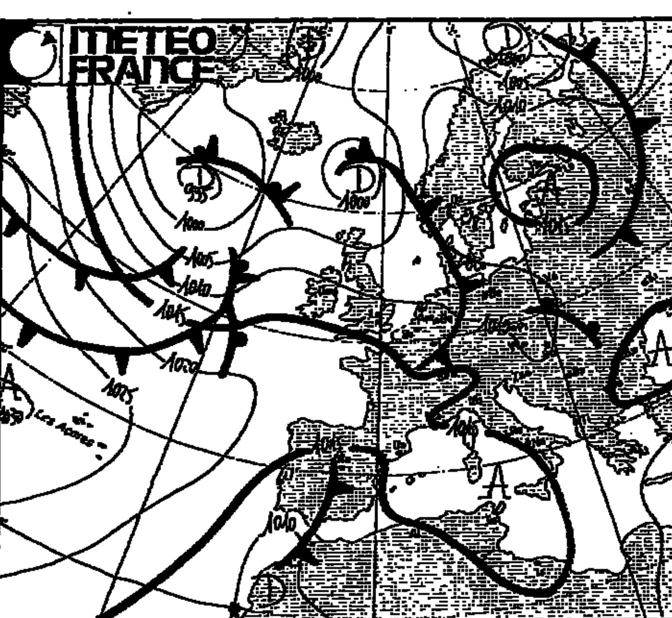
Les températures minimales iront de 16 degrés à 18 degrés en général, jusqu'à 22 degrés sur l'extrême Sud-Est et la Corse. Les températures maximales avoisineront 23 degrés à 25 degrés près de la Manche, 30 degrés à 34 degrés sur l'est du pays et en Corse. Plus à l'ouest, le thermomètre marquera 28 degrés à 30 degrés.

Dimanche : quelques nuages à l'Est, soleil à l'Ouest. – Du Massif Central au Nord-Est et aux Alpes du Nord le ciel sera nuageux le matin, mais le soleil fera de belles apparitions l'après-midi.

Sur le reste du pays, le soleil règnera en maître.

Les températures maximales seront en légère baisse, avoisinant 27 degrés à 30 degrés en général.

PRÉVISIONS POUR LE 2 AOUT 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 31-7-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 30-7-1992 à 18 heures TUC et le 31-7-1992 à 6 heures TUC

FRANCE				TOULOUSE	33	20	D	LUXEMBOURG	32	19	C
AJACCIO	32	20	D	TOURS	33	18	D	MADRID	35	18	D
BIARRITZ	32	21	D	POINTE-A-PITRE	32	23	D	MARRAKECH	34	18	D
BORDEAUX	32	21	D	**ÉTRANGER**				MEXICO	21	12	D
BOURGES	34	18	D					MILAN	30	19	D
BREST	26	13	B	ALGER	38	22	D	MONTRÉAL	21	11	N
CAEN	25	12	B	AMSTERDAM	26	13	C	MOSCOU	22	9	D
CHERBOURG	26	11	N	ATHÈNES	31	22	D	NAIROBI	23	13	C
CLERMONT-FER.	34	18	N	BANGKOK	29	26	P	NEW-YORK	24	22	D
DIJON	34	17	D	BARCELONE	28	20	D	OSLO	–	–	–
GRENOBLE	33	20	D	BELGRADE	30	13	D	PALMA-DE-MAJ.	31	21	D
LILLE	30	16	N	BERLIN	31	17	D	PÉKIN	32	22	C
LIMOGES	31	19	D	BRUXELLES	30	14	D	RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
LYON	33	19	D	LE CAIRE	32	24	D	ROME	33	20	D
MARSEILLE	32	21	C	COPENHAGUE	22	13	N	SÉVILLE	36	21	N
NANCY	34	21	N	DAKAR	29	26	N	SINGAPOUR	31	22	C
NANTES	33	17	N	DELHI	34	27	N	STOCKHOLM	21	12	D
NICE	31	23	D	GENEVE	32	19	D	SYDNEY	23	11	D
PARIS-MONTS.	35	19	N	HONGKONG	–	–	–	TOKYO	33	27	C
PAU	33	20	D	ISTANBUL	26	16	D	TUNIS	35	22	D
PERPIGNAN	28	20	B	JÉRUSALEM	27	18	D	VARSOVIE	28	15	D
RENNES	31	14	N	LISBONNE	32	18	D	VENISE	30	23	D
ST-ETIENNE	34	19	D	LONDRES	27	16	C	VIENNE	32	18	D
STRASBOURG	34	20	D	LOS ANGELES	24	18	N				

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

BILLET

Le franc CFA en question

La rumeur a fait le tour des capitales ouest-africaines : le franc CFA, dont la parité est inchangée depuis 1948 (50 francs CFA pour 1 franc français) pourrait être dévalué. Le bruit a d'abord couru à Dakar lors de la réunion des pays membres de l'UMOA (Union monétaire ouest-africaine), avant de se propager à Abidjan et Libreville. Devant les transferts de fonds massifs observés ces jours derniers hors des 14 pays de la zone franc, le président sénégalais, M. Abdou Diouf, a dû sortir de sa réserve pour rassurer les opérateurs : *«Il n'y a pas de dévaluation, nous sommes contre une dévaluation»*, a-t-il déclaré jeudi 30 juillet.

Quelques heures plus tard, l'Elysée annonçait que le président Mitterrand recevrait dès vendredi matin, *«à leur demande»*, quatre dirigeants africains venus *«lui faire part des consultations qu'ils ont tenues à Dakar»*. Un «mini-sommet» auquel devaient participer, outre M. Diouf, MM. Félix Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire), Omar Bongo (Gabon) et Blaise Compaoré (Burkina-Faso).

Du côté français, la position officielle a jusqu'ici été claire. Elle a été solennellement réaffirmée le vendredi 31 juillet : il n'est pas question de dévaluer et le fait même d'en parler est incongru. *«Il est contraire à tous les principes fondamentaux des relations financières internationales de faire des déclarations publiques sur les questions de parité»*, avait écrit M. Pierre Bérégovoy dans son message aux pays de la zone franc lors de leur dernière réunion de Yaoundé en avril, réaffirmant de surcroît l'attachement de la France à la parité actuelle et au progrès d'une intégration régionale.

Côté africain, c'est la Côte-d'Ivoire qui se pose en championne de la dévaluation, sous la forte pression du FMI (Fonds monétaire international) et de la Banque mondiale. Les bailleurs officiels ont fait miroiter à Abidjan une sortie de crise à condition de *«rabaisser»* le CFA, afin de restaurer la compétitivité du cacao et de stimuler les rentrées de devises. Un point de vue que sont loin de partager les autres pays de la zone franc qui entendent ajuster leurs économies par des réformes de structures (assainissement budgétaire, droit des affaires et des assurances) et non par le biais monétaire qui serait un coup d'épée dans l'eau. Pour les Africains, le franc CFA, *«c'est du pouvoir blanc qui circule dans les mains»*. Pas question de le lâcher, ni même de l'éroder. On peut en revanche se demander ce qu'il adviendra de la zone franc lorsque le franc aura disparu...

ÉRIC FOTTORINO

INDICATEURS

FRANCE

• **Hausse des prix : + 0,1 % en juin.** – Les prix à la consommation ont augmenté de 0,1 % en France en juin, contre 0,3 % en mai, selon l'indice définitif publié jeudi 30 juillet par l'INSEE.

La hausse des prix est de 1,4 % depuis le début de l'année et de 3 % sur les douze derniers mois.

L'écart d'inflation avec l'Allemagne (partie ouest) s'établit à 1,3 point en juin sur les douze derniers mois, contre 1,5 point en mai et en avril.

Numéro quatre mondial de la chimie

Le britannique ICI envisage d'éclater ses activités

Première firme industrielle au Royaume-Uni et quatrième chimiste mondial avec ses 125 milliards de francs de chiffre d'affaires et ses 130 000 salariés, Imperial Chemicals Industry (ICI) prépare sa scission. Véritable institution, le groupe fondé en 1926 et présidé par sir Denys Henderson, a annoncé, jeudi 30 juillet, qu'il envisageait de se diviser en deux sociétés distinctes, *«afin de mieux saisir les opportunités d'expansion»*.

Opération éminemment spectaculaire, le projet de scission a été mis au point dans la plus grande discrétion, avec la banque d'affaires londonienne SG Warburg. Il prévoit la création d'une nouvelle société cotée en Bourse, ICI Bioscience, rassemblant les activités de la «first lady» dans la pharmacie, les biotechnologies, la chimie de spécialités. ICI conserverait pour sa part la chimie traditionnelle, à savoir les peintures (pour lesquels le britannique est numéro un mondial), matériaux, explosifs et surfactants.

«C'est la plus vaste réorganisation industrielle en Grande-Bretagne depuis l'après-guerre», soulignent les commentateurs outre-Manche. Après une année 1991 extrêmement difficile (le résultat d'exploitation a baissé de 10 % à 8,4 milliards de francs, quand le chiffre d'affaires reculait de 3 %), sir Denys Henderson s'est résolu à employer une méthode chirurgicale : séparer au scalpel les activités de chimie lourde de celles de biochimie et chimie de spécialités pour les confier à deux sociétés industriellement et financièrement autonomes, toutes deux cotées en Bourse. Ces deux secteurs de la chimie, expliquait jeudi 30 juillet ICI dans un communiqué, n'obéissent pas aux même cycles et sont de nature radicalement différente.

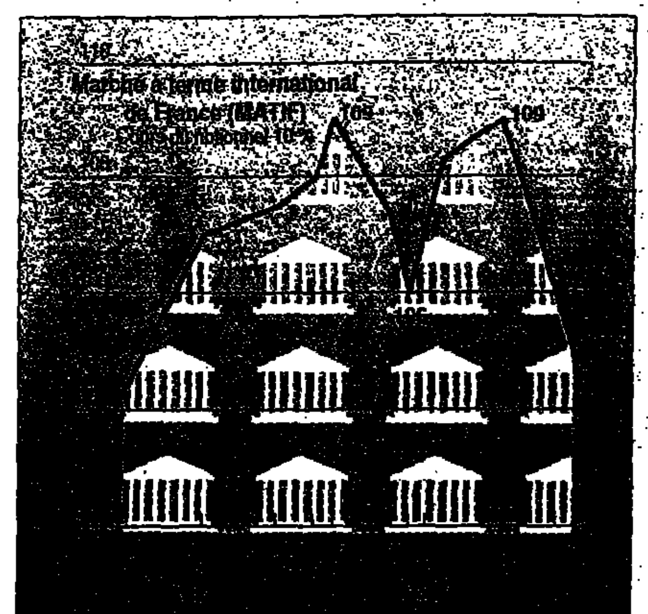
Industrie lourde, la chimie traditionnelle a une très forte intensité capitalistique et repose sur la production de larges volumes. Les activités bioscience et chimie de spécialités, en revanche, qui dégagent un chiffre d'affaires de 40 milliards de francs (soit un tiers des ventes totales du groupe), *«se caractérisent par des investissements majeurs en recherche développement et des produits hautement spécifiques»*.

Comme toutes les industries de base, la chimie traditionnelle d'ICI souffre du ralentissement économique. La chimie de spécialités et la biochimie, activités à forte marge, sont, elles, de taille trop réduites et doivent se développer. ICI Bioscience, qui fera appel au marché, devrait donc procéder rapidement à des acquisitions.

Prudent, ICI a décidé d'attendre la publication, en février prochain, de ses résultats 1992 pour lancer le processus de scission. Les actionnaires d'ICI devraient se voir proposer une action de chacune des deux sociétés. Par cette opération, ICI entend également mieux contrôler le raider Lord Hanson qui s'était, l'an passé, invité à hauteur de 2,8 % dans son capital, sans intentions déclarées.

C. M.

Le MATIF au plus bas depuis un an



Sur le MATIF (marché à terme international de France), les cours de l'emprunt notionnel (10 % sur dix ans = base 100), qui reflètent les anticipations de hausse et de baisse des taux à long terme viennent de retomber à leur plus bas niveau depuis un an, soit 104,90, ce qui correspond à 9,20 % pour un emprunt d'Etat à 10 ans. Au plus haut de la courbe, début janvier 1992 et début juin 1992, à 109, ce rendement était revenu à 8,45 %, ce qui donne une idée de l'ampleur de la variation. Une telle évolution en un an traduit la fin des espoirs d'une baisse des taux à court terme en Allemagne et par conséquent en France, notamment depuis le relèvement des taux directeurs allemands du 16 juillet.

Autre facteur d'inquiétude : la crainte d'un vote hostile le 20 septembre lors du référendum en France sur le traité de Maastricht, qui effraie les investisseurs étrangers et les incite à vendre leurs titres français.

La croissance américaine s'est ralentie au second trimestre

Le produit intérieur brut (PIB) des Etats-Unis s'est accrû de 1,4 % en rythme annuel au deuxième trimestre 1992, selon la première estimation du département du commerce publiée jeudi 30 juillet. Ce taux de croissance est en net ralentissement par rapport au premier trimestre, où, révisé en hausse, il avait été de 2,9 % en rythme annuel. Il est également inférieur aux prévisions des analystes de Wall Street, qui avaient anticipé une croissance de 1,7 %.

L'essoufflement de la reprise au second trimestre est surtout attribué à une baisse des dépenses de consommation, en recul de 0,3 % sur cette période, alors qu'elles avaient progressé de 5,1 % au premier trimestre. Les ventes de logements neufs ont néanmoins connu une augmentation de 7,9 % en juin (contre une baisse de 0,9 % en mai). Ce bon résultat est attribué à la baisse des taux d'intérêt sur les prêts immobiliers qui a suivi la réduction à 3 %, début juillet, du taux d'escompte de la Réserve fédérale.

Selon une étude de l'Observatoire de l'endettement

Les Français vivent moins à crédit

La décrue de l'endettement des ménages s'est poursuivie l'an dernier, mais elle a changé de nature. Tel est le principal enseignement de la quatrième étude de l'Observatoire de l'endettement réalisée par la Sofres auprès de 20 000 foyers. En 1990, les Français avaient beaucoup moins fait appel au crédit de trésorerie, en 1991, ce sont les prêts immobiliers qui ont diminué. A la fin de l'année dernière, 50,5 % des ménages possédaient au moins un crédit, contre 52 % en novembre 1990. Le reflux avait été encore plus important (de 2,5 %) entre 1989 et 1990.

L'acquisition d'un bien immobilier demeure de loin la principale origine du recours au crédit, puisqu'il concerne 63 % des ménages ayant au moins un prêt contre 66 % en 1990. Mais, petit à petit, la crise de l'immobilier et le niveau très élevé des taux d'intérêt réduisent l'attirance traditionnelle des Français pour la pierre. *«L'achat immobilier dans la seule optique d'augmenter son patrimoine n'existe presque plus aujourd'hui»*, explique l'Association francaise des banques (AFB), un des parrains de l'Observatoire de l'endettement.

Autre évolution notable : les Français vivent de plus en plus mal leur endettement. Le recours facile au crédit à la fin des années 1980 laisse parfois des souvenirs douloureux. Le niveau particulièrement élevé des taux d'intérêt réels (hors inflation) et la moindre croissance du pouvoir d'achat rendent la situation financière des ménages ayant à supporter des remboursements importants plus difficile.

Conséquence : à la fin de l'année dernière, 37 % des ménages endettés disaient *«moins bien supporter»* leurs traites (contre 32,2 % fin 1990). Les précautions considérables prises maintenant par les banques avant d'accorder un prêt et la prise de conscience croissante des Français sur les dangers du surendettement (loi Neiertz) devraient permettre aux ménages récemment endettés de mieux supporter les charges de remboursement.

E. L.

TF 1 refuse de payer l'amende de 30 millions de francs

L'amende de 30 millions de francs que le CSA a infligé à TF 1 pour non respect de ses obligations en matière de quotas de diffusion d'œuvres d'expression française ne sera pas payée.

D'une part, la direction de la chaîne a fait savoir qu'elle refuse d'envoyer un chèque qu'elle estime injustifié. Ensuite, le gouvernement ne dispose pas de procédure de recouvrement pour ce type de sanction. Rappelons que l'argent des amendes profite au compte de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle. En outre, TF 1 semble décidé à porter l'affaire devant le Conseil d'Etat.

En attendant le dénouement financier, l'affaire continue à émouvoir la classe politique. Après la mobilisation du RPR et de l'UDF en faveur de TF 1, mercredi 29 juillet, M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat à la communication, invité au journal de 20 heures de TF 1, jeudi 30 juillet, a qualifié de *«violence débridée»* les réactions de l'opposition et a estimé que *«la droite dure»* était *«en train de prendre TF 1 en otage»*. M. Jeanneney s'est gardé de porter un jugement sur le CSA, estimant que *«la loi est la loi et qu'une grande société comme TF1 doit la respecter exactement comme un voleur de pommes»*. *«Personne n'est au-dessus de la loi,* a-t-il conclu. *Je m'étonne que l'opposition de droite paraisse si facilement l'oublier.»*

Au-delà du monde politique, TF 1 a réussi à mettre en émoi tout le paysage audiovisuel. La Société des réalisateurs de films estime ainsi que *«le groupe Bouygues a pris des engagements et qu'il est trop facile maintenant d'accuser la loi»*. Présidée par Claude Berri, l'ARP (société civile des auteurs, réalisateurs et producteurs) *«s'étonne»* de la *«mise en cause»* du CSA par l'opposition et affirme que *«le respect de la réglementation est une condition essentielle au développement de la création française»*. Les producteurs de l'audiovisuel ont estimé par la voix de M. Jacques Peskine, président de l'Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA), que *«la loi s'applique à TF 1 comme aux autres chaînes»*.

Quant à l'association de téléspectateurs Les Pieds dans le paf, elle *«se «félicite»* aussi de la sanction du CSA à l'encontre d'une chaîne qui veut *«le beurre, l'argent du beurre, la crémière et le pot au lait»*. Le syndicat SNA-CFTC, majoritaire à TF 1, soutient les dirigeants de la chaîne, en déclarant que l'amende *«risque d'avoir des répercussions sur l'emploi»*.

Y. M.

□ **Le CSA favorable à la fusion d'Antenne 2 et de FR 3.** – Dans la conclusion de son bilan des chaînes publiques, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) s'est prononcé vendredi 31 juillet en faveur de la fusion d'Antenne 2 et de FR 3. *«La poursuite de la politique de rapprochement des deux sociétés, qui se traduit notamment par la nomination de directeurs communs à Antenne 2 et FR 3, et le projet de mise en place d'institutions communes est difficilement compatibles avec le cadre juridique actuel et ne peut, à terme qu'aboutir à une fusion des deux sociétés,* écrit le CSA. *Il convient dans ces conditions que le législateur lève rapidement l'ambiguïté qui résulte de la loi sur la présidence commune d'A 2-FR 3 et décide si une telle fusion doit être tenue comme l'objectif à atteindre.»*

EN BREF

□ **Les bureaux de M. Alain Ayache occupés par des ouvriers du Livre CGT.** – Les bureaux de M. Alain Ayache, éditeur et directeur de la rédaction du *Meilleur* et de *Spéciale Dernière*, à Paris, ont été occupés, jeudi 30 juillet en fin de matinée, par environ trois cents ouvriers venus de différentes imprimeries. Cette occupation a été déclenchée par le Comité intersyndical du Livre parisien CGT, à la suite de la décision de M. Ayache de transférer ses travaux d'impression, jusqu'alors confiés à Offprint dans une autre imprimerie de la région parisienne. Selon M. Ayache, cette entreprise lui propose des tarifs trois fois moins élevés, ce qui lui permettrait de réduire les prix de vente au numéro. Pour le Livre CGT, ce transfert représente un *«grave préjudice»* pour les personnels d'Offprint et *«ne paraît pas conforme aux règles qui ont toujours régi les rapports entre éditeurs, imprimeurs et le Comité intersyndical CGT»*.

□ **Les éditeurs de journaux italiens s'en prennent au groupe Berlusconi.** – La Fédération italienne des éditeurs de journaux (FIEG) a demandé, jeudi 30 juillet, au gouvernement de défendre le pluralisme de la presse, qu'elle juge menacé par l'importance de la télévision sur le marché publicitaire et par la puissance du groupe Fininvest de M. Silvio Berlusconi. Les éditeurs demandent que les concessions accordées aux chaînes de télévisions nationales soient inférieures aux douze prévues par la loi. Ils souhaitent qu'un même opérateur ne puisse disposer d'un nombre de concessions nationales supérieur aux 25 % du total fixés par la loi. La date limite pour l'attribution des concessions est fixée au 23 août. Le groupe Berlusconi a vivement réagi dans un communiqué : *«Il est incroyable que, dans un Etat de droit, on puisse prétendre changer une loi dans sa phase d'application.»*

Les comptes de la Sécurité sociale

M. Teulade écarte une hausse des prélèvements obligatoires avant novembre

Répondant aux différentes réactions suscitées par la publication des comptes du régime général de la Sécurité sociale pour 1992 (*le Monde* du 31 juillet) et la création d'un fonds de solidarité, M. Teulade a exclu, jeudi 30 juillet sur France-Inter, la possibilité d'une augmentation des prélèvements obligatoires – notamment de la contribution sociale généralisée (CSG) – avant la publication des comptes prévisionnels de la Sécurité sociale pour 1993, prévue en novembre.

S'agissant du déficit pour l'année en cours, le ministre a déclaré qu'il constituait *«un résultat convenable»*, et rappelé que *«dans tous les cas de figure»*, le «trou» sera ramené à 5 milliards de francs, grâce à l'apport d'une partie des augmentations du tabac intervenues depuis 1987.

L'augmentation du chômage

Les entreprises «licencient beaucoup trop» selon Mme Aubry

«Il est difficilement compréhensible, avec les résultats économiques que nous avons, que nous ayons depuis six mois 18 % de plus de licenciements que l'année dernière à la même époque», a déclaré Mme Martine Aubry, ministre du travail, sur RTL jeudi 30 juillet, en commentant la hausse du chômage de juin (*le Monde* du 31 juillet).

«Il faut que nous ayons une réflexion collective», a-t-elle poursuivi, en considérant que les entreprises françaises *«licencient beaucoup trop»*.

«Nous avons par rapport aux Japonais, par rapport à nos voisins allemands des réflexes qui pèsent sur la masse salariale, comme si c'était le seul facteur de flexibilité», a continué Mme Aubry, qui a repris le même thème dans une interview à *la Tribune* du 31 juillet : *«Certains chefs d'entreprise, peu nombreux, pensent que remplacer un salarié par une machine est toujours préférable. Faire jouer la flexibilité uniquement sur la masse salariale, c'est faire preuve d'un manque d'imagination et de rigueur qui, à terme, peut coûter cher à l'entreprise.»*

□ **Travaux publics : aggravation de la crise.** – L'activité des travaux publics en France a enregistré un recul de 0,5 % en mai (rythme annuel calculé sur six mois), pour la première fois depuis mars 1991, a annoncé jeudi 30 juillet la Fédération nationale des travaux publics (FNTP).

Au titre des dommages de 1991

La Commission des calamités agricoles accorde 1,45 milliard de francs d'indemnités

La Commission nationale des calamités agricoles, réunie mercredi 29 juillet, a arrêté plusieurs décisions relatives aux sinistres de 1991 (sécheresse, gelées ayant touché l'arboriculture et la viticulture). Le 20 juillet, M. Pierre Bérégovoy avait annoncé que le budget du Fonds national de garantie serait abondé de 200 millions de francs.

A propos de la sécheresse qui a surtout touché les productions fourragères et les éleveurs, 25 départements (Est et Massif central essentiellement) sont déclarés zones sinistrées. Le gel d'avril 1991, qui a affecté les producteurs de fruits, sera indemnisé dans 72 départements, sans plafonnement des indemnisations par exploitation. A propos de la viticulture, elle aussi touchée par le gel, 51 départements sont concernés. Les indemnisations bénéficieront aux agriculteurs dégageant un produit brut inférieur à 35 000 francs par hectare.

Au total, indique le ministère de l'agriculture et de la forêt, les indemnisations qui seront versées par le Fonds de garantie s'élèveront à 1,45 milliard de francs auxquels s'ajouteront sur les trois années 1993-1994-1995 des aides spécifiques (450 millions) versées par la section viticole du Fonds de solidarité agricole.

Le redressement judiciaire de RMO

La CFDT s'inquiète du versement des salaires pour les intérimaires

Il s'agit d'une première. Le dépôt de bilan de RMO, suivi de sa mise en redressement judiciaire (*le Monde* du 31 juillet), a amené la fédération des services CFDT à publier un communiqué demandant à la presse d'informer les intérimaires sur la procédure à suivre pour faire valoir leurs droits (1). La déconfiture d'une importante société de travail temporaire, la cinquième de son secteur, pose en effet un problème qui n'avait jamais été envisagé jusqu'à présent : comment ces salariés, qui ont été jusqu'à 30 000 par jour, disséminés sur tout le territoire national, recrutés par 260 agences et dispersés chez des clients, peuvent-ils être contactés ? Comment peuvent-ils se mettre en rapport avec leur employeur, dont le siège social est à Grenoble ?

A sa sortie du tribunal de commerce, jeudi 30 juillet, M. Marc Braillon, PDG de RMO, a affirmé que les salariés de RMO ne seraient pas pénalisés et qu'il y aura des repreneurs pour son entreprise. *«La plupart des employés ont été basculés sur d'autres entreprises,* a-t-il précisé. *Une caution couvre les gens qui n'ont pas été payés en juin. Ils seront donc payés.»*

(1) Envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception au PDG de RMO en détaillant les sommes dues. Adresser le même courrier à l'administrateur judiciaire, Me Pierre Coquet, 57, boulevard des Alpes, 38240 Meylan. Envoyer un double au représentant des créanciers, M. Daniel Bourguigon, 16, rue Général-Mangin, 38000 Grenoble.

Vagabonds du pavé londonien

Suite de la première page

Ceux-là louent ou achètent souvent une « soudure » d'après-licenciement, pensant que ce « provisoire » ne se transformera pas en années, et en vies. En tout, 145 800 familles « homeless » enregistrées en 1991, soit environ 418 500 personnes pour la seule Angleterre. Sans compter 38 460 familles supplémentaires pour les trois premiers mois de 1992, et tous ceux que la honte fait hésiter à aller solliciter, enfin les gens seuls et sans abri dont CHAR, une organisation humanitaire, estime le nombre à quelque deux millions en Grande-Bretagne !

« Effacer la tache »

Pourtant, rien n'y fait, ils comptent moins, médiatiquement en tous cas, que les *« rough sleepers »* qui s'étendent sous de vieux journaux, avec quelques cadavres de bouteilles en guise de chandelles à deux pas de chez Harrods ! Vagabonds et paresseux ? C'est ce qu'une certaine idéologie, véhiculée par l'aile droite du parti conservateur, tend à faire croire. En octobre 1991, Sir Bernard Ingham, ancien chef du service de presse de Mme Margaret Thatcher, avait effectué un rapport sur ce problème, pour le compte du parti Tory, alarmé par les conséquences de l'image déplorable, auprès des étrangers, de la « clochardisation » de Londres. Sir Bernard évoquait *« le chantage moral et la menace grandissante des mendiants »* et demandait au conseil municipal de Westminster *« d'effacer la tache sur le paysage domestique et touristique »*, des sans-abri dormant sur les trottoirs.

Pour faire bonne mesure, il regrettait que Londres soit devenue *« la patrie traditionnelle des chiens perdus du monde entier »* et affirmait qu'il n'y avait aucune justification à ce phénomène, dès lors qu'*« il y a suffisamment de logements disponibles »*. Ces propos provoquèrent un tollé dans le milieu des associations qui se consacrent à l'aide envers le quart-monde britannique. Mais Sir Bernard avait partiellement raison : l'attitude des Londoniens vis-à-vis de cette humanité mendiante a changé. Le clochard du quartier, adopté par le pub voisin, n'est plus *« sympathique »* depuis que le phénomène est devenu trop envahissant. La honte et la colère, dirigées contre le gouvernement et les *« rough sleepers »*, ont remplacé la commisération.

Qui l'eut cru ? En 1904, près de 2 000 personnes dormaient sur le « carreau » de Londres, mais chacun pensait que c'était la fin d'une époque. Les chroniqueurs affirmaient : *« Londres ne verra jamais plus le retour de ces sans-abri blottis dans l'embrasure des portes, des escaliers et des porches, avec ces vents perçants et glacials qui marquent nos hivers anglais. »* 1991 : de source officielle, Londres compte 1 275 *« rough sleepers »*, et 1 428 dans le reste de l'Angleterre et au pays de Galles. Selon Shelter, la principale organisation d'aide aux *« Homeless »*, le chiffre d'environ 2 500 pour Londres et 5 000 dans le reste du pays est plus proche de la réalité. Parmi eux, une forte proportion de jeunes. *« Pendant longtemps,* explique Mme Louise Casey, de Homeless Network, une association qui coordonne le travail de 18 organisations, *le gouvernement a dit aux jeunes de se déplacer pour chercher du travail. Beaucoup ont été attirés par Londres. Ceux qui finissent sur les trottoirs ont tout essayé, et lassé peu à peu leur cercle d'amis. »*

Près de 60 % d'entre eux viennent en effet de l'extérieur de la capitale. Les raisons de cette lente dégringolade sociale sont sans surprise : l'inadaptation scolaire et familiale – souvent aussi les abus sexuels –, se greffe sur un chômage local galopant. Pour les adultes qui ont élu domicile sur les trottoirs, l'absence d'emploi est souvent associée à un divorce ou à une séparation. Tous sont confrontés à divers fléaux, comme la drogue, la violence et surtout l'alcool. Le sort des femmes, souligne Mme Jessica Morris, de Shelter, *« est pire : elles sont constamment menacées d'agressions sexuelles, totalement vulnérables »*. Ces nouveaux « paumés » entrent dans un monde rude : la population des trottoirs est notamment composée d'anciens soldats et d'anciens pensionnaires d'hôpitaux psychiatriques, de nombreux établissements ayant fermé leurs portes ces dernières années.

« Cela ne veut pas dire que les « rough sleepers » soient tous des malades mentaux, insiste Mme Louise Casey, *mais ils ont souvent un comportement « chaotique ». Dormir dans la rue rend vite socialement inadaptable. Si on arrive à les extraire rapidement de la rue, ils sont réadaptables. »* Globalement, chaque année, environ 156 000 jeunes de 16 à 19 ans sont considérés comme « sans-abri » en Grande-Bretagne, dont 50 000 dans le centre de Londres. Parmi eux, on retrouve quelques centaines de ces *« runaways »*, ces jeunes de moins de 17 ans qui quittent leur famille ou des institutions de placement, et dont le nombre, selon la police britannique, atteint 43 000 par an.

Cette « explosion » du phénomène des jeunes *« homeless »* remonte à 1988. A l'époque, le gouvernement de Mme Thatcher a fait adopter une réduction draconienne du rôle de « l'Etat-providence », ce *« Welfare State »* introduit il y a plus de quarante ans, sous l'impulsion de Lord Beveridge. La philosophie ultra-libérale de la « Dame de fer », cette religion de la promotion de l'effort individuel, s'accommodait peu d'un système d'assistance sociale étatisé. Le revenu minimum garanti aux chômeurs a donc été fortement réduit, le pire étant réservé aux jeunes : les allocations-logement, ainsi que l'aide au revenu proposées aux jeunes de 16-17 ans ont été supprimées. A eux de trouver un emploi ou une place dans un *« youth training »*, un centre de formation.

Désagrégation sociale

Seuls 22 % des jeunes chômeurs de cette classe d'âge bénéficient aujourd'hui du *« income support »*, lequel s'élève à 25,55 livres par semaine (environ 220 francs). En principe, une place de formation est « garantie » par le gouvernement : 314 700 jeunes en ont profité en 1988-89. Un détail : 100 000 d'entre eux ne savaient pas calculer sans aide et 70 000 n'étaient pas complètement alphabétisés. Depuis, le budget des *« Youth training »* a été constamment réduit. Une tendance qui marque aussi la situation de l'apprentissage : 150 000 places en 1979, 55 000 en 1989. Parmi les principaux pays industrialisés, la Grande-Bretagne a, en outre, le plus faible niveau de participation de jeunes de 16-18 ans dans un système d'éducation ou de formation. L'ensemble de ces éléments concourent, la crise économique aidant, à ce lent processus de désagrégation sociale, qui mène un nombre croissant de jeunes à l'état de *« homeless »*.

D'autant que, durant la dernière décennie, la paupérisation des couches les plus modestes de la société britannique s'est accrue, l'écart entre les plus riches et les plus pauvres se creusant. Selon une étude gouvernementale récente, de 1979 – date du retour au pouvoir du parti conservateur – à 1989, les familles les plus pauvres (les 10 % du bas de l'échelle des revenus) ont vu leur revenu réel diminuer de 6 %. Si, globalement, le revenu moyen de la population a progressé de 30 %, la part de la moitié la moins aisée est passée de 32 % à 27 % de la richesse nationale. S'agissant des 10 % les plus pauvres, ils ne représentent plus que 2,5 % du total de la richesse nationale, contre 4 % en 1989.

Enfin, si l'on prend comme référence le nombre de personnes vivant dans un état de « pauvreté » (le critère de la moitié du revenu moyen est retenu), le progression est de 5 à 12 millions d'habitants en dix ans. Ces statistiques, pour éloquentes qu'elles soient, ne reflètent qu'une partie de la réalité : elles ne prennent en compte en effet que les personnes vivant dans un domicile privé, ce qui exclut non seulement ceux qui vivent dans des institutions comme les maisons de santé et les casernes mais aussi tous les *« homeless »*, comme les *« rough sleepers »* et les habitués des *« Bed and breakfast »*. Un autre chiffre, que cite Shelter, donne une idée de la vie quotidienne des « nouveaux pauvres » de Grande-Bretagne : en avril 1990, 8,5 millions de Britanniques vivaient avec moins de 172,13 livres par semaine (environ 1 655 francs).

Le piège de la propriété

La phénomène des *« repossessions »*, c'est-à-dire des saisies immobilières, est une autre conséquence de la décennie des « années Thatcher ». La politique des gouvernements conservateurs a été d'encourager systématiquement l'accès à la propriété individuelle, grâce à un crédit libéral, ce qui a eu pour effet de transformer peu à peu les locataires en véritables « citoyens de seconde zone ». Aujourd'hui, plus de 67 % de Britanniques sont propriétaires de leur logement (ils étaient 10 % en 1919), le secteur locatif privé ne cessant de diminuer : 30 % en 1960, moins de 8 % en 1991. Si tout va bien en période d'expansion, malheur à ceux qui sont confrontés à la perte de leur emploi et qui ne peuvent plus faire face aux échéances de remboursement : 74 000 familles ont reçu un avis de saisie en 1991, un chiffre en augmentation de 35 % par rapport à l'année précédente.

FAITES COMME MOI : CHERCHEZ UN JOB !

PANCHO

Selon un rapport de la fondation Joseph Rowntree, plus de 1,5 million de Britanniques sont pris au « piège de la propriété », avec des dettes – constituées essentiellement par les remboursements d'emprunts hypothécaires – plus lourdes que la valeur de leur habitation, et des impôts locaux – la fameuse « poll tax » – qui ont fait un bond depuis dix ans. Etonnante « poll tax », égale pour tous – riches ou pauvres –, payable par tous les membres du foyer âgés de plus de 18 ans, et qui encourage *de facto* les adolescents à quitter le domicile familial pour aller chercher fortune ailleurs... Parfois, la seule solution des propriétaires est la fuite : 40 000 logements ont été ainsi abandonnés, selon la fondation Rowntree, qui suggère que ces habitations soient utilisées pour les *« homeless »*.

Parallèlement, le parc immobilier locatif offert par les autorités locales ne cesse de se rétrécir, en raison de la politique constante du gouvernement de réduire les pouvoirs et les budgets des municipalités. Le budget d'investissement réservé aux programmes municipaux d'habitation a ainsi chuté de 2,5 milliards de livres en 1979-1980, à 1,1 milliard de livres en 1989-1990. Les pouvoirs publics ont mis en place divers mécanismes d'aides, permettant notamment aux locataires d'acheter leur logement, tout en limitant la possibilité pour les autorités locales d'offrir de nouvelles locations aux catégories les plus démunies. La crise immobilière, la multiplication des *« repossessions »* ne freine en rien cette politique. Selon Shelter pourtant, les chiffres officiels montrent qu'il reviendrait moins cher à l'Etat de construire de nouveaux logements locatifs pour les *« homeless »* que de prendre en charge le coût de leur hébergement dans les *« B&B »*.

Le gouvernement a cependant engagé une action en faveur de l'*« armée des gueux »* des trottoirs de la capitale, afin de faire disparaître rapidement les *« taches »* de Sir Bernard... 96 millions de livres sur trois ans, de quoi offrir 400 places dans des « auberges de jeunesse », ainsi que 800 autres places de logements de longue durée. En 1993, ce financement sera épuisé. Et, compte tenu des sévères mesures d'austérité budgétaire que vient de décider le gouvernement de M. John Major, rien ne dit qu'il sera renouvelé. Les sans-abri de Londres se préparent déjà à un rude hiver. Peut-être pensent-ils parfois que Dickens n'est pas tout à fait mort...

LAURENT ZECCHINI

SOCIAL

Le licenciement des plus de 50 ans

Un décret reprend les conclusions de l'accord sur l'assurance-chômage

Au *Journal officiel* du jeudi 30 juillet a été publié un décret du ministère du travail sur les dispositions relatives au licenciement des salariés âgés de 50 ans et plus, qui reprend, au moins en partie, le contenu de l'accord sur le régime d'assurance-chômage intervenu le 18 juillet entre les partenaires sociaux. Conformément au protocole, le texte précise qu'à compter du 1er août, de nouveaux taux s'appliquent lors de toute rupture de contrat de travail à partir de 50 ans. Versée par l'employeur au titre de la contribution dite Delalande, cette cotisation pourra représenter de un à six mois de salaire, selon l'âge de la personne licenciée.

En revanche, et en l'attente de la modification législative nécessaire, le décret n'autorise pas l'exonération totale de cette obligation pour les entreprises de moins de vingt salariés qui licencieraient un seul salarié dans l'année. Il se limite à une réduction de moitié.

Dans la même livraison du *Journal officiel* est également publiée la loi sur le RMI dans laquelle une disposition, prise à titre conservatoire, avait porté de trois à six mois, à compter du 10 juin et jusqu'au 31 juillet, le taux de contribution dû au titre de la contribution Delalande pour les salariés âgés de plus de 55 ans. Cette mesure avait été décidée, en son temps (*le Monde* du 11 juin), pour freiner les licenciements de salariés âgés, pendant les négociations sur l'UNEDIC, alors que l'on s'attendait à des règles plus restrictives. Les préretraites par le biais de l'UNEDIC se sont en effet multipliées ces dernières années, au point de représenter les deux tiers des préretraites et de peser pour 28 % sur les dépenses du régime d'assurance-chômage.

A compter du 1er juillet

L'UNEDIC revalorise ses allocations

Les différentes allocations du régime d'assurance-chômage ont été revalorisées à compter du 1er juillet, lors d'une réunion, tenue jeudi 30 juillet, du conseil d'administration de l'UNEDIC. La partie fixe de l'allocation de base (AB) passe de 52,73 francs par jour à 54,15 francs.

Celle de l'allocation de base exceptionnelle (ABE), versée aux salariés ayant peu cotisé, est portée de 39,55 francs par jour à 40,62 francs. L'allocation minimale de base, composée de la partie fixe et d'une partie en pourcentage (40 %) du salaire de référence, ne pourra désormais être inférieure à 131,01 francs par jour contre 127,57 francs. L'allocation minimale de base exceptionnelle sera de 98,13 francs par jour contre 95,55 francs. L'allocation de fin de droits (AFD), servie aux chômeurs de longue durée, est portée de 81,30 à 83,50 francs par jour. Le taux majoré, pour les plus de cinquante-deux ans, s'élève à 115,74 francs, contre 112,70 francs.

□ **PRÉCISION.** – Le ministère des affaires sociales a précisé, mercredi 29 juillet, dans un communiqué, que le fonds de solidarité dont la création a été annoncée en conseil des ministres ne comprend pas, ainsi que certains experts l'avaient d'abord laissé entendre, les dépenses liées aux exonérations de charges décidées par les plans emploi (*le Monde* du 30 juillet).

VIE DES ENTREPRISES

Sous réserve du feu vert de Bruxelles

Le français Mérieux et l'américain Merck veulent s'allier dans la commercialisation des vaccins

Rares sont les branches de l'industrie où l'on cultive autant le secret que dans le secteur des vaccins. Le marché a beau être d'une taille modeste – guère plus d'une dizaine de milliards de francs à l'échelle mondiale, – les laboratoires taisent soigneusement leurs parts de marché dans les différents pays. De quel poids pèse, en France, l'Institut *Mérieux, filiale du groupe Rhône-*Poulenc et numéro un mondial du secteur? Que représente sur le marché américain, le numéro deux, le groupe (américain) Merck? A la veille de nouer une alliance stratégique sur le continent européen, les deux groupes rivaux entretiennent une opacité rare sur leur performances commerciales.

Jusqu'à tout récemment, dans le cas de la France, la réponse était simple. En vertu d'un monopole de fait, la quasi-totalité des vaccins commercialisés dans l'Hexagone provenaient du groupe (public) Rhône-Poulenc. La concurrence étrangère n'était pas admise. Cette période est en train de s'achever. Une première brèche a été ouverte par la firme américaine SKF à la fin des années 80. Merck s'y est engouffré et a obtenu, au *printemps, dans la foulée* de Mérieux, une *«autorisation de mise sur le marché»* (AMM) pour un vaccin contre un type de méningite. D'autres demandes d'AMM sont en attente.

C'est au moment où le marché français commence à s'entrouvrir à la *concurrence que les deux firmes* rivales sur le marché mondial ont choisi de s'associer sur le Vieux Continent, qui représente à lui seul près du quart du marché mondial. Dans une lettre d'intention signée tout récemment, Merck et l'Institut Mérieux se proposent de créer un *joint-venture, détenu à parts égales,* pour commercialiser en Europe occidentale les vaccins des deux firmes et en développer de nouveaux. Trois mois auparavant, les deux firmes avaient conclu un accord similaire, mais cantonné aux vaccins pédiatriques, et valable sur le seul marché des Etats-Unis.

Au-delà de l'aspect commercial, l'alliance franco-américaine obéit à une logique industrielle. A l'heure actuelle, les laboratoires développent des vaccins «à têtes multiples», capables de prémunir contre un plus grand nombre de maladies moyennant un minimum d'injections. Très coûteuse, leur mise au point plaide en faveur de rapprochements du type de celui annoncé. Il reste à obtenir le feu vert de Bruxelles et à convaincre la Commission que le rapprochement Merck-Mérieux n'entravera pas la concurrence. Les deux groupes vont être contraints de dévoiler leurs parts de marché respectives. Une première pour eux.

JEAN-PIERRE TUQUOI

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CRISE

□ **General Dynamics supprime 5 800 emplois.** – General Dynamics, l'un des principaux fournisseurs du Pentagone, a annoncé, jeudi 30 juillet, la suppression de 5 800 emplois *d'ici 1994 dans son usine* de Fort Worth (Texas). Raisons invoquées : *«Le déclin du budget de la défense et la réduction de la cadence de production du chasseur F16.»* M. Lloyd Bentsen, sénateur du Texas, a affirmé que ces suppressions d'emplois étaient liées à l'interdiction du gouvernement américain de livrer des avions à Taïwan, qui se tourne désormais vers le constructeur français Dassault. Depuis 1990, General Dynamics a supprimé 10 000 de ses 98 000 emplois.

CAPITAL

□ ***Metro* détient la majorité du groupe allemand Asko.** – Le géant allemand de la distribution Metro a annoncé qu'il détenait la majorité de Asko, a-t-on appris jeudi 30 juillet à l'Office allemand des cartels. En Allemagne, c'est seulement à partir du *franchissement du seuil de 25 %* dans le capital d'une société cotée qu'un repreneur est tenu d'en infor*mer l'Office des cartels, qui ensuite* rend un avis sur l'opération. Si Asko, qui pèse près de 20 milliards de marks (67,4 milliards de francs), entre dans le giron de Metro, le nouvel ensemble deviendrait un mastodonte de la distribution avec plus de 60 milliards de marks (202 milliards de francs) de ventes.

MANAGEMENT

□ **Lyonnaise des eaux-Dumez : M. Jean-Paul Parayre s'explique sur *son départ.*** – *Après avoir quitté la* présidence du groupe de travaux publics Dumez (*le Monde* du 31 juillet), M. Jean-Paul Parayre a adressé au personnel une lettre dans laquelle il écrit notamment : *«Ayant accompli l'essentiel de ma tâche, n'ayant pas vocation à jouer les seconds rôles, je suis conduit à me retirer non sans tristesse et non sans fierté.»* Et il précise, à l'adresse de M. Jérôme Monod, président de Lyonnaise des eaux-Dumez : *«Compte tenu des circonstances et des personnalités en cause, j'ai pris conscience que la direction du nouveau groupe ne pouvait être assurée de manière collégiale.»* M. Jean-Louis Brault (ancien président de Degrémont) ayant succédé à M. Parayre comme PDG de Dumez, c'est M. Olivier Kreiss, quarante-neuf ans, directeur général, qui a été nommé PDG de cette société spécialisée dans le traitement des eaux.

RACHAT

□ **M. Javier de la Rosa retire son offre de reprise du groupe espagnol Torras.** – L'ancien homme de confiance des Koweïtiens en Espagne, M. Javier de la Rosa, a *retiré la proposition qu'il leur* avait faite à la mi-juillet de racheter, pour 2,5 milliards de dollars (12,5 mil*liards de francs),* le groupe Torras, pivot des investissements du Koweït dans la péninsule ibérique (*le Monde* du 29 juillet). Convoité par M. de la Rosa, agissant pour le compte d'un consortium réunissant des banques et des industriels européens dont l'identité n'a pas été révélée, le groupe Torras est en mauvaise posture du fait des difficultés de l'une de ses filiales, le groupe Ercros, numéro un des engrais en Espagne, aujourd'hui placé en suspension des paiements (après avoir enregistré 175 millions *de dollars de pertes en 1991). Torras* possède également des intérêts dans l'industrie papetière et l'immobilier.

ACQUISITION

□ ***M. Raul Gardini* devient le premier producteur italien d'eaux minérales.** – M. Raul Gardini a acheté, *via son holding financier Garma,* les sources d'eaux minérales Terme di Recoaro, Idropeio, et Ciappazzi au financier Giuseppe Ciarrapico, a annoncé, jeudi 30 juillet, le groupe milanais. Cette acquisition, dont le montant n'a pas été précisé, devrait hisser Garma au rang de premier producteur italien d'eaux minérales devant le français BSN (17 % du marché). Garma, qui a été constitué il y a à peine quelques mois par M. Gardini, ancien président du géant italien de l'agro-alimentaire Ferruzzi, et par M. Giulio Malgara, ancien président de Quaker Italie, contrôlera avec cette opération 24 % du marché italien des eaux minérales, avec une production d'un milliard de litres d'eau par an et un chiffre d'affaires de l'ordre de 600 milliards de lires (2,5 milliards de francs). Selon les milieux spécialisés, M. Gardini serait également intéressé par le rachat des eaux minérales que doit céder, pour obéir aux injonctions de la CEE, le groupe suisse Nestlé après son rachat de Perrier.

SOCIAL

□ **IFREMER : l'accord salarial permettra la création de 32 emplois permanents.** – Soumis à l'acceptation des ministères de tutelle, l'accord salarial pour 1992 de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) a été approuvé. Signé par la seule CFDT, syndicat majoritaire dans l'entreprise (*le Monde* du 6 juin), il prévoit de *limiter les mesures générales d'aug*mentation à 0,95 %. Le solde autorisé, soit 1,15 %, sera utilisé pour la *création de 32 emplois permanents,* réservés en priorité à des demandeurs d'emploi, notamment *chômeurs de longue durée.* Avant leur embauche définitive, ceux-ci devront suivre une formation adaptée aux besoins *techniques des postes* à occuper.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437 ISSN : 0395-2037

PRINTED IN FRANCE

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 31 juillet ⬇

Recul

Passé l'euphorie d'une reprise technique au début de la semaine, la Bourse de Paris renoue depuis deux séances avec ses vieilles craintes. Après avoir déjà lourdement chuté jeudi, l'indice *CAC 40 cédait à nouveau du terrain* vendredi 31 juillet. Le CAC 40, qui perdait seulement 0,08 % à l'ouverture, *accentuait ensuite régulièrement* ses pertes. En début d'après-midi, il s'inscrivait en baisse de 0,99 % à 1 764,95 points.

Dans ce marché prudent et peu actif, les accès de faiblesse du MATIF et les *inquiétudes relatives à l'évolution des* taux d'intérêt avant la prochaine réunion de la Bundesbank le 6 août expliquent *pour une bonne part le recul des valeurs* françaises. Les déclarations des responsables de la banque centrale allemande, rappelant que toute baisse des taux est exclue et que les conditions économiques allemandes dictent la politique monétaire de la Bundesbank, ont encore alourdi l'atmosphère sur le marché obligataire.

Il faut ajouter à ce panorama sombre les arbitrages liés à l'expiration des contrats à terme sur indice. Par ailleurs, les boursiers font à *nouveau état d'une* rumeur sur un sondage, prochainement publié, et qui indiquerait une victoire du «non» dans le *référendum sur le traité* de Maastricht.

Du côté des valeurs, on note plus *particulièrement les baisses de 3,9 %* d'Euro Disney dans un marché de 262 000 titres, de 3,7 % de Metaleurop *et de 3 % de Merlin-Gerin. En revanche,* hausse de 5,8 % de CSEE et de 5,6 % de Roussel-Uclaf.

NEW-YORK, 30 juillet ⬆

Fermeté

A l'issue d'une séance irrégulière, et après les envolées des deux derniers jours, Wall Street était toujours bien orientée jeudi 30 juillet. L'indice Dow Jones des valeurs vadettes a terminé la séance à 3 391,89 points, en hausse de 12,70 points (+ 0,38 %). L'activité a été *moyennement soutenue avec quelque* 193 millions de titres échangés. Le nombre de valeurs en hausse a dépassé celui *des actions en baisse, à 1 025 contre* 707.

La résistance du marché est d'autant plus nette que les statistiques de la journée ont encore souligné la faiblesse de la reprise économique américaine. Le produit intérieur brut s'est accru de 1,4 % seulement en rythme annuel au deuxième trimestre, alors qu'il avait enregistré une progression de 2,9 % en rythme annuel au 1er trimestre. En revanche, les ventes de logements neufs ont fait un bond de 7,9 % en juin et les demandes d'allocation chômage ont baissé durant la deuxième semaine de juillet.

VALEURS	Cours du 29 juillet	Cours du 30 juillet
Alcoa	75 3/8	74 1/8
ATT	44	44
Boeing	38 7/8	39 3/8
Chase Manhattan Bank	25 1/2	25 3/8
Du Pont de Nemours	52 3/8	52 1/2
Eastman Kodak	43 5/8	43 5/8
Exxon	62	63 1/2
Ford	44 3/8	45 5/8
General Electric	77 1/8	76 1/4
General Motors	41 5/8	41 1/2
Goodyear	66 1/4	67 3/8
IBM	94 3/8	95 3/8
ITT	66 3/4	67
Mobil Oil	64 1/2	65 3/8
Pfizer	78 1/2	77 3/4
Schlumberger	66	67
Texaco	63 1/4	64 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	110 1/2	114
Union Carbide	14 1/4	14 1/2
United Tech.	57 1/8	57 1/8
Westinghouse	17 1/8	17 1/8
Xerox Corp.	73 5/8	75 7/8

LONDRES, 30 juillet ⬇

Repli

Après un premier enthousiasme provoqué par le plan de division en deux de Imperial Chemical Industries, les valeurs ont terminé dans le rouge, jeudi 30 juillet, au Stock Exchange, affectées par des prises de bénéfices et des commentaires *maussades de compagnies sur la* reprise économique. A la clôture, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a perdu 11,6 points, soit 0,5 % à 2 411,6 points, subissant une correction technique après la progression de 75 points lors des deux dernières *séances. Le volume des échanges s'est* élevé à 430,5 millions de titres, contre 564,5 millions la veille.

Le marché avait ouvert sur une note ferme, stimulé par l'envolée des titres ICI, qui ont compté pour cinq points dans la progression initiale du Footsie. Mais la baisse de la livre et l'ouverture maussade de Wall Street ont assombri ensuite le climat.

TOKYO, 31 juillet ⬆

La reprise continue

La Bourse de Tokyo a poursuivi, pour la deuxième séance consécutive, son redressement vendredi 31 juillet. A l'issue de la séance, l'indice Nikkei gagnait 354,68 points, soit 2,3 %, à 15 910,28 points.

Les contrats à terme et des achats techniques liés à des arbitrages expliquent pour une bonne part la hausse avec des achats sélectifs de valeurs vedettes. *Mais le climat semble s'améliorer un peu sur le marché japonais.* Le volume est cependant resté limité, avec 200 millions de titres échangés environ.

VALEURS	Cours du 30 juillet	Cours du 31 juillet
Ajinomoto	1 130	1 130
Bridgestone	1 050	1 080
Canon	1 210	1 230
Fuji Bank	1 320	1 370
Honda Motors	1 200	1 290
Matsushita Electric	1 210	1 240
Mitsubishi Heavy	498	526
Sony Corp.	3 810	3 980
Toyota Motors	1 380	1 420

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4200	4150
Amault Associés	181 50	181
B.A.C.	23 70	28 70 d
Bque Vernes	675	675
Boiron (Ly)	461	465
Boisset (Lyon)	200	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	695	675
Calberson	330	....
Cardif	720	740
C.E.G.E.P.	155	155
C.F.P.I.	270	274
C.N.I.M.	1021	1039
Codetour	263	263
Conforama	1218	1218
Creeks	130	129
Dauphin	290	290
Delmas	1125	1170
Demachy Worms Cie	367	....
Devanlay	1060	1049
Deville	169 90	167
Dolisos	106	107
Editions Belfond	240	....
Europ. Propulsion	186 50	186 50
Finacor	115	95 80
G.F.F. (group.fon.f.)	66 90	66
G.L.M.	348 60	350
Gravograph	153	155
Guintoli	800	....
I.C.C.	165	165 90
Idianova	79 10	79 90

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Immob. Hôtelière	1050	1070
Internt. Computer	150	....
I.P.B.M.	50 30	....
Locamic	102 10	112 50 d
Matra Comm.	295 70	295 70
Molex	150	....
Publ.Filipacchi	440	418
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	330	....
Select Invest (Ly)	85 50	....
Seribo	250	249
Sopra	324	....
TF1	520	512
Thermador H. (Ly)	343	343
Unilog	255	260
Viel et Cie	84 30	84 30
Y. St-Laurent Groupe	775	780

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 30 juillet 1992
Nombre de contrats estimés : 175 350

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 92	Déc. 92	Mars 93
Dernier	104,76	105,22	105,70
Précédent	105,48	105,74	106,10

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 92	Déc. 92	OPTIONS DE VENTE Sept. 92	Déc. 92
108	0,02	0,38	2,81	2,89

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 22 968

COURS	Juillet 92	Août 92	Septembre 92
Dernier	1 782	1 795	1 812
Précédent	1 806	1 822	1 834

CHANGES

Dollar : 4,98 F ⬇

Le dollar s'inscrivait en baisse le vendredi 31 juillet à Paris dans les premiers échanges entre banques, s'établissant à 4,9880 F, contre 5,0035 F la veille. L'annonce d'une croissance ralentie aux Etats-Unis au second trimestre a *contribué à ce nouvel effritement* du billet vert *(Lire page 18).*

FRANCFORT	30 juillet	31 juillet
Dollar (en DM)	1,4830	1,4760
TOKYO	**30 juillet**	**31 juillet**
Dollar (en yens)	126,83	127,30

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (31 juillet) ..... 9 15/16 - 10 1/16 %

New-York (30 juillet) ..... 3 3/16 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	29 juillet	30 juillet
Valeurs françaises	104,10	102,80
Valeurs étrangères	93,30	93,20
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	483,90	491,60
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 801,63	1 785,27

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	29 juillet	30 juillet
Industrielles	3 377,28	3 391,89

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	29 juillet	30 juillet
100 valeurs	2 423,20	2 411,60
30 valeurs	1 815,10	1 805,90
Mines d'or	93	91
Fonds d'Etat	89	88,68

FRANCFORT

	29 juillet	30 juillet
Dax	1 628,15	1 623,99

TOKYO

	30 juillet	31 juillet
Nikkei Dow Jones	15 555,60	15 910,28
Indice général	1 139,48	1 219,25

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	Offert
$ E-U	4,9870	4,9890	5,0734	5,0784
Yen (100)	3,9206	3,9238	3,9821	3,9881
Ecu	6,8560	6,8580	6,8711	6,8793
Deutschemark	3,3768	3,3773	3,3800	3,3830
Franc suisse	3,7895	3,7940	3,8042	3,8116
Lire italienne (1000)	4,4655	4,4675	4,4023	4,4096
Livre sterling	9,5740	9,5829	9,5745	9,5987
Peseta (100)	5,2929	5,2979	5,2510	5,2617

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	Offert	TROIS MOIS Demandé	Offert	SIX MOIS Demandé	Offert
$ E-U	3 1/4	3 3/8	3 5/16	3 7/16	3 1/2	3 5/8
Yen (100)	4	4 1/8	3 15/16	4 1/16	3 3/4	3 7/8
Ecu	11 1/16	11 3/16	11	11 1/8	11	11 1/8
Deutschemark	9 11/16	9 13/16	9 3/4	9 7/8	9 13/16	9 15/16
Franc suisse	8 1/2	8 5/8	8 1/2	8 5/8	8 1/2	8 5/8
Lire italienne (1000)	16 5/8	16 7/8	15 11/16	15 15/16	15 9/16	15 13/16
Livre sterling	10 1/8	10 1/4	10 1/4	10 3/8	10 1/4	10 3/8
Peseta (100)	13	13 1/4	13 3/16	13 7/16	13 1/4	13 1/2
FRANC FRANÇAIS	10 1/16	10 3/16	10 1/4	10 3/8	10 1/4	10 3/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

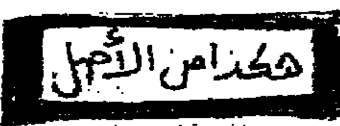
La restructuration d'Altus Finance se met en place

Annoncée en début d'année, la restructuration d'Altus Finance, filiale à 65 % du Crédit lyonnais, est quasiment bouclée.

Elle se traduira notamment par le regroupement de la Bafip, d'Alter banque, d'Altus patrimoine gestion, *de la banque Saga et d'International* bankers SA de M. Jean-Maxime Lévêque sous la bannière de la banque *Colbert,* une coquille vide réactivée à cette occasion.

A l'issue des opérations de fusion et d'apport d'actifs, le nouvel ensemble, contrôlé à 60 % par Altus et le Lyonnais, possédera un bilan de 25 *milliards* de francs avec environ 3 milliards de francs de fonds propres et des engagements dans l'immobilier du même ordre.

Les conseils d'administration des *différentes entités ont donné leur* accord de principe.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 31 JUILLET

Cours relevés à 14 h 00

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
4700	C.N.E 3%	4729	4728	4728	- 0 02
905	B.N.P. T.P.	830	830	830	....
877	Cr.Lyon, T.P.	880	900	895	+ 0 57
1571	Renault T.P.	1600	1597	1591	- 0 56
1653	Rhone Poul. T.P.	1670	....	....	....
1020	Saint Gobain T.P.	1036	1036	1030	- 0 48
880	Thomson T.P.	882	883	883	+ 0 11
645	ACCOR	828	826	824	- 0 32
725	Air Liquide	767	763	757	- 1 30
605	Alcatel-Alsthom	628	629	622	- 0 96
1750	Als.Superm.	1811	1800	1800	- 0 61
290	A.L.S.P.I.	287	287	283 60	- 1 18
415	AGF Sté Centrale	430	420	415	- 3 49
140	Avenir H. Média	148 40	148 80	148	- 0 27
750	Axa (ex Cie Midi)	809	809	801	- 0 99
123	Balip	139	140	145	+ 4 32
98	Bail-Equipem.	100	98	98	- 2 00
695	Bail Investiss.	687	690	690	+ 0 44
330	Bancaire	336	333	332	- 1 19
785	Bazar H.-V.	770	....	....	....
1280	Berger (M)	1200	1300	1300	+ 8 33
400	Bertrand Faure	410	....	....	....
785	Bic	806	810	801	- 0 62
1050	B.I.P.	1050	1050	1050	....
260	BIS	247	244 50	240	- 2 83
330	B N P (CI)	339	341	325	- 4 13
720	Bollore Tech.	710	714	700	- 1 41
3050	Bongrain	2940	2980	2960	+ 0 68
565	Bon-Marché	583	589	588	+ 0 86
530	Bouygues	553	558	545	- 1 45
96	BP France	94 80	94 50	92 20	- 2 74
1050	B S N	1015	1016	1005	- 0 99
1150	Canal Plus	1180	1181	1179	- 0 08
215	Cap Gem.S	215	212	210	- 2 33
2500	Carrefour	2608	2599	2555	- 2 03
133	Casino	133	135	132 50	- 0 38
88	Casino ADP	89 50	88 50	89	- 0 56
480	Castorama D.L.	482	482	480	- 0 41
165	C.C.F.	173 60	172 50	170 80	- 1 61
35	CCMC Ly	38	....	....	....
390	C.D.M.E	412	423	411	- 0 24
155	C.E.G.I.D.	157	150 20	149	- 5 10
77	Centrest (Ny)	79	80	80	+ 1 27
380	C.E.P. Comm.	351	345	345	- 1 71
108	Cerus	110	107	108 50	- 0 45
710	Cetelem	760	750	741	- 1 20
225	CF Int.	229	230 90	227	- 0 87
280	CGI Info.	278	280	277 10	- 0 32
1010	C G I P	1001	1005	1000	- 0 10
650	CGP	639	641	641	+ 0 31
1100	Chargeurs S A	1147	1140	1116	- 2 70
315	Christian Dior	302	304 90	305	+ 0 99
565	C I C A (M)	543	543	543	....
370	Ciments franc.	358	369	358 50	+ 0 14
730	Clarins	731	731	730	- 0 14
430	Club Méditer.	430 80	430 80	435	+ 1 02
168	CMB Packa.	170 20	171 10	166 50	- 2 17
820	Colas	840	844	835	- 0 60
195	Cpt. Entrep.	196	195	195	- 0 51
1030	Compt Mod.	1070	1082	1061	- 0 84
225	CPR (Paris Ré.)	231 10	234 50	230 50	- 0 26
740	Créd. Foncier	764	779	765	+ 0 13
245	Crédit Loc France	249 50	250 10	251	+ 0 60

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
505	Cr Lyon (CI)	518	512	509	- 1 74
870	Credit Nat.	873	873	851	- 2 52
256	CSEE	274	275 20	290	+ 5 84
3190	Damart	3200	3240	3160	- 1 25
380	Dassault Aviation	386	385	385	- 0 26
170	Dassault Electr.	179	175	179	....
1670	De Dietrich	1735	1795	1795	+ 3 46
66	Dév.R.N.C.(Li)	72 40	72 50	72 50	+ 0 14
110	Dév.R.Sud-Est	117	....	....	....
320	D M C	322 50	322	322 10	- 0 12
400	Docks France	395	402 50	395	....
220	Dynaction	224	220	209	- 6 70
2070	Eaux (Gle)	2113	2110	2095	- 0 85
850	E.B.F.	845	845	845	....
385	Ecco	403	404	395	- 1 99
330	Elf Aquitaine	347 50	346	345	- 0 72
980	ElfSanofi(ExSanofi)	977	975	977	....
230	Erap-Elf (Certi)	246 90	235	236 20	- 4 33
570	Eridania-Beghin	580	580	583	+ 0 52
390	Essilor	385	385	384 10	- 0 23
176	Essil.Int.(DP)	190	189	189	- 0 53
790	Esso	800	800	795	- 0 63
1280	Eurafrance	1280	1280	1260	- 1 56
590	Eurocom	591	580	580	- 1 86
97	Eurodisneyland	88	85 70	84 70	- 3 75
930	Europe 1	998	1005	1000	+ 0 20
30	Eurotunnel	31 30	31 50	30 80	- 1 60
1450	Exor	1450	....	....	....
98	Finextel	99	98 50	98	- 1 01
345	Fives Lille	359	350	350	- 2 51
3220	Fromager. Bel	3200	3190	3178	- 0 69
1920	Gal.Lafayette	2090	2020	2060	- 1 44
1540	G.A.N.	1566	1555	1558	- 0 38
585	Gascogne (B)	496	498	498	+ 0 40
1240	Gaz et Eaux	1238	1320	1260	+ 1 78
655	Geophysique	675	673	673	- 0 30
615	Groupe André SA	622	625	620	- 0 32
505	Groupe Cité	530	548	533	+ 0 57
390	GTM-Entrep.	410	410	410	....
1610	Guyenne-Gas.	1600	1610	1610	+ 0 63
114	Hachette	120	122	123	+ 2 50
455	Havas	486	488	483	- 0 62
290	Idia	305	....	....	....
310	Imétal	316	314	309	- 1 90
110	Immob. Phénix	112 90	110 10	113	+ 0 09
92	Ingénico	90	87 10	85 50	- 5 00
6470	Inst. Mérieux	6630	6700	6700	+ 1 06
390	Interbail	390	390	390	....
680	Intertechnique	700	696	689	- 1 57
800	J. Lefebvre	818	825	825	+ 0 86
465	Klépierre	461	459	465	+ 0 87
700	Labinal	698	....	....	....
310	Lafarge	316 90	315	314 90	- 0 63
280	Lebon	278	295	278 10	+ 0 04
4240	Legrand	4172	4165	4115	- 1 37
2210	Legrand (DP)	2120	2130	2100	- 0 94
340	Legris Industries	357 50	357	349	- 2 38
800	Locindus	615	620	620	+ 0 81
3430	L.V.M.H.	3715	3720	3660	- 1 48

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
495	Lyon.Eaux/Dumez	503	500	498	- 0 99
82	Majorette Ly	86	88	86	....
270	Mar. Wendel	281 20	282	282	+ 0 28
180	Metra	180	179	179	- 0 56
445	Merlin-Gerin	472	473	458	- 2 97
74	Metaleurop	76 80	76 20	76	- 1 04
29	Métrologie In.	29	30 10	30 10	+ 3 79
200	Michelin	212 50	212 50	211 20	- 0 61
156	Min. Salsig (Ny)	156 10	....	....	....
77	MMB	90 95	90	89 60	- 1 48
131	Moulinex	127	126	125	- 1 57
900	Navig. Mixte	860	858	850	- 1 16
110	Nord-Est	111 10	111 10	111 40	+ 0 27
240	Nordon (Ny)	228	228	232	+ 1.75
845	Nouv Galeries	847	847	847	....
101	Olipar	91	91	87 20	- 4 18
905	Oréal	920	922	914	- 0 65
300	Paribas	324 50	324 50	321 50	- 0 92
183	Pechiney Int	184	183 90	180	- 2 17
305	Pechiney (CIP)	314 90	310	302 50	- 3 94
380	Pernod Ricard	380	375 10	371	- 2 37
665	Peugeot	681	682	677	- 0 59
345	Pinault	351	350	354	+ 0 85
770	Plastic-Omn.	784	785	780	- 0 51
500	Poliet	510	499	515	+ 0 98
700	Primagaz	731	738	736	+ 0 68
710	Printemps	706	706	701	- 0 71
670	Promodes	637	636	627	- 1 57
450	Radiotechn.	465	460 10	462	- 0 65
5600	Redoute (La)	5650	5630	5630	- 0 35
155	Remy Cointreau	167	170	169 80	+ 1 68
585	R. Poulenc CIP	578	578	565	- 2 25
55	Rochette (La)	57 50	58	57 50	....
445	Roussel Uclaf	428	415 50	452	+ 5 61
2800	R. Impé.Ly *	2830	2790	2790	- 1 41
159	Sade (Ny)	158	156	156	- 1 27
2140	Sagem	2160	2160	2150	- 0 46
525	Saint Gobain	545	545	547	+ 0 37
1130	Saint Louis	1162	1184	1150	- 1 03
1310	Salomon Ly	1290	1300	1270	- 1 55
295	Salvepar (Ny)	298 50	296	297	- 0 50
1350	S A T	1345	1400	1400	+ 4 09
225	Saul. Chât.	225 40	230	230	+ 2 04
1000	Saupiquet (Ny)	1040	1031	1040	....
585	Schneider	595	595	582	- 2 18
13	SCOA *	14 80	14 80	14 75	+ 1 03
315	Scor s.a.	280	300	298	+ 6 43
2000	S.E.B.	2110	2115	2105	- 0 24
375	Sefimeg	377 50	383	378	+ 0 13
116	Sélectibanque	116 40	115 10	117	+ 0 52
187	Sextant A.	178 50	179 50	174	- 2 52
590	S F I M	673	685	686	+ 1 93
189	S.G.E.	199	196	185 20	- 6 93
355	Simco	384	380	380	- 1 04
625	Sk. Rossignol	626	624	624	- 0 16
430	Sligos	436	438	437 90	+ 0 44
440	Société Géné.	453 30	456 50	451	- 0 51
50	Sodecco(B)	52	52	50	- 3 85
92	Sodero(Ns)	95	95 10	95	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
880	Sodexho	976	990	988	+ 1 23
67	Sogenal (Ny)	70 50	70 50	72 95	+ 3 48
375	Sogeparc	385	372	380	- 1 37
1330	Som-Allib.	1335	1329	1320	- 1 12
355	SOPHIA	355	353 10	355	
1700	Source Perrier	1700	1700	1701	+ 0 06
710	Sovac	716	720	720	+ 0 56
275	SPEP	313	312 50	302	- 3 51
270	Spie-Batignol	282 90	281	268 10	- 5 23
745	Strafor Facom	760	759	755	- 0 66
255	Suez	270 80	271	267 90	- 1 07
995	Synthélabo	1000	1000	1003	+ 0 30
128	Thomson CSF	127 30	128	126 80	- 0 39
230	Total	230	230	228 50	- 0 65
171	- (certif.)	161	163	165	+ 2 48
181	Truffaut Fin.	189	189	183	- 3 17
405	U.A.P.	397 50	400	396 90	- 0 18
235	U F B Locab.	248 20	248 90	[illegible]	+ 0 73
250	U.G.C. DA (Robert)	251	251 10	[illegible]	+ 0 04
480	U I C	465	470	470	+ 1 08
405	U I F	376	381	379	+ 0 80
750	U I S	735	...	...	...
400	Unibail	400	400	400	
720	Valéo	760	760	760	
153	Vallourec	147	145	145 50	- 1 02
220	Via Banque	213	219 50	217	+ 1 88
270	Worms et Cie	285	275 20	280	- 1 75
1170	Zodiac	1220	1220	1220	...
945	Elf Gabon	971	975	975	+ 0 41
99	Amax	103	101 10	101 10	- 1 84
144	Amer. Barrick	145	144 50	143	- 1 38
120	Amer. Express	116	117 60	117 60	+ 1 38
215	A.T.T.	220 20	222 90	220 30	+ 0 05
148	Anglo Amer.C.	154	158 10	158 10	+ 2 66
270	Amgold	267 50	...	....	....
195	Banco Santander	191	191 30	191 30	+ 0 16
730	B.A.S.F.	767	731	769	+ 0 26
885	Bayer	900	910	895	- 0 56
46	Blenheim Plc	46	46 60	45 50	- 1 09
30	Buffelsfont.	28 80	28 90	28 50	- 1 04
128	Chase Manh.	128	129 50	129 30	+ 1 02
2400	Daimler Benz	2323	2345	2345	+ 0 95
98	De Beers	102 10	102 90	102 50	+ 0 39
2200	Deutsche Bank	2171	2170	2175	+ 0 18
1080	Dresdner Bank	1092	1094	1088	- 0 37
58	Driefontein	54 10	55	54	- 0 18
245	Du Pont-Nem.	260 50	263 80	263 80	+ 1 27
205	Eastman Kodak	219 40	219 90	219	- 0 18
12	East Rand	11 50	11 50	11 20	- 2 61
32	Echo Bay	31 80	32	31 30	- 1 57
195	Electrolux	209	...	...	
110	Ericsson	111	111	110	- 0 90
316	Exxon Corp.	313 80	..	...	....
220	Ford Motor	230 50	...	....	...
43	Freegold	41 25	42 60	41 65	+ 0 73
14	Gencor	14 95	15 05	15 10	+ 1 00
385	Gén. Elect.	394	383 40	381	- 3 30
196	Gén. Motors	208 20	207 20	209	+ 0 38
325	Gén. Belgique	324 50	...	...	...

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
43	Gd. Métropol.	41 80	41 45	40 50	- 3 34
50	Guinness	52 56	52 40	51	- 3 68
19	Hanson PLC	19 20	19 70	19 70	+ 2 60
21	Harmony Gold	20 05	20 70	20 05	
355	Hewlett Packard	371 50	379	379	+ 2 02
29	Hitachi	28 55	28 20	28 80	+ 0 88
755	Hoechst	822	818	782	- 4 87
71	Homestake	72	70 60	70	- 2 78
107	I.C.I.	114	113 30	109	- 4 39
465	I.B.M.	485	477 20	477	- 1 65
325	I T T	337	335 30	335 20	- 0 53
157	Ito Yokado	149 50	153 60	153 60	+ 2 74
47	Matsushita	47 15	48 40	48 40	+ 2 65
3 55	Maxwell	3 55	...	.	
215	Mc Donald's	224 70	223 90	222	- 1 20
250	Merck	257 70	260	260 90	+ 1 24
490	Minnesota M	490 50			.
35	Mitsubishi	35	34 90	34 90	- 0 29
320	Mobil corp.	323 80	325 20	326	+ 0 68
295	Morgan J P	300	...	.	
35120	Nestlé	36100	36160	35400	- 1 94
125	Norsk Hydro	120 50	125	125 20	+ 3 90
92	OFSI	93 60	90 50	90 40	- 3 42
1760	Pétrofina	1784	1791	1792	+ 0 45
390	Philip Morris	400	398 50	398	- 0 50
76	Philips	75 40	71 70	71 60	- 5 04
57	Placer Dome	55	55 40	55 40	+ 0 73
255	Procter Gamble	251 10	255 60	249 50	- 0 64
160	Quilmès	175		.	
21	Randfontein	19 55	19 30	19 30	- 1 28
275	Rhone Poul. Rorer	275	274 60	273	- 0 73
435	Royal Dutch	434 90	435 20	437	+ 0 48
53	R T Z	53 90	54 05	53 50	- 0 74
11	Saat.& Saatch.	12 60	12 90	12 80	+ 1 59
26	St Helena	26	26 65	26 40	+ 1 54
310	Schlumberger	335	334 40	332 80	- 0 66
44	Shell transp.	44 50	44	44	- 1 12
2090	Siemens	2103	2111	2131	+ 1 33
154	Sony	151 10	157 80	156 10	+ 3 31
50	Sumitomo Bank	54 60	55 05	54 80	+ 0 37
152	T.D.K.	142 50			.
54	Telefonica	53 80	56	56	+ 4 09
25	Toshiba	24 70	24 50	24 40	- 1 21
540	Unilever	546	545	543	- 0 55
265	Unit.Techn.	286 20	...	...	.
235	Vaal Reefs	226	233	230 60	+ 2 04
1170	Volkswagen	1200	1210	1181	- 1 58
300	Volvo	338	..	...	..
107	West. Deep	98 10	99	95 80	- 2 34
360	Xerox Corp.	368 20			
91	Yamanouchi	91	89	91 50	+ 0 55
3 16	Zambia Cop.	3 68	4 17	4 27	+ 16 0

COMPTANT (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Obligations		
Emp.Etat 9,8%78	109	0 51
10,80% 79/94	101 20	9 78
Emp.Etat 13,4%83	103 93	8 18
Emp.Etat 12,2% 84	100 20	9 50
10,26% mars 86	....	3 95
OAT 10% 5/2000	104 32	1 78
OAT 9,9% 12/1997	101 66	6 24
OAT 9,8% 1/1996	100 62	4 90
PTT 11,2% 85	104	6 85
CFF 10,30% 86	101 50	4 88
CFF 10,25% nov 90	104 50	3 67
CNA 10 % 1979	....	4
CNB Bques 5000F	98 10	0 70
CNB Paribas 5000F	....	0 70
CNB Suez 5000F	98 08	0 70
CNI 1/82 5000F	98 21	0 70
CNT 9 % 86	...	2 56
CRH 10,90% déc.85	104 60	5 73
CHARB FCE 3% 100	...	....
CNCA	1040	
Cerus	...	....
Alcatel 6 % janv. 89	817	....
Ly Eaux cv 8,5%	780	....
Thoms cv 9,2% 86	800	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actions		
Agache (ste fin.)	717	714
Applications Hydr	1539	1540
Arbel	485	480
Bains C.Monaco	915	915
B.Hypoth.Europ.	357	....
B.N.P. Intercont.	346 10	346 10
Beghin-Say (C I)	469	470
Bénédictine	2829	....
Bidermann Internat.	459	....
Blanzy Ouest	1939	...
B T P	59 80	59 80
Cambodge	1150	1150
Carbone Lorraine	454	442
Case Poclain	5	5
C.B.C.	295	295
C.E.G.F (Frigor.)	708	700
Centenaire Blanzy	343	...
Cerabati	50	50
Champex Ny	51	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
CIC (CP)	181 40	178
C.I.M.	878	....
C.I.T.R.A.M. (B)	2500	...
Cogifi	282	282
Comiphos	450	450
Cie Industrielle	5210	5000
Cpt Lyon Alemand	330	330
Concorde	604	604
Conso Mik.Paix	16 80	....
Crédit Gén.Ind.	130	129
Cr Universel (Cie)	285	...
Darblay	535	....
Degremont	1798	1797
Delmas Vieljeux	2310	3247
Didot Bottin	540	....
Eaux Bassin Vichy	3150	3200
Ecla	381 50	381
Ent.Mag. Paris	4200	..
[illegible] (ex Eternit)	1970	1975
Finalens	301 90	..
F.I.P.P.	80 40	89
F.N.A.C.	1900	1900
Foncière (Cie)	435	..
Fonc.Lyonnaise	564	570
Foncina	346	...
Fougerolle	800	800
France I.A.R.D.	550	....
France SA (La)	1739	1740
Fromag. Paul-Renard	1528	1684 d
Gaumont	455	461
Genefim	270	256 10
Gévelot	500	490
G.F.C.	294	294
Groupe Victoire	919	953
G.T.I (Transport)	215	210
Immobail	310	310
Immobanque	595	591
Im.Marseillaise	4140	4030
Internatic	369 80	360 10
Invest.(Ste Cle)	3202	....
Lambert Frères	235	..
Lille Bonnières	998	..
Locafinancière	470	...
Louis Vuitton	625	645
Louvre	2325	2320
Lucia	660	640
Machines Bull	31	32
Mag.Uniprix	197	190
Magnant	540	...
Métal Déployé	425	420
Mors	64	....
Navigation (Nle)	200	200
Optorg	279	279 50
Oriel (CI)	503	510
Origny-Desvroise	675	674
Palais Nouveauté	1260	..
Paluel Marmont	600	..
Parfinance	150	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paris France	195	199
Paris Orléans	211	210
Partinco Invest.	275 30	....
Pathé Cinéma	500	....
Piper Heidsieck	1000	....
Porcher	480	470
Promodès (CI)	380	390
Publicis	705	...
Rochefortaise	120	120
Rosario	159	166 80
Rougier	259	249
S.A.C.E.R.	481	....
S.A.F.A.A.	240	....
S.A.F.I.C Alcan	203	....
Saga	385 90	....
Saint Dominique (F.)	104	104
Salins du Midi	570	580
Savoisienne M.	159	159
S.C.A.C.	750	....
Senelle	440	..
S.Eud.Part. (M)	122	....
Silic	545	554
Simnor	115	113
S.I.P.H.	135	135
S.M.C.I.	100	.
Sofal	630	630
Sofio	250	..
Sofical	1100	1100
Sofiram (ex Satam)	70	70
Sofrag	2423	....
Soudure Autogène	775	761
Sovabail	332	..
Stern	500	524
Taittinger	2300	2200
Testut-Aequitas	220	...
Tour Eiffel	191	191
Ufiner	1130	....
Vicat	485	...
Viniprix	1550	1500
Virax	120	..
Maroc Sté Brasserie	300	...

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	556	....
Akzo Nv Sco.	408	408
Alcan Aluminium	97	....
American Brands	231	....
Arbed	589	...
Asturienne Mines	94 10	95 10
Banco Popular Espa.	461	465
B.Règlements Int.	18250	18290
Can.Pacifique	70	....
Chrysler Corp.	102 10	....
C I R	6 20	...
Commerzbank	830	...
Dow Chemical	290 50	...
Fiat	19 80	....
GBL (Brux Lamb.)	486	470
Gevaert	1000	..
Glaxo Holdings Ltd	70	69 90
Goodyear Tire	317	..
Grace and Co (WR)	181	....
Honeywell Inc. Inc.	356	....
Johannesburg	71 50	...
Koninklijke Pakhoed	132 30	....
Kubota	18 60	....
Midland Bank	36 25	40
Noranda Mines	75 30	....
Olivetti priv	9	9
Pfizer Inc	392	381
Ricoh	19 50	....
Robeco	269 80	270 10
Rodamco NV	128	126 60
Rolinco	266	266 10
Saipem	7	..
Sema Group	27 80	27 90
SKF Aktiebolaget	90	....
Tenneco Inc.	170	206 50d
Thorn Electrical	70	...
Toray Ind.	20 90	...
West Rand Cons.	7	.

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	284	...
Calciphos	90	89
C G H Cogenhor	6	3 98
Coparex	615	....
Drouot Assurances	339	..
Electro-Banque	310	311
Europ Accum.	81	...
Europ Soudures Ind.	12 80	15 45d
Gachot S.A.	38 10	38
Guy Degrenne	402	..
Lacteurs du Monde	180	..
Nicolas	1198	..
Parocap Partner	350	..
Quadrant	25	36 75d
Rorento N.V	221 60	221
St-Gobain-Emballage	1790	....
S.E.P.R.	1648	..
S.M.T. Goupil	0 40	5 50d
S.P.R. act. B	286	..
Waterman	1200	..

Cote des Changes

ARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 31/7	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
ets Unis (1 usd)	5.009	....	4 7	5 2
u	6 885	....	....	....
lemagne (100 dm)	337 570	....	326	346
lgique (100 F)	16 387	....	15 8	16 8
ys-Bas (100 fl)	299 330	....	288	308
ie (1000 lires)	4 463	....	4 2	4 7
nemark (100 krd)	87 770	....	83	91
ie.Bretagne (1 L)	9 810	....	9 2	10
èce (100 drachmes)	2 747	....	2 4	3 1
isse (100 f)	378 650	....	369	389
ède (100 krs)	93 040	....	88	97
rvège (100 k)	85 920	....	82	90
triche (100 sch)	47 964	....	46 5	49 5
pagne (100 pes)	5 317	....	5	5 8
rtugal (100 esc)	3 980	....	3 6	4 4
nada (1 $ can)	4 231	....	4	4 4
pon (100 yens)	3 929	....	3 7	3 9

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 31/7
Or fin (kilo en barre)	57800	57900
Or fin (en lingot)	58000	58600
Napoléon (20f)	330	334
Pièce Fr (10 f)	401	....
Pièce Suisse (20 f)	330	338
Pièce Latine (20 f)	331	330
Souverain	423	427
Pièce 20 dollars	1880	1830
Pièce 10 dollars	927 50	927 50
Pièce 5 dollars	580	....
Pièce 50 pesos	2160	2140
Pièce 10 florins	341	337

SICAV (sélection) 30/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Acillon	189 12	184 06
Amén-gan	6974 36	6705 12
Amplia	270246 95	270246 95•
Amplitude	614 08	596 19
Arbitrages Court.T.	7322 23	7322 23•
Assoc	1097 80	1097 80
Atout Futur	404 31	394 45
Aurecic	1149 41	1115 93
Avenir Alizes	1688 23	1635 52
Axa Capital	168 96	164 04
Axa Court Terme	8053 60	8053 60
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	868 47	833 47
Axa.Ep Fr.Ex Agepargn	777 10	754 47
Axa Europa	124 20	120 58
Axa Investissements	99 65	96 75
Axa NPI	111 48	108 23
Axa Ob.Fr.Extrans.	139 28	135 22
Axa.Ob.In.Ex Ma.U.Se.	130 79	126 98
Axa Prem.Ex.Agepra	114 08	110 76
Axa Sél.Ex.Dr Séle.	138 86	134 82
Axa Valeurs PER	120 20	118 70
Cadence 1	1027 79	1007 64
Cadence 2	1037 83	1017 48
Cadence 3	1028 71	1008 54
Capimonétaire	6383 65	6377 27
Capioblig	6328 44	6204 35
Capitacic	1303 52	1284 26
Cosmos	1315 38	1283 30
Comptavalor	3580 58	3555 25
Convertimmo	321 40	315 10
Credinter	430 85	418 30
Crédit Mutuel Capital	1282 07	1256 93
Cred.Mut.Ep.Cour T.	679 01	679 01
Cred.Mut.Ep.Indus.	93 58	91 08
Cred.Mut Ep.J.	70511 80	70511 80
Cred.Mut.Ep.long.T	185 58	180 61
Cred.Mut.Ep.Monde	1094 50	1065 21
Cred.Mut.Ep.Quatre	1090 99	1061 79
Diezo	1291 28	1259 79
Drouot France	835 03	810 71
Drouot Sécurité	217 77	211 43
Ecocic	1048 30	1017 77
Ecopar	125 66	122
Ecureuil Capitalisation	2562 86	2537 49•
Ecureuil Géovaleurs	2281 08	2195 22•
Ecureuil Invest.	440 18	427 36
Ecureuil Monepremière	67979 99	67979 99•
Ecureuil Monétaire	39970 29	39970 29•
Ecureuil Trésorerie	2485 35	2465 35•
Ecureuil Trimestr.	2007 49	1987 61•
Elicash	2 835931	2 835931•
Energie	263 04	251 11
Eparcic	3652 14	3652 14
Eparcourt-Sicav	4348 94	4339 09
Epargne Associat.	25641 68	25349 72
Epargne Capital	10703 21	10597 24
Epargne Croissance	1629 58	1586 97
Epargne Obligat.	192 44	187 29
Epargne Première	14470 55	14362 83
Epargne-Unie	1234 51	1204 40
Epargne Valeurs	419 69	408 46
Eufi Cash capi.	8427 08	8427 08•
Eufinvest capi.	606 42	588 76•
Eurocic Leaders	1042 53	1012 26
Eurodyn	1153 62	1125 48
Euro Gan	6099 31	5864 72
Europe Nouvelle	536 69	512 35
Fonsicav	14617 81	14617 81•
France-gan	9651 81	9280 58
France Garantie	258 89	258 37
France Index Sicav	107 98	104 82

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
France Obligations	466 13	461 51•
Francic	458 75	445 39
Francic Pierre	98 85	94 03
Francic-Régions	1178 59	1144 26
Fructi-Associations	35 76	35 76
Fructi-Capi	41 74	41 12
Fructidor	233 83	230 37
Fructifrance s.	895 06	873 22
Fructifrance action D	874 79	853 46
Gestilion	14858 86	14784 94
Gest.Associations	164 21	160 60
Horizon	1182 70	1148 25
HLM Monétaire	14121 26	14121 26•
Indust.Fse.Court T.	1491 47	1491 47
Interepar	104183 36	101148 89
Interoblig	13852 79	13385 09
Intersélection Fce	516 95	506 81
Japacic	135 83	131 87
Jeunepargne	287 80	283 56
[illegible]	2285 89	2282 47
Laura C T	12723 54	12723 54
Laura L.T.	6327 53	6143 23
Lion Association	11273 97	11273 97
Lion Institution	29385 51	29312 23
Lionplus	973 25	954 17
Lion Trésor	2095 11	2074 37
Lion 20 000	26604 53	26604 53
Livret Bourse Inv.	549 22	533 22
Livret Portefeuil.	680 02	660 21
Méditerranée	169 90	164 95
Mensuel CIC	10137 30	10036 93
Monedem	68990 27	68990 27
Mone.J.	73643 36	73643 36•
Monévalor	83199 67	83199 67
Mutualité dépôts	13540 62	13513 59
Natio Court Terme	288236 00	288236
Natio-Epargne	17727 81	17552 29
Natio-Ep Ret.	127 13	123 73
Natio Epargn.Trésor	7805 65	7790 07
Natio-Imm.	1067 10	1038 54
Natio-Inter	1378 68	1341 78
Natio-Monétaire	25658 31	25658 31
Natio-Patrimoine	1313 82	1278 66
Natio-Placements	64703 31	64703 31
Natio-Revenu	1024 41	1014 27
Natio Sécurité	12228 81	12228 81
Natio-Valeurs	848 29	825 59
Nippon-Gan	4180 79	4019 99
Nord Sud Dévelop.	1562 47	1559 35
Obli-Associations	149 29	147 81
Oblicic-Mondial	2581 17	2543 02
Oblicic-Régions	1015 72	1000 71
Oblifutur	2814 60	2745 95
Oblig. tres caté.	175 16	172 57
Oblilion	1345 45	1332 13
Oblisécurité Sicav	13088 80	13088 80•
Oraction	1027 07	1002 02
Orvalor	7054 01	6915 70
Paribas Capitalisation	1469 45	1447 73
Paribas Opportunités	120 90	115 97
Paribas Patrimoine	553 04	530 49
Patrimoine Retraite	223 34	218 96
Parvalor	606 55	594 66
Placement A.	1423 93	1396 01
Placement J.	7332 40	7317 76
Placement M.	67958 28	67822 63
Placement Nord	946 75	928 19
Plénitude	131 24	127 73
Poste Croissance	22030 90	22008 89
Poste Gestion	86743 10	86743 10
Première Oblig.	10684 09	10673 42

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	109 82	108 73
Priv'Associations	29874 38	29874 58
Proficas	918 04	895 65
Quartz	129 12	125 97
Réavalor	727 01	712 75
Rentacic	160 47	158 10
Revenus Trimestr.	5295 07	5242 64
Revenu-Vert	1121 31	1093 96
St Honoré Vie & Santé	961 01	917 43
St Honoré Bons du Tr.	11391 98	11335 30
St Honoré Global	219 05	209 12
St Honoré Invest.	755 48	721 22
St Honoré Pacifique	513 82	490 52
St Honoré PME	515 68	492 49
St Honoré Real	15181 45	15120 97
Séconcic	1767 28	1767 28
Sécuri-Gan	13001 51	12746 58
Sécuritaux	1412	1412
Scandin.	708 38	697 91
Sicav Associations	1870 85	1870 85
SFI-CNP Assur.	624 42	606 23•
S.G. Fr. opportunités	1147 58	1125 06
Sicav 5.000	430 60	419 08
S.I. Est	1234 61	1198 65
Slivafrance	691 97	673 45
Slivam	376	365 94
Slivarente	205 75	201 72
Slivinter	404 41	393 59
S.N.I.	1066 34	1035 28
Sogenfrance	1098 41	1076 87
Sogépargne	313 94	307 78
Sogevar	969	950
Sogeinter	1214 69	1190 87
Soleil Investissements	552 36	531 12
Solsace	2155 47	2150 09
State Street Act. Eur.	9130 08	8821 33•
State Street Act. Frce	10451 67	10147 25•
St. Str. Act.Japon	8583 11	8302 52•
State Street Emer Mkts	10795 47	10276 46•
St.Street OAT Plus	10084 12	9886 39•
Stratégie Actions	802 09	771 24
Stratégie Rendement	1402 98	1358 82
Technocic	1020 05	990 34
Techno-Gan	5504 05	5292 36
Thesora	662 08	655 50
Trésor Plus	1278 27	1265 61
Trésor Trimestriel	1030 64	1020 44
Trésoricic	131735 47	131735 47
Trilion	5108 74	5043 18
UAP Investissement	415 66	400 64
UAP Actions France	574 88	554 10
UAP Act. Select	598 62	576 98
UAP Aedificandi	500 67	482 57
UAP Altefi	195 90	188 82
UAP Alto Sicav	154 86	149 26
UAP Moyen Terme	138 93	133 91
UAP Première Cat	10682 66	10296 54
Uni-Associations	124 69	124 69•
Uni-Foncier	1139 25	1111 46
Unifrance	573 78	559 79
Uni-Garantie	1282 79	1257 61
Uni Régions	1332 09	1299 80
Univar	239 37	239 37•
Univers Actions	1193 02	1163 92
Univers Obligations	1773 53	1730 27
Valorg	2076 29	2074 22
Valrea	54031 38	54004 38

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

هكذا من الأصل

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). *L'amour est aveugle : ven. (dernière)* 22 h. Courteline... Guitry! : ven. (dernière) 19 h. Le Journal intime de Sally Mara : ven. *(dernière) 20 h 30.*

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). La Fille sur la banquette arrière : 20 h 45 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). L'Eloge de la folie : ven., sam., mar. 21 h ; sam. 18 h.

AUDITORIUM DES HALLES (48-04-98-01). Trio Wanderer : lun. *20 h 30. Yumi Nara, Jeff Cohen : mar.* 20 h 30.

BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Les Champêtres de joie : dim. 20 h 30. Eh Joel : ven., sam. 20 h 30 ; dim. *(dernière) 15 h.*

BOBINO (43-27-75-75). Télé-folies : , 21 h. Rel. dim.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Sans mentir : 21 h ; sam. 18 h ; dim. *15 h 30. Rel. dim. soir, lun.*

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 21 h. Rel. dim., lun.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Rasoi : ven., sam. 21 h ; dim. 16 h.

COLLÈGE NÉERLANDAIS (40-78-50-00). La Mère : 19 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 21 h ; sam. 19 h.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). *Pétaouchnok : 21 h. Rel.* dim., lun.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Le Malade imaginaire : ven. (dernière) 20 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Les Larrons : dim. 15 h ; lun. 20 h ; mar. 18 h 30. Le Livre d'heures : sam. 16 h 30 ; lun. 18 h 30 ; mar. 20 h 45. *Le Roi Lear : ven., sam. 18 h 15 ; dim.* 17 h.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h ; dim. 17 h 30. Rel. dim. soir, lun. Feu la mère de *madame : 20 h ; dim. 18 h. Rel. mer.,* dim., lun. La Mouette : 20 h ; dim. 19 h 30. Rel. lun. Merci... Rano : ven., mar. 21 h ; sam. 23 h ; dim. 19 h.

GRAND EDGAR (43-20-90-09). *Qui va* à la chasse... : ven., sam., lun., mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 15. Eric Thomas : 22 h. Rel. dim.

HÉBERTOT (43-87-23-23). La Vérité *sur maman : 21 h. Rel. dim., lun.*

HOTEL DE SULLY (44-61-21-50). Coup de chance : 21 h 15. Rel. dim.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. Rel. dim. La Leçon : 20 h 30. Rel. dim.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Adieu monsieur *Tchékhov : 20 h. Rel. dim. Le Rire de* Tchékhov : 21 h 30. Rel. dim. Le Petit Prince : ven., sam. 18 h 45 ; lun., mar., mer., jeu. 18 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h 15. Rel. dim. Feu la mère de madame : ven., sam. 20 h. Silence, on bouge! : ven., sam., lun., mar. (dernière) 21 h 30.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : ven., sam. *20 h 30 ; dim. 15 h.*

MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h ; dim. 15 h. *Rel. dim. soir, lun.*

MICHEL (42-65-35-02). Les Aviateurs : 21 h. Rel. dim.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 20 h 30 ; sam. 17 h ; dim. *16 h. Rel. dim. soir, lun.*

OLYMPIA (47-42-25-49). C'est relâche : ven., sam., dim., lun., mar. 18 h 30.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans *rancune : mar., mer., jeu. 20 h 30.*

PALAIS ROYAL Roméo et Juliette : mar., mer., jeu. 21 h 30.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Madame de La Carlière : 21 h ; *dim. 16 h. Rel. dim.* soir, lun.

PRÉ-CATALAN, JARDIN SHAKESPEARE (43-71-14-26). 29 degrés à l'ombre : sam., dim. 15 h.

RANELAGH (42-88-64-44). Exercices de style : ven. (dernière) 20 h 30. La Troisième Ligne : ven. (dernière) 22 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 21 h ; sam. 17 h. Rel. dim., lun.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Clovis et les Musicodingues : mar., mer., jeu. 21 h. La Femme déposée : ven. (dernière) 19 h. La mort viendra et elle aura tes yeux : ven. (dernière) 21 h.

SALLE BRASILIA (48-07-20-17). De passion en passion : ven., sam., lun., *mar., mer., jeu. (dernière) 20 h 30.*

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30. Rel. dim., lun.

THÉATRE DE DIX-HEURES *(46-06-10-17). Christian Briand dans* Tout est show-beise : ven., sam. (dernière) 22 h. Prends garde à toi : ven., sam. (dernière) 20 h 30.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). *Douce Violence : 20 h 15. Rel. dim. Le* Bel Indifférent : ven., sam. (dernière) 19 h.

THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Un jeune homme *pressé ; On purge bébé : 21 h ; dim.* 15 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALA-

SPECTACLES NOUVEAUX

CANDIDE. Tourtour (48-87-82-48) (dim., lun.), 20 h 30 (4).

CLOVIS ET LES MUSICODINGUES. Roseau-Théâtre (42-71-30-20) (lun.), 21 h (4).

ROMÉO ET JULIETTE. Palais royal , mar., mer. et jeu. 21 h 30 (4).

SANS RANCUNE. Palais-Royal (42-97-59-81) (dim., lun.), 20 h 30 ; sam. 17 h 30 (4).

RASOI. Centre Georges-Pompidou (42-74-42-19), mer., jeu., ven., sam. 21 h et dim. 16 h (29).

Nous publions le *vendredi* (daté *samedi*) la liste des spectacles présentés à Paris et en région parisienne. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

BRU (42-23-15-85). Gérard David : 20 h 30. Rel. dim., lun. Le Démagogue : ven. (dernière) 22 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). Délire à deux : , 22 h 15. Rel. dim., lun. Candide : mar., mer., jeu. 20 h 30. Feu *la mère de Madame : ven., sam.* (dernière) 20 h 30. L'Homme sur le parapet du pont : ven., sam. (dernière) 19 h.

RÉGION PARISIENNE

NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE) (47-45-75-80). Tueur sans gages : ven. (dernière) *20 h 30.*

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

VENDREDI

Une histoire du film policier français : Maigret dirige l'enquête (1955), de Stany Cordier, 18 h 30 ; Cécile est morte (1967), de Claude Barma, 21 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie
porte Saint-Eustache
Forum des Halles
(40-76-62-00)

VENDREDI

Portraits de Paris : les Métiers de Paris *(1989) de la Vidéothèque de Paris ;* Paris mange son pain (1958) de Pierre Prévert, les Petits Métiers de Paris (1933) de Pierre Chenal, le Sang des bêtes (1948) de Georges Franju, la Maison aux images (1955) de Jean Grémillon, 14 h 30 ; Errance et solitude : la Fontaine des innocentes (1984) de Jean Schmidt, Une simple histoire (1957) de *Marcel Hanoun, 16 h 30 ; Sans profession* : Sale Temps (1987) d'Alain Pigeaux, Pour Clémence (1977) de Charles *Belmont, 18 h 30 ; les Métiers de* Paris (1989) de la Vidéothèque de Paris, Portraits - la dame des lavabos (1988) d'Alain Cavalier, la Comédie du travail (1987) de Luc Moullet, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

BEZNESS (Fr.-Tun.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; *Reflet Médicis Logos* salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

I WAS ON MARS *(A., v.o.) : 14 Juillet* Parnasse, 6e (43-26-58-00).

OPENING NIGHT (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, *8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e* (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA SENTINELLE (Fr.) : Gaumont Opéra, *2e (47-42-60-33) ; Publicis Saint-Germain*, 6e (42-22-72-80) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) , Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : *Forum Orient Express*, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

THE PLAYER *(A., v.o.) : Forum Horizon,* 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, *8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e* (43-57-90-81) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : *Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14* Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

VAN GOGH (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LE VENT SOMBRE (A., v.o.) : George *V, 8e (45-62-41-46).*

LES FILMS NOUVEAUX

LES AVENTURES D'UN HOMME **INVISIBLE.** Film américain de John *Carpenter, v.o. : Gaumont Les Halles,* 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, *14e (43-35-30-40) ;* 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), *13e (47-07-55-88) ; Gaumont* Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RUBY. Film américain de John Mackenzie, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er *(40-26-12-12) ; Pathé* Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet *Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont* Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; *Gaumont Alésia, 14e* (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

UNIVERSAL SOLDIER. (*) Film américain de Roland Emmerich, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; *UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ;* 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; *v.f.* : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; *Montparnasse, 14e* (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES GRANDES REPRISES

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LES AMANTS DE LA NUIT (A., v.o.) : *14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).*

ANNIE HALL (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

LE BUNKER DE LA DERNIÈRE RAFALE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : *Action Christine*, 6e (43-29-11-30).

LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE DERNIER NABAB *(A., v.o.)* : Escurial, 13e (47-07-28-04).

LES DUELLISTES (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Gaumont *Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont* Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

L'EQUIPÉE SAUVAGE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA FEMME DES SABLES (Jap., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LE GUÉPARD (It., v.o.) : Reflet République, 11e (48-05-51-33).

HAIR (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

HUSBANDS (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

INDIA SONG *(Fr.) : Epée de Bois, 5e* (43-37-57-47).

JUGEMENT A NUREMBERG (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LOVE STREAMS *(A., v.o.) : Les Trois* Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MIDNIGHT EXPRESS (**) (Brit., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : *Utopia, 5e (43-26-84-65).*

MOROCCO (A., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., *v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Ely*sées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA PARTY *(A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e* (43-54-42-34).

PETER PAN (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

LES PRODUCTEURS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Passage *du Nord-Ouest, caféciné, 9e* (47-70-81-47).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).

UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., *v.o.) : Sept Parnassiens, 14e* (43-20-32-20).

UNE VIERGE SUR CANAPÉ (A., v.o.) : *Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet,* 5e (43-54-42-34).

LES SÉANCES SPÉCIALES

A BIGGER SPLASH *(Brit., v.o.)* : Accatone, 5e (46-33-86-86) 17 h 40.

A TOUTES VITESSES () : Cinaxe, 19e *(42-09-34-00) 19 h.*

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 15.

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.

LES ARMES DE L'ESPRIT (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) 16 h.

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 18 h 20.

LES BRANCHES DE L'ARBRE (Fr.-Ind., *v.o.) : Images d'ailleurs*, 5e (45-87-18-09) 16 h 10.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h.

588, RUE PARADIS (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h.

LE CUIRASSÉ POTEMKINE (Sov.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 17 h 30.

DIAMANTS SUR CANAPÉ (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

DIVA *(Fr.) : Studio Galande, 5e* (43-54-72-71) 20 h.

LES DOORS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.

EVA (Fr.-Brit.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉ*LAND* *(A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68) 18 h 30.

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h.

LOLITA *(Brit., v.o.) : Studio des Ursu*lines, 5e (43-26-19-09) 16 h 15 ; Denfert, 14e (43-21-41-01) 21 h 10.

LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 19 h 30.

LE MIROIR *(Sov., v.o.) : Denfert, 14e* (43-21-41-01) 19 h.

LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE (Fr.-Gr.-Suis.-It., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 20 h.

LA PREMIÈRE FOLIE DE WOODY **ALLEN** (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 22 h.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 30.

ROCK-O-RICO (A., v.f.) : *Saint-Lam*bert, 15e (45-32-91-68) 16 h.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE *SHOW* *(*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e* (43-54-72-71) 22 h 30, 0 h 10.

TRAINS ÉTROITEMENT SURVEILLÉS (Tch., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 16 h.

LES VALSEUSES (*) (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 30.

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (46-32-91-68) 21 h.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 1er AOUT

« Espaces de la ville : le Champ-de-*Mars, parades militaires et exposi*tions universelles », 10 h 45, sortie métro Trocadéro, côté Théâtre de Chaillot (Regards).

« L'Opéra, centre de la vie mondaine de la fin du dix-neuvième siècle. Garnier et le style Napoléon III », 11 heures et 15 heures, devant l'entrée, à droite (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les tombeaux des rois dans la *basilique de Saint-Denis », 14 h 15,* sortie métro Saint-Denis-Basilique (D. Bouchard).

« Le Marais. Les hôtels de Marle ou de Beauvais, d'Onon. Promenade dans les traboules du dix-septième siècle. L'abbaye de Chaalis, ses souterrains, son cellier », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (I. Hauller).

« Promenade le long de la Seine. Histoire des vieux ponts parisiens », *14 h 30, angle pont Notre-Dame et* quai de la Corse (A nous deux, Paris).

« L'île de la Cité, des origines de Paris aux travaux d'Haussmann », 15 heures, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

« L'art de vivre au dix-septième siècle dans les salons de l'hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine.

« L'Institut de France, du Collège *des Quatre-Nations à l'Académie »,* 15 heures, 23, quai de Conti (Monuments historiques).

*« L'étrange quartier de Saint-Sul*pice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« La Sainte-Chapelle et ses vitraux (apporter si possible des jumelles), 15 heures, entrée de la Sainte-Chapelle (Paris et son histoire).

« Saint-Germain-des-Prés et son quartier », 15 heures, *métro Saint-*Germain-des-Prés (Lutèce visites).

« L'ancien monastère, maison *d'éducation de la Légion d'honneur »,* 16 heures, 2, rue de la Légion-d'Honneur, à Saint-Denis (Office de tourisme).

DIMANCHE 2 AOUT

« Les dames du Marais », 10 heures, 46, *rue François-Miron* (Sauvegarde du Paris historique).

« Sept des plus vieilles maisons de *Paris », 10 h 30, métro Hôtel-de-Ville,* 2, rue des Archives (Paris autrefois).

« Du Marais médiéval aux hôtels dix-septième siècle. Place des Vosges », 10 h 30 et 15 h 30, métro Saint-Paul (Art et histoire).

« La basilique de Saint-Denis. Architecture et tombeaux royaux », 14 h 30, *entrée de la basilique (Office de tou*risme).

« Le vieux village d'Auteuil », 14 h 30, métro Eglise-d'Auteuil (Europ explo).

« Le château de Maisons-Laffitte », 15 heures, vestibule du château, côté parc, accès par RER ligne A (Monuments historiques).

« Vieux quartiers de l'île de la Cité : de la place Dauphine à l'enclos du Cloître Notre-Dame », 15 heures, Pont-*Neuf, statue d'Henri IV (E. Romann)* .

« Sous la coupole de l'Institut », 15 heures, 23, quai de Conti (D. Bouchard).

« La cathédrale russe », 15 heures, 16, rue Daru (Paris et son histoire).

« Saint-Séverin et son vieux quartier », 15 heures, métro Maubert-Mutualité, sortie escalator (Lutèce visites).

« Les trésors du quotidien à Saint-Denis », 16 heures, musée, 22 *bis*, rue *Gabriel-Péri à Saint-Denis (Office de tou*risme).

« Montmartre, une butte sacrée, un *village pittoresque et vivant »,* 17 heures, sommet du funiculaire, au fanion Paris autrefois.

CONFÉRENCES

DIMANCHE 2 AOUT

« L'architecture du dix-neuvième arrondissement », 10 heures, Maison de La Villette, angle avenue Corentin-Cariou *et quai de la Charente.*

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Prophéties pour les temps à venir », *par Natya (Conférences Natya).*

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 31 juillet

TF 1

20.45 **Feuilleton : Les Cœurs brûlés.**
22.25 **Magazine : Club olympique.**
0.05 **Série : Les Professionnels.**
0.55 **Journal, Météo et Trafic infos.**

A 2

20.45 **Jeu : Fort Boyard.**
22.10 **▶ Feuilleton : Marie-Galante.** (1re partie).
23.40 **Journal des courses, Journal et Météo.**
23.55 **Magazine : Les Arts au soleil.**

FR 3

20.00 **Sport : Jeux olympiques.** Cyclisme : poursuite par équipes messieurs, poursuite individuelle dames, course aux points messieurs ; Athlétisme : arrivée 20 km marche ; Natation : 4 × 100 mètres quatre nages messieurs ; Gymnastique : finale du concours général individuel messieurs ; Escrime : finale du fleuret individuel messieurs ; Basket-ball : préliminaires messieurs ; Handball : préliminaires messieurs ; Volley-ball : préliminaires dames ; Judo : finale poids légers dames et messieurs.
22.30 **Journal et Météo.**
22.50 **Série : Les Incorruptibles.** Pigeon d'argile.
23.40 **Magazine : Musicales.** Jeunes musiciens en France (2e partie).

CANAL PLUS

16.30 **Jeux olympiques.** Athlétisme ; Badminton ; Basket-ball ; Base-ball ; Boxe ; Cyclisme : poursuite par équipes messieurs, poursuite individuelle dames, finales de la vitesse messieurs et dames ; Escrime : finale fleuret individuel messieurs ; Gymnastique : finale concours général individuel messieurs ; Haltérophilie : finale 82,5 kg ; Handball : Allemagne-France, Suède-Brésil, Roumanie-Espagne ; Judo : finales poids légers dames et messieurs ; Natation : finales ; Tennis ; Tennis de table ; Voile ; Volley-ball : Etats-Unis-CEI, Japon-Espagne.
0.00 ***Flash d'informations.***
0.05 **Cinéma : Premiers pas dans la Mafia.** ■ Film américain d'Andrew Bergman (1989).
1.45 **Débat : Jeux de mots.**
2.05 **Jeux olympiques.** Les finales du jour : Athlétisme (19.00 et 19.15) ; Cyclisme (18.40, 20.00, 20.30, 21.00) ; Escrime (20.00) ; Gymnastique (20.00) ; Haltérophilie (18.30) ; Judo (15.30).

M 6

20.40 **Téléfilm Commando anti-terroriste.** De William Friedkin.
22.30 **Série : Mission impossible, vingt ans après.**
23.20 **Magazine : Emotions.**
23.50 **Série : L'île mystérieuse.**
0.45 **Magazine : Rapline.**
1.10 **Six minutes d'informations.**
1.15 **Mode 6.** sous les masques.

ARTE

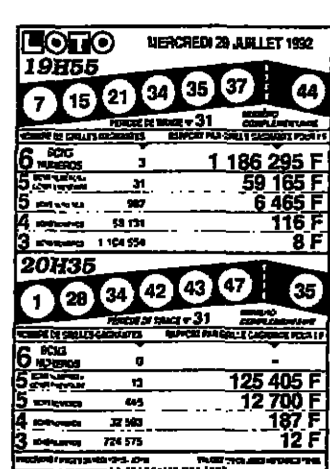
20.40 **Magazine : Transit.** De Daniel Leconte.
22.10 **Téléfilm : Petite Amérique.**
23.30 **Magazine : *Mégamix.*** Avec James, Thrill Kill Kult, Sugarcubes, Les boules Quiès en Californie, The Residents, le plus grand concert jamais organisé à Dakar.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Radio-archives.** Jacques Prévert, utile antidote.
21.30 **Musique : Black and Blue.**
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Les Antilles.
0.05 **Du jour au lendemain.** *Dans la bibliothèque de...* Michel Le Bris.
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

19.08 **Soirée concert.** La soirée de Jacques Merlet. Musiques du Siècle d'or espagnol ; Sonates, de Scarlatti ; Sonate, de Soler ; Concerto pour violoncelle et orchestre à cordes en sol majeur G 480, de Boccherini ; Les Tréteaux de maître Pierre, de Falla ; La Facultad organica, de Correa de Arauxo ; Variations sur la Folia, de C.P.E. Bach. A 21.00, Concert (donné le 9 juin à Leipzig) : Quattro versioni originali della Ritirata notturna di Madrid de Luigi Boccherini, de Berio ; Concerto pour violoncelle et orchestre n° 2, de Halffter ; L'Amour sorcier, de Falla ; Tiento del primer tono y batalla imperial, de Halffter, par l'Orchestre symphonique de la radio des MDR, dir. Cristobal Halffter ; Boris Pergamenschikov, violoncelle. A 23.00, Pièces pour la Vihuela, de Mudarra ; El Chocolate, flamenco ; Concerto pour piano et orchestre en sol majeur K 453, de Mozart.
0.05 **Bleu nuit.**



LOTO MERCREDI 29 JUILLET 1992

19H55 : 7 15 21 34 35 37 — 44

6 bons numéros	3	1 186 295 F
5	31	59 165 F
5	987	6 465 F
4	58 131	116 F
3	1 104 554	8 F

20H35 : 1 28 34 42 43 47 — 35

6 bons numéros	0	-
5	13	125 405 F
5	445	12 700 F
4	32 503	187 F
3	724 575	12 F

TAC O TAC

LE N° 461 647 GAGNE 400 000 F

TOUS LES BILLETS SE TERMINANT PAR

61 647	GAGNENT	40 000 F
1 647		4 000 F
647		400 F
47		40 F
7		10 F

31e TRANCHE
TIRAGE DU 30 JUILLET 1992

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Samedi 1er août

TF 1

13.25 **▶ Magazine : Reportages.** L'argent de poche.
13.50 **Jeu : Millionnaire.**
14.15 **La Une est à vous.**
18.00 **Magazine : Trente millions d'amis.**
18.30 ***Jeu : Une famille en or.***
18.55 **Divertissement : Les Roucasseries.**
19.25 **Jeu : La Roue de la fortune.**
19.55 **Tirage du Loto** (et à 20.45).
20.00 **Journal, Résumé des *J.O., Tapis vert, Météo,* Trafic infos et Tiercé.**
20.50 **Divertissement : Fou rire.** Nous on s'aime. Avec des sketches de Pierre Palmade, Jean Yanne, Smaïn, Zouc, Raymond Devos, Martine Boëri, Muriel Robin.
22.30 **Magazine : *Club* olympique.**
0.05 **Série : Les Professionnels.**

A 2

13.20 **Jeux olympiques.** Voile : 5e et 6e régates ; Tir : finale cible courante 10 mètres messieurs ; Judo : poids mi-légers dames et messieurs ; Volley-ball messieurs : France-Etats-Unis ; Athlétisme : finale du marathon, du javelot et du 100 m dames ; Haltérophilie : finale 90 kg ; Water-polo : Allemagne-France.
15.20 **Tiercé, en direct de Deauville.**
15.35 **Jeux olympiques** (suite).
19.59 **Journal, Résumé des J.O., Journal des courses et Météo.**
20.50 **Série : Tatort.** Entre deux feux.
22.25 **Magazine : Le Bar de la plage.** Avec Laurent Baffie. Invité : Michel Boujenah ; Invité inconnu : Allione ; Variétés : François Deguelt, Salt N'Pepa, Soul II Soul, Grillo.
23.30 **Journal des courses, Journal et Météo.**
23.50 **Magazine : Les Arts au soleil.**
23.55 **Série : Un privé sous les tropiques.** Tricher c'est pas jouer, de Mario Azzopardi.
0.45 **Jeux olympiques.**

FR 3

13.30 **Documentaire : *Pas d'art sans bateau.***
14.00 **Magazine : Boomerang.**
14.30 **Magazine : Mondo Sono.** Spécial Afrique du Sud.
15.00 **Feuilleton : Pierre le Grand** (3e épisode).
15.52 **Série : Dave O'Brien** (v.o.).
16.00 **Traverses.** Fin d'un empire (l'URSS), de Youris Podnieks.
16.55 **Série : Les Aventures de Sherlock Holmes.** Le Promoteur.
17.47 **Dessin animé : Our Gang** (v.o.).
17.55 **Magazine : Montagne.** Mont-Blanc, la voie royale.
18.30 **Jeu : Questions pour un champion.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
19.55 ***Jeux olympiques.*** Athlétisme : finale du 100 mètres messieurs ; Judo : finale poids mi-légers dames et messieurs ; Gymnastique : finales par appareils dames ; Escrime : finale épée individuelle messieurs ; Basket-ball : préliminaires dames ; Base-ball : préliminaires ; Football : quarts de finale (1er du gr. A contre 2e du gr. B) ; Volley-ball : préliminaires messieurs.
22.30 **Journal et Météo.**
22.50 **Série : Les Incorruptibles.**
23.40 **Magazine : Aléas.** *Absence, de Lise Deramond :* Notre ami l'huissier, de Patrick Le Gall ; Le retour de maman, de Michel Toutain ; Tumeur, tu meurs ?, de Patrick Le Gall ; Coucou, de Lise Deramond.

CANAL PLUS

14.00 **Jeux olympiques.** Base-ball ; Boxe ; Escrime : éliminatoires épée individuelle ; Haltérophilie ; Handball : Etats-Unis-Allemagne ; *Plongeon ;* Tennis ; Tir ; Tir à l'arc : éliminatoires 30 m et 50 m messieurs ; Voile ; Volley-ball : Pays-Bas-Algérie.
16.00 **Le Journal télévisé olympique.**
16.30 **Jeux olympiques.** Athlétisme : finales marathon dames, javelot dames, 100 m dames et 100 m messieurs ; Badminton ; Base-ball ; Basket-ball ; Boxe ; Escrime : finale épée individuelle ; Football : quarts de finales ; Gymnastique : finale dames par appareils ; Haltérophilie : finale 90 kg ; Handball : Corée-Autriche ; Hockey sur gazon : Espagne-CEI, Allemagne-Egypte, Nouvelle-Zélande-Malaisie, Argentine-Grande-Bretagne ; Judo ; Tennis de table : quarts de finale double messieurs, demi-finales double dames ; Voile ; Volley-ball : Canada-Italie, Etats-Unis-France, Brésil-*Cuba ; Water-polo :* Allemagne-France, Grèce-Cuba, Espagne-Pays-Bas.
22.55 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma : La Honte de la jungle.** ■ Film d'animation belge de Picha et Boris Szulzinger (1975).
0.05 **Jeux olympiques.**

M 6

13.55 **Série : Supercopter.**
14.50 **Série : L'Incroyable Hulk.**
15.40 **Série : L'île mystérieuse.**
16.35 **Série : *Médecins de nuit.***
17.25 **Série : Amicalement vôtre.**
18.20 **Série : Les Têtes brûlées.**
19.10 **Magazine : Turbo.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo, Spécial J.O.**
20.00 **Série : Papa Schultz.**
20.35 **Fun glisse** (et à 1.05).
20.38 **Météo des plages.**
20.40 **Téléfilm : Les Magiciens du mercredi.** De Freddy Charles.
22.20 **Téléfilm : *La Pourpre et le Noir.*** De Jerry London.
0.40 **Musique : Flashback.**

ARTE

19.00 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités japonaises et américaines de la semaine du 1er août 1942 (v.o.).
20.00 **Documentaire : La Deuxième Langue.** D'Elisabeth Weber Lange. *Les écoles maternelles bilingues en Alsace.*
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Documentaire : Parana.**
22.05 **Courts métrages.** Taking a Line for a Walk ; Hokusai, Lautrec.
22.30 ***Documentaire :* Les Déesses noires.** De Donald Bogel.
23.20 **Jazz Masters.** Terry Carter s'entretient avec Dexter Gordon.

FRANCE-CULTURE

21.28 **Texte et musique.** Scherzo, musique de Bruno Gillet, texte de Patricia Buzzi-Barone.
22.00 **Pages arrachées aux romans de Simenon.**
22.35 **Musique : Nocturne.**
0.05 **Rencontre au clair de la nuit...** Avec le sultan d'Istanbul (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE

21.00 **Soirée concert.** La soirée de Françoise Degeorges. *Concert (donné le 15 mars* 1990 lors de la saison des concerts de la Burgenland) : Cantate pour soprano, violons et basse continue, de Haendel ; Concerto pour clavecin, cordes et basse continue en fa majeur Hob XVIII/2, de Haydn ; O qualis de coelo sonus (Alleluia), de Haendel ; Sonate à trois en sol mineur op. 4 n° 2, Sonate à trois en sol majeur op. 4 n° 10, de Corelli ; Cantate pour soprano, violons et basse continue, de Caldara, par le London Baroque, dir. et violoncelle Charles Medlam (Ingrid Seifert, Richard Gwilt, violons, Lars Ulrik Mortensen, clavecin).
0.05 **Bleu nuit.**

Dimanche 2 août

TF 1

13.25 **Série : Rick Hunter, inspecteur choc.**
14.15 **Série : Tom Bell.**
15.10 **Série : Deux Flics à Belleville.**
16.30 **Série : Super Boy.**
16.50 **Disney Parade.**
18.10 **Magazine : Ushuaïa.** Présenté par Nicolas Hulot (rediff.).
19.10 **Série : Tonnerre de feu.**
20.00 **Journal, Résumé des J.O., Tiercé, Météo et Tapis vert.**
20.50 **Cinéma : Ishtar.** ■ Film américain d'Elaine May (1987). Avec Warren Beatty, Dustin Hoffmann, Isabelle Adjani.
22.40 **Magazine : Ciné dimanche.**
22.45 **Magazine : Club olympique.** Présenté par Roger Zabel.
0.25 **Journal et Météo.**
0.30 **Série : Mésaventures.**
1.00 **Concert : Jazz au Festival de Sully-sur-Loire.** Le Sinfonietta de Chambord et le Quintette Alain Brunet, *dir. Amaury du Closel.*
2.00 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
2.50 **Documentaire : L'Aventure des plantes.**

A 2

13.20 **Série : Aux marches du palais.** Seznec, raconté par Frédéric Pottecher.
13.35 **Jeux olympiques.** Canoë-kayak : finales K1 et C2 messieurs ; Water-polo : France-Australie ; Tir : finale de la fosse olympique ; Tir à l'arc : finale *70 m dames ;* Voile : dernières régates ; Natation synchronisée : solo ; Athlétisme : 110 m haies messieurs, disque et 400 m dames, finale hauteur et marteau messieurs ; Judo : poids super-légers dames et messieurs ; Haltérophilie : finale 100 kg ; Gymnastique : finale *du concours par appareils* messieurs.
19.00 **Magazine : Stade 2.**
19.59 **Journal, Résumé des J.O., Journal des courses et Météo.**
20.45 **Série : Taggart.** Toutes nos condoléances, d'Alan McMillan, avec Mark McManus, James McPherson.
22.30 **Magazine : Etoiles.** Présenté par Frédéric Mitterrand. Le roi Juan Carlos (rediff.).
23.45 **Journal et Météo.**
0.00 **Magazine : Les Arts au soleil.**
0.05 **Musique : Festival de jazz 1992 à Pointe-à-Pitre.** Nina Simone et Etta James.
0.55 **Jeux olympiques.**

FR 3

13.30 ***Magazine :* D'un soleil à l'autre.**
14.00 **Documentaire : Au pays des kangourous.** 2. Créatures sous-marines.
14.55 **Téléfilm : Meurtres dans la montagne.** De Jud Taylor, avec Andy Griffith, John Calvin.
16.30 **Tiercé.**
16.45 **Dessin animé : Our Gang** (v.o.).
17.00 **Les Vacances de Monsieur Lulo.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.00 **Jeux olympiques.** Athlétisme : finale 3 000 m dames ; Gymnastique : finale du concours par appareil messieurs ; Judo : finales poids super-légers dames et messieurs ; Escrime : finale du sabre individuel messieurs ; Basket-ball : préliminaires messieurs ; *Football :* quarts de finale (1er du groupe C contre 2e du groupe D) ; Volley-ball : préliminaires dames.
22.30 ***Journal et Météo.***
22.50 **Cinéma : La Marchande d'amour.** ■■ Film italien de Mario Soldati (1952). *Avec Gina Lollobrigida,* Gabriele Ferzetti, Franco Interlenghi (v.o.).

CANAL PLUS

14.00 **Jeux olympiques.** Basket-ball ; Boxe ; Haltérophilie ; Handball : Egypte-Allemagne ; Natation synchronisée ; *Plongeon : haut vol* messieurs ; Tennis ; Tir : finale fosse ; Tir à l'arc : 70 m dames ; Voile.
16.00 **Le Journal télévisé olympique.**
16.30 **Jeux olympiques.** Athlétisme : finale marteau, hauteur messieurs, 3 000 m *dames ; Badminton ; Base-*ball ; Basket-ball ; Boxe ; Escrime : finale sabre individuel ; Football : 3e et 4e quarts de finale ; Gymnastique : finale concours par appareils messieurs ; Haltérophilie ; Handball : Hongrie-Suède, Brésil-Tchécoslovaquie, Espagne-CEI ; Hockey sur gazon : Corée-Pays-Bas, Nouvelle-Zélande-Grande-Bretagne, Canada-Allemagne, Espagne-Australie ; Judo ; Equitation ; Tennis ; Voile ; Volley-ball : Cuba-Pays-Bas, Chine-Brésil ; Water-polo : Cuba-Hongrie, CEI-Allemagne, Espagne-Grèce.
22.40 **Flash d'informations.**
22.45 **Cinéma : Cheeseburger Film Sandwich.** ■ Film américain de Joe Dante, Carl Gottlieb, Peter Horton, John Landis, Robert K. Weiss (1987). Avec Michelle Pfeiffer, Steve Guttenberg, *Rosanna Arquette.*
0.05 **Jeux olympiques.** Les finales du jour : Athlétisme (16.30, 18.00, 21.00, 21.30) ; Aviron (7.50, 9.10) ; Canoë-Kayak (9.00) ; Cyclisme (8.30) ; Escrime (20.00) ; Gymnastique (20.00) ; *Haltérophilie (18.30) ; Judo* (22.15) ; Tir (14.00) ; Tir à l'arc (13.00) ; Voile (13.00).

M 6

13.00 **Série : Equalizer.**
13.50 **Série : Le Joker.**
14.40 **Multitop.**
16.10 **Série : L'Heure du crime.**
17.05 **Série : Le Saint.**
18.00 **Série : Espion modèle.**
19.00 **Série : Les Routes du paradis.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo, Spécial J.O.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.35 **Magazine : Sport 6.**
20.38 **Météo des plages.**
20.40 **Téléfilm : Bébé désir.** De Michael Rhodes. *Trois jeunes femmes souhaitent ardemment devenir maman.*
22.20 **▶ Magazine : Culture pub.**
22.45 **Cinéma : La Bourgeoise et le Puceau.** □ Film allemand de Bob W. Sanders (1984). Avec Jacky Arnal, Linda Parker, Anne Delaby.
1.00 **Six minutes d'informations.**
1.05 **Magazine : Sport 6.**
1.10 **Magazine : Métal express.**
1.40 **Magazine : Culture rock.**
2.10 **Rediffusions.**

ARTE

19.00 **8 1/2 Journal.**
19.10 **Soirée thématique.** Avignon. Soirée proposée par Jean-Louis Mingalon et présentée par Jean-Marc Barr et Hans Peter Cloos.
19.15 **Documentaire : Avignon, *la pierre et l'eau.*** De Jacques Meny. *L'histoire de la ville.*
19.45 **Documentaire : Jean Vilar, aventure et passion.** De Marcel Teulade. *Portrait et itinéraire d'un grand théoricien du théâtre.*
20.45 **Théâtre musical : Zarzuela, historia de un patio.** D'après Ricardo de La Vega, mise en scène d'Alain Maratrat, avec Aristide Legrand, Emiliano Suarez, Tapa Sudana.
22.25 **Documentaire : Portrait de Lluis Pasqual.** De Guy Demoy.
23.00 **Documentaire : Georges Lavaudant et le Mexique.** De Jean-Louis Mingalon. *Le périlleux chemin de l'écriture et de la mise en scène.*
23.35 **Documentaire : Rezvani et Le Clézio.**
23.45 **Avignon l'hiver.** Entretiens réalisés par Jacques Meny.
23.55 ***Documentaire :* Armand Gatti à Avignon.** Ou Paroles d'été pour faits d'hiver. De Fabienne Pascaud et Jacques Malaterre. *Il y a un an, de jeunes marginaux de la banlieue d'Avignon se lançaient dans l'aventure théâtrale avec Armand Gatti. Que sont-ils devenus ?*

FRANCE-CULTURE

22.00 **Pages arrachées aux romans de Simenon.** Alain Gerber lit *les Flamands* (rediff.).
22.35 **Musique : Nocturne.** Musique en fête à Saint-Chartier : les XVIIes Rencontres internationales de luthiers et maîtres sonneurs.
0.05 **Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

19.03 **Soirée concert.** La soirée d'Anne-Marie Réby. A 20.00, Concert (donné le 11 mars à Toulouse) : Toccata, adagio et fugue pour orgue BWV 564, Choral BWV 652, Sonate en trio pour orgue BWV 525, *Herr Gott nun schleuss den Himmel auf* BWV 617, In dir ist Freude BWV 615, Wir danken dir Herr Jesu Christ BWV 623, Jesus Christus unser Heiland BWV 626, Fugue pour orgue en sol majeur BWV 577, Prélude *et fugue en la majeur* BWV 536, Valet will ich dir geben BWV 736, Nun freuyt euch lieben Christen BWV 734, Passacaille et fugue en ut mineur BWV 582, de Bach, et improvisation sur Bach, de Latry, par Olivier Latry, orgue.

Le Monde

Le blocage des loyers sera reconduit

Le blocage des loyers du secteur privé en Ile-de-France, fixé par décret l'an dernier, sera reconduit pour un an à partir du 31 août, malgré l'avis défavorable, rendu jeudi 30 juillet, par la commission nationale de concertation (qui représente propriétaires et locataires).

Ce nouveau décret, examiné dans les prochains jours par le Conseil d'Etat avant sa publication officielle, *limite les hausses de loyer* à l'augmentation de l'indice du coût de la construction pour les renouvellements de baux des locataires en place.

En revanche, et contrairement aux décrets de 1989 et 1990, en cas de changement de locataire, le bailleur peut fixer son loyer en fonction des prix pratiqués dans le voisinage. En province, les propriétaires peuvent augmenter leurs loyers à l'occasion de tout nouveau bail, en justifiant ces hausses par la comparaison avec les loyers affichés *aux alentours*.

Cette décision ne satisfait ni les propriétaires ni les locataires. La Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) considère que tout blocage des loyers *«est de nature à favoriser l'hémorragie du parc locatif»*, tandis que, du côté des locataires, la Confédération générale du logement (CGL) dénonce un décret *«en tout point identique au précédent, sans prise en compte de l'accélération des hausses de loyers en 1992.»*

□ **Un petit-fils du général de Gaulle nommé conseiller spécial de M. Chirac pour les affaires africaines.** – M. Jean de Gaulle, député RPR des Deux-Sèvres, petit-fils du général de Gaulle, vient d'être nommé par M. Jacques Chirac conseiller spécial du président du RPR pour les affaires africaines. Soulignant *«l'attachement que Jacques Chirac porte au continent africain et celui que lui porte la famille de Gaulle»*, M. Jean de Gaulle a précisé que M. Chirac lui avait confié une *«mission d'information, de réflexion et de contacts auprès des chefs d'Etat et des responsables africains»* pour ouvrir *«des perspectives de coopération et de développement»*.

[Né en 1953, M. Jean de Gaulle est le fils de l'amiral Philippe de Gaulle, sénateur RPR de Paris. Député depuis 1986, maire de Thénezay depuis 1989, il est également délégué général du RPR pour l'emploi, les entreprises et les questions économiques.]

En raison de l'opposition de la France

Les Douze se donnent un nouveau délai pour parvenir à un accord sur la fiscalité indirecte

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

Les ministres des Douze, qui croyaient avoir enfin «bouclé» le dossier du rapprochement des taux de la TVA et des taxes à la consommation (droits d'accises) lors de leur réunion du lundi 27 juillet, devront le réouvrir quand ils se reverront fin septembre.

Les Français n'ont en effet pas *levé la réserve* qu'ils avaient annoncée le 27 et, du coup, l'accord, conclu alors, tombe. Principale raison de ce raidissement : leur volonté de voir appliquer par *les Douze une «redevance de contrôle»* sur les vins, dont l'objet, comme son nom l'indique, n'est pas tant d'arrondir la recette du Trésor que de permettre un contrôle de la production et, surtout, des importations, afin d'éviter *les opérations frauduleuses*. Il s'agit d'un instrument de surveillance réclamé par la profession et, à quelques semaines du référendum sur Maastricht, alors que les perspectives concernant le marché du vin sont plutôt sombres, le gouvernement a le souci d'éviter toute fausse manœuvre.

Le 27 juillet, les Français s'étaient montrés très irrités à l'égard de la présidence britannique, à laquelle ils reprochaient de n'avoir rien fait pour les aider à résoudre ce problème politique, à leurs yeux, digne de considération. M. Norman Lamont, le chancelier de l'Echiquier, qui présidait la réunion, avait-il trouvé un malin plaisir à isoler les Français, comme ceux-ci le laissaient entendre? On ne peut pas exclure qu'il ait, à son tour, été agacé par le comportement désinvolte de M. Michel Charasse, qui, ayant ainsi un point *important à défendre*, avait jugé opportun de quitter le conseil en milieu d'après-midi, alors que les travaux se sont poursuivis tard dans la soirée!

Quoi qu'il en soit, l'accord, qui inclut notamment la fixation du taux normal minimum de la TVA *à 15 %, devra être formalisé fin* septembre. Ce contretemps ne le remet pas en cause, mais il pourrait créer des difficultés dans certains Etats membres, si l'on veut que les nouvelles dispositions soient transcrites dans les réglementations nationales pour le 1er janvier 1993, date de l'entrée en vigueur du marché unique et, donc, de la suppression des frontières fiscales.

PHILIPPE LEMAITRE

La Commission de Bruxelles est favorable à l'adhésion de la Suède

M. Frans Andriessen, un des vice-présidents de la Commission européenne, a annoncé, vendredi 31 juillet, que celle-ci est favorable à l'adhésion de la Suède. L'avis de la Commission est un préalable obligé à l'ouverture de négociations. La Commission a insisté sur la nécessité pour la Suède, pays neutre, d'accepter tout l'acquis communautaire, y compris les dispositions de Maastricht sur la politique étrangère et de sécurité.

Les Douze souhaitent étudier avant la fin de l'année les demandes de quatre pays : outre la Suède, l'Autriche, la Finlande et la Suisse. L'Autriche a déjà obtenu le feu vert de la Commission, qui devrait par ailleurs se prononcer avant l'automne sur la candidature de la Finlande, et avant la fin de l'année sur celle de la Suisse. Trois autres pays, la Turquie, Malte et Chypre, postulent aussi à la CEE. Mais les Douze n'ont encore fixé aucun calendrier pour eux. – *(AFP.)*

Après avoir enfin rencontré M. Mitterrand

M. Rachid Solh se dit rassuré sur l'amitié de la France pour le Liban

Le premier ministre libanais aura finalement obtenu ce qu'il souhaitait : point d'orgue à sa visite à Paris, il a été reçu pendant une vingtaine de minutes, jeudi 30 juillet, par M. François Mitterrand, alors que cette entrevue n'était pas prévue au programme. Dans la mesure où les accords de Taëf, pour mettre fin à la guerre civile, ont institué au Liban un triumvirat – présidents de la République, du Conseil et du Parlement, – M. Rachid Solh, quoiqu'il s'en défende, n'aurait pas compris que le chef de l'Etat ne le reçoive pas.

M. Mitterrand *«m'a promis que le soutien* (de Paris) *durera, et s'affirmera, et que la France sera toujours une grande amie du Liban et de tout le peuple libanais»*, a déclaré M. Solh après l'audience, faisant valoir que Paris pouvait notamment contribuer à la remise sur pied de l'économie du Liban et de son armée. La coopération bute toujours cependant sur les modalités de règlement d'une dette globale de Beyrouth de quelque 900 *millions de francs, dont près de la* moitié à titre militaire. Disposé à effectuer un premier versement dès cette année, le Liban voudrait bénéficier par la suite d'un délai de grâce jusqu'à 1994, pour commencer à payer son dû, ce que Paris n'a pas encore accepté. En revanche, M. Solh a d'ores et déjà obtenu un prêt à long terme de 65 millions de francs et le déblocage d'un protocole financier de 76 millions de francs, ainsi que d'un don de 18 autres millions.

M. Na.

A l'invitation de M. Federico Mayor

MM. Jacques Delors et Perez de Cuellar présideront deux commissions de l'UNESCO

MM. Jacques Delors, président de la Commission de la Communauté européenne, et Javier Perez de Cuellar, ancien secrétaire général de l'ONU, ont accepté la proposition qui leur a été faite par M. Federico Mayor, directeur général de l'UNESCO, *de présider* les commissions mondiales de l'éducation et de la culture. Ces deux commissions feront connaître leurs premières propositions à la fin de l'année 1994.

M. Jacques Delors aura la responsabilité de la commission «éducation pour le XXIe siècle». M. Javier de Cuellar animera, lui, la commission «culture et développement». L'arrivée de ces personnalités à l'UNESCO ne peut que satisfaire son directeur général, qui trouve ainsi un soutien, mais aussi une marque de confiance à l'organisation qu'il dirige.

L'UNESCO estime qu'elle a désormais un rôle exceptionnel à jouer à propos des objectifs définis par les Nations unies. *«C'est, en effet, par la culture, l'éducation, le transfert des connaissances scientifiques, l'information et la communication que pourront se réduire les déséquilibres, les disparités, les injustices et les frustrations génératrices du chaos international qui a succédé à l'équilibre artificiel de la terreur»*, affirme M. Federico Mayor.

Les deux commissions dirigées par MM. Delors et de Cuellar apporteront leur contribution à la définition de ces nouveaux rapports à créer au sein de la communauté internationale . D'autres initiatives sont attendues. Ainsi, un forum d'intellectuels, de savants et d'experts aidera le Conseil exécutif et la Conférence générale de l'UNESCO à préparer les orientations de l'organisation. *Un cycle de rencontres sur la* tolérance a été inauguré en juillet 1992 par le centre Simon Wiesenthal, qui a ouvert les débats en évoquant *la résurgence de l'antisémitisme en* Europe.

JEAN PERRIN

Le programme de la 49e Mostra

Vingt films en compétition officielle à Venise

Vingt films participeront à la compétition officielle pour le Lion d'or, récompense suprême de la Mostra de Venise, le plus ancien festival de cinéma d'Europe, dont la 49e édition se tiendra du 1er au 12 septembre.

La France, avec quatre films, est la mieux représentée dans la compétition officielle. Outre *L 627*, de Bertrand Tavernier – une fiction au ton très documentaire sur la vie quotidienne de policiers de la PJ dans Paris, – et *Un cœur en hiver*, de Claude Sautet avec Daniel Auteuil et Emmanuelle Béart, deux réalisateurs courront sous la bannière tricolore : la réalisatrice d'origine polonaise Agnieszka Holland, avec *Olivier, Olivier*, et Otar Iosseliani, d'origine géorgienne, qui signe *la Chasse aux papillons*.

L'Italie, qui n'avait qu'un film en compétition à Cannes, vient juste après avec trois longs métrages dont le dernier film de Pupi Avati, *Fratelli et sorelle*, à égalité avec les Etats-Unis, emmené, par Brian De Palma.

Mais le festival – qui fête ses soixante ans – permettra de faire un vrai tour du monde : l'Argentine, avec Luis Puenzo, dans une coproduction franco-américaine, *la Peste*, d'après Camus, avec William Hurt, Sandrine Bonnaire et Jean-Marc Barr; la Chine avec Zhang Yimou, Lion d'argent en 1991, qui revient avec *Qiu Ju de gu shi*; l'Allemagne avec le long métrage du romancier autrichien Peter Handke, qui, après *la Femme gauchère*, signe *Die Abwesenheit* (l'Absence); le Sénégal avec Sembene Ousmane, un des fondateurs du cinéma africain, qui décrit dans *Guelwaar* le bouleversement qu'entraîne dans un village l'inhumation d'un chrétien dans un cimetière musulman.

Le jury – qui sera complété prochainement – regroupe beaucoup de réalisateurs : l'Italien Gianni Amelio, auréolé de son Grand Prix du jury à Cannes, l'Argentin Fernando Solanas, l'Irlandais Neil Jordan, l'Américain Peter Bogdanovich. A leurs côtés, le compositeur italien Ennio Morricone.

Plus de soixante films seront présentés dans les diverses sections parallèles à la compétition officielle.

SOMMAIRE

LES FINS D'EMPIRES

ÉTRANGER

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

JEUX OLYMPIQUES

CULTURE

ÉCONOMIE

SANS VISA

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 31 juillet 1992 a été tiré à 474 250 exemplaires.

Demain dans *« le Monde »*

« Heures locales » : Yeu, une île vulnérable

Les habitants de l'île d'Yeu tirent leurs ressources de la pêche mais aussi du tourisme, qui menace de dénaturer le paysage insulaire. D'autre part, le traité de Maastricht prévoit que les collectivités locales seront consultées sur les décisions européennes, mais il ne précise pas lesquelles.

M. Bianco choisit le tracé «mixte» pour le bouclage de l'A 86

Pour le bouclage à l'ouest de Paris de l'autoroute A 86 qui devrait ceinturer la capitale à une dizaine de kilomètres, M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports, s'est prononcé en faveur du tracé dit *«mixte»* qui prévoit deux tunnels à péage d'une longueur de dix kilomètres.

La solution retenue est celle d'une liaison souterraine directe entre Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) et Pont-Colbert, au sud-est de Versailles (Yvelines), qui sera réservée aux véhicules légers. Le deuxième tunnel, pour les poids lourds, reliera Rueil-Malmaison à l'autoroute A 13, à la hauteur de l'échangeur de Rocquencourt (Yvelines). Ces deux ouvrages, à péage, seront gérés en concession par la société privée d'autoroutes, Cofiroute.

Dans un communiqué, publié vendredi 31 juillet, le ministre demande aux préfets des Yvelines et des Hauts-de-Seine d'organiser une large concertation avant la procédure d'utilité publique.

A Alger

L'assassin d'un policier échappe de peu à un lynchage

Un policier algérien a été mortellement blessé par balles, jeudi 30 juillet, dans la soirée, près de la mosquée Sunna du quartier de Bab-el-Oued, à Alger, alors qu'il se rendait à son travail. La population a réussi à intercepter l'un des agresseurs, qui a été remis à la police après avoir été, auparavant, copieusement roué de coups. C'est la première fois, depuis le début des attentats contre les forces de sécurité que la population intervient activement au profit des forces de l'ordre.

La gendarmerie a, d'autre part, catégoriquement démenti l'arrestation, *annoncée jeudi 30 juillet par le* quotidien algérois *le Matin*, de M. Abdelkader Chebouti, l'un des principaux chefs «militaires» islamistes (*le Monde* du 31 juillet). – *(AP, AFP.)*

Les Jeux olympiques

Trois athlètes britanniques renvoyés pour dopage

Le chef de la mission olympique britannique à Barcelone, M. Dick Palmer, a annoncé, jeudi 30 juillet, que trois concurrents britanniques – un athlète et deux haltérophiles – ont été suspendus de l'équipe nationale et renvoyés des Jeux olympiques pour dopage.

L'athlète est le sprinter Jason Livingstone, dont les urines ont révélé la présence d'un stéroïde anabolisant, la méthandianone, au cours d'un contrôle impromptu lors d'un entraînement, le 15 juillet. Champion d'Europe en salle du 60 mètres, Livingstone est surnommé «Baby Ben» par la presse britannique, à cause de sa ressemblance physique et de son admiration pour le sprinter canadien Ben Johnson, lequel avait été disqualifié des Jeux de Séoul après avoir gagné le 100 mètres.

Les deux haltérophiles, Andrew Davies – deuxième des championnats du monde et d'Europe en 1990 – et Andrew Saxton, ont également été déclarés positifs lors d'un contrôle inopiné, les 11 et 12 juillet dernier.

Leurs urines contenaient un agent stimulant illicite, le clenbutérol. Ils ont tous deux reconnu les faits, et ont déclaré avoir utilisé cette substance pour se soigner.

Ils ont néanmoins fait appel de la suspension à vie, prononcée automatiquement par leur fédération.

Je. F.

Les roses de Camille

M. Laurent Cathala, secrétaire d'Etat à la famille, s'est rendu récemment chez une personne âgée, à Vitry-sur-Seine, afin de faire mieux connaître un nouveau type de prestation pour le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes.

Elle avait mis sa robe de coton blanc et donné un éclat discret à ses joues. Dans le petit salon, un bouquet de roses attendait le ministre. Des roses choisies avec précaution et cueillies le matin dans le jardin. Elle riait, Camille Barbillon, d'un rire espiègle dépourvu d'artifices : *«J'ai l'air d'une petite fille!, il y a tellement de temps que cette maison n'a pas vu autant d'hommes!»* s'excusait-elle. Elle n'avait plus quatre-vingt-trois ans. Son bras bandé ne la faisait plus souffrir. Le zona, la déprime traversée récemment, tout était oublié. Elle vivait l'instant. Et l'instant, c'était cette visite du secrétaire d'Etat à la famille et aux personnes âgées, M. Laurent Cathala, venu chez elle pour faire mieux connaître la prestation garde à domicile (1), une prestation créée il y a sept mois par la CNAV pour aider financièrement (sous certaines conditions) à la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Elle voyait là l'occasion de rompre avec la monotonie du quotidien. Non pas qu'elle s'ennuie, Camille, mais, depuis cette pénible maladie qui à l'automne dernier la paralysait et l'affaiblissait, puis cette mauvaise chute en janvier, elle ne peut plus aller et venir comme avant dans cette ville qui est la sienne depuis plus de soixante-deux ans.

Surtout, elle ne peut plus bêcher son jardin. Ah! ce jardin. Aurait-elle eu le courage de se battre contre ses maux si elle avait dû s'en séparer? Grâce à son médecin, qui lui a fait connaître l'association de gérontologie Ages et vie (2), elle n'a été que brièvement hospitalisée. Dès que les soins à domicile ont été possibles, elle est revenue rue Charles-Floquet, où, lui semble-t-elle, elle a toujours vécu. Infirmière, aide-soignante, gardes se sont succédé à des cadences variées nuit et jour, en fonction de son état de santé. A présent, des aides-soignantes passent quotidiennement pendant la semaine, et des gardes restent auprès d'elle deux heures la semaine et quatre heures trente le samedi et le dimanche. Célibataire, sans enfant, elle dépend entièrement, pour son maintien à domicile, de ces services extérieurs. La nouvelle prestation dont elle va bénéficier en complément des autres prises en charge auxquelles elle a droit permettra de renforcer l'aide dont elle est entourée.

La somme, qui ne peut excéder 14 400 francs par an pour une personne seule et 21 600 francs pour un couple, même partiellement déductible des impôts, n'est certes pas une panacée, mais donne un petit *coup de pouce à la prise en* charge des personnes dépendantes.

CHRISTIANE CHOMBEAU

(1) Proposée aux bénéficiaires d'une pension personnelle ou de reversion du régime général de la Sécurité sociale, âgés d'au moins soixante ans (cinquante-cinq ans pour les pensions de reversion). Il faut avoir des revenus inférieurs à 10 000 francs par mois pour une personne seule (15 000 pour un couple), déduction faite du montant de l'impôt sur le revenu. Dans les revenus ne sont pas compris l'allocation logement, l'aide personnelle au logement. CNAV, 75951 Paris Cedex 19.

(2) Ages et vie, 29, rue d'Alègre, 94400 Vitry-sur-Seine. Tél. : 46-81-15-35.